« Initiatives » : le télétravail

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14954 – 7 F – MERCREDI 24 FÉVRIER 1993 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

M. Clinton défie l'Europe

M. BILL CLINTON est bon boxeur. D'abord, il défie un adversaire à sa portée, l'Europe, avec laquelle les échanges commerciaux sont grosso modo équilibrés. Prudemment, il fait preuve de moins de virulence à l'égard du Japon, en dépit du déficit commercial de 60 milliards de dollars que les Etats-Unis enregistrent vis-à-vis de ce pays.

Contre le challenger désigné, le président des Etats-Unis joue de sa « droite » : le protectionnisme. On laisse dire à Washington que le projet d'accord agricole conclu, en novembre 1992, avec la CEE est déséquilibré et qu'on n'aurait jamais dû accepter que celle-ci puisse produire 11 millions de tonnes d'oléagineux par an alors qu'elle ne dépassait pas 3 millions il y a dix ans. En matière de marchés publics, Washington s'insurge contre la préférence accordée par les Douze à leurs entreprises lorsque les prix de celles-ci n'excèdent pas de plus de 3 % ceux des entreprises des autres pays... même si le Buy American Act protège depuis 1933 encore plus efficacement les entreprises américaines.

VOICI le président, lui-même, boxant Airbus devant le personnel de Boeing, ravi d'entendre que, si l'avion européen n'existait pas, s'il n'était pas outrageusement subventionné, le premier avionneur mondial ne serait pas obligé de se séparer de 28 000 de ses salariés.

En réalité, les difficultés de Boeing tiennent aux annulations massives de commandes d'avions par des compagnies mises en difficulté par la politique de libéralisation sauvage d'un autre président démocrate, M. Jimmy Carter, qui a plongé les transporteurs américains dans une guerre tarifaire suicidaire et dans des pertes de plus de 8 milliards de dollars en 1992. Le numéro un, American Airlines, parle de vendre sa flotte pour se consacrer à des activités plus rentables ! Avant de s'en prendre à l'avion européen, pourquoi M. Clinton ne réformerait-il pas la loi sur les faillites qui permet le dumping à des compagnies comme Continental Airlines ou TWA en redressement judiciaire et, à ce titre, dispensées de payer leurs dettes ?

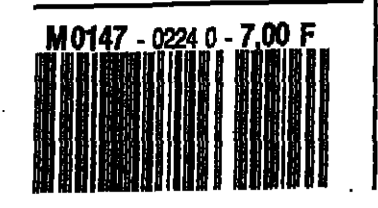
ON voit aujourd'hui le « gauche » de M. Bill Clinton se préparer : l'interventionnisme. Esquissant une politique industrielle, il annonçait, lundi 22 février, des aides fiscales à l'investissement dans les secteurs de pointe et des subventions en faveur d'une « autoroute de l'information ». Il y a gros à parier qu'il se servira, demain, de l'accord signé en juillet 1992 avec la CEE sur le financement des avions civils.

Ce texte prévoit la limitation des prêts publics avantageux à 25 % (auxquels s'ajouteront 8 % à un taux un peu plus élevé) du coût de chaque programme ainsi que le plafonnement des aides publiques indirectes, par le biais de la recherche, à 3 % du chiffre d'affaires du secteur aéronautique. Plutôt que de lancer des représailles contre les Européens, avec lesquels les Américains étudient un super-Concorde et un avion géant, M. Clinton est en passe d'aider son aéronautique. Lui aussi.

L'Amérique, qui n'est plus impériale sur le plan économique, redécouvre les mérites d'une politique industrielle.

Lire page 18 l'article de PHILIPPE LEMAITRE

M 0147 - 0224 0 - 7,00 F



Créé par le Conseil de sécurité pour juger les crimes de guerre

Le tribunal international pourrait avoir un rôle dissuasif dans l'ex-Yougoslavie

A l'unanimité de ses quinze membres, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé, lundi 22 février, à New-York, de créer un tribunal international chargé de juger les responsables présumés de violations graves du droit humanitaire dans l'ex-Yougoslavie. Le secrétaire général des Nations unies devra, dans un délai de deux mois, remettre des propositions détaillées concernant le fonctionnement de cette cour, la première du genre depuis le tribunal militaire de Nuremberg, qui jugea en 1946 les criminels de guerre nazis. Les diplomates espèrent que cette nouvelle démarche de l'ONU, entreprise à l'initiative de la France, jouera un rôle de dissuasion sur le terrain et contribuera à rétablir la paix.

L'improbable châtiment

par Jean-Pierre Langellier

En politique, prétend le vieux précepte des cyniques, seul l'échec est impardonnable, jamais l'immoralité. Il n'empêche : mardi 23 février, à New-York, Machiavel a concédé une rare – et précieuse – défaite posthume. Face à l'internationale des tortionnaires, la communauté des Etats a enfin osé se porter partie civile. Comme pour prendre date, dans l'attente d'un procès qui a pourtant peu de chances d'être jamais instruit.

Provoqué par les drames de l'ex-Yougoslavie, le vote du Conseil de sécurité a une portée sans précédent. En 1946, à Nuremberg, et en 1948, à Tokyo, le camp des alliés vainqueurs avait puni, devant des juridictions militaires, celui des vaincus. Puis les tentatives d'instituer un tribunal permanent, chargé de juger les crimes contre l'humanité, échouèrent sur la banquise de la guerre froide.

Pendant près d'un demi-siècle, les horreurs de l'Histoire sont ensuite restées impunies. De la Corée au Cambodge, des massacres de Hama, en Syrie (20 000 morts) à ceux de Sabra et Chatila – pour ne citer que les drames les plus notoires, – nul n'a répondu des nombreux crimes commis contre des populations sans défense.

De conflit international en guerre civile, personne n'eut la volonté – et rarement les moyens – de faire respecter les conventions de Genève, ces nouvelles lois de la guerre que le monde s'était données en 1949 avant de les violer aussitôt. Seul le lieutenant américain William Calley, condamné à la prison à vie, passa trois ans dans une prison de son propre pays pour avoir participé, au Vietnam, à la tristement célèbre tuerie de My-Lai.

Cette fois, c'est la communauté internationale tout entière qui se donne les moyens, par l'entremise du Conseil de sécurité, d'instaurer une « justice humanitaire ». Après s'être reconnu un devoir d'ingérence, mis en œuvre au Kurdistan irakien puis en Somalie, les Nations unies franchissent une étape inédite. Dans un monde nouveau, en quête de repères juridiques, elles inventent une sorte de diplomatie judiciaire, dont les décisions ont force obligatoire, conformément au chapitre 7 de la Charte. Ainsi émerge un consensus naguère impensable sur ce qui n'est pas – ou plus – acceptable, fût-ce au plus fort des guerres civiles.

Lire la suite page 3

Dans l'attente des décisions de Bruxelles

Les marins-pêcheurs bretons manifestent leur colère

La colère des marins-pêcheurs bretons a franchi un nouveau degré dans la nuit du lundi 22 au mardi 23 février, avec la destruction de plusieurs centaines de kilos de poissons et coquillages au Marché d'intérêt national de Rungis.

Jeudi 25 février, les directeurs de la pêche des douze pays de la CEE doivent se réunir. La Commission européenne pourrait décider d'instaurer des prix minima sur les poissons importés.



Lire nos informations page 18

POINT

La Corée face à la réunification

Echaudé par l'exemple allemand, Séoul hésite à franchir le pas. *page 8*

Pakistan : la fin du « grand jeu »

L'éclatement de l'Union soviétique laisse place à d'autres menaces

PASSE DE KHYBER

de notre envoyé spécial

A part la présence des quatre-vingt-douze viaducs et des trente-quatre tunnels du petit chemin de fer, pour le moment désaffecté, qui grimpe bravement ses pentes dénudées, l'aspect de la passe de Khyber n'a pas dû beaucoup changer depuis l'époque où Victoria régnait sur les Indes. Les emblèmes, gravés dans le roc, des régiments dont les hommes se sont fait massacrer pour elle sont toujours là, et ceux qu'y ont ajoutés leurs successeurs pakistanais n'en diffèrent guère.

Quant aux officiers qui, fort obligeamment, vous reçoivent dans des mess et des fortins à l'allure toute britannique, ils mettent leur point d'honneur à briquer chaussures et buffleteries et à tailler leurs martiales moustaches aussi bien que leurs pelouses. Après s'être fait ouvrir, en montrant patte blanche, les trois portes métalliques qui barrent successivement la route venue de Peshawar, le visiteur pénètre dans un bastion d'apparence modeste, juché à 1 100 mètres d'altitude au-dessus du passage, large de seize mètres seulement, où s'étrangle le défilé. Le regard y découvre, dans l'air transparent, un grandiose paysage : au premier plan, quelques centaines de mètres en contrebas, un bout de plaine parsemé d'une verdure pâlotte ; derrière, à perte de vue, une profusion de pics montagneux, dont l'alignement en quinconce évoque un gigantesque camp de tentes ; plus haut, bien plus haut, tout à fait à droite, une barre de glace qui étincelle au soleil : le Karakorum.

La barre sépare le Pakistan de la Chine. Tout le reste est afghan. La frontière est à une vingtaine de kilomètres, dans la plaine. Un vague portail, grand ouvert, est censé la matérialiser, et un écriteau en anglais informe les voyageurs qu'ils entrent sur le territoire de la République islamique d'Afghanistan, appellation que les Nations unies n'ont toujours pas, sauf erreur, enregistrée. C'est que la zone où nous faisons quelques pas est sous le contrôle non pas du gouvernement de Kaboul, mais de moudjahidins islamistes. Deux ou trois sont là, à côté d'une guérite, kalachnikov à l'épaule, manifestement sans instructions, et les explosions de mines ou de roquettes que l'on entend dans les parages ne semblent troubler personne.

A pied ou en bus, des hommes passent nonchalamment la frontière. Lesquels sont Afghans, lesquels Pakistanais ?

ANDRÉ FONTAINE

Lire la suite page 6

Les batailles de la « pub »

Manœuvres et surenchères dans un marché déprimé

La guerre de la « pub » est relancée. Tout laisse même prévoir que la vieille rivalité des différents médias et la remise en cause des anciens équilibres du marché publicitaire vont provoquer, dans les deux prochaines années, certains bouleversements.

La conjonction de deux certitudes rendait cette perspective inéluctable. D'une part, la crise que le marché publicitaire connaît depuis deux ans, à la suite du ralentissement de l'activité économique, a réduit le gâteau disponible et cela provoque dans les milieux professionnels des surenchères et des manœuvres qui enveniment les rapports entre les rivaux – les agences, les centrales d'achat d'espaces publicitaires – servant d'intermédiaires entre les annonceurs et les médias.

ARIANE CHEMIN et YVES-MARIE LABÉ

Lire la suite page 22

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

International

Pour une nouvelle donne franco-allemande

par Pierre Lellouche

COMME on pouvait le craindre, la célébration du trentième anniversaire du traité de l'Elysée à la fin du mois dernier n'a été l'occasion que de quelques discours pompeux au cours de dîners solennels à Bonn, sans grand écho dans les opinions publiques des deux pays.

C'est que la situation de l'Europe est aujourd'hui tellement sérieuse – de la guerre yougoslave à la crise monétaire, en passant par les soubresauts de l'Europe de l'Est et de la Russie – que les peuples attendaient autre chose que la litanie habituelle des satisfecit officiels. Dans ce contexte-là, la célébration du traité de l'Elysée aurait dû nous conduire à nous interroger sur l'avenir de notre continent tout entier, de la paix et de la prospérité de nos peuples. Sur le rôle aussi que doivent jouer nos deux pays dans la construction d'une Europe tout autre – celle de l'après-guerre froide. Et puisque ceux qui nous gouvernent encore ne l'ont pas fait, livrons-nous ensemble à cette réflexion.

Un bref regard sur le passé d'abord. Pour souligner combien nous sommes tous redevables au courage visionnaire du chancelier Adenauer et du général de Gaulle : c'est à eux que l'Europe entière doit la réconciliation franco-allemande qui fut, trente années durant, la clé de voûte de la reconstruction européenne, comme de son système de paix. Comment oublier l'audace avec laquelle ces deux hommes d'Etat exceptionnels osèrent tourner une nouvelle page de l'Histoire et mettre fin à des années d'affrontements et de suspicion ?

Cette leçon éclatante est aujourd'hui plus actuelle que jamais : elle nous rappelle que nous ne devons jamais être prisonniers du passé et qu'il nous appartient, au moment où à nouveau le cours de l'histoire de l'Europe vient de changer si brusquement, d'imaginer des solutions nouvelles pour un monde en plein changement. Lucidité, audace et détermination entre nous, Français et Allemands, tel est le choix qui a été fait en 1963 et qui s'impose à nous encore plus aujourd'hui.

Je regrette donc d'autant plus que ces exigences aient été trop souvent oubliées au cours de ces dernières années. Et qu'en particulier la voix de la France ait pu paraître hésitante, voire négative, au moment où s'exprimait le vœu naturel du peuple allemand en faveur de sa réunification.

Pour ma part, je déplorai au moment de la chute du mur de Berlin certains gestes ou certaines déclarations qui, du côté français, furent interprétés par nos voisins allemands comme la négation de leurs légitimes aspirations. Je fus parmi ceux qui soulignèrent alors combien la réunification de l'Allemagne, conforme à notre philosophie de l'autodétermination des peuples, conforme à toute l'ambition européenne de la France depuis 1963 constituait un facteur posititif pour l'Europe tout entière. J'affirmai en toute occasion que cette réunification ne pouvait que bénéficier à la dynamique de la construction européenne.

Mais le malheur voulut que notre politique étrangère ne prit pas alors toute la mesure de l'ampleur des changements en cours, et qu'il devait en résulter des divergences plus que regrettables entre nos deux pays dans des dossiers capitaux de l'après-guerre froide. J'en citerai trois exemples. Tout d'abord, vis-à-vis du sort des nouvelles démocraties de l'Est, Paris et Bonn ont développé ces dernières années des approches trop discordantes. D'un côté, les dirigeants français ont paru réagir avec retard et sans beaucoup de compréhension pour les souhaits de nos nouveaux partenaires. De l'autre côté, l'Allemagne supportait l'essentiel du fardeau de l'assistance à ces pays. Et que dire alors du conflit yougoslave où, des mois durant, nos deux pays adoptèrent des positions diamétralement opposées : la France soutenant la Serbie, l'Allemagne, la Slovénie et la Croatie. Comme ce divorce-là fut lourd de tragiques conséquences dans cette guerre !

Second dossier de divergence : les questions de défense. L'Allemagne appuyait sans réserve la démarche de nos autres alliés tendant à maintenir un rôle majeur pour l'alliance atlantique. La France, pour sa part, s'enfermait dans une attitude d'obstruction d'autant plus incompréhensible pour nos partenaires que nous avions toujours été les premiers à préconiser une évolution de l'alliance. Au-delà des initiatives communes pour renforcer l'identité européenne de défense, subsistaient ainsi des positions incompatibles concernant l'axe central de la sécurité européenne.

En troisième lieu enfin, une contradiction similaire pouvait être relevée quant à la démarche franco-allemande en matière communautaire. Si le traité de Maastricht, aujourd'hui si mal en point, consacrait sans nul doute une volonté partagée de faire avancer l'Europe, que d'ambiguïtés sur la nature, la structure, la finalité de cette Europe à construire : fédérale d'un côté, intergouvernementale de l'autre! Des ambiguïtés qui finalement aboutirent non seulement à compromettre le traité lui-même, mais surtout le nécessaire ajustement de la Communauté à l'Europe de l'après-guerre froide!

L'explication ultime de ces différents malentendus nous ramène à la fois au présent et à une donnée essentielle pour comprendre notre avenir : à partir des années 89-90, le monde ancien a basculé. L'Europe tout entière – mais pas seulement elle! – est entrée dans une phase proprement révolutionnaire où les nations, les idéologies, les économies et les armes vont profondément changer. Contraints de parer au plus pressé et de piloter à vue, nos gouvernants n'ont pas su mesurer l'ampleur des changements intervenus. Du côté français, l'illusion a longtemps existé que l'on pouvait faire face à la situation nouvelle par de simples ajustements. On s'est ainsi conforté dans l'idée que l'URSS parviendrait à survivre et, avec elle, l'essentiel du jeu traditionnel de l'équilibre de la terreur nucléaire, du partage en blocs idéologiques et, en définitive, des «commodités» du *statu quo*. Or c'est un monde radicalement nouveau qui a surgi des décombres de la chute inéluctable de l'empire soviétique. Un monde où certains clivages historiques ont recouvré actualité et pertinence : un monde où les passions nationales tendent à se déchaîner sur un arrière-plan d'effondrement économique et de recherche de nouveaux modèles ; un monde où la menace nucléaire directe s'estompe, mais où les risques réels se multiplient, du fait notamment de la prolifération des armements ; un monde, enfin, où l'Allemagne retrouve toute sa place en Europe et où le visage de l'Est lointain se redessine à grand peine.

Le monde change donc, à nouveau. En son temps, le général de Gaulle l'avait compris et en avait tiré toutes les conséquences – en 1963 en particulier. Il est impératif de le comprendre à nouveau aujourd'hui et d'oser encore.

Les piliers de l'ordre européen qui avaient été conçus à l'ère de la guerre froide – OTAN, CEE ou CSCE – doivent tous être réexaminés et redéfinis à la lumière de ce nouveau contexte. L'entente franco-allemande, sans laquelle il ne saurait exister de système de sécurité stable en Europe, n'échappe pas à cette règle. C'est pourquoi, dès février 1992, à l'occasion du centenaire de la naissance de Maurice Baumont, Jacques Chirac avait suggéré que nos deux pays entament une réflexion de fond en vue d'adapter leurs relations aux réalités européennes et mondiales actuelles. La perspective d'un nouveau traité de l'Elysée était notamment proposée à notre partenaire, afin d'approfondir et d'élargir le champ des politiques communes prévues par l'accord signé il y a trente ans, le 22 janvier 1963, par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer.

Comment procéder aujourd'hui à cette nécessaire rénovation ? La sagesse recommande de progresser pas à pas, en distinguant les problèmes essentiels. Quatre de ceux-ci me paraissent devoir constituer, dans la période à venir, des thèmes de dialogue majeurs pour la France et l'Allemagne.

1. Les questions économiques et monétaires. Le moment est venu où, au plan national comme au plan européen, des initiatives de croissance, mûrement préparées, doivent être prises en conformité avec les indispensables disciplines budgétaires et monétaires. L'Allemagne sait que, sur ce dernier point, la France fait désormais preuve d'une rigueur au moins égale à la sienne. Elle peut être assurée que le cap sera maintenu. Mais il importe, en contrepartie, que notre principal partenaire comprenne qu'il doit prendre en compte, dans la définition de la politique monétaire, nos impératifs en matière de croissance et d'emploi. Il ne suffit pas de se proclamer « européen » si l'on reste, en même temps indifférent aux conséquences de ses actes sur ses partenaires. Il y va du redressement de nos deux pays, et, au-delà du maintien du SME, de l'objectif d'une monnaie commune, bref du cœur même du dispositif de Maastricht. La France est aujourd'hui asphyxiée par les errements de l'économie socialiste, caractérisée notamment par l'extraordinaire inflation des dépenses de l'Etat, mais aussi par la politique des taux d'intérêt de l'Allemagne. Sortir de cette double ornière est donc essentiel, cela dépend en grande partie de nous, mais en partie également de décisions raisonnées qui devront être prises à Bonn.

2. La défense de l'Europe. L'une des conséquences du nouveau contexte stratégique en Europe est d'offrir une plus grande marge de manœuvre, en même temps que des obligations plus contraignantes, pour nos deux pays. Les gaullistes, pour leur part, entendent aborder la question de la future architecture de sécurité en Europe sans *a priori* et avec tout le pragmatisme nécessaire. La France doit rompre définitivement avec une approche purement idéologique de l'OTAN ou encore de l'UEO. Je veux croire qu'elle trouvera alors chez les dirigeants allemands des partenaires déterminés à dégager en commun les solutions les plus efficaces en matière de sécurité européenne. Au moment où les crises se multiplient, où les risques d'un embrasement général dans les Balkans se précisent, menaçant l'ensemble de la paix sur notre continent, il est désormais évident que la vitalité de notre coopération en ce domaine doit aller de pair avec l'élargissement des moyens d'action extérieure de l'Allemagne. J'ai pour ma part soutenu les initiatives récentes prises en la matière ces dernières années, qu'il s'agisse de la brigade franco-allemande, ou de l'Eurocorps. Mais le temps des discours est révolu : alors que la guerre menace dans les Balkans, où est l'Europe ? Où est l'Eurocorps et pourquoi ne pas déployer ces unités à titre dissuasif en Macédoine ?

Que l'Allemagne (comme le Japon) puisse revendiquer un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, il n'y a rien là qui me surprenne ou qui me choque. Mais un tel privilège va de pair avec des devoirs, et des engagements précis. Il serait souhaitable que ces derniers soient précisés rapidement par nos partenaires.

3. La politique à l'Est. Notre devoir le plus urgent consiste évidemment à tirer les conséquences de l'affaire yougoslave. Nous devrions ainsi mettre en place sur un plan franco-allemand, dès que possible, des instruments communs d'analyse et d'évaluation des dangers que comporte l'instabilité des situations à l'Est.

Plus généralement, la réduction de cette instabilité passe par un effort impliquant de nombreuses organisations multilatérales comme le G7, le FMI ou le Club de Paris et, au premier chef, les institutions européennes. Les actions spécifiquement nationales restent cependant importantes. Il en résulte, à mes yeux, que le couple franco-allemand devrait, sur ce sujet particulièrement sensible, s'assigner une double finalité : une meilleure coordination des politiques propres à chacun de nos deux pays ; une mise en commun de nos influences réciproques dans les enceintes multilatérales, de manière à orienter l'attitude des grandes institutions internationales. Ainsi pourrions-nous nous rapprocher de l'objectif éminemment souhaitable d'une politique commune à l'Est, telle qu'elle avait été souhaitée par le chancelier Kohl en janvier 1988.

4. La construction européenne. Je souhaite pour ma part la ratification et la mise en œuvre du traité de Maastricht. Il y a un an, avant que ne commence en France le très vif débat sur la ratification de ce traité, nous avions indiqué que cet accord nous paraissait modeste quant au fond, contestable à certains égards, mais qu'il allait dans la bonne direction : celle du renforcement de l'Europe. Cette analyse demeure valable aujourd'hui ; les peuples ont rejeté les excès fédéralistes et technocratiques du traité, mais ils continuent, j'en suis convaincu, à adhérer à ses objectifs. C'est à ce titre qu'il convient de saluer les résultats du sommet d'Edimbourg, tout en constatant qu'une fois de plus le débat sur les enjeux majeurs liés à l'avenir même de l'Europe – l'emploi, l'élargissement aux pays de l'AELE et au-delà, les mécanismes de décision relatifs à une Europe élargie – ont été remis à plus tard.

Il ne pourra en être toujours ainsi. Lors de la conférence de révision, prévue pour 1996, l'Europe aura rendez-vous avec elle-même. Il n'est pas trop tôt pour commencer à préparer ce rendez-vous sur un plan bilatéral franco-allemand. C'est à cette condition que la coopération entre nos deux pays, telle que l'ont voulue le général de Gaulle et le chancelier Adenauer avec le traité de l'Elysée, continuera à jouer pleinement son rôle.

Lucidité, audace, détermination. Savoir comprendre le monde en mutation, oser en relever les défis, proposer des solutions nouvelles. Voilà la tâche difficile mais exaltante qui nous attend, nous, Français et Allemands, inséparablement unis par la volonté de deux hommes et par l'adhésion de deux peuples.

Au cours de toutes ces années, j'ai pu relever tous les signes attestant la permanence de la coopération franco-allemande. Celle-ci est demeurée sans conteste l'élément moteur de la construction communautaire. Elle a permis des développements positifs en matière de sécurité comme le renforcement de l'UEO ou encore l'initiative, aujourd'hui en voie de concrétisation, d'un corps européen. Du point de vue économique, nos entreprises ont beaucoup travaillé, et souvent avec succès, pour améliorer leur compétitivité sur le marché allemand.

De tout ceci, je tire deux conclusions. Tout d'abord, le pessimisme parfois de mise en France quant à l'évolution future du couple franco-allemand n'a pas d'autre raison d'être que notre propre frilosité. Il est aussi absurde de vouloir faire l'Europe par suspicion à l'égard de l'Allemagne que de refuser les progrès de l'Europe par crainte de cette même Allemagne. La seule réponse adaptée au développement de la puissance allemande, c'est le redressement économique et moral de la France, gage d'un partenariat équilibré et dénué d'arrière-pensée. C'est là, l'un des objectifs essentiels que j'assigne à la majorité nouvelle qu'éliront les Français dans un mois.

► **Pierre Lellouche est conseiller de Jacques Chirac.**

Du visage de la France en Afrique

par Erik Orsenna

ET si certaines régions d'Afrique étaient atteintes d'une maladie grave : la France? La politique française. Cet inextricable mélange de dévouement et de clientélisme, celui-ci annihilant celui-là malgré tous les efforts des fonctionnaires de notre coopération, des associations, des religieux, de certains entrepreneurs : tout un peuple de passionnés, de généreux; tout un peuple d'écœurés. Et si la France officieuse, celle des réseaux secrets, était une malédiction pour le continent? Cette façon de prendre l'Afrique pour nos coulisses, une annexe commode, propice à tous les détournements. Et si la France officielle ne valait guère mieux? La complaisance du gouvernement de la France face aux trafics les plus cyniques. La manière française, inimitable, de dénoncer en soutenant. De soutenir les dictateurs en dénonçant les dictatures.

Bien sûr, la France n'est pas coupable de tous les maux dont souffre le monde noir. Loin s'en faut. Mais qui niera sa responsabilité engagée? On connaît la chanson du chantage, la rengaine favorite des dictateurs du tiers-monde : «moi ou le chaos». On connaît aussi la fausseté de l'alternative : les dictateurs, en assassinant toute vie publique, sont des bâtisseurs de chaos. Et qu'on ne parle pas de non-ingérence pour justifier la passivité. Trop souvent on appelle «non-ingérence» la pure et simple poursuite des mauvaises habitudes coloniales. La «non-ingérence», il fallait commencer par elle et ne pas armer ces messieurs, année après année, sans rechigner à la dépense ni à l'envoi de mercenaires officiels émargeant au budget français.

A l'évidence, il ne s'agit pas d'imposer des modèles. On n'oblige personne à la liberté. Et l'Afrique inventera, à son rythme, sa forme propre de démocratie. Pour nous, il s'agit seulement d'écouter cet appel à la dignité, de l'accompagner. Et de ne pas conforter ceux qui l'écrasent dans le sang.

Trois beaux pays : Zaïre, Togo, Rwanda, aussi divers que trois pays peuvent l'être. Trois pays bien dotés par la nature et qui pourraient vivre dans l'aisance, voire dans l'abondance pour l'un d'entre eux. Et pourtant, partout des morts, des morts en grand nombre, des morts prévisibles. Trois beaux pays, trois exemples, trois mêmes chroniques du drame annoncé.

Le silence de Paris

Depuis quelques mois, je me demandais quel était pour la jeunesse africaine le visage de mon pays. De retour de voyage, j'ai la réponse. Hélas!

C'est d'abord un visage de caricature. Celui d'un ancien et peut-être futur ministre de l'intérieur clamant à Lomé, lors d'une peu ragoûtante tournée des popotes, son admiration pour un dictateur. Chacun ses opinions. Celles de Charles Pasqua a le mérite de la clarté.

L'autre visage de la France ne vaut guère mieux. C'est celui du silence de Paris, ou, tout au plus, du sourcil froncé. Le sourcil froncé français qui fait si peur aux dictateurs, comme chacun sait...

Silence, trente années durant, et aide massive de toute sorte au président du Zaïre, malgré ses exactions diverses, ses pillages massifs, sans compter quelques massacres. Qui a oublié les étudiants égorgés à Lubumbashi au printemps 1990? Il aura fallu la pression internationale pour que la France se résigne à abandonner ce président-maréchal.

Silence ou sourcils à peine froncés quand, dans le nord du Togo, Gilchrist Olympio, opposant de grande stature, tombe dans une embuscade dont il sort vivant par miracle mais la hanche fracassée et huit gardes du corps tués. Comme par hasard, le fils du chef de l'Etat togolais se promenait dans le voisinage. Silence ou petit frémissement de cils quand, à Lomé, l'armée du président Eyadéma investit l'immeuble du pouvoir exécutif légitime.

Nous aurons dû attendre les horreurs de janvier dernier pour qu'enfin la France réagisse. Il aura fallu cette manifestation pacifique sur laquelle a tiré l'armée. Trente morts. Toujours la même triste chronique de trente morts annoncés.

Silence face aux monstruosités commises au Rwanda. Notre armée là-bas présente avait pour rôle, que je sache, d'empêcher les massacres. Noble et utile mission, qui en douterait? Mais doit-elle, pour ce faire, continuer à soutenir un personnage qui, pour n'être pas serbe, n'en pratique pas moins la purification ethnique comme va l'établir, sans contestation possible, le terrifiant rapport de la Commission internationale des droits de l'homme. Ces atrocités seront-elles suffisantes ou faudra-t-il patienter encore?

Depuis trois ans, un grand vent de liberté et de dignité souffle sur l'Afrique. C'est la seule bonne nouvelle venue depuis longtemps du sud du Sahara. Et, pour ce continent dévasté, c'est la seule racine de l'espoir.

Mais liberté veut dire chahuts, surtout après tant d'années d'oppression. Et le retour à la dignité entraîne le besoin de renvendiquer.

Alors ? J'espère sans trop y croire que la nouvelle majorité (Charles Pasqua n'est pas toute la droite) ne tombera pas dans le piège de l'appui aux répressions. J'espère qu'elle ne sera pas complice de restaurations, illusoires et meurtrières. En un mot, j'espère qu'elle fera ce que nous, socialistes, malgré quelques progrès depuis le discours de François Mitterrand à La Baule en juin 1990, n'avons su faire : refuser, une fois pour toutes, de prêter la main à l'insupportable. C'est la seule façon de renouer avec la jeunesse, avec l'avenir de l'Afrique. Autrement s'agrandira la déchirure. Les dictateurs n'auront qu'un temps. D'autres générations montent, qui nous observent et nous jugent sans bienveillance. On fait volontiers fi de la fierté noire. La misère n'exclut pas le mépris.

La France verse chaque année au sud du Sahara une bonne trentaine de milliards. On pourrait doubler la somme, la tripler. Avec tout l'argent du monde, on ne s'achète pas un visage.

► **Erik Orsenna est écrivain.**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Gulu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

En espérant qu'il aura un effet dissuasif en Bosnie-Herzégovine

L'ONU a décidé la création d'un tribunal pénal international pour juger les responsables de crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie

Pour la première fois depuis le procès de Nuremberg en 1945, la communauté internationale a décidé la création d'un tribunal pour juger les criminels de guerre dans l'ex-Yougoslavie. Avançant en terre inconnue, le Conseil de sécurité a adopté, lundi 22 février, à l'unanimité, une résolution décidant *« la création d'un tribunal pénal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 ».*

Ce tribunal sera concrètement mis en place par une deuxième résolution à la suite du rapport du secrétaire général, qui sera préparé dans les deux mois à venir.

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

La résolution 808 a été présentée au Conseil de sécurité à l'initiative de la France. En janvier dernier, le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, avait demandé à un groupe de juristes d'établir un rapport sur la constitution d'un tribunal pénal *ad hoc*. Ce rapport suggère par ailleurs la possibilité de juger les suspects par contumace. Un autre rapport proposant un jury de dix-huit personnes a été présenté par la délégation italienne. Selon ces deux documents, la peine de mort serait exclue. La Communauté européenne estime que l'épuration ethnique a eu pour conséquence l'exode de plus de trois millions de personnes dans l'ex-Yougoslavie ; plus de vingt mille femmes auraient été violées. Prenant la parole après le vote et parlant des atrocités commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, l'ambassadeur français, M. Jean-Bernard Mérimée, a dit : *« La mémoire collective de nos peuples a retrouvé l'horreur de temps que l'on croyait révolus. »* En expliquant le vote favorable de la France, M. Mérimée a poursuivi : *« Poursuivre les responsables, c'est répondre à une exigence de justice vis-à-vis des victimes et vis-à-vis de la société internationale. Poursuivre les responsables c'est aussi envoyer à ceux qui continuent à se livrer à ces crimes un message clair : ils auront à répondre de leurs actes. »*

« Il y a un écho dans cette salle aujourd'hui. Les principes de Nuremberg ont été réaffirmés, a rappelé l'ambassadrice américaine, Mme Madeleine Albright. *Ceci ne sera pas un tribunal de vainqueurs. Le seul vainqueur sera la vérité. »* Citant le secrétaire d'Etat, M. Warren Christopher, elle a déclaré par ailleurs : *« Les tyrans impudents et des minorités apeurées guettent dans l'attente de savoir si la communauté internationale tolérera l'épuration ethnique. Si nous espérons promouvoir l'extension de la paix et encourager l'émergence de démocraties pacifiques et multi-ethniques, notre réponse doit être un non massif. »*

Pour l'ambassadeur de Russie, la résolution 808 doit ramener *« dès aujourd'hui les responsables des crimes à la raison »*. M. Iouli Vorontsov a ajouté que l'établissement du tribunal pénal est un *« ferme avertissement à ceux qui sont responsables de crimes dans d'autres régions du monde »*.

Félicitant la France pour cette initiative, le président du Conseil de sécurité, M. Ahmed Snoussi, a assorti l'établissement d'un tribunal d'un message clair. *« Dès aujourd'hui, les criminels savent qu'ils vont être punis... »*

Pour l'instant, en effet, les diplomates espèrent que la décision de mettre sur pied un tribunal pénal servira à dissuader les criminels en Yougoslavie. Un juriste nous explique que, *« pour juger ces gens, il faut d'abord les arrêter, et, sans leur propre coopération, je vois mal les personnels de la FORPRONU les cherchant de foyer en foyer »*. Ce juriste rappelle par ailleurs que le tribunal de Nuremberg a pu se réunir parce que l'Allemagne était vaincue et occupée par les alliés, *« tandis que les Serbes, vraisemblablement les plus coupables dans ce conflit, n'ont pas perdu la guerre, loin de là »*. Il ajoute que si le but du tribunal est de persuader les combattants de faire la paix, *« on peut être sûr que chaque gouvernement créera son propre tribunal pour juger ses ennemis »*.

Un autre problème est que certains criminels déjà désignés, en l'occurrence par le gouvernement des Etats-Unis, sont des responsables politiques de haut niveau *(voir la liste ci contre)*, sur qui comptent les coprésidents de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, MM. Vance et Owen, pour mener à bien leur plan de paix.

Le secrétaire général de l'ONU a été chargé de soumettre un rapport analysant toutes ces questions et de faire *« des propositions concrètes »* pour la mise sur pied du tribunal. Cette question devait être notamment discutée, mardi 23 février à Washington, par M. Boutros-Ghali et le président américain M. Bill Clinton.

AFSANÉ BASSIR POUR

L'improbable châtiment

Suite de la première page

Il revient maintenant à M. Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, de fixer avant deux mois, sur la base du travail des experts, les règles de fonctionnement du tribunal – dont la compétence s'étendra à l'ensemble de l'ex-Yougoslavie, – les mécanismes de sélection des magistrats, les procédures d'enquête et de jugement.

Ce projet de tribunal *ad hoc* faisait l'objet depuis quelques semaines d'un accord quasi unanime. M. Bill Clinton le réclamait ; M. Boutros-Ghali avait nommé une commission chargée de recueillir les preuves des crimes de guerre, et M. Roland Dumas désigné, avec l'appui des Douze et de la CSCE, une autre commission de huit juristes, présidée par M. Pierre Truche, qui préconise la nomination de quinze juges et exclut la peine de mort.

En Bosnie, le gouvernement a affiché les visages, bordés de noir, de ceux – et celles – qu'il tient pour des « criminels de guerre » et créé sa propre commission d'enquête qui tient à jour le catalogue des viols, meurtres, tortures, prises d'otages, charniers, destructions, incendies et exactions en tout genre qu'on lui rapporte. Même chose en Croatie, où les autorités ont mis en tête de liste les assassins – non identifiés – de quelque deux cents malades à l'hôpital de Vukovar, en novembre 1991. Et les Serbes ne devraient pas tarder à imiter leurs ennemis.

Hélas, selon toute vraisemblance, ces « criminels de guerre » – qu'épargne, semble-t-il, toute velléité de repentir – ne répondront pas de leurs forfaits devant des juges internationaux et ne purgeront – *a fortiori* – aucune peine. A moins de tomber, à la suite d'on ne sait quelle malchance, entre les mains de leurs adversaires et d'être ensuite livrés à la justice, ils n'ont cure des éventuels mandats d'arrêt et des procès par contumace. Au pire verront-ils leur liberté de circulation réduite à leur propre pays.

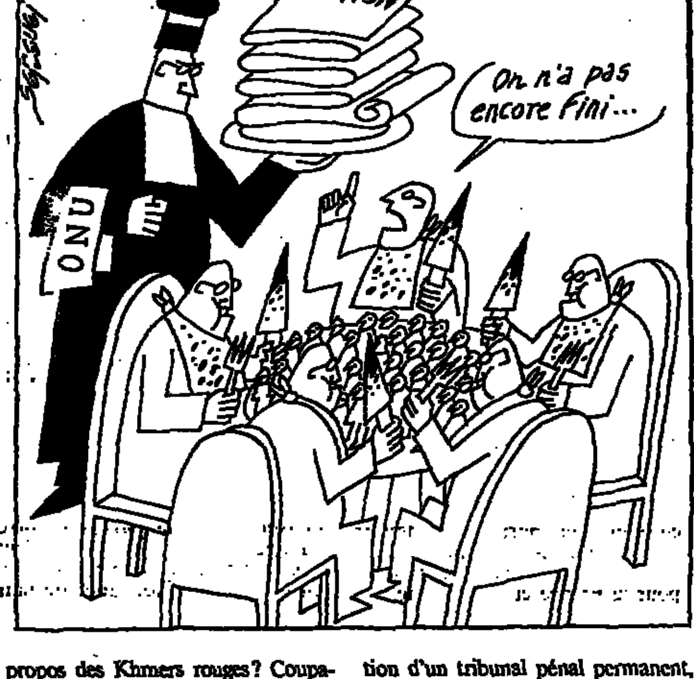
Un certificat de respectabilité

En outre, certains d'entre eux ont d'ores et déjà acquis un certificat de respectabilité, comme Vojislav Seselj, chef de guerre ultranationaliste « légitimé » par le bon score de son parti – 30 % des sièges – aux récentes élections législatives yougoslaves, ou comme Radovan Karadzic, le suave patron des Serbes de Bosnie, qui n'a pas eu de mal à obtenir un visa américain pour participer aux pourparlers sur le plan Vance-Owen, parrainés à New-York par les Nations unies. On ne passe pas les menottes à des négociateurs.

Comment ne pas songer irrésistiblement au funeste précédent créé à propos des Khmers rouges ? Coupables envers leur peuple d'un crime infini, Pol Pot et ses complices gardèrent, pour des raisons de haute politique, un siège dans le concert des nations. Et leur participation aux accords de paix, voire à un futur gouvernement cambodgien, leur assure l'impunité. On voit bien à ce propos l'embarras où la création d'un tribunal pénal permanent, opposable à tous – projet à l'étude depuis 1945 – plongerait la communauté des Etats. Au demeurant, comme en témoigne le sourire trompeur qu'affiche en permanence un Khieu Samphan, il n'est pas si commode de distinguer les bourreaux, en dehors du service. Mais celui-là n'a rien à craindre : le vote de lundi ne concerne que l'ex-Yougoslavie.

Ce n'est pas une raison, au contraire, pour en sous-estimer l'importance. En renforçant le crédit de la loi internationale, la décision des Nations unies a valeur dissuasive. Elle peut amener les « nettoyeurs ethniques » de tous bords à tempérer leur ardeur « purificatrice ». Elle indique aux criminels de guerre que le monde désormais se souviendra d'eux. Avec l'espoir de faire reculer un peu la barbarie.

JEAN-PIERRE LANGELLIER



La résolution 808 du Conseil de sécurité

Voici les principaux points de la résolution 808 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée lundi 22 à l'unanimité et qui a décidé la création d'un tribunal pour juger les responsables présumés de crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie.

« Le Conseil de sécurité, rappelant le paragraphe 10 de sa résolution 764 du 13 juillet 1992, dans lequel il a réaffirmé que toutes les parties sont tenues de se conformer aux obligations découlant du droit humanitaire international, et en particulier des conventions de Genève du 12 août 1949, et que les personnes qui commettent ou ordonnent de commettre de graves violations de ces conventions sont individuellement responsables à l'égard de telles violations,

» Rappelant également sa résolution 771 du 13 août 1992, dans laquelle il exigeait notamment que toutes les parties et les autres intéressés dans l'ex-Yougoslavie, ainsi que toutes les forces militaires en Bosnie-Herzégovine, mettent immédiatement fin à toutes violations du droit humanitaire international,

» Rappelant aussi sa résolution 780 du 6 octobre 1992, dans laquelle il priait le secrétaire général [de l'ONU] *de constituer d'urgence une commission impartiale d'experts chargée d'examiner et d'analyser l'information fournie en vertu des résolutions 771 et 780 (1992) ainsi que toute autre information que la commission d'experts pourra obtenir, en vue de fournir au secrétaire général ses conclusions sur les violations graves des conventions de Genève et les autres violations du droit humanitaire international dont on aurait la preuve qu'elles ont été commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie,*

» Se déclarant une nouvelle fois gravement alarmé par les informations qui continuent de faire état de violations généralisées du droit humanitaire international sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, notamment celles qui font état de tueries massives et de la poursuite de la pratique du « nettoyage ethnique »,

» Constatant que cette situation constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales,

» 1. Décide la création d'un tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

» 2. Prie le secrétaire général de soumettre le plus tôt possible à l'examen du Conseil de sécurité, et si possible au plus tard soixante jours après l'adoption de la présente résolution, un rapport analysant cette question sous tous ses aspects, comportant des propositions concrètes et, le cas échéant, des options, pour la mise en œuvre efficace et rapide de la décision.

» 3. Décide de rester activement saisi de la question. »

Les procès de Nuremberg et de Tokyo

Le 20 novembre 1945 s'ouvrait dans la ville de Nuremberg, haut lieu du nazisme, le procès international des criminels de guerre du IIIe Reich. Près d'une année de débat, quatre cents audiences, des dizaines de milliers de documents furent nécessaires pour juger vingt et un anciens dirigeants nazis, parmi lesquels plusieurs intimes d'Adolf Hitler (1). Dès 1943, Staline, Roosevelt et Churchill avaient prévenu les militaires allemands et les membres du parti nazi qu'ils seraient tenus pour responsables des atrocités commises durant le conflit. En août 1945, les statuts du tribunal militaire international étaient promulgués pour donner force de loi à l'intention générale formulée trois ans plus tôt.

Les images demeurent de ces chefs nazis, civils ou militaires, venant à tour de rôle plaider « non coupable » au micro après s'être abrités derrière le « Führerprinzip » (le principe du chef). Le verdict fut prononcé le 1er octobre 1946. Dix pendaisons eurent lieu (Goering s'est suicidé), sept accusés furent condamnés à des peines de réclusion et trois acquittés.

Moins connu, le procès de Tokyo (juin 1946-novembre 1948) devait aboutir à la condamnation à mort de sept grands criminels de guerre japonais et à la condamnation à des peines de prison pour dix-huit autres. Tout avait été fait pour éviter que la responsabilité de l'empereur ne fût pas mise en cause, signe que le politique n'avait pas complètement cédé le pas devant le judiciaire...

P. S

(1) *Le Monde* a publié dans ses éditions du 19 novembre 1990 une page « Dates » consacrée au procès de Nuremberg.

Le tribunal Russel

Le 2 août 1966, le philosophe britannique Lord Bertrand Russel annonça la création d'un *« tribunal pour juger les crimes de guerre »* destiné à instruire notamment le procès des dirigeants américains pour leur *« agression »* au Vietnam. Ce tribunal, présidé à l'origine par Jean-Paul Sartre, tint ses premières séances au printemps de 1967 à Stockholm. Un second tribunal Russell consacra ses travaux à l'Amérique latine.

En juin 1979, il céda la place à un *« tribunal permanent des peuples »* qui se pencha sur les souffrances des peuples malheureux. Ces « juridictions », dont les objectifs étaient clairement politiques, et dont les travaux donnèrent lieu à de multiples polémiques, étaient composées d'universitaires, d'intellectuels, regroupés sous la houlette d'un juriste. Mais leur « verdict » n'avait naturellement aucune valeur juridique.

Washington examine un plan de parachutage de vivres en Bosnie

Washington envisage de déployer des équipes d'assistance au sol dans le cadre de son plan de parachutage de vivres sur des localités bosniaques assiégées par les Serbes et d'engager ainsi des soldats américains sur le terrain pour la première fois depuis le début du conflit en Bosnie, a indiqué, lundi 22 février, un responsable du département d'Etat. *« Aucune décision finale n'a été prise »*, a déclaré un porte-parole du même.

Mais *« la question la plus importante maintenant est de savoir comment nous allons procéder et si nous sommes prêts à le faire comme nous savons faire les choses lorsqu'elles nous tiennent à cœur »*, a poursuivi ce responsable, citant l'exemple de la Somalie. L'administration Clinton ne veut, en effet, pas s'engager dans cette affaire *« d'une façon qui mène à l'échec »*.

L'envoi de militaires américains se justifierait par les difficultés prévisibles. A la différence du Kurdistan irakien, les largages devraient en effet être délimités avec précision pour éviter qu'ils ne tombent sur des habitations ou chez les assiégeants. Par ailleurs, toujours selon le département d'Etat, *« nous avons besoin d'une zone d'exclusion aérienne »*, ce qui justifierait une relance du débat au Conseil de sécurité des Nations unies sur l'usage de la force pour faire respecter cette mesure.

D'autre part, à l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali a dit, lundi, qu'il était favorable *« en principe »* au plan américain, mais que celui-ci devait se faire sous la supervision de l'organisation internationale. Enfin, la Grande-Bretagne, sans être opposée à ce plan, n'y participera pas, indique le *Financial Times* de mardi, citant des responsables du Foreign Office. – *(AFP, AP.)*

POINT DE VUE

Humanitaire neutre ou juste ?

par Bernard Kouchner

ON ne doit jamais arrêter l'aide humanitaire aux populations civiles. On peut comprendre les raisons opposées qui animèrent le président Alia Izetbegovic et Mme Sadako Ogata, sans pour autant les approuver. Le premier, dans Sarajevo ravagée, menait, au nom d'une population contrainte, une opération de désespoir. La seconde, haut-commissaire aux réfugiés des Nations unies, entendait protester contre les diverses milices – et très singulièrement les serbes – qui interdisaient le passage aux convois de ravitaillement vers les enclaves de l'est de la Bosnie.

Il y a quelques jours, à Sarajevo, le président bosniaque nous affirmait qu'il autoriserait de nouveau le ravitaillement de sa ville dès que les convois de secours parviendraient à Zepa ou à Gorazde. C'est, heureusement, chose faite ; et des parachutages s'annoncent. Le secrétaire général des Nations unies a demandé au HCR de reprendre son soutien aux populations. Un tribunal international contre les violations des droits de l'homme doit être mis en place sur initiative française.

Les louanges comme les querelles, les avancées comme les dérobades se nouent souvent autour de l'action humanitaire. Ce n'est pas un hasard. L'action humanitaire est un des signes de notre temps. Il se dessine timidement, frileusement, une méthode humanitaire internationale, née du refus de la barbarie et fondée sur la persévérance. Si elle ne comptabilise pas les résultats, elle requiert une intention et exige une obstination. Si elle ne choisit pas ses victimes, si elle ne désigne pas les bons et les mauvais morts, si elle se doit d'équilibrer ses prestations, elle refuse la neutralité et procure la justice. C'est aussi pour cela que nous avons poursuivi, au nom du gouvernement français, avec notre ambassadeur, M. Jacolin, et avec M. Guidi, de la Commission européenne, les échanges de prisonniers, qui se sont traduits il y a dix jours par la libération de soixante-cinq d'entre eux, et avant-hier de cent huit autres. Nous en attendons le même nombre dans les jours suivants, et nous continuerons dans l'esprit souhaité par la Croix-Rouge internationale, qui exige justement la libération de tous les prisonniers.

Mais les chiffres et les réalités sont encore trop éloignés. Les Serbes déclarent avoir libéré plus de 5 040 prisonniers contre 400 chez leurs adversaires, et devant le nombre officiel de 1 225 détenus dans la prison serbe le président Izetbegovic nous a confié une liste de 16 000 noms. Qui sont-ils ? Des réfugiés ? Des disparus ? Des personnes déplacées ? Des détenus ?

Comme le prouve la récente évolution des résolutions du Conseil de sécurité à New-York, l'humanitaire, au sens moderne, est un catalyseur. On ne pourra sauver des hommes et des femmes qui survivent en Bosnie qu'en rapprochant plus encore l'humanitaire de la politique et de la diplomatie. Il conviendra également d'y inclure les droits de l'homme, sans lesquels l'humanitaire ne serait que le service après-vente des guerres.

► M. Bernard Kouchner est ministre de la santé et de l'action humanitaire.

EUROPE

La guerre dans l'ex-Yougoslavie

L'extrême droite ultranationaliste serbe triomphe

Depuis les élections de décembre 1992 en Serbie, *marquées par la montée de* l'extrême droite ultranationaliste, le Parti radical de Vojslav Seselj – 30 % des sièges du Parlement serbe – s'impose face à une opposition démocratique favorable à un règlement pacifique de la crise dans l'ex-Yougoslavie. En dénonçant la conspiration internationale contre la Serbie et en prônant des *méthodes musclées pour régler* la question nationale serbe, M. Seselj est devenu l'idole d'une partie de la population.

BELGRADE

de notre correspondante

Dans les années *80*, certains dirigeants communistes de l'ex-Yougoslavie, marquant leur volonté de conserver à tout prix le monopole du pouvoir, ont exploité la fibre nationaliste pour canaliser la contestation contre le régime socialiste. En Serbie, c'est le leader de la Ligue des communistes (devenue, depuis, Parti socialiste), Slobodan Milosevic, qui a exalté le sentiment national de la population au moment où elle cherchait à retrouver son histoire.

Les Serbes étaient convaincus d'avoir été, pendant près d'un demi-siècle de communisme, victimes d'une politique titiste visant à les affaiblir au sein de la fédération. Ce nationalisme postcommuniste est devenu d'autant plus dangereux qu'il s'est greffé sur un système autoritaire qui, en dépit de l'apparition du pluralisme politique, n'a pas vraiment admis le pluralisme d'idées. La question «nationale» s'est donc retrouvée au centre de la vie politique serbe. Tout parti qui ne s'y réfère pas est voué à la marginalité. Même dans l'opposition démocratique.

C'est vrai pour l'Alliance civique (GS) et pour le Parti démocrate (DS) de M. Micunovic. Ce dernier n'a pas donné la priorité à la question nationale serbe et a essuyé un échec aux élections de décembre dernier. La fièvre nationaliste, qui va en s'amplifiant au fur et à mesure que se prolonge la guerre dans l'ex-Yougoslavie, donne des ailes aux extrémistes.

A trente-huit ans, Vojslav Seselj a le vent en poupe. Avec un score misérable de 100 000 voix à l'élection présidentielle de décembre 1990, il s'impose deux ans plus tard en recueillant, comme tête de liste de son Parti radical, plus de 1 million de voix. Son succès, il le doit à son discours provocateur et à l'image du Serbe orgueilleux et guerrier qu'il s'est forgée, en se réclamant ouvertement du mouvement «tchetnik» serbe.

Ancien responsable de la Jeunesse communiste en Bosnie, dont il est originaire, puis condamné *dans les années 80 à sept ans* de prison comme opposant au régime, Vojslav Seselj est le premier politicien a avoir utilisé en public le terme de *«purification ethnique»* pour décrire les actions de ses milices en Croatie puis en Bosnie.

Une idole parmi les desperados

Ce grand blond au visage juvénile – il n'a rien du «tchetnik» barbu, bardé de cocardes à tête de mort – se réjouit de figurer *«aux côtés d'autres patriotes»* sur la liste des criminels de guerre établie par le département d'Etat américain. *Les méthodes musclées qu'il pré*conise pour régler, *«une fois pour toutes»*, la question serbe et réunir le peuple serbe dans une Grande Serbie incorporant la moitié de la Croatie, la Bosnie, la Macédoine et le Monténégro lui ont attiré des sympathisants de tous bords. S'il ne jouit du soutien d'aucun intellectuel de renom, *il est aussi vrai* que la classe intellectuelle ne le boude pas.

Mais Seselj fait figure d'idole *parmi les desperados et les nou*veaux pauvres qui, faute de pouvoir comprendre les causes de la crise et de l'isolement de la Serbie, cherchent refuge dans un sentiment de grandeur et de force que leur procure leur leader, qui aime à défier la communauté internationale. Il recueille également la sym*pathie des gens proches du* pouvoir, fonctionnaires et apparatchiks, policiers et officiers. Pour les réfugiés serbes de Bosnie et de Croatie, il apparaît comme un sauveur qui, en cas d'échec de la Grande Serbie, leur trouvera sur les terres fertiles de la Voïvodine (Nord) une maison d'où ses milices *auront expulsé des non-Serbes.*

Populiste à outrance, Seselj plaît par son langage simple, clair et direct. Tranchant sur la langue de *bois des autres politiciens, il ose* dire tout haut, sans détour, ce que les autres pensent tout bas. L'année dernière, devant le Parlement, il avait lancé : *«Il faut expulser tous les Croates et les Slovènes de Serbie.»* Défiant la communauté internationale de l'en empêcher, il était passé aux actes. Sous l'œil complice de la police, ses milices sèment, depuis lors, la terreur parmi les populations hongroise, croate, slovaque et ruthène de Voïvodine (nord de la Serbie) et musulmane du Sandjak (sud de la Serbie, nord du Monténégro). Bilan : plus de cent mille non-Serbes ont quitté ces régions.

Mais l'intolérance de M. Seselj touche également les Serbes qu'il considère comme *«traîtres»* à la cause nationale. Ce sont avant tout *les libéraux et les pacifistes*, contre qui il mène une véritable chasse aux sorcières, dressant des listes noires, les interpellant en public, les menaçant de représailles et même de prison. Appelant systématiquement à rejeter *«le chantage et les ultimatums»* de l'Occident, Seselj préconise la rupture du dialogue avec l'étranger et réclame que la Serbie officialise immédiatement l'union de tous les territoires tenus par les forces serbes. *«Les Serbes ne capitulent pas»*, répète-t-il sans cesse, se moquant des menaces d'intervention militaire étrangère.

Combats en première ligne

Vojslav Seselj est, certes, devenu le plus puissant leader de l'extrême droite ultranationaliste grâce à son alliance ouverte avec le président Slobodan Milosevic, mais il n'est *pas le seul*. De nombreux partis se sont maintenus sur la scène politique, en marge du Parti radical, comme le Parti du renouveau populaire serbe (SNO) de Mirko Jovic, le Parti populaire (NS) de M. Paroski et le Parti démocratique serbe (SDS, filiale des partis au pouvoir dans les Républiques *autopoclamées par les indépendan*tistes serbes de Bosnie et de Croatie).

Mais il existe également des groupuscules qui se sont fait remarquer par les violences commises par leurs milices, comme notamment celles dirigées par un intellectuel belgradois, Dragoslav Bokan, et celle des Jeunesses royalistes serbes de Sinisa Vucinic. Le plus célèbre d'entre eux reste néanmoins Zeljko Raznjatovic, alias commandant Arkan, chef d'une groupe paramilitaire de choc, spécialisé dans les coups de main et les combats en première ligne.

Recherché dans plusieurs pays occidentaux pour délits de droit commun, Arkan figure, aux côtés de M. Seselj, sur la liste des criminels de guerre établie par Washington *(lire encadré)*, qui le soupçonne d'avoir commis de nombreuses exactions dans l'est de la Croatie et en Bosnie. Profitant de la surenchère nationaliste, Arkan s'est imposé sur la scène politique serbe en promettant de défendre les Serbes du Kosovo et d'expulser *90 % des quelque deux millions* d'Albanais de souche qui peuplent cette province du sud de la Serbie. Ces promesses lui ont valu d'être élu député du Kosovo en décembre.

FLORENCE HARTMANN

Les criminels de guerre présumés cités par M. Eagleburger

Le 16 décembre dernier, devant la conférence internationale ministérielle sur l'ex-You*goslavie réunie à Genève*, M. Lawrence Eagleburger, alors secrétaire d'Etat américain, avait, tout en demandant des comptes *au président serbe, M. Slobodan* Milosevic, au chef des Serbes de Bosnie, M. Radovan Karadzic, et au chef de l'armée serbe de Bos*nie, M. Ratko Mladic*, cité les noms de plusieurs auteurs présumés de crimes contre l'humanité, en majorité serbes. Il estimait que pourraient comparaître devant un *«second tribunal de Nuremberg»* :

– Zeljko Raznjatovic (alias commandant «Arkan»), dont les milices «Tigres» ont été liées à des opérations de *«purification ethnique»* à Zvornik, Srebrenica, Bratunac et Grobnica, et au massacre, qui pourrait avoir porté sur 3 000 civils, près de Brcko.

– Vojislav Seselj, dont les «Aigles blancs» ont commis des atrocités dans nombre de villes bosniaques, dont Brcko ;

– Drago Prcac, commandant *du camp d'Omarska, où ont eu* lieu des exécutions de masse et des tortures. Sa nationalité n'est pas précisée ;

– Adem Delic, commandant du camp de Celebici, où au moins quinze Serbes ont été battus à mort en août. Sa nationalité n'est pas précisée ;

– Borislav Herak, Serbe bosniaque qui a admis avoir tué plus *de 230 civils ;*

– «Adil» et «Arif», deux paramilitaires croates qui ont tué une cinquantaine de femmes et d'enfants serbes en août dernier. – *(AFP.)*

ESPAGNE

Le gouvernement marque des points importants dans la lutte contre l'ETA

L'organisation indépendantiste basque ETA semble moribonde après les coups qui lui ont été portés depuis un an. L'arrestation la plus récente, celle d'un de ses responsables présumés, *a eu lieu, samedi 20 février*, à Toulouse (*le Monde* du 23 février).

MADRID

de notre correspondant

«L'ETA a déja cessé d'exister comme référence politique», a assuré, le week-end dernier, M. José Antonio Ardanza, président du gouvernement autonome basque, devant l'assemblée du Parti nationaliste basque (PNV). Le plus haut responsable politique du pays basque espagnol a voulu frapper les esprits. Il n'a formulé qu'un truisme : tout le monde sait que le mouvement indépendantiste basque est moribond.

Les têtes sont tombées, le 29 mars dernier en France, à Bidart (Pyrénées-Atlantiques). Les réseaux ont été démantelés dans la foulée tant en Espagne qu'en France. La sécurité des Jeux olympiques de Barcelone et de l'Exposition universelle de Séville était en jeu. *Elle a été assurée*. Restait à couper les vivres et à découvrir les caches d'armes et de munitions. Des victoires ont été obtenues également sur ce terrain. La découverte de la fabrique d'armes de Bidart la semaine dernière (*le Monde* du 16 février) est un autre coup sérieux porté à l'ETA. Les arrestations opérées ont encore fait des coupes claires au sein de cette organisation.

Au mois de janvier pourtant, le mouvement a encore frappé à deux reprises, tuant d'une balle dans la tête le tenancier d'une boîte de nuit et un éducateur de prison. Au même moment, un apprenti terroriste s'est fait sauter en manipulant une bombe à Guernica. Ses obsèques ont encore donné lieu à une large manifestation de soutien à l'ETA. Certes, le mouvement est disloqué, désemparé, en phase de liquidation, mais pas anéanti.

Le dernier attentat à l'explosif a été commis le 30 novembre à Madrid. Le précédent avait eu lieu le 9 juin. Entre-temps, le mouvement séparatiste avait proposé, le 10 juillet, une trêve de deux mois en échange de l'ouverture de négociations politiques dans un pays neutre. Le gouvernement s'y est officiellement refusé.

Selon des informations révélées par le quotidien *El Pais* le 19 février, l'ETA aurait à nouveau proposé au gouvernement, en novembre, une trêve de deux mois contre une amorce de dialogue. Le ministère de l'intérieur aurait à nouveau dit non en exigeant une trêve indéfinie.

Petit à petit au cours des derniers mois, le terrain du débat, si l'on peut dire, s'est déplacé sur les prisonniers de l'organisation, au nombre de six cents environ. *D'un côté, le pouvoir* sait qu'il peut en jouer pour accroître les divisions et porter des coups au moral : la divulgation récente de conversations entre des prisonniers et leurs avocats a montré que ces derniers servaient de messagers mais a révélé aussi que les détenus doutaient du soutien de l'organisation. Dans les mois à venir, des libérations bien orchestrées seront vraisemblablement utilisées pour tenter de renforcer le courant de la démobilisation. D'un autre côté, ces prisonniers, disséminés à travers tout le pays, sont utilisés par les forces nationalistes comme un facteur de cohésion au sein du mouvement. Ils restent le ciment d'une cause qui, *en même* temps, revendique une amnistie générale et l'ouverture de négociations.

Eviter l'«humiliation» des nationalistes

Il est indéniable que des discussions ont lieu au sein de l'ETA, d'Herri Batasuna, considéré comme sa branche légale, ou de KAS (Coordination basque socialiste) – le noyau fédérateur nationaliste de plus en plus considéré comme l'autorité suprême – sur l'opportunité de continuer la lutte armée. Des conversations auraient eu lieu sur ce thème dans la banlieue parisienne entre, notamment, plusieurs des *etarras* arrêtés la semaine dernière. Des *démentis ont été publiés dans le quo*tidien pro-nationaliste *Egin*. Toujours est-il qu'après l'échec de l'ETA, dans sa tentative d'utiliser l'année 1992 comme moyen de chantage pour amener le pouvoir à la table des négociations, la cause indépendantiste se pose des questions sur le devenir de la lutte et sur les meilleures chances de ne pas perdre totalement la face. Il faut, a dit M. Ardanza, *«obtenir une victoire* [qui ne soit] *humiliante pour personne»*. Reste à trouver la formule.

MICHEL BOLE-RICHARD

SUISSE : la succession de M. Felber

Mme Brunner est la candidate officielle du PS pour diriger la diplomatie

***Le groupe parlementaire du* Parti socialiste suisse a donné, vendredi 19 février, son investiture à Mme Christiane Brunner, député de Genève, pour succéder, à la tête de la diplomatie helvétique, à M. René Felber, *démissionnaire du conseil fédéral* pour raison de santé (*le Monde* du 15 janvier). Déjà *désignée par les hautes ins*tances du parti, Mme Brunner devient ainsi la candidate socialiste officielle à l'élection, prévue pour le 3 mars.**

BERNE

de notre correspondant

Si le siège de M. Felber au conseil fédéral n'est pas contesté au Parti socialiste, il appartiendra aux deux Chambres réunies en Assemblée fédérale de décider en dernier ressort quelle personnalité remplacera l'actuel ministre des affaires étrangères : dans ce véritable parcours du combattant que représente la course au gouvernement helvétique, la barre est placée plus haut dès lors qu'il s'agit d'une femme.

Les socialistes en avaient déjà fait l'expérience en 1983, quand les trois partis «bourgeois» majoritaires au Parlement avaient sèchement recalé leur candidate officielle, Mme Liliane Uchtenhagen, de Zürich, lui préférant un socialiste moins remuant, M. Otto Stich. C'est finalement une radicale, elle aussi de Zurich, Mme Elisabeth Kopp, qui devait être, une année plus tard, la première femme à accéder au gouvernement. Mais, en 1988, Mme Kopp, alors ministre de la justice, fut acculée à démissionner, éclaboussée par une affaire de narcodollars mettant en cause une société dont son mari avait occupé la vice-présidence.

Les circonstances paraissant aujourd'hui un peu plus propices au retour d'une femme au conseil fédéral, les socialistes ont donc *décidé de tenter à nouveau leur* chance. Selon la subtile alchimie du consensus helvétique, le successeur de M. Felber devrait, en principe, être socialiste comme lui, francophone et issu d'un canton non représenté au gouvernement. Elue de Genève, qui n'a plus eu de représentant au conseil fédéral depuis soixante-treize ans, Mme Brunner remplit ces conditions.

Agée de quarante-neuf ans et première femme à diriger un syndicat suisse, celui de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), Mme Brunner suscite la méfiance des partis de droite, notamment en raison de ses prises de position pour l'avortement et en faveur de l'abolition de l'armée. Ces dernières semaines, elle a été, en outre, l'objet d'une campagne de dénigrement à propos de sa vie privée. Mais les auteurs d'une lettre anonyme publiée en suisse alémanique en ont été pour leurs frais. Après avoir porté plainte pour diffamation, Mme Brunner a tranquillement répliqué au cours d'une conférence de presse, témoignant ainsi qu'elle savait garder son calme. Les messages de sympathie se sont multipliés, et son parti a fait bloc autour d'elle.

Le comité directeur et le comité central l'ont plébiscitée, et c'est par 32 voix contre 10 à son concurrent, M. Matthey, que le groupe parlementaire l'a désignée comme *candidate officielle*. Si ce choix n'était pas entériné par l'Assemblée fédérale, certains socialistes seraient enclins à reconsidérer la participation de leur parti au gouvernement, où ils disposent de deux sièges sur sept.

J.-C. B.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

On savait !

C'ÉTAIT l'été dernier, en Bosnie centrale. A la faveur d'un convoi humanitaire, nous étions une vingtaine de journalistes à vouloir vérifier des informations concordantes sur l'existence de camps criminels à Doboj. Après nous avoir détournés et gardés à vue, un colonel serbe de l'état-major de Banja Luka s'était engagé sur l'honneur à nous laisser visiter la ville suspecte. Sans doute n'était-il pas obéi sur place, ou avait-il passé discrètement des contrordres. Le fait est que les miliciens du cru nous interdirent le moindre regard, avant de nous reconduire sans ménagement vers les lignes bosniaques.

Qu'aurait-il fallu faire ? Tromper la surveillance de gardiens prêts à tirer, nous fondre *dans une ville déserte et quadrillée, en espé*rant le miracle romanesque de la femme de peine qui vous glisse dans la poche des preuves du crime, ou l'aubaine du bourreau qui *soulage sa conscience ? Faute de cette intrépi*dité, nous avons peut-être longé un nouveau Dachau sans le voir, et concouru à ce que le monde, une fois encore, ignore Dachau...

∴

Ce doute revient en mémoire, en même temps qu'il s'apaise, à la lecture du Livre noir établi par le Nouvel Observateur et Reporters sans frontières (Editions Arléa).

Pour Doboj, le document signale seulement la caserne où la Croix-Rouge n'aurait compté, en novembre dernier, que 97 détenus. Les geôliers avaient dû faire le ménage. Qu'en est-il de la discothèque et de l'usine de jus de fruit où des rescapés nous ont dit avoir vu plusieurs centaines de prisonniers martyrisés, tués à petit feu ?

De toute façon, le dossier suffit tel qu'il est. Chaque foyer de France, chaque école de France, devrait se le procurer. Ce faisant, ils feront œuvre utile, car contrairement aux parlementaires ou aux grands commis qui fabriquent des «best sellers» pour leur compte avec des enquêtes effectuées à nos frais, ou des secrets d'Etat qui sont notre bien, les *auteurs du Livre noir enverront les droits de* ces dossiers officiels au quotidien de Sarajevo *Oslobodenje*. Mieux : parents et professeurs empêcheront – par une lecture quotidienne à *haute voix, pourquoi pas ? – qu'à l'égard de la* Yougoslavie on ose jamais prétendre, comme c'est encore le cas à propos des atrocités nazies, qu'«on ne savait pas».

Témoignages partiels et partiaux, dira-t-on, propagandes croisées ! Je sais, la tendance est à ne plus croire personne, pour dormir tranquille, et à voir de la manipulation partout en invoquant le précédent-prétexte de Timisoara. *«Nul ne ment autant qu'un homme indigné»*, dit Nietzsche. Alors, comparez vous-même. Si vous vous méfiez de la Croix-Rouge, écoutez les experts de l'ONU. Si M. Mazowiecki vous laisse perplexe, voyez Amnesty, Médecins sans frontières ou le Conseil de l'Europe. Toutes les sources possibles sont regroupées, recoupées. Les témoins signent, quand la sécurité n'exige pas l'anonymat, le Livre noir précise leur âge, leur histoire, la date de leur récit. Déjà des noms de camps acquièrent, à force d'être cités, la lugubre renommée des lieux de supplice nazis. Il y a eu Buchenwald, Ravensbrück, Neuengamme ; il y aura eu l'usine de céramique Keraterm, à Prijedor, la mine de fer d'Omarska, Trnopolje, Kotor-Varos, Brcko...

∴

Qu'y pouvons-nous, simples citoyens, alors que les gouvernants d'Europe et du monde, ayant eu connaissance de ces horreurs, s'avouent *désarmés ?*

Nous sommes encore plus démunis qu'eux, évidemment, et on comprend mieux que les opinions d'il y a cinquante ans aient fermé les yeux sur l'Holocauste, soumises qu'elles étaient aux privations de la guerre qui nivelaient les épreuves, à la censure et à la terreur de l'occupant. L'ignorance volontaire nous aide à oublier notre impuissance et à endormir nos consciences. Mais ce n'est pas une raison, aujourd'hui, pour se cacher l'abominable et le banaliser, en rabâchant les idées reçues sur la fatalité des intrications ethniques ou l'incorrigible férocité dont les Balkans auraient la spécialité. Le mal qui s'abat sur l'ex-Yougoslavie est *notre mal. Ce Livre noir est notre honte, à nous* aussi. Nous avons notre part directe dans l'enchaînement des causalités. Les leçons de la dernière guerre devraient nous convaincre que notre confort et notre paix provisoires ne nous garantissent pas, «à deux heures de vol» comme il est tant rappelé, contre la contagion. Auschwitz a permis Drancy, lequel a fourni Auschwitz. Cette fois, nous ne pourrons pas tricher avec l'Histoire. On savait, ON SAVAIT, ON SAIT !

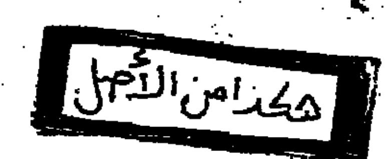
∴

Place au sourire ! Figurez-vous que nos soldats de Yougoslavie manquent de gilets pare-balles !

C'est le chef d'état-major particulier de la présidence de la République qui vient de l'affirmer, dans une lettre du 17 février, pour justifier le refus de ce genre d'équipement à un mouvement humanitaire qui en faisait la demande. *«Nos armées ne disposent pas aujourd'hui d'un nombre suffisant de gilets pour équiper l'ensemble de nos unités déployées à l'extérieur, notamment en Yougoslavie»*, a fait savoir au général de l'Elysée le ministère de la *défense*.

Le *Clémenceau* et ses avions sillonnent l'Adriatique moyennant le prix de centaines de gilets à l'heure, et nos «casques bleus», ainsi que les convoyeurs bénévoles qu'ils sont censés protéger, risquent d'être livrés, poitrine nue, à la fantaisie des francs-tireurs.

Consolons-nous comme nous pouvons : les blindages des chars promis aux Emirats du Golfe sont, paraît-il, à toute épreuve.



AFRIQUE

RWANDA : fuyant la guerre civile

Plus de six cent mille paysans ont été contraints de quitter leurs villages

La reprise des combats entre les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) et les troupes régulières, début février, dans le nord du pays, a poussé des centaines de milliers de paysans à fuir leurs villages. Au total, la population « déplacée » serait aujourd'hui de plus de six cent mille personnes, selon les estimations des organismes humanitaires.

Lorsqu'ils ont lancé l'offensive, le 8 février, contre les principales villes du nord, les rebelles du Front patriotique rwandais n'imaginaient sans doute pas qu'ils étaient en train de commettre une de leurs plus graves erreurs. En fuyant, par centaines de milliers, les zones de combats, les populations déplacées ont, comme le résume un journaliste de Kigali, *« voté avec leurs jambes »*. La « libération » du Rwanda, façon FPR, ne fait pas plus recette que la « défense du territoire national » pour laquelle est censée se battre l'armée régulière.

A l'issue de quinze jours d'affrontements, et d'exactions meurtrières à l'encontre des populations civiles, le chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR, Genève), M. Walter Stocker, estimait, lundi 22 février, à *« plus de neuf cent mille »* le nombre des personnes *« affectées par la guerre »*. Un chiffre considérable pour ce petit pays de seulement 7,5 millions d'habitants.

Quant au nombre des *« déplacés »*, évalué à plus de trois cent mille en janvier, il aurait pratiquement doublé : au total, *« entre six cent mille* et *sept cent mille personnes »* – presque un dizième de la population – ont dû déserter leurs villages, abandonnant parcelles et troupeaux. Près de deux cent mille d'entre eux sont aujourd'hui réfugiés à une dizaine de kilomètres au nord de Kigali.

Aux côtés du CICR, qui travaille en étroite collaboration avec le ministère des affaires sociales, la Croix-Rouge rwandaise, la Croix-Rouge belge et les équipes de Médecins sans frontières (MSF) assurent les premiers secours. Un avion affrété par le Programme alimentaire mondial (PAM) devrait quitter, mercredi, l'aéroport d'Entebbe (Ouganda) à destination de Kigali : *« Théoriquement, cet avion pourra apporter 3 000 à 4 000 tonnes de nourriture chaque mois »*, précise M. Stocker.

Les troupes du FPR, malgré quelques « dérapages » sanglants, ne se seraient généralement pas opposées à cet exode des populations, qu'ils *« ont laissé partir vers le sud »*, note le responsable du CICR. Les accusations de *« massacres »*, lancées par les milieux proches de la présidence, ont été *« sans doute exagérées »*, nous a affirmé, lundi après-midi, le premier ministre, M. Dismas Nsengiyaremye. Le camp de déplacés de Rebero (province de Biumba), donné comme une des cibles des maquisards, a reçu la visite d'une équipe du CICR, le 19 février : *« Le camp était complètement vide et, s'il y a eu des violences, nous n'en avons pas relevé la moindre trace »*, rapporte M. Stocker.

Deux cents soldats arrêtés

Le Comité de liaison des associations rwandaises de défense des droits de l'homme (CLADHO) n'en a pas moins dénoncé, dans un document publié à Kigali, le 16 février, les *« expéditions punitives »* perpétrées par les maquisards du FPR, notamment dans la ville de Ruhengeri, où *« plusieurs dizaines de civils ont été regroupés dans des maisons et massacrés »*, pour la simple raison qu'*« ils appartenaient aux partis MRNDD et CDR »* – c'est-à-dire au « clan » du président Juvénal Habyarimana, fondateur du Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MRNDD, ex-parti unique) et que soutient la Coalition pour la défense de la République (CDR).

En attendant qu'une éventuelle commission d'enquête puisse confirmer ou démentir les exactions du FPR, c'est l'armée rwandaise qui fait, à ce jour, l'objet des accusations les plus sérieuses. Assassinats, viols, pillages : la liste est longue des méfaits et des crimes commis par les troupes régulières. *« Depuis une semaine, nous avons procédé à l'arrestation d'environ deux cents soldats »*, souligne le premier ministre.

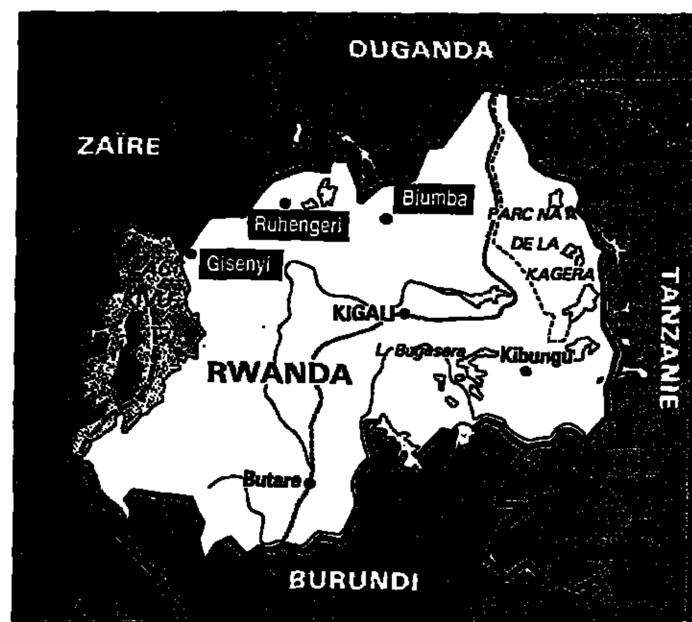
Conscient du *« discrédit »* jeté sur l'armée nationale, le chef du gouvernement – qui est aussi un des dirigeants du Mouvement démocratique républicain (MDR, opposition) et se pose, à ce titre, en adversaire, voire en futur rival, du président Habyarimana – prône une vigoureuse *« restructuration »* des Forces armées rwandaises (FAR). Et il confirme, bien volontiers, que c'est *« sur la demande conjointe du gouvernement et de la présidence »* que sont arrivés, samedi, les nouveaux renforts militaires français *(le Monde* du 23 février).

Etre contraint d'appeler Paris à la rescousse est *« un aveu de faiblesse »*, reconnaît M. Nsengiyaremye. Mais c'est surtout, ajoute-t-il aussitôt *« la preuve de l'échec du régime Habyarimana, qui n'aura pas été capable, plus de trente ans après l'indépendance, de défendre nos frontières »*.

Partisans d'un règlement pacifique du conflit, les trois principaux partis de l'opposition, membres du gouvernement de transition, espèrent visiblement tirer leur épingle d'un jeu où s'épuisent, depuis plus de deux ans, les affidés Hutus du chef de l'Etat et les guérilleros, généralement Tutsis, du FPR. Trop habiles pour accuser ouvertement, eux-mêmes, leur puissant voisin ougandais – soupçonné de soutenir la rébellion –, ils en laissent le soin à leur nouvel allié français (*le Monde* du 17 février).

Les représentants du FPR, de la présidence et du gouvernement devaient se retrouver, mardi, à Bujumbura (Burundi), pour discuter – et peut-être signer – les protocoles d'accord, élaborés ces derniers mois à Arusha (Tanzanie). L'un de ces protocoles prévoit un cessez-le-feu immédiat, un autre l'entrée du FPR dans le futur gouvernement : une façon de mettre un frein à la dangereuse « politique tribale », et de faire, enfin, de la politique tout court.

CATHERINE SIMON



□ **ANGOLA : vers une reprise des pourparlers entre le gouvernement et l'UNITA.** – Les pourparlers entre le gouvernement angolais et les rebelles de l'UNITA devraient reprendre vendredi 26 février afin de conduire à une cessation des combats, qui se sont intensifiés depuis deux mois. L'annonce de la reprise des négociations, qui auront lieu à Addis-Abeba, est intervenue alors que des forces gouvernementales tentaient de se porter au secours de Huambo, la deuxième ville du pays, assiégée depuis six semaines. – *(Reuter, AFP.)*

□ **ALGÉRIE : La Cour spéciale d'Oran a prononcé cinq peines capitales.** – Alors que le procureur n'en avait requis que quatre, la Cour spéciale d'Oran a prononcé lundi 22 février, au lendemain de l'ouverture du premier procès d'islamistes qu'elle instruisait *(le Monde* du 23 février), cinq condamnations à mort. Trois accusés ont par ailleurs été condamnés à cinq ans de prison ferme, et quatre ont été acquittés. Les condamnés, qui étaient notamment accusés de *« complot contre la sûreté de l'Etat »*, ont la possibilité de se pourvoir en cassation. – *(AFP.)*

□ **MADAGASCAR : la défaite du président sortant se confirme.** – Le professeur Albert Zafy a recueilli dimanche 21 février, au second tour de l'élection présidentielle, le double des voix de son rival, le président sortant M. Didier Ratsiraka. Même s'il reste soixante bureaux de vote (sur les 14 137 de la Grande Ile) dont les résultats ne sont pas encore connus, il semble impossible qu'un renversement de tendance puisse se manifester. La victoire de l'homme fort du mouvement « du 13 mai » devrait être acquise avec un score tournant autour des 60 %. – *(AFP.)*

□ **MAROC : L'opposition présentera aux législatives des candidats et un programme communs.** – En prévision des élections législatives prévues à la fin du mois d'avril, les quatre principaux partis de l'opposition marocaine, groupés au sein du Bloc démocratique, ont annoncé lundi 22 février qu'ils présenteraient des candidats et un programme communs. Ils devaient soumettre mardi un mémorandum au gouvernement pour faire part de leurs doléances. De la réponse du gouvernement déprendra leur participation au scrutin, le premier depuis huit ans, qui doit conduire au Parlement 327 députés contre 306 dans la précédente assemblée. – *(Reuter.)*

□ **Amnesty international dénonce le comportement de Rabat et du Polisario au Sahara occidental.** – Renvoyant dos à dos le Maroc et le Front Polisario à propos des violations des droits de l'Homme au Sahara occidental, Amnesty International a invité, mardi 23 février, les deux parties à remédier à cette situation et à *« respecter »* le plan de paix de l'ONU. Amnesty dénonce notamment *« l'arrestation présumée ou le harcèlement de centaines de personnes d'origine sahraouie parce qu'elles étaient soupçonnées d'être favorables à l'indépendance du Sahara occidental »*. Le Front Polisario est accusé de détenir des *« prisonniers de conscience »*, parfois *« longtemps au secret »*, et de pratiquer la *« torture »*. – *(AFP.)*

□ **SOMALIE : une infirmière irlandaise tuée.** – Des bandits somaliens ont tué, lundi 22 février, une infirmière irlandaise de vingt-trois ans au cours de l'attaque d'un convoi de véhicules d'aide humanitaire. L'attaque s'est déroulée près de Baidoa, l'une des villes au centre de la zone touchée par la famine. La jeune Irlandaise, Valerie Place, était en poste depuis six mois à Mogadiscio. D'autre part, sept Somaliens ont été tués au cours des combats qui ont eu lieu lundi matin à Kismayo (sud de la Somalie) entre troupes rivales. – *(Reuter, AFP.)*

ASIE

Pakistan : la fin du « grand jeu »

Suite de la première page

Ils portent pour la plupart le même bonnet rond et le même péplum d'étoffe beige, et ils parlent la même langue. D'un côté on les appelle Pashtouns, de l'autre Pathans, mais il s'agit d'un même peuple, dont les structures tribales, dans la région frontalière, demeurent intactes : d'ailleurs, les mots « Afghan » et « Pashtoun » ont été longtemps synonymes (1). Ici, en tout cas, ce sont les chefs coutumiers qui font la loi et rendent la justice : ce qui explique peut-être la hauteur des murs de pisé, flanqués de tourelles d'angle aux visibles meurtrières, derrière lesquels les grands propriétaires – dont, à ce qu'il paraît, un gros baron de la drogue – enferment leurs vastes demeures.

Il est plus facile de repérer la nationalité des camions : les pakistanais se reconnaissent aux pittoresques polychromies de leur carrosserie, où se mêlent fleurs, oiseaux, et créatures joufflues à l'œil enjôleur, les afghans à leur peinture délabrée et aux chiffres arabes de leurs plaques minéralogiques. Les uns et les autres franchissent la frontière sans que quiconque apparemment s'avise, dans cette région vouée depuis belle lurette aux contrebandes les moins avouables, de jeter un regard sur leur chargement. Pour compléter le tableau, des conteneurs venus de Karachi, à près de 2 000 kilomètres au sud, s'entassent au bord de la route dans l'attente du jour où ils pourront atteindre Kaboul en toute sécurité.

Des lieux chargés d'histoire

Ces lieux sont chargés d'histoire. Premier avant-poste britannique sur la route des Indes, la passe de Khyber était l'une des positions-clés de la lutte qui, pendant plus d'un siècle, a opposé les trônes de Londres et de Saint-Pétersbourg pour le contrôle de l'Asie centrale : ce *« grand jeu »* dont Kipling a fait le thème de son *Kim*. Lorsqu'en décembre 1979 les Soviétiques envahirent l'Afghanistan, un diplomate américain qui avait des lettres déclara péremptoirement que, cette fois, le *« grand jeu »* – dans lequel les Etats-Unis avaient entre-temps remplacé la Grande-Bretagne – était terminé et que Moscou l'avait gagné (2). Il était difficile de se tromper davantage : à bien des égards la guerre d'Afghanistan aura eu sur l'empire soviétique le même effet déstabilisateur que celle d'Espagne sur l'Empire napoléonien.

Il n'est pas un pays de la région qui n'ait été affecté de quelque manière par l'éclatement de l'URSS. Mais aucun davantage que le Pakistan. Malgré toutes les tentatives d'intimidation du Kremlin, il n'a cessé, avec le concours, principalement, des Etats-Unis, de l'Arabie saoudite et de l'Egypte, d'armer et d'entraîner les résistants afghans. Il a accueilli et nourri dans des camps, hier de toile, aujourd'hui de boue séchée, des réfugiés dont le nombre a dépassé un moment les trois millions. Un peu plus de la moitié sont repartis. Mais, avec la reprise des combats à Kaboul, la tendance s'est inversée, et il en est arrivé récemment 60 000 nouveaux, dont beaucoup de citadins occidentalisés, allergiques au courant islamiste avec lequel le pouvoir officiel a bien du mal à s'entendre.

Le Pakistan est lui-même une *« République islamique »*. On diffuse dans ses avions, au décollage, une prière enregistrée. La vente d'alcool y est en principe réservée aux non-musulmans – dix pour cent de la population, dont l'existence est symbolisée par la présence d'une étroite bande blanche sur le drapeau vert national. Son actuel gouvernement n'en est pas pour autant à souhaiter une victoire pure et simple des islamistes afghans, dont beaucoup sont trop proches à ses yeux des vues de Téhéran. Aussi bien le général Hamid Gul, ex-chef de ses services secrets, a-t-il joué un rôle essentiel dans le cessez-le-feu intervenu à la mi-février entre le principal chef islamiste, M. Gulbuddin Hekmatyar, et le pouvoir théoriquement « central » du président Rabbani. De même est-il significatif que le général ouzbek Dostom, transfuge du pouvoir communiste, à la chute duquel sa défection avait l'an dernier fortement contribué, ne se soit rallié, avec ses fortes troupes, au gouvernement de Kaboul qu'après avoir fait le voyage d'Islamabad.

Le risque n'est pas pour autant écarté d'une « yougoslavisation » dont le Pakistan pourrait bien subir la contagion. République fédérale, il rassemble en effet des provinces ethniquement très diverses. Si la plus peuplée et la plus riche, le Pendjab, a réussi à faire de son propre parler, l'ourdou, la langue officielle du pays (3), les trois autres, celle dite « de la frontière du nord-ouest » – qu'on se garde bien d'appeler Pashtounistan, ou Pathanistan, de peur d'encourager le longtemps vivace irrédentisme des Pashtouns d'Afghanistan, – le Baloutchistan et le Sind, regimbent facilement contre sa prédominance.

Des troubles graves se sont produits à plusieurs reprises dans le passé, et il est difficile de faire la part, dans ceux qu'a connus récemment encore la vallée de l'Indus, de ce qui relève du séparatisme et du banditisme traditionnel des *dacoits*, spécialisés notamment dans les enlèvements contre rançon. En tout cas, les uns et les autres ont fortement modernisé leur armement grâce à la contrebande venue d'Afghanistan, et le gouvernement du Sind a dû faire appel, pour les réduire, à l'intervention de l'armée. Celle-ci a eu pour effet une réduction considérable de la violence. Mais le nombre des brigands, ou supposés tels, qui ont trouvé la mort au cours des opérations – plusieurs centaines – amène tout de même à se poser quelques questions sur la manière dont elles ont été conduites.

Vieux de bientôt un demi-siècle, le Pakistan en a vécu plus de la moitié sous une dictature militaire : le chef de l'Etat, pour que personne ne s'y trompe, portait alors, comme son homologue du Bangladesh, le titre d'*« administrateur de la loi martiale »*. Aujourd'hui, il existe à Islamabad un gouvernement civil de coalition dont deux formations islamistes viennent de se retirer ; un Parlement où les représentants des divers partis discutent et s'insultent copieusement ; une opposition, conduite par la rayonnante Mme Benazir Bhutto, qui a repris tellement de poil de la bête qu'après avoir été évincée de son poste de premier ministre, il y a trois ans, par le chef de l'Etat, elle a été élue à l'unanimité, en janvier, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée ; une presse écrite de qualité, qui ne ménage personne.

La démocratie et l'armée

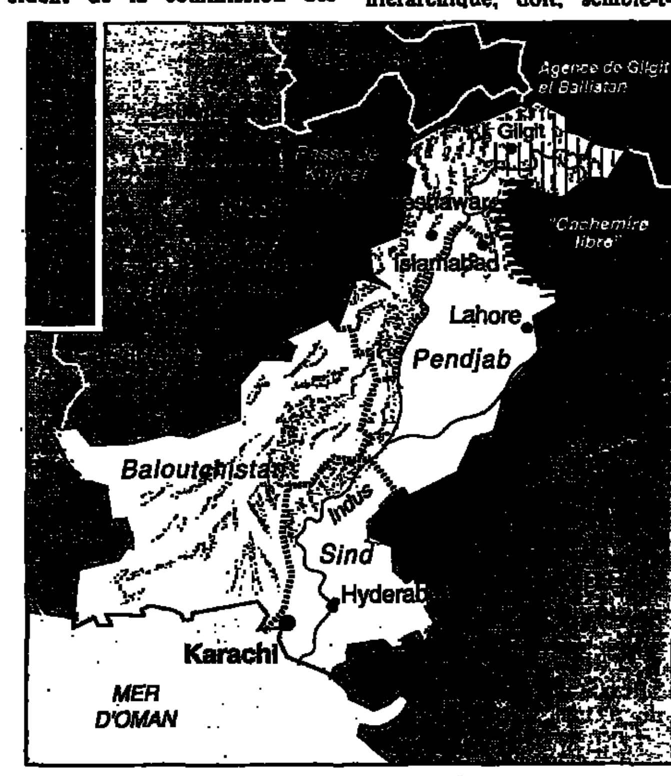
Est-ce pour autant la démocratie ? Sûrement davantage que dans les quelques autres républiques qui se proclament elles aussi *« islamiques »* et que dans beaucoup d'autres pays de ce que l'on continue d'appeler, par habitude, le tiers-monde. Aussi bien le très volubile porte-parole de l'armée s'attache-t-il surtout, devant le journaliste français de passage, à le convaincre qu'elle est désormais rentrée dans le rang.

Moyennant quoi, elle est très présente, avec ses casernements impeccables, ses postes disséminés le long des routes et jusqu'aux principaux carrefours de Karachi, et ses usines d'armements et de munitions dirigées par un général. Jusqu'à ces tout derniers temps d'ailleurs, il était admis que le pays était en fait gouverné par une troïka, composée du président de la République, M. Ghulam Ishaq Khan, que ses soixante-dix-huit ans ne découragent pas de se préparer à briguer un nouveau mandat, du premier ministre *« islamo-démocrate »*, M. Nawaz Charif, homme d'affaires déterminé à libéraliser autant que faire se peut l'économie, et du chef d'état-major de l'armée, le général Asif Nawaz, sur lequel personne ne tarit d'éloges.

Washington et les « Etats terroristes »

Ce dernier est mort subitement en janvier. Son successeur, qui n'était que le septième dans l'ordre hiérarchique, doit, semble-t-il, d'avoir été choisi au fait qu'il appartient à la même tribu pathane que le président de la République. Du coup, on va répétant qu'il n'y a plus de troïka. Mais les plus futés rappellent qu'Ali Bhutto, lorsqu'il devint président après la guerre du Bengale, en 1971, avait lui aussi mis un second couteau à la tête des forces armées, en la personne du général Zia ul-Haq : ce qui n'empêcha pas ce dernier non seulement de prendre sa place, mais le le faire pendre.

L'histoire n'ayant pas l'habitude de se répéter, la plupart des observateurs seraient sans doute d'accord pour conclure, avec le sénateur américain Charles Percy, qu'il paraît improbable que l'armée reprenne ouvertement le pouvoir, mais qu'elle demeure *« l'institution la plus durable du Pakistan »* (4) tant il est vrai que celui-ci, en l'an III de l'après-guerre froide, ne se sent pas sensiblement plus en sécurité que lorsque, après l'invasion de l'Afghanistan, il semblait voué à devenir la prochaine proie de l'Ours.



Le temps n'est plus en effet où les Etats-Unis étaient bien aises de trouver le Pakistan, démocratique ou pas, pour les aider à contenir la poussée de l'URSS vers le sud et à se rapprocher de la Chine. Où celle-ci était en conflit larvé avec une Inde en trop bons termes, à ses yeux, avec Moscou. Les deux géants asiatiques ont enterré la hache de guerre et la menace soviétique s'est évanouie. Les Américains ont mal vécu l'éviction de Mme Bhutto, dont le charme se trouve encore rehaussé à leurs yeux par son passage à Harvard. L'Inde jouit auprès d'eux du prestige de ses institutions démocratiques et de la libéralisation en cours de son économie. Ils prêtent une oreille plus attentive que par le passé au reproche adressé par New-Delhi à Islamabad d'armer ses adversaires cachemiris ou sikhs.

Du coup, la Maison Blanche a évoqué, dans les derniers temps de M. George Bush, la possibilité de faire figurer le Pakistan sur la liste des « États terroristes », ce qui a fait naturellement avaler de travers dirigeants et dirigés. Elle a également multiplié les pressions pour empêcher Islamabad de se doter de l'arme atomique : c'est ainsi que M. François Mitterrand a dû revenir sur sa promesse de faire retraiter par la France les déchets radioactifs du Pakistan. Ce qui n'a pas empêché le ministre des affaires étrangères de ce dernier de déclarer à la fois, il y a un an, que la production de la bombe était *« définitivement gelée »*, et que le pays avait désormais les moyens de s'en doter (5).

On n'a guère conscience, sous nos latitudes, de la gravité de la tension entre New Delhi et Islamabad, qui a pourtant provoqué trois guerres en trente ans, pour ne pas parler des massacres qui ont accompagné en 1947 la partition de l'empire. Même si l'on ne voit pas bien ce que pourrait rapporter à l'Inde une agression contre le Pakistan, on peut comprendre que celui-ci ait instinctivement peur d'un voisin dont le budget de défense, grâce à un nombre d'habitants sept fois supérieur, est largement le double du sien. Même s'il tombe sous le sens que c'est par crainte d'une Chine alors ouvertement hostile que New Delhi a entrepris de se doter d'une capacité nucléaire, on peut également comprendre que les militaires pakistanais soient tentés de faire confiance au *« pouvoir égalisateur de l'atome »* pour réduire le déséquilibre existant entre le potentiel indien et le leur.

Le coup de tonnerre d'Ayodhya

Reste qu'il est navrant de voir ces deux nations au niveau de vie encore si faible (330 dollars de PNB par tête pour l'Inde, 400 pour le Pakistan) affecter aux dépenses de défense l'une 3,2 % et l'autre 7 % de ses revenus. C'est énorme, surtout pour le Pakistan, dont le taux de fertilité est l'un des plus élevés du monde, et où la population demeure aux trois quarts analphabète.

La croissance de l'économie, encouragée par une politique de libéralisation et d'encouragement à l'investissement qui ne paraît pas trop tenir compte de la condamnation par certains religieux du prêt à intérêt, se maintient certes au niveau impressionnant de 6 %. Mais les appels du pied en direction des républiques ex-soviétiques d'Asie centrale pour qu'elles considèrent Karachi comme le point de passage naturel de leur commerce extérieur n'ont eu jusqu'à présent qu'un impact assez limité. Enfin, malgré les splendeurs de ses montagnes et de son architecture moghole – les mosquées de Lahore et de Thatta sont parmi les plus belles du monde, – le Pakistan hésite visiblement à s'ouvrir à un tourisme de masse dont il redoute l'impact sur une société sans doute déjà moins prude qu'on ne veut bien le dire. Il ne paraît donc pas près de sortir du sous-développement. Rien d'étonnant à ce que la corruption soit partout ni à ce que progressent à vive allure la production, le trafic et maintenant la *consommation* de drogue : un navire turc a intercepté en janvier un chargement de dix tonnes d'héroïne en provenance de Karachi ; du coup, le Parlement se prépare à instituer la peine de mort pour les trafiquants.

C'est dans ce climat qu'a éclaté comme un coup de tonnerre, le 6 décembre, la nouvelle de la destruction par des fanatiques hindouistes, sous prétexte qu'elle avait été bâtie – au seizième siècle ! – sur l'emplacement de la naissance du dieu Rama, de la mosquée d'Ayodhya, dans la province indienne d'Uttar-Pradesh. Le gouvernement d'Islamabad a pris sur lui de patronner une manifestation de protestation qui a dégénéré, comme on pouvait s'y attendre, faisant une trentaine de morts, dont six enfants lapidés. Des dizaines de temples hindous ont été détruits, que les autorités ont sagement promis de reconstruire. De l'autre côté de la frontière, ce sont au moins mille huit cents musulmans qui ont été massacrés, y compris à Bombay, ville moderne que l'on croyait au-dessus des affrontements « communautaires ».

Du coup a commencé de prendre corps l'idée que beaucoup de leurs coreligionnaires – ils sont plus de cent millions en Inde – pourraient essayer de gagner le Pakistan, dont la mission était précisément, dans l'esprit de son fondateur Jinnah, de fournir un refuge aux fidèles du Prophète persécutés. Des slogans comme *« le Pakistan ou le cimetière »*, de récents sondages, selon lesquels les fondamentalistes hindouistes l'emporteraient aisément si l'on votait aujourd'hui au pays de Gandhi et de Nehru, ont encore avivé cette crainte. D'autant plus qu'au Pakistan comme en Inde et dans tout le monde baigné par l'islam se développe aujourd'hui, à la faveur notamment du drame bosniaque, de l'affaire d'Irak, et de celle des Palestiniens relégués dans le no man's land israélo-libanais, un très fort sentiment de frustration, d'exclusion, auquel l'Occident ne prend pas assez garde.

De ce tableau, très schématique, il résulte à l'évidence que l'intérêt commun des deux grands Etats successeurs de l'empire des Indes serait de tout faire pour aplanir leurs différends et arrêter une course aux armements qui handicape terriblement leur développement. Le point principal de leur contentieux a un nom, toujours le même : le Cachemire, Etat à majorité musulmane que le choix de son maharadjah a placé, en 1947, pour sa plus grande partie, sous la souveraineté de New-Delhi. Chacun des deux gouvernements en présence voudrait mobiliser l'opinion mondiale à l'appui de sa thèse : maintien du *statu quo* pour l'Inde, application des résolutions des Nations unies prévoyant un référendum d'autodétermination pour le Pakistan.

C'est oublier que l'opinion voit trop de conflits se développer à la surface de la Terre pour se passionner pour celui-là. Et que le meilleur moyen de se la gagner est certainement de faire le maximum de gestes de bonne volonté. Il y en a eu dans le passé, de part et d'autre, qui avaient fait naître certains espoirs. Tout devrait être fait aujourd'hui, maintenant que la guerre froide n'est plus là pour exciter les passions, en vue de relancer ce processus. Qu'aurait à perdre le Pakistan, par exemple, à signer le traité de non-prolifération ? Quitte, si l'Inde ne se décidait pas à suivre son exemple dans un délai raisonnable, à invoquer ultérieurement la clause de retrait dont il est assorti ?

ANDRÉ FONTAINE

(1) Pakistan ne signifie pas seulement « pays des purs ». Le mot, qui apparaît pour la première fois dans un livre publié en 1932 à Cambridge par trois intellectuels musulmans de l'Inde sous la forme « Pakstan », veut résumer la composition géographique du pays : *P* pour Pendjab, *A* pour Afghanistan, *K* pour Cachemire, *S* pour Sind et *tan* pour Baloutchistan.

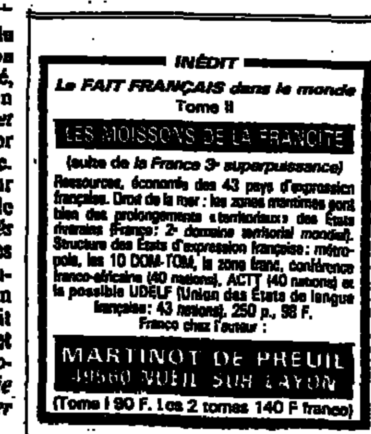
(2) Cité par Michael Barry dans *le Royaume de l'insolence*, Flammarion.

(3) L'ourdou est proche de l'hindi, avec de nombreux apports persans et accessoirement arabes, et s'écrit en caractères arabes.

(4) Charles Percy, « South Asia's Take-off », dans *Foreign Affairs*, hiver 1992-1993.

(5) Voir Alex Queval et Christian Leverchy, « Asie Pacifique », dans *l'Année stratégique 1993*, Dunod.

□ **TIMOR-ORIENTAL : appel du pape en faveur d'une *« solution équitable »*.** – Jean-Paul II a lancé, samedi 20 février, un appel en faveur d'une *« solution équitable et pacifique »* de la question de Timor opposant le Portugal à l'Indonésie. S'adressant au nouvel ambassadeur du Portugal près le Saint-Siège, le pape a souhaité que *« les difficultés actuelles »* puissent être surmontées dans l'île – ancienne colonie portugaise annexée par l'Indonésie en 1976 et où, depuis lors, se poursuit une résistance indépendantiste – et que l'on en arrive *« à une amélioration rapide des conditions de vie permettant aux Timorais d'accéder à l'harmonie sociale »*. – *(AFP.)*



AMÉRIQUES

CUBA : élections législatives et provinciales

Un scrutin sans risque pour le régime de M. Fidel Castro

Sept millions et demi d'électeurs cubains sont appelés à se rendre aux urnes, mercredi 24 février, pour élire 589 députés et 1 190 candidats briguant un siège dans les quatorze assemblées régionales du pays.

« Plébiscite » pour les inconditionnels du régime ou *« farce »* pour les anticastristes, la préparation des élections n'a pas déclenché la passion des Cubains, qui savent bien que les candidats uniques sont assurés d'être élus grâce au nouveau système électoral. La loi adoptée le 29 octobre 1992 prévoit en effet, pour la première fois, l'élection au suffrage universel direct des députés et des délégués régionaux, jadis choisis au second degré par les conseillers municipaux.

Le nombre des candidats est identique à celui des sièges à pourvoir, et les candidats uniques ont été désignés à partir d'une liste de « pré-candidatures », présentées par les organisations de base officielles, en fonction de leur *« patriotisme »* et de leurs *« valeurs éthiques »*. Pour être élus, les candidats, parmi lesquels figurent les vingt-six membres du bureau politique du Parti communiste, devront obtenir plus de la moitié des votes valides.

La campagne, lancée au début du mois, interdit la propagande et les promesses électorales afin de décourager *« toute forme d'opportunisme, de démagogie et de politicaillerie »*. Elle se limite à la présentation des candidats, dont la photo et la biographie ont été placardées dans les lieux publics. Selon M. Fidel Castro, candidat à Santiago de Cuba, ce processus constitue *« un exemple de démocratie »*.

« Le vote d'unité n'est pas une consigne, c'est une stratégie révolutionnaire. Ce n'est pas un acte de discipline, c'est une preuve de conscience », a déclaré le chef de l'Etat dans une lettre ouverte au peuple cubain, publiée en première page de *Juventud Rebelde*, l'hebdomadaire de la jeunesse communiste. *« Il faut une victoire énergique et frappante qui montre notre force et notre unité à l'ennemi, alors que celui-ci veut nous diviser, nous affaiblir et nous démoraliser »*, a ajouté M. Castro, en appelant à ne pas *« jouer »*, à ne pas *« tirer »* contre *« les valeurs sacrées, la patrie, la révolution, le socialisme »*.

La priorité de la nouvelle Assemblée, qui tient normalement deux sessions ordinaires de trois jours chaque année, sera d'élire en son sein les membres du Conseil d'Etat et le président de cette institution. M. Castro préside le Conseil d'Etat, qui exerce le pouvoir législatif entre les courtes sessions parlementaires, et devrait donc se succéder à lui-même.

Pour les milieux d'opposition, le nouveau système électoral et le vote global donneront *« un masque d'unité »* au régime et occulteront le mécontentement populaire qui s'exprimera par les votes nuls et blancs. Lors des municipales de décembre dernier, dans lesquelles la participation avait atteint 98 %, selon les chiffres officiels, la commission nationale électorale n'avait pas divulgué le pourcentage de ces bulletins blancs et nuls.

Ce double scrutin s'inscrit dans un contexte socio-économique extrêmement difficile. Cuba a perdu 75 % de ses capacités d'importation depuis la désintégration du camp socialiste, son principal fournisseur d'aide au cours des trente dernières années. Faute de ressources, de carburant et de pièces détachées, de nombreux secteurs sont paralysés. C'est le cas de l'industrie sucrière, qui fournissait 80 % des revenus du pays. La population est confrontée à des pénuries généralisées. Le manque de nourriture, de produits de première nécessité, de médicaments, les coupures d'électricité, de gaz et le rationnement de l'essence, sont maintenant une constante dans l'île. Jusqu'à présent, la grogne diffuse n'a pas abouti à la contestation globale du castrisme, la nature du régime et la sévère répression exercée contre les rares mouvements de dissidents ou organisations de défense des droits de l'homme y étant pour beaucoup. – *(AFP, Reuter.)*

□ **PÉROU : le chef du gouvernement admet que les forces de l'ordre ont violé les droits de l'homme.** – Le président du conseil des ministres péruvien, M. Oscar de la Puente Raygada, a reconnu, lundi 22 février, à Genève, que *« sans aucun doute (...) certains membres des forces de l'ordre ont été impliqués dans des violations des droits de l'homme »*, attribuant ces faits à la *« contrepartie négative »* créée par la *« violence terroriste »*. Lima a décidé de sanctionner ces bavures, selon le chef du gouvernement, qui a souligné la volonté du président Fujimori de coopérer avec les Nations unies et l'Organisation interaméricaine pour la défense des droits de l'homme. – *(AFP.)*

POINT / LA CORÉE FACE A LA RÉUNIFICATION

Séoul hésite à franchir le pas

Jamais, sans doute, depuis la division de la Corée en 1945 et la sanglante guerre qui s'en est suivie, les conditions de la réunification de la péninsule n'ont paru aussi propices. Le Sud se rapproche de l'âge adulte de la démocratie et du développement économique. Le Nord, qui fait la preuve de la faillite de l'idéologie kimilsunguienne d'autarcie fanatique, a été lâché par ses protecteurs russes et n'est plus soutenu que du bout des lèvres par les Chinois. Les premiers contacts directs intercoréens, aussi difficiles et lents soient-ils, rendent plus éloignés les risques d'une nouvelle guerre, même si l'obstination de Pyongyang à se doter d'une capacité nucléaire demeure préoccupante.

Pourtant, c'est au moment où le premier civil élu démocratiquement, M. Kim Young-sam, s'installe, jeudi 25 février, à la Maison Bleue à Séoul et où Pyongyang s'enfonce dans la crise économique et l'isolement international que les Coréens du Sud rechignent, tout à coup, à franchir le pas. La stratégie diplomatique du président sortant Roh Tae-woo avait réussi à acculer Pyongyang dans les cordes. Mais le prix économique d'une réunification fait frémir les dirigeants du Sud, qui préfèrent, paradoxalement, aider à consolider un régime rival qu'ils ont tant rêvé de détruire pendant des décennies. Car, estiment-ils en se référant au précédent allemand, le coût de l'effondrement serait prohibitif.

Le maréchal Kim Il-sung et son fils et héritier désigné, le « cher dirigeant » Kim Jong-il, y ont gagné un sursis. Sauront-ils en profiter ?

Le mauvais exemple allemand

SÉOUL

de notre envoyé spécial

C'est paradoxalement à Séoul que l'on est le plus confiant dans la stabilité du régime nord-coréen. Isolée, victime d'une détérioration grave de son économie, la République populaire démocratique de Corée (RPDC), *« royaume ermite »* de l'octogénaire président Kim Il-sung et l'un des derniers bastions du communisme, passe souvent en Occident pour une future Roumanie. Un destin que les Coréens du Sud sont les derniers à souhaiter : bien que leur *« vœu le plus cher »* soit toujours la réunification, l'exemple allemand a suscité plus d'appréhension que d'envie.

« On ne peut certes éliminer l'hypothèse d'un effondrement soudain du Nord mais, selon moi, il ne faut pas s'attendre à une répétition du cas roumain, nous dit le vice-ministre pour la réunification, M. Lim Don-won. *Le pouvoir du fils de Kim Il-sung s'est consolidé et, bien qu'une lutte de pouvoir soit prévisible à la disparition du père, le régime devrait se maintenir quelques années »*.

Divisée depuis quarante-sept ans à la suite de l'occupation du nord du pays par les Soviétiques et du sud par les Américains lors de la reddition japonaise, puis meurtrie par une guerre civile (1950-1953), la péninsule coréenne garde les stigmates de la guerre froide : de part et d'autre du 38e parallèle, deux armées sont sur le pied de guerre et, derrière elles, se profilent les grandes puissances (l'URSS ayant disparu, restent la Chine et les Etats-Unis).

400 milliards de dollars

Des progrès remarquables ont été accomplis dans le dialogue inter-coréen, qui se sont traduits par un accord général de réconciliation, de non-agression et de coopération, signé en décembre 1991. En dépit du raidissement actuel, le cadre est en place pour une évolution graduelle. Des plans d'urgence, secrets, ont certes été élaborés dans l'hypothèse d'une implosion du Nord, mais une réunification non planifiée demeure la hantise de Séoul. La ligne d'armistice, l'une des zones les plus militarisées du monde, truffée de mines, paraît une garantie plus sûre que le mur de Berlin : protection contre une attaque, elle est perçue aussi désormais comme une sauvegarde contre un afflux de réfugiés.

« L'exemple allemand a été une bonne leçon », estime le directeur de l'Institut de recherche pour l'unification nationale, M. Park Young-kyu : *« Auparavant, nous avions une vue idéaliste et nous souhaitions un changement radical et une réunification immédiate. Plus personne n'est de cet avis aujourd'hui. »*

Bien que l'évaluation du coût d'une absorption du Nord par le Sud soit plus indicative que rigoureuse, les chiffres avancés sont assez impressionnants pour être dissuasifs : 400 milliards de dollars sur dix ans pour élever l'économie nord-coréenne au niveau des deux tiers de celle du Sud. Alors que le PNB par habitant du Sud (6 498 dollars) croît, celui du Nord, voisin de 1 000 dollars, décline. Lorsque Séoul fait valoir que le Nord est plus solide que ne le pensent les Occidentaux, une part d'autopersuasion n'est sans doute pas à exclure. Cette analyse n'est pas réaliste et Séoul paraît prête, sans le dire ouvertement, à faire son possible pour maintenir en vie un régime autrefois voué aux gémonies.

Bien que la division de l'Allemagne et de la Corée ait été la conséquence de la rivalité entre les Etats-Unis et l'URSS, leur situation est très différente : dans le cas de la Corée, une confrontation militaire, fratricide et meurtrière, qui a causé un million de morts, s'est ajoutée au jeu des grandes puissances. La fin de la confrontation idéologique globale s'est bien traduite par une plus grande flexibilité tant de la part du Sud – avec la « Nordpolitik » du président Roh Tae-woo lancée en 1989 – que du Nord, qui a vu s'effriter son réseau d'alliances, mais le rapprochement n'a pas dépassé un certain seuil de tolérance et de reconnaissance mutuelles.

Il n'existe pas en Asie du Nord-Est d'instance régionale (telles que la CEE ou l'OTAN) qui aurait pu atténuer les antagonismes. En revanche, le degré d'intégration, et partant de dépendance, de l'Allemagne de l'Est et la Corée du Nord à l'égard de l'URSS était différent : dans un subtil jeu d'équilibre entre Pékin et Moscou, Pyongyang sut se ménager une autonomie dont la RDA n'a jamais bénéficié. Aussi l'effondrement de l'URSS eut-il un moindre effet déstabilisant sur la RPDC que sur la RDA : *« Tant que la Chine restera socialiste, le régime du Nord peut se maintenir »*, estime M. Lim.

La Corée du Nord a mis en place un régime plus fermé que ne l'était la RDA et qui lui permet de filtrer l' *« idéologie hostile »* : il n'existe pratiquement aucune information extérieure ni courrier entre le Nord et le Sud. La stabilité d'un régime autoritaire, enfin, ne dépend pas seulement de ses capacités coercitives mais aussi d'une certaine acceptation populaire. Or, avancent les experts sud-coréens, faisant preuve d'une liberté d'esprit impensable il y a quelques années, un respect à l'égard de la première génération de révolutionnaires persiste au Nord.

« Un choc par l'information n'est pas à exclure lorsque, comme cela paraît inévitable, la RPDC s'ouvrira à l'extérieur pour se dégager de la crise économique, estime M. Chun Hong-tak, spécialiste de l'économie nord-coréenne à l'Institut de développement économique de Séoul. *Mais on néglige un facteur en spéculant sur l'effondrement du régime. Celui-ci bénéficie d'une certaine* « légitimité » *: non seulement il n'a pas été imposé de l'extérieur mais encore, en dépit de la crise actuelle, l'idéologie d'autosuffisance* (juche) *a fonctionné : au regard de critères occidentaux, le niveau de vie est bas, mais les Coréens du Nord sont habitués à cette austérité. »*

« Une révolution par le haut »

Le système de contrôle social repose en outre sur un compartimentage de la société suffisamment poussé pour qu'une ouverture limitée à certaines régions ne *« contamine pas le reste du corps social ; du moins pendant quelques années »*, estime, pour sa part, M. Jeung Young-tai, de l'Institut pour la réunification nationale. Selon M. Woo Chul-koo, directeur du Centre de recherches sur l'unification nationale de l'université Yeungham à Taegu, le pouvoir de M. Kim Jong-il ne devrait pas être entamé par la disparition de son père. La révision de la Constitution de 1992 a contribué à renforcer son autorité : il cumule les fonctions de secrétaire général du Parti du travail et de premier vice-président de la commission de défense, présidée par son père.

Partant de l'hypothèse de maintien du régime – l'inconnue reste néanmoins la réaction de la population du Nord dont, à Séoul, on ne semble pas faire grand cas – les dirigeants du Sud privilégient une approche graduelle. Deux écoles ont fait leur apparition : la première préconise d'attendre que le Nord change de lui-même, et la seconde de favoriser son évolution. *« La capacité d'influence du Sud est très limitée »*, fait valoir M. Cha Young-koo, directeur de la division d'étude des problèmes de sécurité nationale à l'Institut d'analyse pour la défense. *« Mais, ce que l'on peut espérer, c'est une* « révolution par le haut », *une mutation de l'élite au pouvoir en faveur d'une ouverture »*.

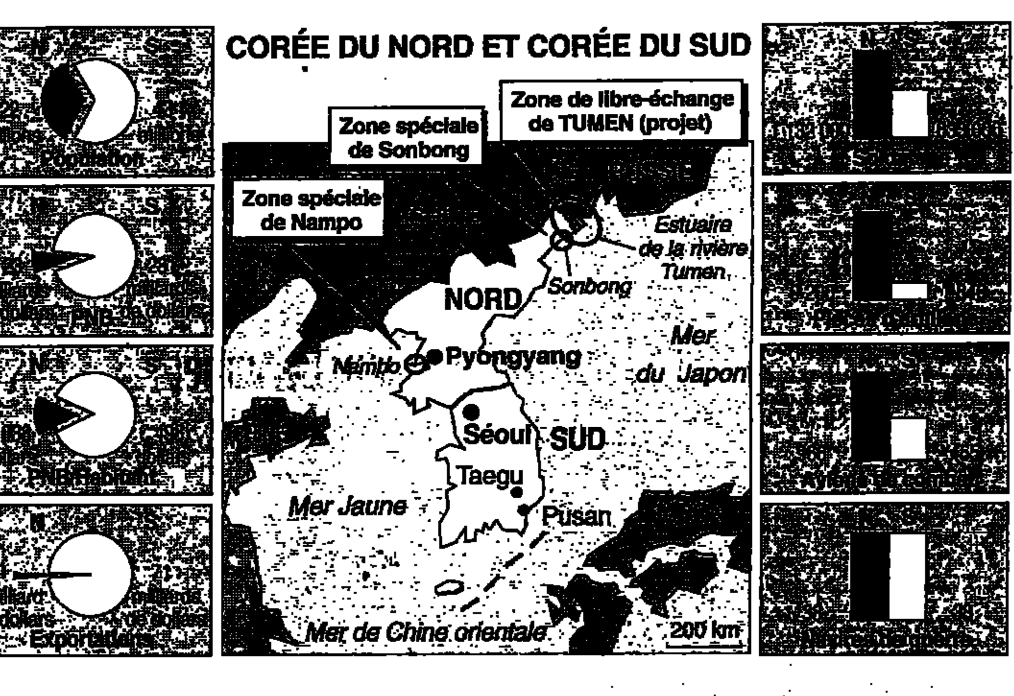
Le durcissement de la position de Séoul, qui a mis comme condition à un déblocage du dialogue l'acceptation par le Nord d'une inspection mutuelle des sites nucléaires, pourrait avoir aussi une dimension tactique : accélérer le changement. *« Des trois difficultés auxquelles le Nord est confronté – isolement, incertitudes sur le pouvoir et crise économique – la dernière est la plus grave*, estime M. Lim. *Je pense que Pyongyang a décidé de suivre la voie chinoise. Un geste sur la question nucléaire débloquerait une coopération économique de notre part. »*

La meilleure garantie d'une transition en douceur consiste donc, pour le Sud, à consolider le frère ennemi du Nord. C'est dans un tel souci qu'il encourage un commerce indirect avec la RPDC, largement déficitaire, qui permet à Pyongyang d'obtenir quelques précieuses devises.

L'approche graduelle de la réunification doit surtout permettre une préparation minutieuse : *« Les décisions prises dans la précipitation ne sont pas forcément les bonnes : c'est une autre leçon que nous avons tirée de l'exemple allemand »*, estime M. Chun. Fixer sur place la population nordiste afin d'éviter un exode massif vers le Sud et maintenir les salaires à un certain niveau sont parmi les grandes préoccupations de Séoul : une intégration sans heurts nécessiterait une transition d'au moins dix ans, estiment les chercheurs de l'Institut japonais du développement économique.

Une telle approche s'inscrit aussi, pour Séoul, dans le contexte d'une régionalisation et d'un élargissement de la sphère d'influence de ses industriels à la Chine du Nord. Une réunification rapide de la péninsule ne semble d'ailleurs pas non plus souhaitée par ses voisins, Chine et Japon. Réunifiée, la Corée constituerait un pays de 70 millions d'habitants, surarmé, avec un PNB potentiel de 400 milliards de dollars, soit pratiquement celui du Canada. Elle serait la troisième économie de l'Extrême-Orient après le Japon et la Chine : de quoi peser sur les équilibres régionaux.

PHILIPPE PONS



Repères chiffrés

● Forces armées	Nord	Sud
Soldats	1 132 000	633 000 (1)
Pièces d'artillerie	9 200	1 840
Avions de combat	966	455
Navires de guerre	38	38

Source : IISS.

(1) Il faut ajouter à ces forces les 40 000 soldats américains stationnés au Sud. On estime que les deux Corées dépensent chaque année conjointement 15 milliards de dollars pour l'entretien de leurs armées.

● Economie (en dollars)	Nord	Sud
Population	22 millions	43 millions
PNB	23 milliards	281 milliards
PNB/habitant	1 038	6 498
Croissance PNB	– 5,2 %	+ 8,4 %
Exportations	1 milliard	71 milliards
Importations	1,7 milliard	81 milliards

Source Banque de Corée (Séoul).

● Commerce intercoréen (1991)

Exportation du Sud vers le Nord (en millions de dollars) :	
Produits chimiques	11
Textile	7
Équipements ménagers	2
Divers	6
Importations du Sud en provenance du Nord :	
Produits miniers	30
Métaux non ferreux	73
Produits de la mer	26
Produits alimentaires	17
Textile (soie)	2
Produits chimiques	3
Divers	15

Source : ministère du commerce et de l'industrie (Séoul).

L'échec économique du « Grand Dirigeant »

SÉOUL

de notre envoyé spécial

L'économie nord-coréenne va mal. Depuis deux ans, elle enregistre une croissance négative. En Mandchourie, les Chinois d'origine coréenne font état du dénuement de leurs parents de l'autre côté de la frontière. Des coupures de courant sont fréquentes à Pyongyang et, la nuit, la ville est noire : signal d'une crise de l'énergie. Selon des sources japonaises, les usines tournent à 40 % de leur capacité. Plus pessimistes encore, les Russes affirment que la moitié d'entre elles sont arrêtées. L'absence de mention des résultats du plan septennal dans le discours du Nouvel An du président Kim Il-sung semblerait indiquer que les objectifs n'ont pas été atteints, souligne-t-on en outre à Séoul.

Pays fermé, avec une monnaie au taux de change arbitraire, la Corée du Nord reste largement inconnue. *« Avec une bonne marge d'erreur, on en est réduit à rassembler les pièces d'un puzzle pour avoir une idée de la situation »*, dit M. Chun Hong-tak, spécialiste du Nord à l'Institut pour le développement économique de Séoul.

« On peut estimer que le PNB a régressé de 4 % en 1990, de 5 % en 1991 et qu'aucune amélioration n'a été enregistrée au cours de l'année écoulée », avance-t-il. Le PNB aurait été, en 1990, de 27 milliards de dollars – légèrement supérieur aux évaluations d'autres organismes (1).

Isolée diplomatiquement, la RPDC l'est aussi sur le plan économique. La disparition de l'URSS, dont elle dépendait pour 50 % de ses échanges, a aggravé cette tendance. De la seconde place, la Chine est passée à la première, sans pour autant se substituer à l'ex-URSS, qui fournissait le pétrole et les matières premières qu'aujourd'hui la RPDC ne peut plus se procurer faute de devises. Selon Séoul, les importations de pétrole russe sont tombées de 440 000 tonnes en 1990 à 42 000 en 1991.

L'organisme japonais du commerce extérieur (JETRO) estime que les échanges de la RPDC se chiffraient à 2,6 milliards de dollars en 1991, en baisse de 12,6 %. Sa dette extérieure s'élèverait à 5 milliards de dollars. En vertu de sa politique d'autosuffisance, la Corée du Nord a considéré les exportations comme un moyen d'obtenir les devises nécessaires pour acheter des matières premières : aussi les industries exportatrices sont-elles retardataires. Ce n'est qu'avec le Plan septennal (1987-1993) qu'elle a décidé d'augmenter la production de produits destinés à l'étranger.

La vie des Nord-Coréens s'en ressent. Selon Séoul, la production de céréales a chuté en 1991 à 4,4 millions de tonnes ; elle est donc inférieure de 2 MT à la demande. La consommation annuelle de céréales par individu serait tombée à 370 kilos (contre 500 kilos jugés nécessaires). L'échec de la politique économique serait à l'origine du limogeage du premier ministre Yon Hyong-muk.

Impasse

Dans l'impasse, la RPDC ne peut que suivre l'exemple chinois et faire appel aux capitaux et aux technologies étrangers. Le remaniement du cabinet, le 11 décembre, sous la direction de M. Kang Song-san, économiste formé à Moscou, est un autre signe de la réorientation en cours ; M. Kang est entouré de deux jeunes technocrates, MM. Kim Dal-hyon, vice premier ministre pour les affaires économiques, et Kim Young-sun, responsable des relations internationales au sein du PC.

M. Kang, un cousin de M. Kim Il-sung, a été premier ministre de 1984 à 1986 : à l'époque, la Corée du Nord adopta une loi-pilote sur les investissements étrangers, en dépit de l'opposition des conservateurs. Ces mesures s'avérèrent sans effet sur les investisseurs et M. Kang quitta ses fonctions. Par la suite, à la tête de la province de Hamgyong, il lança l'idée de zones de libre-échange à l'estuaire de la rivière Tumen, qui sépare la Russie, la Chine et la Corée du Nord, et dans la région de Sonbong.

Pour l'instant, le projet titanesque de 621 kilomètres carrés de Tumen laisse sceptiques les principaux bailleurs de fonds, Japonais et Coréens du Sud. Des investissements de faible ampleur paraissent plus vraisemblables. Une région-pilote sera celle de Najin-Sonbong, où pourront s'installer des entreprises étrangères. La RPDC a présenté pour les zones spéciales de Sonbong et de Nampo (près de Pyongyang) une liste de 86 projets nécessitant 1,5 milliard de dollars d'investissements, dont 887 millions étrangers, dans l'électronique, la fabrication de téléviseurs, de batteries, de réfrigérateurs et dans la confection.

Les circonstances politiques et l'infrastructure économique ne sont cependant guère encourageantEs. Les industriels sud-coréens sont les investisseurs les plus probables, pour des raisons autant politiques – donner un peu d'oxygène au régime – qu'économiques : la RPDC pourrait, théoriquement, permettre à certaines industries du Sud de retrouver une compétitivité entamée par les hausses salariales.

Pyongyang cherche enfin à devenir membre de la Banque asiatique de développement (BAD) afin d'obtenir des crédits et compte, pour relancer son économie, sur l'aide de Tokyo, une fois les relations entre les deux capitales normalisées.

Ph. P.

(1) Korean Development Institute, *Working paper*, janvier 1992.

POLITIQUE

Après les déclarations de M. Rocard

M. Delors refuse d'enterrer le Parti socialiste

M. Jacques Delors, venu à Lorient (Morbihan), lundi 22 février, pour soutenir M. Jean-Yves Le Drian, maire de la ville et candidat (PS) aux élections législatives, a commenté, à cette occasion, les initiatives de M. Michel Rocard en vue de la transformation du Parti socialiste. Il a souligné qu'il refuse de *«dire* De profundis*»* sur le PS.

«Un «big bang» est annoncé, a dit le président de la Commission européenne, lundi, à Lorient. *Tant mieux. (...) Mais comment concilier cette adaptation aux espoirs et aux aspirations des citoyens d'aujourd'hui avec la fidélité à nos valeurs? Voilà la question qui doit être résolue.»* Pour M. Delors, nous indique notre correspondant Michel Le Hebel, *«au sein de cette démocratie, juste à sa place, mais à sa place, le parti est indispensable». «Il faut donc réfléchir aujourd'hui*, a-t-il dit, *sur le parti politique et, pour ce qui nous concerne, le Parti socialiste; c'est une tâche indispensable. Attention! Ne jetons pas l'enfant avec l'eau du bain! Ce PS, il a ses défauts, mais il est le dépositaire des espérances et de l'histoire du peuple de gauche depuis des années et des années. (...) Ne comptez pas sur moi pour dire* De profundis *sur le Parti socialiste.»* Le président de la Commission européenne a ajouté: *«L'important c'est que, grâce à cette initiative de M. Rocard, je sens que le ton a changé, que chacun recommence à siffloter un peu et à se dire que tout n'est pas perdu.»*

Proches de M. Delors, les animateurs du club Témoin, que préside M. François Hollande, député (PS) de la Corrèze, ont indiqué, lundi matin, au cours d'une conférence de presse, qu'ils veulent être des *«agents actifs»* du *«big bang»* souhaité par M. Rocard, mais qu'*«il ne saurait être question de* [le] *réduire seulement à une échéance présidentielle»*.

Entouré de Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, et de MM. Jean-Paul Planchou, Pierre Moscovici et Jean-Pierre Mignard, M. Hollande a annoncé la présentation d'un *«manifeste»*, le 10 mars, afin de *«donner un contenu»* au mouvement proposé par M. Rocard. Le député de la Corrèze a affirmé qu'un *«score trop faible»* des socialistes au premier tour du scrutin du mois prochain compromettrait les chances de recomposition; il a fixé à 20 % des suffrages exprimés le seuil à atteindre. M. Julien Dray, député (PS) de l'Essonne, animateur de la Gauche socialiste, a proposé pour sa part, sur RTL, la création d'un comité national pour la rénovation, qui organiserait *«une journée de réflexion avant le 21 mars»*.

M. Fiterman : pas d'hégémonisme

Le porte-parole du PS, M. Jean-Jack Queyranne, a déclaré, au cours de son point de presse hebdomadaire, que *«l'annonce d'un débat sur les nouvelles formes d'organisation politique ne fait pas l'impasse sur les législatives»* et que, si les initiatives de M. Rocard donnent *«du tonus à la bataille électorale»*, il reviendra au comité directeur, lors de sa réunion qui suivra le scrutin de mars, *«de fixer la date du congrès, initialement prévu à la fin de l'année»*.

M. Lionel Jospin a souligné, sur France-Inter, qu'un congrès doit permettre de *«discuter»* et que *«si c'est pour verrouiller, cela n'a pas d'intérêt». «On ne construirait rien sur les cendres du PS»*, a ajouté l'ancien ministre de l'éducation nationale, avant d'indiquer: *«Je ne laisse personne penser à ma place, pas plus M. Rocard qu'un autre. Nous allons réfléchir et penser ensemble, et il faudra un fédérateur.»*

Ancien collaborateur de M. Jospin et candidat (PS) aux élections législatives dans le Val-de-Marne, M. Alain Geismar, dirigeant d'extrême gauche dans les années 70, a déclaré que l'initiative de M. Rocard est *«bienvenue»* et *«intervient au bon moment»*, étant entendu qu'il n'est *«pas prêt à donner un chèque en blanc»* au candidat à l'élection présidentielle, car *«le ralliement à un homme n'a aucun sens»*.

Pour M. Noël Mamère, vice-président de Génération Ecologie, M. Rocard *«s'aperçoit que* [les] *idées* [écologistes] *sont devenues le moteur de la transformation sociale»* et, *«comme il ne veut pas rater le train de l'Histoire, il fait comme s'il le pilotait». «Mais*, ajoute-t-il, *arrivé trop tard sur notre terrain, il veut déjà aller trop vite.»* Enfin, M. Charles Fiterman, chef de file des communistes refondateurs, a reproché, mardi matin, à M. Rocard de faire référence, parmi les composantes du rassemblement qu'il souhaite, à des *«forces de droite»* qui ne pourraient *«souscrire aux objectifs audacieux de transformation sociale que l'époque commande de mettre à jour»*. L'ancien ministre annonce de *«nouvelles initiatives»*, au lendemain des élections législatives, pour la *«construction d'un mouvement ouvert, pluraliste, débarrassé de toute prétention hégémonique»*.

Dans les conseils régionaux

Les Verts tentent de faire voter le budget du Nord-Pas-de-Calais

Entourée d'élus Verts de différentes régions, Mme Marie-Christine Blandin, présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, a lancé un appel solennel, lundi 22 février à Paris, pour qu'il soit mis fin, vendredi 26 février, à l'occasion de la deuxième lecture du projet de budget régional, à la situation de blocage créée par le refus des élus RPR-UDF de voter le texte en première lecture (*le Monde* daté 31 janvier-1er février). Des contacts ont été pris avec plusieurs responsables de l'opposition pour qu'ils fassent pression sur leurs amis du Nord. Dans le point de vue que nous publions ci-dessous, M. André Diligent, sénateur centriste du Nord, maire de Roubaix, invite les élus de droite à ne pas faire obstacle à l'adoption du budget 1993 de la troisième région française.

POINT DE VUE

Non au blocage de la région

par André Diligent

QUE le scrutin proportionnel, le plus juste qui soit, doive être pour le moins corrigé, chez les Gaulois, pour assurer une majorité stable, les élections régionales dans le Nord-Pas-de-Calais en ont fait la démonstration. Mais ce mode de votation étant ce qu'il est et les résultats ce qu'ils furent, nous n'allons pas «passer les hivers», comme on dit chez nous, à ratiociner sur les difficultés et péripéties qui ont marqué la désignation d'un exécutif régional.

Que commandent, dans ces circonstances, l'honnêteté et l'efficacité, pour les responsables politiques? En *premier lieu*, de tenir compte des aspirations exprimées par les électeurs dans un vote où, sur cent treize sièges, ils en ont donné moins de la moitié à l'UPF et au PS, tandis que le PC et le FN en obtenaient le quart.

Apparaît donc pour la première fois un «tiers état» politique hétérogène, dont il faut tenir compte pour décrypter au moins l'essentiel du message des électeurs: un «non» catégorique à la traditionnelle hégémonie socialiste dans notre région; un «non», perceptible comme dans l'ensemble du pays, à la dichotomie de notre vie politique; un «non» au fonctionnement hémiplégique du conseil régional. En d'autres termes, les élus sont invités à ne plus se retrancher derrière leurs barrières, dans ce qu'elles ont d'artificiel.

On sait comment les socialistes, dont l'habileté manœuvrière est incomparable, ont tenté d'échapper à la sanction des urnes et à l'alternance en offrant la présidence à Marie-Christine Blandin, qui ne s'attendait pas à pareil cadeau. Elle le devait aussi, à vrai dire, au réflexe éthique de Jacques Legendre, président du groupe UPF, qui avait récusé par avance tout soutien du Front national.

L'autre éthique, celle de la responsabilité, doit nous replonger dans les réalités, et guider notre attitude aujourd'hui. Le 26 février, sera examiné, en seconde lecture, le budget régional. Celui-ci a déjà été largement amendé par les différents groupes politiques, au cours d'un vrai débat dans lequel la présidente écologiste a montré *à la fois son esprit de dialogue* et sa volonté de *n'être* l'otage d'aucune formation politique.

Ainsi corrigé, le budget tient compte, sur des points importants, des propositions du groupe UPF: le maintien des taux de fiscalité directe; un audit élargi des associations paragrégionales; la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la diminution des subventions de prestige. Dans les clarifications qui s'imposent, il reste à revoir le plan de rénovation des lycées, qui doit être placé, comme en Ile-de-France, sous le contrôle direct des élus régionaux et obéir à des procédures transparentes. Cela fait, le maire de Roubaix, deuxième ville de la région Nord-Pas-de-Calais, ne peut envisager sans sourciller que le second débat budgétaire du conseil régional aboutisse dans une nouvelle impasse. Trop de dossiers sont en attente, qui correspondent à des demandes trop pressantes dans une région, dans des villes et pour une population qui souffrent, pour que je reste silencieux.

C'est pourquoi, en toute clarté, je dis non au blocage. J'appelle mes amis à voter, sans nouveau délai, le budget régional. Soyons attentifs aux vœux des citoyens: ils nous demandent de faire sauter les verrous et de surmonter les réactions binaires et systématiques du «pour» et du «contre», quand il s'agit d'examiner un budget. Celui-ci n'est pas entièrement satisfaisant pour tous? Certes. Mais un bon compromis, démocratiquement négocié, qui permette à notre région de ne pas s'embourber quand il y a tant à faire, voilà d'abord ce qui nous est demandé.

► M. André Diligent est sénateur et maire (CDS) de Roubaix.

Hommage unanime à Jean Lecanuet

Les obsèques de Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat, maire de Rouen, décédé dans la nuit du 21 au 22 février (*le Monde* du 23 février), auront lieu jeudi 25 février à la cathédrale de Rouen. De la gauche à la droite, l'hommage a été unanime pour celui qui a été qualifié par le président de la République de *«grand serviteur»* du pays.

Dans un message adressé lundi à la veuve de l'ancien président de l'UDF, M. François Mitterrand écrit: *«J'apprends avec tristesse la mort de Jean Lecanuet. Beaucoup de liens, de souvenirs m'attachaient à sa riche personnalité. Le pays perd avec lui un de ses grands serviteurs, de même que son département et sa ville de Rouen. Je vous prie de recevoir l'expression de mes condoléances personnelles, en même temps que le témoignage que je tiens à rendre à Jean Lecanuet au nom de la nation.»* M. Pierre Bérégovoy, originaire de Seine-Maritime, a souligné qu'il avait *«toujours apprécié»*, dans les débats politiques qui l'opposaient à Jean Lecanuet, *«sa franchise amicale et la force de ses convictions»*.

Les témoignages les plus émus sont, bien entendu, venus des rangs centristes. *«La famille centriste est orpheline»*, a affirmé M. René Monory, en ajoutant que Jean Lecanuet était *«un homme de rassemblement autour d'idées comme l'Europe, comme la démocratie, comme le social»*. M. Pierre Méhaignerie, président du CDS fondé par Jean Lecanuet, a souligné que *«son idéal européen, la force de ses analyses, son enthousiasme ont conduit beaucoup d'hommes et de femmes à s'engager dans la vie politique»*. M. Bernard Bosson, secrétaire général du CDS, a rappelé que le maire de Rouen avait été *«toute sa vie fidèle à son idéal de jeune résistant démocrate-chrétien»*.

Même ses adversaires

Les alliés des centristes au sein de l'UDF ont également souligné ce qu'ils devaient à Jean Lecanuet. M. Valéry Giscard d'Estaing a affirmé qu'il avait *«marqué par son talent, son éloquence et sa générosité la vie publique de notre pays»*, insistant sur *«l'exemple de la droiture, du désintéressement et d'une fidélité inébranlable à ses convictions qu'il avait donné»*.

M. Raymond Barre a salué *«un homme de conviction»*, de *«courage»*, de *«tolérance»*. M. François Léotard a assuré que le maire de Rouen avait *«accompagné et défendu avec une intelligence aiguë les belles causes d'un humanisme adapté à notre temps»*.

Même ceux qui furent un temps ses adversaires, comme les héritiers du gaullisme, ont voulu oublier celui qui avait contribué à mettre en ballottage le général de Gaulle, lors de l'élection présidentielle de 1965, pour ne se souvenir que de l'allié d'un passé plus proche. M. Jacques Chirac a assuré que *«son nom restera associé à l'avancement de la construction européenne et au renforcement de l'union de l'opposition»*. M. Alain Juppé a salué *«l'une des figures de proue du combat contre le socialisme»*. Même M. Philippe de Villiers, qui s'était opposé à lui lors de la ratification du traité de Maastricht, a souligné la *«grande exigence intellectuelle»* et les *«qualités humaines»* de Jean Lecanuet.

Les socialistes se sont largement associés à cet hommage. M. Henri Emmanuelli a affirmé que le sénateur de Seine-Maritime *«faisait honneur à la représentation nationale»*. M. Jacques Delors a évoqué *«la mémoire de l'ardent partisan de la construction européenne»* qui a toujours *«placé cette grande idée au cœur même de son action politique»*. M. Laurent Fabius, pourtant adversaire local de Jean Lecanuet, a assuré que sa disparition était *«une perte considérable pour la cause européenne, pour la famille centriste, pour Rouen et pour la Normandie»*, et il a salué ses *«qualités intellectuelles éminentes»*.

Les communistes ont salué la mémoire de l'ancien président de l'UDF. M. Roland Leroy, qui fut un élu de Seine-Maritime, a affirmé qu'il avait toujours *«apprécié sa courtoisie et le respect humain qu'il savait témoigner à ses adversaires politiques»*. A l'opposé de l'échiquier politique, M. Jean-Marie Le Pen a salué un homme dont l'*«opposition au communisme ne s'est jamais démentie»*.

[Né le 4 mars 1920, à Rouen (Seine-Maritime), agrégé de philosophie, Jean Lecanuet avait été, après la Libération, directeur de plusieurs cabinets de ministres MRP entre 1945 et 1951. Elu député de Seine-Maritime en 1951, puis en 1973 et en 1986, conseiller général en 1958, maire de Rouen en 1968, il avait été sénateur de 1959 à 1973 avant de le redevenir en 1977. M. Lecanuet avait participé aux gouvernements de MM. Jacques Chirac et Raymond Barre de 1974 à 1977. Président du MRP de 1963 à 1965, il avait été candidat à l'élection présidentielle de 1965. En 1976, il avait fondé le CDS, qu'il avait présidé jusqu'en 1982. Il avait également présidé l'UDF de 1978 à 1988.]

La préparation des élections législatives

Le mystère de Bages

M. Madrenas (UDF-CDS), candidat de l'opposition dans la quatrième circonscription des Pyrénées-Orientales, ne s'explique pas l'attentat dont il a été victime

PERPIGNAN

de notre envoyée spéciale

Normalement, il ne devrait pas y avoir de raison de parler de Bages. Bages n'est qu'un bourg de trois mille cinq cents habitants, où l'on fait du vin de père en fils, depuis des générations, au pied du Canigou, à 20 kilomètres de la frontière avec l'Espagne, comme dans tant d'autres villages des Pyrénées-Orientales. Il y a bien, de temps en temps, une bonne grosse bagarre d'après match de foot, mais la dernière, où l'on a manié la chaîne de vélo, remonte à plus d'un an. Il y a aussi, vivement conseillée par le Guide du routard, cette invraisemblable bâtisse construite dans les années 50 par un viticulteur catalan, émule du facteur Cheval, et transformée depuis en «Musée international d'art naïf».

Depuis le 5 février, pourtant, à Bages, rien n'est plus pareil. Ce jour-là, le maire du village, M. Jean Madrenas, quarante-sept ans, après avoir participé à une réunion d'anciens combattants à Elne, enclenchant la marche arrière de sa voiture, provoque l'explosion d'une bombe placée en dessous. Déjà handicapé de la jambe droite, il doit la vie au fait qu'il conduit toujours son véhicule en reculant son siège au maximum et qu'un médecin, qui passait miraculeusement par là, a su lui faire un garrot et endiguer l'hémorragie. Il a fallu, cependant, amputer le blessé de la jambe gauche. Autour du drame personnel du maire de Bages se construit désormais, chaque jour, chapitre après chapitre, un roman noir qui n'a pas fini d'empoisonner la vie locale.

M. Madrenas est, apparemment, un homme tranquille. Il est le fils d'un ouvrier agricole. Il a un frère jumeau. Il est, depuis deux ans, divorcé d'une femme avec laquelle il ne s'est jamais fâché et dont il a deux enfants. On lui prête une vie sentimentale assez agitée. Il a fait toute sa carrière à EDF, où, à force de promotion interne et de cours du soir, il est devenu ingénieur conseil, chargé du développement des éclairages publics des collectivités locales. Il est maire de Bages depuis 1983. Auparavant sans étiquette, il était entré au CDS en 1984. Au mois de décembre dernier, il a annoncé sa candidature à la députation dans la quatrième circonscription des Pyrénées-Orientales et a reçu l'investiture de l'UPF. C'est, officiellement, tout ce que l'on sait de lui.

Très vite, on apprend que M. Madrenas avait déjà fait l'objet, récemment, d'attaques physiques. Dans la nuit du 18 au 19 décembre dernier, il avait été agressé dans son jardin par deux hommes encagoulés, qui l'avaient roué de coups et lui avaient arrosé les yeux de gaz lacrymogène. Le maire de Bages avait souffert, alors, d'un traumatisme crânien et d'une plaie de sept centimètres au cuir chevelu. Il avait porté plainte discrètement et affirmé aux enquêteurs qu'il n'y comprenait rien. Le 3 février, de nouveau, deux hommes l'attendaient dans son jardin – l'un était armé d'un fusil, – mais M. Madrenas n'était pas seul, et ils avaient pris la fuite. Le cran supplémentaire, ce sera la bombe: un engin apparemment très sophistiqué, collé sous sa voiture par des aimants, et qui aurait été déclenché par la mise en mouvement d'une bille de mercure.

«Un problème venant de la côte»

Pourquoi? Pendant les trois quarts d'heure où il attendait dans la carcasse de sa voiture d'être désincarcéré, le blessé a glissé une phrase mystérieuse: *«C'est un problème venant de la côte.»* La Côte Vermeille, sans aucun doute, où le maire de Banyuls, M. Jean Rède, candidat «sauvage» à la députation, vient de se mettre en congé du RPR. Il ne décolère pas de n'avoir pas reçu l'investiture de la droite et ne cache pas son agacement devant le trublion qu'est, à ses yeux, M. Madrenas. M. Rède n'a pas l'apparence *clean* qu'affectionne, aujourd'hui, la droite libérale. Sa ressemblance physique avec le général Noriega, l'ancien dictateur du Panama, fait que certaines mauvaises langues aiment l'appeler «Tête d'ananas», tout en rappelant qu'il avait travaillé, autrefois, avec Jacques Médecin quand celui-ci était secrétaire d'Etat au tourisme.

On lui prête – ce qu'il dément – des activités anciennes au SAC et des fréquentations par trop voyantes chez les patrons de boîte de nuit, ce qui le fait enrager. La petite phrase de M. Madrenas le vise implicitement, et le blessé, sur son lit d'hôpital, la répète une dizaine de jours après l'attentat au cours d'une conférence de presse (*le Monde* du 19 février), lors de laquelle il confirme son intention de maintenir sa candidature. *«J'avais eu des appréhensions et des menaces provenant de là-bas*, dit-il, *et je m'étais dit qu'il fallait faire attention.»*

Si la première agression dont il a été victime ressemble à une action d'intimidation, la première règle, dans ce genre d'opération, est de faire passer un message. Or, la victime prétend ne pas savoir pourquoi on lui veut tant de mal. *«Je me torture les méninges dans tous les sens pour essayer de savoir si j'aurais vu ou entendu quelque chose dont je n'aurais pas dû être témoin, mais je ne sais pas»*, affirme-t-il.

Alors, face à ce qu'ils considèrent comme un «hermétisme» un peu étrange, les enquêteurs font leur travail. De même que, curieusement, deux juges d'instruction différents sont saisis des deux agressions distinctes, le passage à tabac et l'attentat, deux services d'enquête sont à l'œuvre: les gendarmes et la police judiciaire. Les hypothèses apparemment les plus farfelues circulent. A côté de la piste, peu convaincante, de l'affaire privée – les maris jaloux en arrivent rarement à de telles folies, – les enquêteurs épluchent toutes les pistes «politico-financières» vers lesquelles des informateurs, plutôt bavards, les conduisent. Et il y a pléthore.

Le monde politique mal à l'aise

On s'intéresse, ainsi, à une association chargée de la construction et de l'exploitation de maisons de retraite, dont M. Madrenas a été brièvement le trésorier, il y a quelques années, avant d'en donner sa démission. On évoque le projet d'une marina, près de Paulilles, bloqué jusqu'ici par la préfecture et par les écologistes. On parle de casinos aux Antilles, ou d'une enquête fiscale fort désobligeante pour l'entourage d'un adversaire de M. Madrenas et que celui-ci aurait pu susciter. On évoque de mystérieuses réunions d'une loge maçonnique de l'autre côté de la frontière, à Gérone... Rien de tout cela, jusqu'ici, ne paraît ni étayé ni précis. Ni, surtout, de nature à expliquer l'acharnement et la violence des agresseurs du maire de Bages. *«On est partis pour camper»*, résume un enquêteur.

Alors que la campagne électorale se prépare activement, cette affaire met tout le monde politique fort mal à l'aise. Car Perpignan n'a vraiment pas besoin de cela. Les ennuis de l'ancien président de la chambre de commerce, Jacques Farran, député (UDF-PR) sortant, qui a eu le bon goût de ne pas se représenter après avoir été inculpé, entre autres, d'ingérence et d'abus de confiance, ont attiré une attention gênante sur la propension du milieu politique local à l'affairisme. Chacun, désormais, craint d'être découvert en train de couver un petit scandale. La mode des tracts de dénonciation, qui avait bien aidé justice et police pour «coincer» Jacques Farran, a encore de beaux jours devant elle.

Jusqu'ici, qu'il s'agisse du financement d'un parti politique de droite par le biais d'associations subventionnées indûment par la mairie (l'élu inculpé a gentiment remboursé, en espérant éviter une plainte pénale) ou de la gestion discutable et discutée de la société immobilière de la ville et de la commission des affaires sociales municipales, on en était resté à des affaires de gros sous. Avec une bombe, on est passé à un autre registre. Si certains s'en étonnent, les nouveaux venus en politique, comme Mme Maryse Lapergue (Génération Ecologie), que l'on crédite de 20 % des voix dans la troisième circonscription (celle de Jacques Farran), ne sont guère surpris. *«Ici, la vie politique a une indéniable tendance mafieuse»*, affirme cette dernière.

On fait de la politique en famille, par clans, qui dépassent, parfois, les clivages politiques. Les clés de la ville et du département sont longtemps restées dans les mains de ces hommes à poigne que furent Gaston Pams, Léon-Jean Grégory ou Paul Alduy. Ce dernier, toujours maire de Perpignan à l'âge de soixante-dix-neuf ans, est le seul survivant de cette grande époque. Pour quatre sièges à pourvoir dans les Pyrénées-Orientales, il y a aujourd'hui trente-quatre candidats, contre vingt et un seulement en 1988. Petits marquis ou «seconde classe» défendent chèrement leur place au soleil, mais rien ne permet de dire que le drame vécu, avec un indéniable cran, par M. Madrenas puisse s'expliquer par cette frénésie de pouvoir.

AGATHE LOGEART

POLITIQUE

La préparation des élections législatives

D'UNE RÉGION A L'AUTRE

Basse-Normandie : le RPR à l'assaut de l'UDF

Sur ces terres de droite, la gauche ne peut compter que sur la division de l'opposition, privée de « patron » depuis la mort de Michel d'Ornano

Manche
St-Lô
Caen
Calvados
Orne
Alençon

CAEN

de notre envoyé spécial

Sur la côte normande, des députés sortants coulent des jours paisibles. D'Avranches, face au Mont-Saint-Michel, jusqu'aux plages du débarquement, Omaha Beach ou Arromanches, en passant par Granville et Valognes, MM. René André (RPR), Alain Cousin (RPR), Claude Gatignol (UDF-PR) et François d'Harcourt (UDF) vivent le passage de la neuvième à la dixième législature comme une intersession très ordinaire, de celles qui séparent, chaque année, l'automne du printemps. Deux d'entre eux étaient déjà passés, en 1988, avec 57 % des suffrages, et si les deux autres n'avaient guère dépassé la barre des 52 % ou 54 %, c'est qu'ils avaient été élus dès le premier tour de scrutin.

Ce n'est vraiment qu'en débarquant à Cabourg, Deauville, Trouville, Honfleur, que l'on perçoit le premier frémissement de la campagne. Comme sa voisine haute-normande vient de le faire (*le Monde* du 23 février), c'est ici – en *« d'Ornanie »*, – juste au sud des eaux que roule la Seine, que la Basse-Normandie a perdu son grand homme, voilà deux ans. L'héritage de Michel d'Ornano, établi dès son vivant, a éclaté en trois : le Calvados à Mme Anne d'Ornano, la région à M. René Garrec, son collaborateur de toujours, et la circonscription à une jeune femme de quarante ans, Mme Nicole Ameline, sa suppléante. Mais la succession n'est pas vraiment certaine.

De sa base d'Honfleur, Mme Ameline peut se rassurer, dans cette première campagne en première ligne, en se disant que *« l'UDF n'a pas d'état d'âme »*. Ses « compagnons » du RPR, eux, ont eu jusqu'au dernier moment des envies d'en découdre, puisque, selon les critères du comité d'investiture de l'opposition, la candidate de l'UDF n'était pas vraiment un député sortant. *« Avec d'Ornano, on fournissait les électeurs, et l'UDF fournissait les élus : à la longue, cela devenait un peu irritant »*, explique sans ambages M. Yves Lessard, secrétaire national aux affaires politiques du RPR et lui-même candidat dans la deuxième circonscription du Calvados (Caen-Ouest). Finalement, le RPR a cédé. Mais, après s'être mis en congé du parti de M. Jacques Chirac, le conseiller général de Pont-l'Evêque, M. Gérard Pruvost, s'est décidé à aller jusqu'au bout, en se disant que si, parmi huit autres candidats, l'écologiste, Mme Corine Lepage (GE), adjoint au maire de Cabourg, ne venait pas troubler le jeu, il pourrait bien avoir toutes ses chances.

Les anciens et les modernes

A l'autre bout de la région, à Saint-Lô, une autre circonscription sans risque, où le député sortant, M. Jean-Marie Daillet, centriste, puis non inscrit et rallié à la gauche, a décidé de ne pas se représenter, UDF et RPR ont préféré pareillement – mais, cette fois, officiellement, – se chamailler. Ancien collaborateur de Michel d'Ornano et trésorier national de l'UDF, M. Georges de la Loyère se présente – à moins que ce ne soit l'inverse – contre M. Jean-Claude Lemoine, vice-président (RPR) du conseil général de la Manche. *« Si nous ne sommes que tous les deux au second tour, la primaire ira jusqu'à son terme »*, prévient M. de la Loyère.

A Saint-Lô, comme dans l'Orne, la querelle se présente surtout comme une reproduction du combat des anciens et des modernes. *« Tout en ayant beaucoup de respect pour Giscard, je suis copain avec la bande des quadras de l'opposition »*, affirme M. de la Loyère. Dans l'Orne, quand ils ne se déchirent pas entre eux, comme dans la première circonscription, des « rénovateurs » de l'actuelle opposition partent contre des fidèles du président du conseil général, MM. Francis Geng, député sortant (UDC), et Hubert Bassot, ancien député (UDF-PR).

A distance, le trésorier de l'UDF livre la véritable clef de ces rivalités : *« Si d'Ornano était encore là, je serais candidat unique. Mais partout où cela lui est possible, le RPR cherche à s'assurer la majorité en sièges, dans la future Assemblée nationale. Au besoin en faisant élire un socialiste, plutôt qu'un membre de l'UDF. »* Et de citer le cas de Cherbourg où, face à M. Bernard Cauvin, député (PS) sortant et président de la communauté urbaine, l'opposition présente à la fois – *« dans une primaire tout à fait irresponsable »* – M. Yves Bonnet (UDF), ancien sous-préfet de Cherbourg et ancien directeur de la DST, et M. Christian Duroc (RPR), ancien secrétaire des Jeunes Radicaux de gauche, tous deux parachutés, sans oublier M. Jean-Michel Lejeune, conseiller municipal de la ville, qui se réclame du mouvement de M. Philippe de Villiers, Combat pour les valeurs.

Déjà fort discrète en Basse-Normandie, la gauche se réjouit de ces turbulences. Que pourrait-elle attendre d'autre, en effet, pour la sauver de son naufrage, dans cette région où il lui a fallu parfois, après douze ans de mitterrandisme, aller quérir un adjoint au maire d'Hérouville, à la périphérie de Caen, pour représenter le PS à Honfleur, voire une militante de Haute-Normandie pour concurrencer le Mouvement des citoyens de M. Jean-Pierre Chevènement dans le sud du Cotentin ?

La progression des écologistes

En complément de ses élections successives à la mairie, puis dans le canton d'Argentan (Orne), l'ancien ministre du commerce et de l'artisanat, M. François Doubin (MRG), pourra ainsi compter, dans une circonscription où le député sortant, M. Michel Lambert (PS), ne l'avait emporté, en 1988, que de 313 voix sur M. Bassot, sur la primaire opposant ce dernier à M. Amaury de Saint-Quentin, un jeune collaborateur de M. Jacques Toubon. A Cherbourg, M. Cauvin pourrait tirer profit de la multiplicité des candidatures et d'une relative complicité des Verts, qui n'ont pas choisi de lui opposer leur figure la plus connue. A Lisieux, Mme Yvette Roudy n'aurait même pas cette chance : son habituel concurrent, M. André Fanton (RPR), qu'elle avait battu d'un petit point et demi en 1988, aurait enfin compris depuis deux ans, aux dires de ses amis, que les voix des électeurs se gagnaient davantage sur le terrain que dans les couloirs de l'Assemblée nationale.

S'il ne devait en rester qu'un dans la débâcle, ce serait sans doute M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat aux anciens combattants. C'est ce qu'a dû se dire M. François Geindre (PS), l'inamovible maire d'Hérouville, secrétaire national du PS à la culture, qui a accepté d'être son suppléant. Pour la première fois depuis vingt ans, le maire de la deuxième ville du Calvados met son poids dans la balance. *« En dépit de toutes nos conneries, on a fait un énorme boulot*, dit-il. *Toutes ces critiques que l'on entend partout vis-à-vis des socialistes, je les ressens comme une profonde injustice. »* Le maire d'Hérouville en a aussi pesé les conséquences : c'est dans sa ville, ouverte à l'innovation, que les écologistes ont le plus progressé entre les élections législatives de 1988 et les régionales de l'an passé.

Davantage que dans la Haute-Normandie, les Verts et Génération Ecologie ont, en effet, commencé à engranger les militants antinucléaires de La Hague ou de Flamanville, les protecteurs du littoral et les déçus de la gauche. Tête de liste des Verts aux élections européennes de 1984, M. Didier Anger avait obtenu près de 30 % des suffrages, quatre ans plus tard, dans la quatrième circonscription de la Manche, avec, il est vrai, le soutien de la majorité présidentielle. Transplanté aujourd'hui dans la circonscription de Saint-Lô (la première), laissée vacante par le retrait de M. Daillet, il est en mesure de peser sur le second tour.

Dans la première circonscription du Calvados, à Caen-Est, le tandem formé par deux conseillers régionaux, Mme Josette Bénard (GE) et Jean-Pierre Viaud (Verts), paraît aussi susceptible de causer quelques inquiétudes au député sortant, M. Francis Saint-Ellier (UDF), qui ne l'avait emporté, en 1988, qu'avec moins de cinq cents voix d'avance sur son concurrent socialiste.

D'un naturel placide, le président du conseil régional, M. René Garrec (UDF-PR) observe pourtant tout ceci sans grande inquiétude : le RPR serait en développement dans la Manche peut-être, une petite remontée du Parti communiste n'est pas impossible, sans compter, bien sûr, l'incertitude des écologistes, mais... Homme de dossiers venu à la politique dans le sillage de Michel d'Ornano, le président de la « Normandie » – puisque c'est ainsi, désormais, qu'il voudrait appeler la « Basse-Normandie » – est aussi un homme de mesure. Il a *« horreur de monter sur les tréteaux »*.

De retour d'un long séjour aux Etats-Unis, effectué en pleine campagne électorale, pour préparer le cinquantième anniversaire du débarquement allié en Normandie, il y a toutefois été poussé, tout récemment, par son entourage, inquiet du retour d'un revenant socialiste, M. Olivier Stirn *(lire l'encadré)*. *« Je reconnais qu'il a fait un excellent boulot*, dit lui-même M. Garrec. *J'ai appris que, faute de pouvoir les faire sauter, il payait lui-même les contraventions de ses administrés ! C'est une idée de la politique qui m'est tout à fait étrangère. Mais, que voulez-vous ? Il a décidé une fois pour toutes que j'étais un fonctionnaire et lui, le politique. »*

JEAN-LOUIS SAUX

▶ Nous avons déjà analysé la préparation des élections législatives dans le Limousin, en Alsace, en Languedoc-Roussillon, en Bourgogne, en Auvergne, en Bretagne, dans le Centre, en Champagne-Ardenne, en Corse et en Haute-Normandie (*le Monde* des 3, 4, 5, 6, 10, 13, 16, 18, 19 et 22 février).

Calvados : le retour d'Olivier Stirn

VIRE (CALVADOS)

de notre envoyé spécial

« Tout le monde peut faire des erreurs. Moi-même, j'ai eu le tort non pas de partir dans la Manche en 1986, mais d'y rester en 1988. Car chacun a ses racines, et moi, mes racines sont ici. » Inlassablement, depuis des semaines, dans chacune des cent quatre-vingt-cinq communes de la sixième circonscription du Calvados, Olivier Stirn commence par battre sa coulpe.

Oh ! certes, nul ne se risquerait ici à lui reprocher cette lamentable affaire de 1990, lorsque, ministre délégué au tourisme, il avait fait payer des figurants pour assister à un colloque qu'il avait lui-même organisé. Des affaires plus récentes ont dégonflé la supercherie. Dans les minuscules villages du bocage normand, les auditoires clairsemés qui vont à la rencontre du candidat socialiste n'évoquent pas le parcours sinueux de ce gaulliste devenu ministre de MM. Messmer, Chirac, Barre et Rocard.

Mais un jour, après dix-huit ans de mariage, Olivier Stirn a quitté sa terre d'élection favorite pour une brève liaison avec Cherbourg, et ça, ça ne s'oublie pas. *« Ils me l'ont joué au sentiment, les Cherbourgeois : « Tu ne vas pas nous quitter maintenant ! » ; ils m'ont culpabilisé ; j'ai eu le tort de céder »*, regrette encore l'actuel ambassadeur auprès du Conseil de l'Europe, en faisant son entrée dans la salle communale de Bures-les-Monts, à moins d'un jet de pierre de ce maudit département de la Manche.

Reconverti, ce jour-là, en gentleman-farmer, l'ancien ministre fait le tour de la pièce. *« La dernière fois que j'ai dû venir, c'était en 1981 »*, reconnaît-il. Puis la discussion s'engage, autour de la table recouverte d'une toile cirée, entre le candidat et ses sept spectateurs. *« Je suis qu'un pauvre paysan, mais je vois bien comment ça se passe : on ne sait même plus faire une moto en France, c'est les Japonais qui nous envoient leurs saloperies »*, affirme un vieil agriculteur, avant de conclure, finalement, qu'il y a *« trop d'immigrés »* en France. Adieu les grands débats entendus à la télé... Ici, c'est la campagne, une campagne de terrain, au ras de la glaise. Olivier Stirn sait faire. *« Je vois que nous n'avons pas les mêmes idées. Mais nous sommes tous des hommes, monsieur. Pour l'assurance-maladie, on a bien partagé, non ? Eh bien, aujourd'hui, c'est pareil : vous avez quarante millions d'hommes qui meurent de faim chaque année. »*

Un travail de « pro »

De retour dans « sa » circonscription, contre M. René Garrec, président (UDF-PR) du conseil régional de Basse-Normandie, l'ancien collaborateur de M. Jacques Chirac rêve parfois d'être, le 28 mars prochain, le seul candidat de gauche qui aurait battu un député sortant de l'actuelle opposition. *« Ce n'est pas qu'il soit plus mauvais qu'un autre, comme président de région ; je l'aurais même pris volontiers dans mon cabinet, quand j'étais ministre ; mais comme député, il n'a rien fait, il n'est jamais intervenu à la tribune de l'Assemblée nationale »*, dit-il de son concurrent, au détour d'une phrase assassine.

A Malloué, la plus petite commune du Calvados (vingt-quatre habitants), l'ancien maire, M. Léonce Vaudry, a haussé les sourcils en entendant ces mots. Dans la maisonnette à pièce unique qui abrite la mairie au sommet du coteau, le candidat a redit son couplet. Epinglés sur le mur, dans leurs photos officielles, les quatre présidents – de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing et Mitterrand – semblent baisser les yeux sur le plan cadastral.

« Tout va se jouer au second tour, explique le candidat. *Mais le choix ne sera pas entre Garrec ou Stirn. Ce sera Garrec et Stirn. Car Garrec sera toujours le président de la région, et, en plus, avec moi, vous pouvez avoir votre député. C'est bien dans la tradition du bocage de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, non ? »* Lui fait-on remarquer qu'un député d'opposition n'a que peu d'influence ? *« Pas du tout*, répond-il. *Regardez Barnier ou Séguin. Un bon député d'opposition, la presse en parle. Un député de la majorité, en revanche, c'est un type de deuxième zone, puisqu'il n'est pas ministre. »*

S'il est élu, Olivier Stirn se propose de créer trois mille emplois en cinq ans. *« Je vais vous donner ma recette : je lis tous les jours la presse économique, je pointe les entreprises qui ont des perspectives de développement et ensuite je vais voir le patron. »* Il annonce encore une proposition de loi d'orientation agricole qui réduirait les taux d'intérêt pour la modernisation des exploitations. Un travail de vrai « pro » qui fait grosse impression. Dans les cours de ferme, on le salue tout à la fois d'un *« monsieur l'Ambassadeur »*, d'un *« monsieur le Ministre »* et surtout d'un *« monsieur le Député »*.

« Gaulliste par la guerre » mais *« de sensibilité de gauche depuis toujours »* – son père n'était-il pas au cabinet de Léon Blum, en 1936 ? – et *« proche des gens, notamment des plus malheureux »*, Olivier Stirn s'essaye ainsi, pas après pas, à raccommoder son passé avec les perspectives. *« Ce n'est pas moi qui ai changé, c'est la gauche qui a évolué. »* D'ici aux élections législatives, une armada de ministres – MM. Laurent Cathala, Michel Gilibert, Bernard Kouchner, Jack Lang, Mme Ségolène Royal – et le beau-frère du président, Roger Hanin, seront venus rappeler aux électeurs du bocage que M. Stirn est un homme avec lequel il faut compter. Lui-même ne doute pas que les urnes finiront par lui rendre justice. Mais, pour autant, il ne néglige rien, dans cette campagne. *« Méfie-toi, Olivier*, lui a encore conseillé, l'autre jour, M. Gérard Lepilleur, le maire de Campeaux. *Car, tu sais, par derrière, il y en a encore qui disent que tu as retourné ta veste. »*

JEAN-LOUIS SAUX

DANS LES DÉPARTEMENTS

Val-de-Marne : l'odyssée de M. Savy

Le 5 décembre dernier, à l'issue du dîner de clôture du congrès de l'Union nationale pour l'avenir de la médecine (UNAM), M. Jacques Chirac annonçait officiellement aux trois cents personnes réunies dans les salons Hoche à Paris la candidature de leur président, M. Bernard-Claude Savy, dans la troisième circonscription du Val-de-Marne (Villeneuve-Saint-Georges, Boissy-Saint-Léger). Le rejet était immédiat chez les responsables gaullistes du département, qui estimaient que ce nouveau venu n'avait pas le profil idéal et demandaient à la Rue de Lille de revenir sur sa décision.

Adjoint au maire d'Asnières (Hauts-de-Seine), M. Savy était devenu député de la Nièvre, où il avait été parachuté en 1986, à la faveur de l'entrée au gouvernement de son chef de file, M. Hervé de Charette. En juin 1988, il avait été battu dans la deuxième circonscription de la Nièvre au second tour avec 37,43 % des voix par le candidat du PS. Aujourd'hui, visant le seul mandat de député, à l'exclusion de tout autre, il avoue ne pas connaître les problèmes de Villeneuve-Saint-Georges ou de Limeil-Brévannes – *« c'est le travail du maire »*, dit-il – ni les dossiers du Val-de-Marne – *« c'est celui du conseil général »*. Ce n'est peut-être pas le meilleur langage à tenir dans une circonscription où certains secteurs sont sinistrés, et où s'ajoutent aux nuisances aériennes, routières, ferroviaires, des menaces sur l'avenir de la gare de triage de Villeneuve-Saint-Georges et donc sur l'emploi. Enfin, son âge, soixante-douze ans, n'est pas le moindre de ses handicaps.

Très vite, sa campagne allait prendre des allures d'odyssée. M. Jacques Martin (RPR), conseiller général et adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (septième circonscription), estimant que seul un élu du Val-de-Marne peut représenter la circonscription, annonce sa candidature et commence sa campagne. Un mois plus tard, en présence de M. Savy, il déclare qu'il devient son suppléant... et se retire quatre jours après.

De leur côté, les responsables RPR du département continuent leur pression. Sans succès. M. Jacques Lasne, maire de Bry-sur-Marne, remet sa démission de secrétaire départemental tout en restant au RPR. *« C'est la démission d'un samouraï, d'un seigneur »*, commente M. Robert-André Vivien, député sortant. M. Savy, lui, se contente de relever : *« C'est un problème qui n'est pas le mien. M. Lasne ne voulait pas d'un parachuté, mais je suis et je resterai le candidat RPR. Tout le monde me supportera jusqu'en mars. »*

Plus isolé que jamais, M. Savy se cherche un nouveau suppléant. Après bien des difficultés, il convainc M. Serge Kouchnir, secrétaire départemental du CNI, médecin retraité habitant à Saint-Maurice (huitième circonscription).

La chance de M. Schwartzenberg

Un nouvel écueil surgit avec M. Gérard Bessière. Ce dernier, maire de Limeil-Brévannes, la plus grosse commune RPR de la circonscription, se met en congé de parti fin janvier pour se présenter, puisque *« le candidat est extérieur à la circonscription »*. Le 18 février, il annonce son retrait. M. Bessière avait lancé sa candidature un peu tardivement, dans l'attente de celle de M. Alain Traonouez, maire de Mandres-les-Roses. Ce dernier, courtisé de toutes parts (par M. Savy, par M. Martin lorsqu'il était candidat, et par l'UDF) pour être suppléant, et dont on faisait un possible candidat de plus, annonce, le 5 février, qu'il se met lui aussi en congé du RPR jusqu'au lendemain des législatives pour ne pas avoir à soutenir la candidature de M. Savy en qui il voit *« le représentant d'un lobby ultra-libéral »*, qui *« ne prendra pas à bras le corps »* les problèmes locaux et dont *« la candidature ne correspond en rien à l'attente des habitants »*.

Du côté de l'UDF, M. Christian Cambon (PR), maire de Saint-Maurice, vice-président du conseil régional, qui n'avait pas écarté l'idée d'une candidature d'union avec M. Traonouez comme suppléant, a dû renoncer. Finalement, l'investiture de la confédération a été donnée à M. Jean-Marie Poirier, maire de Sucy-en-Brie (quatrième circonscription), qui a déjà été député du secteur avant le dernier découpage électoral.

Devant la multiplicité des candidatures, la difficulté sera d'atteindre les 12,5 % d'électeurs inscrits au premier tour pour pouvoir se maintenir au second. C'est la chance de M. Roger-Gérard Schwartzenberg (MRG), maire de Villeneuve-Saint-Georges, député sortant, donné battu par la droite à la quasi-unanimité, même s'il est très menacé également par le candidat écologiste.

FRANCIS GOUGE

□ **L'indépendance de la Banque de France est une priorité de l'opposition, selon M. Sarkozy.** – Dans un entretien publié par *le Figaro* du mardi 23 février, M. Nicolas Sarkozy, député (RPR) des Hauts-de-Seine et maire de Neuilly, indique que l'adoption d'une loi garantissant l'indépendance de la Banque de France constitue *« la première priorité »* pour l'actuelle opposition. *« Trop souvent dans le passé, la France s'est accordée des facilités dans sa gestion monétaire, affaiblissant la crédibilité de sa monnaie*, souligne le secrétaire général adjoint du RPR. *Dès la session de printemps 1993, une loi sera votée afin de mettre le franc à l'abri de toutes formes de pressions extérieures ou de contingences politiques. »*

□ **Le Mouvement chrétien Ve République soutient quatorze candidats.** – Le Mouvement chrétien Ve République, que préside M. Michel Grimard, annonce qu'il apporte son soutien à huit députés sortants RPR adhérents du mouvement, comme MM. Bruno Bourg-Broc (Marne), Jean-Yves Chamard (Vienne), Jacques Godfrain (Aveyron), ou sympathisants, comme Mme Roselyne Bachelot (Maine-et-Loire), MM. Jean-Pierre Delalande (Val-d'Oise), François Fillon (Sarthe), Michel Giraud (Val-de-Marne), Gérard Léonard (Meurthe-et-Moselle). Il soutient également, à titre de sympathisants, un député sortant UDC, Mme Christine Boutin (Yvelines), et cinq candidats RPR non sortants : Mme Colette Codaccioni (Nord), MM. Bertrand Cousin (Finistère), Yves Deniaud (Orne), Robert Grossmann (Bas-Rhin) et Pierre Pascalon (Puy-de-Dôme).

□ **Gard : retrait d'un candidat CDS au profit d'un candidat RPR.** – M. Christian Burglé, candidat unique (CDS) de l'opposition dans la cinquième circonscription (Alès-Le Vigan) du Gard, a retiré, lundi 22 février, sa candidature au profit de M. Christian Danilet (RPR), qui avait l'intention de se présenter contre lui. Un accord est intervenu entre responsables UDF et RPR du Gard aux termes duquel M. Burglé, président du CDS départemental et maire d'Euzet-les-Bains, devient suppléant de M. Danilet pour tenter de prendre le siège de M. Alain Journet, député (PS) élu en 1988 avec 60,61 % des voix.

SOCIÉTÉ

Le « baromètre de la solidarité » du CCFD

Les Français sont plus préoccupés par le chômage que par la faim dans le monde

Le chômage préoccupe plus *les Français que la faim dans le monde. Mais, globalement, la crise ne les détourne pas d'un souci de maintenir, voire de développer des solidarités internationales. Plus même.* Alors que la lutte contre la pauvreté en France supplante désormais l'aide aux enfants victimes dans le monde comme causes à soutenir en priorité, l'aide apportée par les pays développés au tiers monde est jugée insuffisante par une proportion croissante de personnes. C'est la première indication, et la plus forte peut-être, que donne *le « baromètre de la solidarité internationale des Français »* (1), publié pour la quatrième année consécutive par le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD).

Une approche rapide des résultats du 4e « baromètre de la solidarité » n'inciterait guère à l'optimisme. La crise est là, et bien là. Le chômage pèse d'un poids de plus en plus lourd dans l'inquiétude des Français. Fin 1992, au moment où l'enquête a été réalisée, il apparaissait à 71,5 % d'entre eux comme la priorité des urgences à traiter. En quatre ans, il a « gagné » plus de 11 points.

Cette comparaison dans le temps en dit long. L'un des intérêts majeurs du « baromètre » conçu pour donner matière à réflexion, non seulement au CCFD qui s'efforce avec ses 70 000 bénévoles de soutenir le développement des peuples les plus défavorisés, mais aux autres organisations humanitaires non gouvernementales, les ONG, et aux gouvernements, est de mesurer les tendances lourdes, leur évolution d'une année à l'autre (2). Si de nouvelles questions ont été introduites lors de la dernière édition, la plupart ont la même formulation d'année en année.

Depuis deux ans, la faim dans le monde est reléguée au deuxième rang, l'environnement restant pour la troisième fois au troisième rang, tout en continuant de progresser en pourcentage. Ce recul de la faim n'est pas affaire que de classement. La faim dans le monde n'est maintenant prioritaire que pour 65,8 % des Français quand elle l'était, l'an dernier encore, pour 67,8 %. Deux points perdus en un an, ce n'est pas rien.

De même, au chapitre des causes qui méritent un soutien prioritaire, la recherche médicale (cancer, sida) garde la première place qu'elle détient depuis la création du « baromètre » en 1989. Son score (74,1 %) reste stable, supérieur à 70 % depuis l'origine (74,5 % en 1991). Mais la suite du classement confirme les observations précédentes : la deuxième position est désormais occupée par la lutte contre la pauvreté en France. Avant les enfants victimes dans le monde, qui perdent la deuxième place et sept points et demi en une année. Avant les droits de l'homme (qui, eux, progressent toutefois de plus de quatre points et demi).

L'aide au développement est jugée insuffisante

Pour la première fois, une fracture apparaît entre ceux qui souffrent le plus de la crise et ceux qu'elle épargne davantage. Le classement des causes à soutenir en priorité est éloquent. Les cadres mettent le développement du tiers monde au deuxième rang (56,4 %) et la lutte contre la pauvreté en France au cinquième (45 %). Hiérarchie sensiblement différente chez les ouvriers : même première place à la recherche médicale mais la lutte contre la pauvreté en France vient ensuite (65,6 %), le développement du tiers monde classé à la sixième place ne mobilisant prioritairement que 17,6 % d'entre eux. *« Cette amorce de repli*, souligne Mme Marie-Thérèse Antoine-Paille, du Centre d'études socio-économiques et de management (CESEM), qui analyse les résultats, *accentue les divergences au sein de la population française entre des catégories fragilisées par l'insécurité de l'emploi que la mondialisation des échanges, de la culture, de la vie politique effraient, et celles qui s'y sentent plus à l'aise »*. Ces symptômes d'une France anxieuse tentée par un repli sur ses difficultés ne sont pourtant qu'une face de la réalité. Les nuages sur l'Hexagone ne ferment pas totalement l'horizon des Français. Car si la lutte contre le chômage et la pauvreté ne peut plus attendre à leurs yeux, la faim des autres reste quand même, toutes nuances prises en compte et toutes catégories sociales et religieuses confondues, au deuxième rang des impératifs, très loin devant, par exemple, l'approvisionnement en énergie et en matières premières. Quant au développement du tiers-monde, son score atteint le sommet depuis la création du baromètre. Il approche désormais les 25 %. Pour un Français sur quatre, voilà donc la cause à soutenir en priorité. Constat identique sous une autre formulation : l'opinion selon laquelle l'aide au tiers-monde est insuffisante aujourd'hui est en nette progression. Cette opinion dépasse le niveau que le conflit du Golfe avait pour un an mis à mal. Elle est actuellement partagée par deux Français sur trois. La faveur croissante de l'Europe de l'Est parmi les bénéficiaires désignés de l'aide des pays riches n'empêche pas l'Afrique de rester la préférée pour plus de la moitié des personnes interrogées, la progression globale s'opérant au détriment des réponses « sans opinion ». Cette régression des « sans opinion » n'est d'ailleurs pas unique. Elle se lit au bas d'un grand nombre de réponses. Elle éclaire une prise de conscience croissante de la complexité des problèmes et aussi de leur dépendance. Les actions organisées *« dans la commune »* pour le tiers-monde emportent l'adhésion des personnes interrogées. Et, dans le même temps, l'ONU est désignée comme première responsable de l'aide aux pays démunis.

CHARLES VIAL

(1) Enquête de l'Institut Lavialle, réalisée entre le 6 et le 17 novembre 1992, à partir d'un échantillon national représentatif de mille personnes âgées de quinze ans et plus.

(2) Les principaux résultats des trois précédents baromètres ont été publiés dans *le Monde* du 19 décembre 1989, du 18 décembre 1990 et du 20 février 1992. Ceux de ce 4e « baromètre » seront diffusés par le CCFD, après les élections législatives, aux élus, députés, conseillers régionaux, maires, et présentés dans la revue *Faim-développement magazine* de mars prochain, disponible au CCFD, 4, rue Jean-Lantier, 75001 Paris. Tél. : (1) 40-26-51-60.

Le chômage : priorité des priorités

Parmi les grandes questions du monde actuel, quelles sont les 3 que vous considérez comme les plus urgentes à traiter ?
(3 réponses au maximum)

	(En %)			
	1992	1991	1990	1989
Le chômage	71,5	69,5	56,9	59,9
La faim dans le monde	65,8	67,9	62,7	65,5
La préservation de l'environnement	35,4	31,4	30,5	27,4
Le risque d'un accident nucléaire	28,5	30,1	27,2	23,1
Les mauvaises conditions de santé dans le monde	25	25,2	24,3	20,8
La croissance incontrôlée de la population mondiale	17,3	12,4	11	8,1
Le terrorisme international	13,3	17,4	28,7	35,7
La protection contre les grandes catastrophes naturelles	12,2	10,7	13,5	16,4
La torture	11,8	15,7	16,1	16,8
La course aux armements	10,2	11,4	13,8	12,2
L'approvisionnement en énergie et en matières premières	3,2	2,7	4,6	2,8
Aucune	0,5	0,1	0,5	0,6
Ne se prononcent pas	0,4	0,5	1,3	0,7

Un regain d'intérêt pour le développement

Parmi les causes suivantes, quelles sont les 3 qui vous paraissent devoir être soutenues en priorité ?
(3 réponses au maximum)

	(En %)			
	1992	1991	1990	1989
La recherche médicale (cancer, sida)	74,1	74,5	70,9	70,7
La lutte contre la pauvreté en France	52,4	49,3	47,8	44,8
Les enfants victimes dans le monde	51,7	59,2	57,9	53
Les droits de l'homme (prisonniers politiques, tortures)	32	27,4	29,6	27,4
Les handicapés	30,8	35,6	35,3	42,7
Le développement du tiers-monde	24,8	19,9	16,8	20,2
Les secours d'urgence en cas de catastrophe	16,4	12,8	15,2	18
La réinsertion des marginaux	11,1	12	12,9	12,4
Les églises des pays où la religion est opprimée	1,9	2,4	2,6	2
Aucune	0,3	0	0,5	0,4
Ne se prononcent pas	0,4	1	1	0,4

Une étude de l'INED

Des pratiques sexuelles plus libres

Libération des mœurs ou libération de la parole ? Les Français deviennent de plus en plus coquins dans leurs pratiques sexuelles. A les croire, fellation et cunnilingus seraient presque devenus d'une grande banalité. Les trois quarts des hommes et des femmes interrogés lors d'une enquête pluridisciplinaire coordonnée par l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et publiée dans le dernier bulletin *Population et sociétés* de l'INED (Institut national d'études démographiques) déclarent les avoir expérimentés. La proportion s'élève à 90 % chez les personnes âgées de vingt-cinq à trente-quatre ans. Dans la célèbre enquête Simon publiée en 1972, seulement 60 % des hommes et 55 % des femmes avaient connu l'une de ces pratiques. De même, la masturbation est un sujet de moins en moins tabou mais semble plus du goût des hommes que des femmes : 42 % des femmes déclarent s'être masturbées contre 84 % des hommes. Ces chiffres étaient respectivement de 19 % et 73 % il y a vingt ans.

Toujours au chapitre des expériences sexuelles, la sodomie, même si elle reste marginale, est, elle aussi, davantage pratiquée : elle l'a été au moins une fois par 30 % des hommes (19 % en 1972) et 24 % des femmes (14 % en 1972).

Y a-t-il une relation de cause à effet ? Le recours à la prostitution est en nette régression, notamment chez les jeunes : 5 % des hommes âgés de vingt à vingt-neuf ans déclarent en 1992 avoir eu des rapports sexuels avec une prostituée. Ils étaient 25 % à l'époque du rapport Simon. Les auteurs de l'étude INSERM-INED rappellent que la crainte du sida a pu aussi contribuer à cette baisse.

Parmi les données stables, figure l'âge moyen au premier rapport sexuel. Celui-ci est passé de 17,8 ans à 17,2 en moyenne pour les hommes et de 18,8 à 18,1 ans pour les femmes. De même, il n'y a guère de changement dans le nombre moyen de rapports, sauf peut-être pour les femmes. La moyenne pour ces dernières est passée de 7,3 rapports au cours des quatre semaines précédant l'enquête Simon, à 8,2 en 1992, (de 7,9 à 8,1 pour les hommes).

On note une nette différence d'appréciation sur la durée moyenne des rapports sexuels, les femmes trouvant le temps moins long que les hommes (25 minutes contre 31 minutes). L'enquête montre toutefois une progression de cette moyenne qui était de 21 minutes pour les femmes et de 26 minutes pour les hommes. La progression est surtout nette chez les moins de trente ans (+ 13 minutes pour les hommes et + 10 chez les femmes).

En constatant que les relations homosexuelles déclarées restent stables, autour de 4 %, les auteurs du rapport ne se privent pas de donner un coup de patte aux Français, et indirectement à Mme Edith Cresson, qui véhiculent des clichés sur nos voisins britanniques : ceux-ci ne sont pas plus attirés que les Français par les personnes du même sexe. Des enquêtes montrent que les proportions sont quasiment identiques.

Ch. Ch.

JUSTICE

Une première judiciaire

« La Voix du Nord » condamnée pour non-respect de la présomption d'innocence

M. Jean-Pierre Cottin, président du tribunal de grande instance de Lille, a rendu, lundi 22 février, une ordonnance de référé imposant au quotidien *la Voix du Nord* la publication d'un communiqué *« rappelant le respect qui est dû à la présomption d'innocence »*. Il s'agit là de la première décision prise en application de l'article 9-1 du code civil publié au *Journal officiel* le 5 janvier 1993, au regard tant de la liberté de la presse que de la réelle protection des personnes mises en cause.

Dans son numéro du 11 février 1993, *la Voix du Nord* publiait un article intitulé : *« Le grand déballage de la comptable de l'ORCEP »* (Office régional de la culture et de l'éducation permanente) (1). L'article relatait l'évolution d'une affaire d'abus de confiance et de faux en écritures instruite par un magistrat lillois. Le quotidien précisait en sous-titre : *« Une quinzaine d'élus et de fonctionnaires de la région mis en cause pour un trou de 17 millions de francs. »* Enfin, dans un encadré portant le titre : *« Les vrais-faux salaires de l'ORCEP »*, figurait la liste de quinze personnes *« prises en charge par l'ORCEP en termes de salaires et de remboursements de frais, sans travailler réellement pour cet organisme la plupart du temps »*. L'article ajoutait : *« Sur le plan pénal, les dirigeants qui ont organisé ou toléré ces manipulations, comme ceux qui ont bénéficié de ces largesses, devront à leur tour être poursuivis. »*

Neuf des quinze personnes citées ont chargé Mes Jean Descamps et Renaud Tardy d'engager une action en référé sur la base de l'article 9-1 du code civil, qui dispose : *« Chacun a droit au respect de la présomption d'innocence. Lorsqu'une personne est, avant toute condamnation, présentée publiquement comme étant coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire, le juge peut, même en référé, ordonner l'insertion d'une rectification ou la diffusion d'un communiqué aux fins de faire cesser l'atteinte à la présomption d'innocence (...). »*

Dans son ordonnance, le magistrat, après avoir rappelé les termes de l'article, constate : *« Il apparaît ainsi, de façon incontestable, que les demandeurs au présent référé ont été présentés par* la Voix du Nord *comme étant impliqués dans une procédure judiciaire en cours. De ce fait, les mis en cause par l'article ont la possibilité d'invoquer l'application des dispositions de l'article 9-1 du code civil, qui a concrétisé le droit qu'a toute personne de voir respecter la présomption de son innocence lorsqu'elle se trouve mêlée, de quelque façon que ce soit, à une procédure judiciaire. »*

Interprétation très large

Il appartiendra à la cour d'appel, saisie par *la Voix du Nord*, et peut-être à la Cour de cassation, de statuer sur cette argumentation unique, où ne figure aucun élément faisant référence au fait que le journal aurait présenté les quinze personnes comme coupables. Au-delà de la prudence de l'article, que les juridictions pénales auront à apprécier, les termes de l'ordonnance laissent penser que c'est le seul fait de rapprocher quelqu'un d'une procédure judiciaire qui porte atteinte à sa présomption d'innocence. Cette interprétation très large résulte peut-être de la rédaction de l'article 9-1 du code civil, qui n'accorde sa protection que lorsque les faits *« font l'objet d'une enquête ou d'une procédure judiciaire »*.

Le juge a donc accordé aux plaignants la publication d'un communiqué, qui ne sera diffusé que par *la Voix du Nord*, alors que les avocats avaient souhaité la diffusion par deux quotidiens régionaux, deux quotidiens nationaux et une agence de presse nationale. En se prononçant ainsi, le magistrat semble avoir mesuré les dangers d'une publication pourtant justifiée par les meilleurs sentiments. Car le communiqué sera précédé du titre *« Respect de la présomption d'innocence »* en aussi gros caractères que ceux de l'article incriminé et comportera la phrase suivante : *« Dans un article du 11 février 1993, le journal* la Voix du Nord *a présenté comme étant coupables de divers détournements les personnes dont les noms suivent (...). Il est rappelé que toutes ces personnes ne peuvent être présentées comme étant coupables des faits mentionnés dans l'article et qu'au contraire* la Voix du Nord *a violé la loi en procédant à la publication de l'article. »*

Il n'est pas certain qu'une telle répétition des noms des personnes mises en cause soit perçue par tous les lecteurs dans le sens souhaité par la loi. Comme en matière de diffamation, un effet pervers pourra-t-il conduire des personnes injustement désignées à ne pas souhaiter que leurs noms soient, une nouvelle fois, évoqués, même si c'est pour rappeler au respect des grands principes ? Celles qui, de bonne foi, souhaiteraient la discrétion ne se verront-elles pas reprocher ensuite leur silence ?

En dehors du cas d'espèce, où la circonspection des journalistes pourra être discutée, l'application de l'article 9-1 du code civil, dont la Cour de cassation devra tracer les limites, pose à nouveau les questions qui résultent du conflit entre deux droits fondamentaux : celui de la liberté de la presse et celui de la légitime protection des personnes.

MAURICE PEYROT

(1) *Le Monde* a évoqué cette affaire dans ses éditions du 20 février.

□ **Quatre gendarmes condamnés pour violences par le tribunal de grande instance de Pau.** – Le tribunal de grande instance de Pau (Pyrénées-Atlantiques) a condamné à des peines allant de quatre à huit mois de prison avec sursis, lundi 22 février, quatre gendarmes poursuivis pour des coups et blessures et des violences exercés le 27 juillet 1990 à l'encontre d'un cafetier de Biscarrosse-Plage (Landes). Celui-ci avait déposé plainte contre des gendarmes qu'il accusait de l'avoir *« passé à tabac »*. Victime notamment d'un traumatisme facial, le cafetier, dont les blessures ont nécessité la pose de vingt-trois points de suture, avait expliqué, à l'audience, que les gendarmes l'avaient frappé alors qu'il était venu se plaindre auprès d'eux de la concurrence déloyale d'un restaurateur voisin. Les gendarmes avaient prétendu que le cafetier s'était volontairement blessé.

□ **Le comédien Yves Renier inculpé de complicité de diffamation publique envers la police.** – M. Yves Renier, alias le commissaire Moulin, acteur-scénariste-réalisateur de la série télévisée de TF 1, a été inculpé, lundi 22 février, de complicité de diffamation publique envers une administration publique (en l'occurrence, la police nationale) à la suite d'une plainte déposée par M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur (*le Monde* du 6 février). Le ministre reproche à l'acteur d'avoir, à l'occasion d'entretiens dans divers organes de presse, mis en cause l'intégrité de policiers chargés de la lutte contre le trafic des stupéfiants.

REPÈRES

ÉDUCATION

Des spots radio sur le sida conçus par des lycéens

Quinze spots radio, conçus par des lycéens à l'occasion d'un concours lancé en novembre dernier par le ministère de l'éducation nationale et de la culture, ont été primés, lundi 22 février, et vont être prochainement diffusés sur les chaînes de Radio-France et sur certaines radios privées (NRJ, RFM, Fun Radio...). Sous le titre « Paroles de lycéens sur le sida », ce concours reposait sur l'idée que les adolescents trouveraient mieux que les adultes *« les mots pour le dire »*. Quatre cents lycées au total et neuf mille lycéens y ont participé.

Pour avoir incité au *« réflexe préservatif, sixième sens pour le septième ciel »*, la classe de BTS communication du lycée Victor-Louis de Talence (Gironde) a remporté le premier prix, décerné par un jury coprésidé par M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, et Mme Françoise Héritier-Augé, professeur au Collège de France et présidente du Conseil national du sida.

IMMIGRATION

Trafic de faux papiers à la sous-préfecture d'Antony (Hauts-de-Seine)

Deux employés de la sous-préfecture d'Antony (Hauts-de-Seine) ont été inculpés, le 5 janvier, d'aide au séjour irrégulier d'étrangers. L'un d'eux, employé au service des étrangers depuis dix ans, a été incarcéré tandis que son chef de service a été laissé en liberté. L'employé a reconnu avoir procuré indûment quinze cartes de résident de dix ans, depuis trois ans, moyennant des sommes variant entre 5 000 et 8 000 F. L'affaire a été découverte par la police dans des circonstances hors du commun. Un Algérien, qui avait obtenu une carte de résident à Antony, a demandé à la préfecture de Bobigny à faire venir son épouse algérienne dans le cadre du regroupement familial. A Bobigny, on a découvert dans son dossier la photocopie d'un certificat de mariage avec une Française. Ce document s'est révélé être un faux confectionné par l'employé indélicat d'Antony pour justifier l'attribution de la carte, mais dont l'intéressé ignorait l'existence. D'où ses protestations... Il avait en effet acheté sa « carte de dix ans » à un intermédiaire qui avait traité directement avec le service des étrangers d'Antony. Le trafic ainsi mis au jour pourrait avoir des ramifications dans les préfectures des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis.

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Dans un rapport remis au ministre de la santé

Les spécialistes français du sida préconisent la prise en charge à 100 % de l'ensemble des séropositifs

Un rapport consacré à la prise en charge des personnes atteintes d'infection par le VIH, remis il y a quelques jours à M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, par le professeur Jean Dormont (hôpital Antoine-Béclère, Clamart), se prononce en faveur de la prise en charge à 100 % de l'ensemble des personnes séropositives. Or le gouvernement s'apprêterait à annoncer la prise en charge à 100 % des seules personnes séropositives ayant un nombre de lymphocytes CD4 inférieur à 500 par mm³. Parmi les autres recommandations du rapport, celles concernant la prise en charge de la tuberculose et de la toxicomanie témoignent de l'inquiétude grandissante des experts face à la progression de l'épidémie.

Trois ans après avoir élaboré, dans un premier rapport, des recommandations sur la prise en charge précoce des personnes atteintes d'une infection par le virus du sida, le professeur Jean Dormont, aidé par un groupe d'experts (1), a remis, le 18 février, à M. Kouchner un nouveau rapport, sorte de mise à jour des recommandations formulées en 1990.

Les spécialistes français du sida recommandent tout d'abord *« un suivi plus précoce des séropositifs »*. Rappelant que depuis deux ans les médicaments anti-viraux du type AZT ou DDI sont souvent prescrits plus tôt (2), le deuxième rapport Dormont réitère son souhait de voir élargie à l'ensemble des séropositifs une prise en charge à 100 % (jusqu'à présent, ne sont pris en charge à 100 % que les séropositifs dont le taux de CD4 est inférieur à 350). *« Cette mesure,* expliquent-ils, *serait particulièrement importante pour faciliter le suivi des patients toxicomanes et de l'ensemble des populations précarisées. »*

En ce qui concerne la prise en charge hospitalière, le rapport précise que, malgré les efforts déployés, l'infection par le VIH continue d'être la source de difficultés dans le fonctionnement des hôpitaux. En 1992, la *« file active hospitalière »* était de 46 200 patients. Elle devrait augmenter de 15 % en 1993. Plus inquiétant encore, au plan qualitatif, *« des difficultés relatives à l'organisation des soins, à la formation et aux effectifs des personnels ont été nettement ressenties »*. C'est pourquoi les rapporteurs réclament le maintien, à l'hôpital, de crédits *« fléchés »* adaptés à l'évolution rapide, qualitative et quantitative, de la maladie. En outre, ils estiment que la bonne utilisation des lits d'hospitalisation rend prioritaire l'organisation de filières de soins, et en particulier la coordination avec les structures de relais (hospitalisation à domicile, soins infirmiers à domicile, services de moyens séjours). *« Actuellement,* peut-on lire dans le rapport, *les capacités d'accueil des structures de relais et leurs effectifs sont insuffisants. »* Les rapporteurs estiment que *« l'AZT devrait pouvoir être délivré par les pharmacies d'officine »*, ajoutant que *« cette mesure, hautement souhaitable, aux plans médical et de l'organisation des soins, se heurte à des obstacles administratifs et surtout économiques »*.

L'isolement des tuberculeux

Le rapport se prononce pour une revalorisation des actes médicaux et paramédicaux lourds en dehors de l'hôpital, et un renforcement des interactions ville-hôpital sous forme de vacations hospitalières ou d'une rémunération de la visite des généralistes venant prendre connaissance du dossier de leur patient hospitalisé. Le rapport insiste d'autre part sur le fait que *« les soins palliatifs devraient faire partie de la mission de toutes les équipes soignantes »* et se réaliser non seulement à l'hôpital mais aussi en ville.

Plusieurs recommandations concernent la prise en charge thérapeutique des patients. Ainsi, par exemple, le rapport insiste sur le fait que chez tout patient dont le nombre de CD4 est inférieur à 200 lors de deux examens successifs à un mois d'intervalle une prophylaxie primaire de la pneumocystose *« s'impose »* au moyen du cotrimoxazole. Des recommandations précises sont également faites concernant la toxoplasmose et les autres infections opportunistes.

La prévention de la tuberculose se discute, rappelle le rapport, chez tout patient infecté par le VIH quel que soit le taux de lymphocytes CD4. Une chimioprophylaxie peut être proposée chez les patients à risque. La prévention de la transmission aérienne de la tuberculose impose la réhabilitation de mesures tombées en désuétude : *« Hospitaliser, en chambre seule, les patients atteints ou suspects de tuberculose bacillifère et leur demander de porter un masque étanche dès qu'ils rompent leur isolement. Cela suppose de multiplier les postes individualisés d'examens et de soins au sein des consultations et hôpitaux de jour et de généraliser les chambres individuelles au sein des secteurs d'hospitalisation. »*

En outre, la prévention d'épidémies de tuberculose à l'hôpital, et notamment de tuberculose à germes résistants, impose la mise en œuvre de trois autres mesures : *« Equiper les laboratoires de nouveaux systèmes permettant de raccourcir les délais d'obtention des résultats d'analyse »* ; trouver une réponse technique à la question du *« renouvellement de l'air des chambres susceptibles d'abriter des patients tuberculeux »* ; *« instituer dans chaque site de soins une surveillance spécifique des cas de tuberculose »*.

D'autres recommandations insistent sur la nécessité de mener de manière rigoureuse, dans le respect de l'éthique, les essais cliniques. Les rapporteurs préconisent une participation plus active des investigateurs, une meilleure information des patients et le développement d'interactions entre partenaires publics, industrie et associations de lutte contre le sida, depuis la rédaction du protocole jusqu'à la conduite de l'essai.

Les rapporteurs rappellent que les femmes séropositives doivent bénéficier d'examens gynécologiques réguliers et qu'en cas de grossesse la prise en charge médicale, sociale et psychologique doit être aussi attentive que possible.

Accès plus facile aux seringues

Plusieurs mesures importantes sont enfin réclamées de manière à améliorer la prise en charge des toxicomanes. Les rapporteurs souhaitent la promotion d'un accès plus facile aux seringues (y compris en dehors des heures ouvrables) et le développement des programmes d'échange de seringues usagées contre des neuves. Dans les hôpitaux, la prise en charge des toxicomanes doit se traduire par une collaboration entre les services médicaux, les intervenants en toxicomanie, les services de psychiatrie et les réseaux de médecins généralistes. Les rapporteurs insistent sur la nécessité d'une continuité de prise en charge en dehors de l'hôpital, y compris en milieu carcéral. Enfin, les programmes de substitution par la méthadone doivent *« être étendus et évalués »*.

Certaines des mesures préconisées par le rapport Dormont devraient être annoncées, jeudi 25 février, par M. Kouchner. Ce dernier devrait, sauf revirement de dernière minute, annoncer la prise en charge à 100 % des personnes séropositives dont le taux de CD4 est inférieur à 500. Même si elle constitue un progrès, cette mesure apparaîtra insuffisante, et dans une certaine mesure incohérente, au regard des objectifs poursuivis par les pouvoirs publics. Pourquoi, en effet, ne pas décider une bonne fois pour toutes de prendre en charge à 100 % tous les séropositifs de manière à inciter les plus démunis et les plus marginaux à se faire suivre le plus précocément possible ? L'argument économique ne tient pas vraiment puisque cette mesure d'extension à l'ensemble des séropositifs concernerait à peine 20 % des personnes infectées par le VIH.

FRANCK NOUCHI

(1) Il s'agit des docteurs C. Bazin, J.-B. Brunet, J.-F. Chambon, J.-F. Defraissy, P. Dellamonica, R. Demeulemeester, P.-M. Girard, M. Kirstetter, C. Mayaud, B. Régnier, W. Rozenbaum, M. Seligmann, J.-L. Vilde et D. Vittecoq.

(2) En 1990, le premier rapport conseillait un suivi clinique et biologique rapproché lorsque le nombre de CD4 devenait inférieur à 350 par mm³ et une intervention thérapeutique lorsqu'il passait sous la barre des 200.

Lire également page 14 l'article de Jean-Yves Nau

POLICE

Succédant à M. Jean-Pierre Sanguy

M. Claude Cancès est nommé directeur de la PJ parisienne

Le 36, quai des Orfèvres n'a guère de secrets pour le contrôleur général Claude Cancès qui a exercé l'essentiel de sa carrière au siège de la police judiciaire (PJ) parisienne. Nul doute que sa nomination, annoncée par décret au *Journal officiel* de mardi 23 février, s'inscrive dans la tradition de la « grande maison » où elle est accueillie avec satisfaction. Jusqu'alors directeur adjoint, chargé des brigades centrales, aux côtés du directeur Jean-Pierre Sanguy, M. Cancès assurait l'intérim à la tête du « 36 » depuis le départ de celui-ci à la retraite (*le Monde* du 15 février).

Né le 12 septembre 1938 dans l'Hérault, M. Cancès est entré dans la police en 1963, peu après son retour de service militaire en Algérie. Travaillant alors comme « pion » dans un lycée du Gard, le baccalauréat en poche, il hésite à devenir instituteur. Mais une affiche de recrutement pour la police parisienne lui fait préférer un métier plus remuant : officier de police adjoint dans une brigade territoriale de la capitale, il fait ses classes à la « brigade mondaine » avant de devenir commissaire en 1972. Trois ans plus tard, il pénètre dans le saint des saints du « 36 », la brigade criminelle, grâce à l'appui de son « patron », Pierre Ottavioli. Il vit alors le temps des enlèvements quand, du rapt de Louis Hazan à celui du baron Empain, la PJ réussit à libérer les otages sans qu'une rançon soit versée aux ravisseurs.

Après un séjour au cabinet du directeur général de la police nationale, M. Jacques Solier, de 1979 à 1982, M. Cancès est successivement sous-chef de la brigade criminelle puis, entre 1983 et 1987, chef de la brigade de la recherche et d'intervention (la BRI, surnommée « l'antigang »). C'est alors qu'éclate, en janvier 1986 à Paris, la fusillade de la rue du Docteur-Blanche : un enquêteur de la BRI est tué au cours de cette attaque à main armée contre une banque, et une partie de la base met en cause le commandement exercé conjointement sur le terrain par les commissairesRaymond Mertz, pour la brigade de répression du banditisme, et Claude Cancès, pour l'« antigang ». Cetépisode constituera une des seules entailles dans la confiance que la base des enquêteurs et des inspecteurs du « 36 » reconnaît à M. Cancès.

Neutralité politique

Chef d'état-major de la PJ parisienne à partir de 1987, puis sous-directeur des brigades centrales et des services généraux en juillet 1989, M. Cancès avait été nommé directeur adjoint au tournant de l'année 1993. Une manière de préparer une succession en douceur que l'ensemble de la « grande maison » souhaitait au nom de la continuité et de la tradition. Des quelques noms les plus souvent cités pour succéder à M. Sanguy, celui de M. Cancès aura finalement été retenu non seulement parce qu'il présentait des compétences professionnelles et une connaissance incontestée des arcanes du Quai des Orfèvres, mais aussi, semble-t-il, à quelques semaines d'une alternance annoncée, en raison de sa « neutralité » politique.

Le départ anticipé de M. Sanguy, six mois avant la date officielle de sa prise de retraite, aura permis au président de la République d'éviter un débat trop politisé avec les futurs occupants de Matignon et de la place Beauvau sur une nomination à un poste policier parmi les plus sensibles de la République.

ERICH INCIYAN

PARIS

Avec une concession d'exploitation qui se termine

Le Jardin d'acclimatation dans la tempête

Le célèbre Jardin d'acclimatation, le plus ancien et toujours le plus couru des parcs pour enfants de la capitale, connaît actuellement l'une des phases les plus mouvementées de sa déjà longue histoire. La concession d'exploitation accordée voici quarante ans par la Ville à une société aujourd'hui contrôlée par le groupe Bernard Arnault expire jeudi prochain, 25 février. Qui décrochera la nouvelle concession et que deviendra le Jardin ? Autour de ces deux questions, les passions et les intérêts se déchaînent.

Destiné à l'origine à recevoir des plantes et des animaux exotiques, le Jardin d'acclimatation a été créé en 1858, dans le bois de Boulogne sur 19 hectares, par un décret de Napoléon III. Après avoir été géré, pendant près d'un siècle et avec des fortunes diverses, par une « société d'acclimatation », le Jardin a été concédé, en 1952, à une société dont l'un des principaux actionnaires était l'industriel Marcel Boussac. Le magnat du textile, dont les croisées donnaient sur le bois, voulait éviter que le Jardin ne devienne un Luna Park bruyant et vulgaire. Mais ses mauvaises affaires, puis celles des repreneurs, les frères Willot, firent tomber le Jardin dans l'escarcelle de l'homme d'affaires Bernard Arnault.

Par l'intermédiaire d'une filiale, la société du Jardin d'acclimatation (SJA), le propriétaire de Vuitton et de Moët Hennessy se trouve donc aujourd'hui responsable du parc le plus prisé des enfants de Paris. Détail qui ne simplifie pas la situation : une cinquantaine de manèges, de stands et de boutiques sont exploités par des sous-concessionnaires qui paient un loyer à la SJA.

Le Jardin d'acclimatation a mal vieilli. De nombreuses attractions sont fermées. La rivière enchantée est souvent en panne, et le rocher des lions est vide. Les cuisines d'un traiteur se sont même installées dans le parc on ne sait trop comment. Le nombre des entrées a diminué d'un tiers depuis 1985 (1 124 000 en 1992), et les comptes du concessionnaire sont parfois dans le rouge. Personne n'est satisfait de cette situation : ni les visiteurs, ni les exploitants, ni la Ville. Le renouvellement de la concession est donc une bonne occasion de rajeunir le parc. L'administration municipale a rédigé un nouveau cahier des charges draconien qui ne compte pas moins de trente-deux pages. Le Jardin d'acclimatation, y lit-on, doit être *« un parc modèle, un lieu de détente et d'agrément. Son caractère familial et pédagogique devra être préservé »*.

Mais ce document n'a pas été diffusé, et aucun appel d'offres n'a été lancé. Nul texte, il est vrai, n'oblige la Ville à recourir à cette procédure. Dans l'entourage de Jacques Chirac, on s'estime *« satisfait »* du concessionnaire et on se propose, après négociations, de lui redonner la gestion du parc pour une vingtaine d'années.

Fort de cette confiance, le groupe Bernard Arnault a peaufiné un projet ambitieux. Il prévoit d'abord la construction, à la place des bâtiments administratifs, d'un ensemble culturel comprenant des salles d'exposition et un auditorium de 700 places. Devis initial : 60 millions de francs. Il serait géré par une fondation Louis Vuitton-Moët Hennessy (LVMH). Objectif : conforter l'image du groupe Arnault et démontrer que le luxe peut servir l'intérêt public. Inconvénient : il faudrait démolir le théâtre pour enfants où le chanteur Jacques Douai reçoit 28 000 petits spectateurs chaque année. L'intéressé a immédiatement mobilisé un « Comité de soutien » avec Raymond Devos pour s'opposer à ce qu'il considère comme un attentat culturel.

Des « avis de déguerpir »

Le deuxième point du projet Arnault prévoit un *« pôle nature »* comprenant la rivière enchantée réhabilitée, une ferme pour enfants, un musée de l'arbre et une roseraie Delbard, l'une des filiales du groupe. Les animaux vivant encore dans le Jardin (trois ours, une demi-douzaine de daims, quelques singes, du bétail et de la volaille) seraient conservés. Le programme du candidat concessionnaire comprend encore un *« pôle d'attractions »* regroupant les manèges et les stands actuellement dispersés. Ces jeux payants seraient confiés à un unique sous-concessionnaire déjà fortement installé dans le Jardin : Roger Sacrest.

Le cahier des charges impose encore à la société exploitante la construction d'une halte-garderie, d'un kiosque à musique, d'une patinoire, d'un restaurant classique, d'un établissement de restauration rapide et d'une cafétéria. Investissement prévu par le groupe Bernard Arnault pour se conformer à ce lourd programme : *80 millions* de francs.

Le défi tente aussi d'autres investisseurs. Le groupe du promoteur Jean-Claude Aaron, conseillé par une équipe animée par Franck Bauer, un spécialiste des parcs d'attractions, s'est mis sur les rangs. Parmi les idées qu'il avance, on trouve un spectacle de rapaces, des mini-zoos pour animaux nocturnes, une promenade-initiation à l'histoire de Paris et un parking souterrain qui, en effet, fait défaut dans l'environnement immédiat du Jardin. On parle d'un investissement de 150 millions de francs. Mais la Ville tient ses propositions pour *« non convaincantes »*. Le candidat s'étonne d'être écarté sans autre forme de procès.

Les plus mécontents sont les sous-concessionnaires qui ont déjà reçu des *« avis de déguerpir »*. Ils sont une demi-douzaine installés là parfois depuis des décennies. Jacques Douai est le plus notoire d'entre eux, mais il y a aussi Yves Chaumeret, qui exploite une « chenille » et des bateaux *télécommandés*, Eliane Bigeand et son stand de tir, Jean-Richard Quec qui possède une dizaine de stands et de manèges, Philippe Alexandre et son circuit de mini-motos. Tous protestent contre leur éviction et s'indignent que leur concurrent et voisin, Roger Sacrest, ait désormais le monopole des attractions rémunératrices.

Pour compliquer les choses, cette bataille se déroule dans une ambiance de grande incertitude juridique. Le 12 mars prochain, le tribunal administratif se prononcera sur la validité du plan d'occupation des sols (POS) de Paris (*le Monde* du 15 février). Si ce document, qui autorise dans le bois de Boulogne l'édification de bâtiments destinés aux loisirs, était annulé, le Jardin d'acclimatation deviendrait totalement inconstructible. Au moins jusqu'à l'adoption d'un nouveau POS (deux à trois ans de procédure supplémentaires). L'auditorium de la Fondation LVMH et tous les bâtiments prévus par le plan Arnault seraient remis en question. Mais alors l'homme d'affaires serait-il encore intéressé par l'exploitation du Jardin d'acclimatation, cette « danseuse » qui coûte cher et qui ne sert à rien, même pas à construire l'image d'un mécène ?

MARC AMBROISE-RENDU

Après les mesures salariales et catégorielles

Publication d'un code de déontologie pour les personnels infirmiers

Un décret, publié au *Journal officiel* du 18 février, fixe les règles professionnelles applicables aux infirmières et infirmiers, libéraux ou salariés. Cette déclaration de principes, qui fait figure de « charte », détaille les devoirs généraux de la profession, ses obligations envers les patients et envers les confrères.

Les quelque 250 000 infirmiers et infirmières salariés du secteur hospitalier et 55 000 autres exerçant en libéral disposent désormais d'un code de conduite réglementaire. Après la signature des « accords Durieux » en novembre 1991 (*le Monde* du 9 novembre 1991 et daté 17-18 novembre 1991), et en attendant la parution d'un autre décret, dit « de compétence », qui dressera la liste des actes réservés à la profession, le gouvernement publie un code de déontologie à l'intention des personnels infirmiers.

Calqué à bien des égards sur le code de déontologie médicale (1), ce texte – qui paraît à contre-temps par rapport aux mesures salariales et catégorielles – est considéré au ministère de la santé comme un *« élément de valorisation »* de la profession. Il confère aux infirmiers et infirmières *« leur premier statut véritable »* et les met *« sur un pied d'égalité avec les médecins »*, précise-t-on dans l'entourage de M. Kouchner.

Les règles d'or qui s'appliquent au corps médical – devoir d'assistance aux malades ou blessés en péril, respect du secret professionnel, devoir d'entretenir (*« actualiser »* dans le nouveau décret) et de perfectionner ses connaissances, interdiction de pratiquer des *« ristournes »* financières, de proposer des thérapeutiques insuffisamment éprouvées, de développer le *« compérage »* entre professionnels –, s'imposent dorénavant noir sur blanc au secteur paramédical.

De même, la liste des devoirs envers les malades (devenus des *« patients »*), diffère peu du code déontologique des médecins. A un détail près : l'article 25 du chapitre II du décret destiné aux infirmiers introduit un principe de non-discrimination : *« L'infirmier ou l'infirmière doit dispenser ses soins à toute personne avec la même conscience quels que soient l'origine de cette personne, son sexe, son âge, son appartenance ou non-appartenance à une ethnie, à une nation ou à une religion déterminées, ses mœurs, sa situation de famille, sa maladie ou son handicap et sa réputation. »*

Un traitement particulier est réservé *« aux infirmiers ou infirmières d'exercice libéral »*, qui répond à la distinction effectuée en 1979 entre les différents modes d'exercice de la médecine. Au rang des *« devoirs généraux »* des infirmiers libéraux figure l'obligation de *« disposer, au lieu de son exercice professionnel, d'une installation adaptée et de moyens techniques suffisants pour assurer l'accueil, la bonne exécution des soins et la sécurité des patients »*. Cette disposition, notamment destinée à lutter contre l'*« exercice forain »* de la profession, est applicable à compter du 1er septembre 1993.

LAURENCE FOLLÉA

(1) Décret du 28 juin 1979 portant code de déontologie médicale, paru au *Journal officiel* du 30 juin 1979.

EN BREF

□ **Le nonce apostolique à La Haye désavoue des propos tenus au Vatican sur l'euthanasie aux Pays-Bas.** – Le nonce apostolique à La Haye, Mgr Henri Lemaitre, a été convoqué, lundi 22 février, par M. Pieter Kooijmans, ministre néerlandais des affaires étrangères (*le Monde* du 23 février). Il a affirmé que les déclarations de Mgr Elio Sgreccia, secrétaire du Conseil pontifical pour la pastorale de la santé, qui avait comparé la récente législation néerlandaise sur l'euthanasie à l'hitlérisme, ne reflétaient pas le point de vue officiel du Vatican. Le ministre des affaires étrangères a souligné, devant le nonce, que *« de tels propos ne tiennent nullement compte du contenu réel de la législation néerlandaise sur l'euthanasie »*. – *(AFP.)*

□ **Trois spéléologues français meurent en Colombie.** – Trois spéléologues français, bloqués depuis le 19 février dans une grotte de la cordillère des Andes, en Colombie, ont été retrouvés morts, asphyxiés par des émanations de gaz méthane. Alain Schock, Frédéric Courchiat et Stéphane Gérard, appartenant au spéléo-club de Marseille, faisaient partie d'une expédition de huit membres, chargée notamment de tourner un film pour la télévision colombienne. – *(AFP.)*

□ **Homonymie.** – A la suite de la publication, dans *le Monde* du 5 janvier, d'un arrêt de la cour d'appel de Paris, le docteur Jean-Marc Sfez, spécialiste en orthopédie dento-faciale à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) nous prie de préciser qu'il n'existe aucun lien entre lui et son homonyme visé par l'arrêt en question.

SCIENCES • MEDECINE

Raison et passions

Avant de les combattre, il convient de comprendre les raisons de l'engouement actuel pour les parasciences. Et de s'interroger sur le rôle qu'on fait parfois jouer à la science

LE divorce entre rationalistes et prosélytes des parasciences est total. Face aux accusations d'obscurantisme et de charlatanisme des premiers, les seconds se drapent dans le rôle de « martyrs de la science officielle ». Pendant ce temps, la vogue des « sciences parallèles » remonte dans l'opinion, et n'épargne pas intellectuels et certains chercheurs (*le Monde* du 17 février). Les devins ou magiciens modernes ont leurs entrées sur le petit écran et dans les journaux populaires. Chez les tenants de la science, le malaise se fait jour : comment endiguer cette marée ?

Et si le problème était mal posé ? Avant de dénoncer, les scientifiques ne doivent-ils pas chercher à comprendre les raisons profondes de cet engouement ? Cette interrogation court en filigrane dans la plupart des interventions au colloque sur « La pensée scientifique, les citoyens et les parasciences » (1) qui se tient les 24 et 25 février à Paris. Dominique Lecourt, professeur de philosophie à l'université Paris-VII, craint le *« piège d'un profond malentendu philosophique »*. A entendre les tenants des deux camps, on croirait presque assister *« au conflit épistémologique de deux types de théories visant à expliquer la nature*, déplore-t-il. *La question se poserait en termes de vérité et d'erreur ! L'expansion des parasciences ne trouve-t-elle pas ses motifs dans une tout autre histoire ? »*

Certes, il est possible de démontrer scientifiquement le caractère fallacieux de certaines croyances, de prouver que tel « phénomène inexpliqué » est en fait parfaitement naturel. Du miracle du sang de saint Janvier à l'origine du saint suaire, les exemples sont légion. Henri Broch (université de Nice-Sophia-Antipolis) ne se prive pas de le rappeler. Ce physicien, membre du Committee for the Scientific Investigation of Claims of the Paranormal américain, se consacre à cette tâche avec passion. Au point d'avoir foulé pieds nus récemment des charbons ardents, afin de démontrer que cela n'a rien de paranormal, et peut être – moyennant quelques précautions – à la portée de tout un chacun.

Mais les tenants des parasciences s'empressent alors de s'engouffrer dans la brèche et invoquent des « études scientifiques sérieuses » à l'appui de leurs croyances ou de leurs pratiques. C'est notamment le cas pour les « médecines parallèles ». Et il est vrai que certains résultats étonnants obtenus par les thérapeutes non officiels pourraient s'expliquer par l'effet placebo bien connu des médecins, ou par les modifications du métabolisme que peuvent entraîner le stress ou les « états de conscience modifiée ».

« Il suffirait de laisser les para dans leurs casernes, et on sera tout simplement dans la science », lance à ce sujet Richard Meyer, psychiatre, président fondateur de l'Association internationale de somatothérapie (2). Outre le fait que la rigueur des recherches effectuées dans ces domaines ne font pas toujours l'unanimité dans la communauté scientifique, le *« piège philosophique »* redouté par Dominique Lecourt réside précisément dans ce genre de généralisation hâtive. Le vernis scientifique dont aiment à se parer nombre d'astrologues ou de marchands de rêve représente pour eux le meilleur des arguments commerciaux.

« Etre hérétique ça peut payer »

C'est d'autant plus dommageable que, parfois, au lieu de supprimer le préfixe « para », il suffirait d'abandonner le mot « science » pour revenir à des bases saines. Une démonstration « scientifique » en est faite, à propos de la graphologie, par Jean Paulhac, docteur en psychologie et farouche opposant à la vogue des pseudosciences dans les cabinets de recrutement.

Ayant testé (par questionnaires croisés) le degré d'expansivité ou de réserve de cent cinquante étudiants, il a comparé les résultats obtenus avec l'étude de leur écriture selon les critères définis par Crépieux-Jamin, *« pape encore tout-puissant de la graphologie française »*. Les corrélations furent quasi nulles. Elles se révélèrent, en revanche, *« nettement positives »* quand il procéda plutôt à *« une évaluation intuitive, pifométrique »* de l'écriture des mêmes étudiants. *« Nous nous retrouvions dans une situation pénible, le cortex partagé entre deux concepts contradictoires*, conclut-il. *Nous en tirons la conviction que la graphologie n'est pas une science, mais un art qui peut être efficace ou non, selon que l'opérateur est ou n'est pas doué d'un don, d'une intuition, d'un « feeling » congénital. »*

En fait, souligne le philosophe et ethnologue Massaër Diallo (université de Dakar), *« c'est quitte ou double pour la science. En expertisant des savoirs ou phénomènes qui étaient exclus de la rationalité, et donc de la réalité, on prend le parti de vouloir démentir. Mais on court*, ipso facto, *aussi le risque de mettre au moins en évidence leur caractère troublant. »* Des OVNI aux miracles ou à la télékynèse, les tenants du « paranormal » ont toujours tiré argument de l'incapacité des scientifiques à expliquer immédiatement certains phénomènes.

Faut-il pour autant renoncer ? Refuser d'aborder tout phénomène « gênant », pousser hors de son champ de vision tout phénomène *a priori* irrationnel. Même quand il s'agit incontestablement de « vraie » science, la tentation est grande pour certains chercheurs à la *« pensée cloisonnée »* qui, par exemple, *« font comme si la physique quantique n'existait pas »*, remarque Paul-Louis Rabeyron, psychiatre et auteur de travaux d'anthropologie et d'épistémologie médicale. *« Tranquillement, lentement mais sûrement s'effondrent sous nos yeux les conceptions du réel sur lequel nous avons bâti quelques-unes de nos plus intimes convictions concernant la matière, l'espace et le temps, mais nous faisons comme si de rien n'était. Peut-être qu'après tout, la vraie parascience, c'est la physique contemporaine ! »*

Pourtant, Copernic, Einstein et Darwin ont gardé de nombreux émules. Quoi qu'en disent les détracteurs de la « science officielle », il reste des chercheurs curieux, à l'esprit ouvert, qui ne craignent pas de heurter l'ordre établi. *« Etre hérétique, en science, ça peut payer*, souligne, *a contrario*, Paul Caro, chimiste et délégué aux affaires scientifiques de la Cité des sciences et de l'industrie. *Beaucoup de ceux qui sont récompensés sur le tard ont eu, dans leur jeunesse, une fulgurance que beaucoup trouvaient absurde et qui, peu à peu, s'est imposée comme vérité révélée. »* Cette impérieuse nécessité de faire preuve d'imagination et d'audace pour atteindre la renommée dans un milieu impitoyable peut même amener jusqu'au *« délire »* certains chercheurs à la compétence incontestée, explique Paul Caro. Les exemples historiques sont nombreux.

La part du rêve

« Car l'écueil redoutable des idées brillantes est qu'elles ne soient que de pures spéculations invérifiables », souligne l'astrophysicien Jean Heidmann (Observatoire de Paris). Pour éviter le dérapage, il suffit de les soumettre sans pitié *« au feu de l'observation ou de l'expérimentation, et aussi au feu des critiques rationnelles de ses collègues, rompus aux rigueurs du travail scientifique. »*

Confrontés au vertige des mondes inconnus, les astronomes ont su remarquablement appliquer cette rigueur sans céder un iota sur la part du rêve. L'observatoire de Meudon fut créé en 1876 par Jules Janssen pour rechercher la vapeur d'eau – donc la possibilité de vie – sur Mars, rappelle Jean Heidmann. C'est pourtant grâce à la grande lunette de Meudon qu'E.-M. Antoniadi démontra que les « canaux » martiens n'étaient pas la construction d'êtres intelligents, mais de simples taches sombres sur le sol. Aujourd'hui encore, un projet comme le SETI (Search for Extraterrestrial Intelligence), vaste programme d'écoute d'éventuelles civilisations extraterrestres (*le Monde* du 14 octobre 1992) peut être lancé sans rencontrer d'opposition (sinon budgétaire) de la communauté scientifique.

Cette science-là, inventive, ouverte, n'est rejetée par personne, et les tenants de l'astrologie et du paranormal auraient même plutôt tendance à s'en réclamer. Le renouveau des pratiques occultes *« peut être tenu pour un défi non à la science elle-même, mais aux objectifs sociaux, éthiques et politiques auxquels, relayant les grandes religions, elle a été enrôlée, »* estime Dominique Lecourt. Le trait commun qui unifie les adeptes de la voyance, des thérapies parallèles, du spiritisme ou de l'astrologie *« réside dans la protestation contre ce qui est officiel au niveau des institutions scientifiques, du pouvoir politique et des confessions dominantes »*, renchérit le sociologue Jacques Maître (CNRS). Spécialisé dans l'étude des religions, M. Maître estime que les « consommateurs » d'horoscopes cherchent avant tout à exorciser le hasard. *« La science et les techniques ont fait reculer bien des aléas, mais elles ne prétendent pas expliquer comme un bloc l'ensemble des hasards qui affectent l'existence d'un individu. »* Parallèlement, *« les Eglises ont renoncé à une grande partie de leurs pratiques protectrices, aujourd'hui tombées en désuétude et tenues pour suspectes par le clergé. Entre le terrain gagné par les méthodes scientifico-techniques et celui qui a été abandonné par les grandes religions, il reste un* no man's land *d'autant plus large que les nouveaux modes de vie engendrent à leur tour des aléas. »*

Ce vide est d'autant plus mal accepté que la fonction quasi religieuse dévolue à la science a un effet réducteur sur l'image que l'homme se fait de lui-même. La médecine hospitalière a souvent tendance à traiter ses patients comme *« des sacs de molécules »*, et les sciences sociales et humaines *« entretiennent aujourd'hui un profond silence sur la conception qu'elles se font de leur objet »*, préférant *« faire parade de statistiques, de modélisations mathématiques et de simulations sur ordinateur »*, souligne Dominique Lecourt.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le citoyen se tourne vers les prophètes, les devins, ou l'astrologie. Mais, souligne Bernard Besret, ancien prieur de l'abbaye de Boquen (3), cet « indéracinable désir de déchiffrer l'avenir » qui habite tous les hommes est aussi *« le moteur de la démarche spirituelle comme de la recherche scientifique »*. La science et la mystique (dont la divination est un avatar) sont les deux moyens imaginés par l'homme pour *« abolir les dictatures conjointes de l'espace et du temps »*.

« La grande erreur des scientifiques est de laisser croire qu'ils délivrent des vérités absolues, car c'est de cette prétention que se nourrissent les parasciences lorsqu'elles revendiquent le titre de science pour asseoir leur crédit, conclut Dominique Lecourt. *Chacun devrait garder en tête cette vérité philosophique qui enveloppe une éthique, si la raison peut élucider le jeu des passions, elle n'a pas pour autant le pouvoir de les abolir. »*

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Organisé par *le Monde* et la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, avec le concours de la fondation Electricité de France, à la Cité des sciences, 30, avenue Corentin-Cariou, Paris 19e (métro porte de La Villette). Entrée libre sur inscription. Renseignements au (1) 40-05-73-32.

(2) Dans un point de vue adressé au *Monde*

(3) Docteur en théologie, Bernard Besret avait été élu prieur de Boquen en 1964. Suspendu de ses fonctions religieuses en 1969, pour avoir lancé un mouvement de contestation à l'intérieur de l'Eglise catholique, il est aujourd'hui délégué à l'action régionale à la Cité des sciences et de l'industrie.

Drogués s'abstenir

Faut-il redouter une dérive « à l'américaine » de l'utilisation des tests anti-drogue ?

C'EST un fabricant qui vante son produit : *« Son homologation en cours en Grande-Bretagne, en Autriche et en Allemagne nous laisse à penser qu'il pourrait, en France, dans le système éducatif ou pénitentiaire, constituer un outil de choix permettant une primo-détection des drogues (...). »* Ainsi le marché des tests antidrogue intéresserait non seulement l'entreprise, mais aussi l'école ou la prison !

La lettre est arrivée tout récemment sur le bureau de M. Patrick Sansoy, chargé de mission à la délégation générale à la lutte contre la drogue et les toxicomanies (DGLDT). En 1989, à l'initiative de M. Claude Evin, alors ministre chargé de la santé, M. Sansoy avait participé, avec d'autres membres de la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie (MILT), à l'élaboration d'un avis *« relatif aux problèmes soulevés par le dépistage des toxicomanies dans le cadre de la médecine du travail »*, qui fut annexé au rapport officiel de Mme Catherine Trautmann sur la lutte contre la toxicomanie et le trafic des stupéfiants.

A l'époque, les laboratoires américains Abbott défrayaient la chronique médicale avec la mise sur le marché français d'un appareil de dépistage dénommé ADX (*le Monde* du 4 février 1989). Le ministre de la santé s'était alors inquiété auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des dérives possibles issues de l'utilisation de ces nouvelles techniques d'analyses immunologiques pratiquées sur les urines. M. Evin avait rappelé à cette occasion cinq *« principes fondamentaux en matière de dépistage et de prise en charge des toxicomanes : respect strict de l'anonymat ; respect du secret médical ; consentement de l'individu et interdiction de tout dépistage à son insu ; information systématique de l'intéressé en cas de résultat positif, et proposition d'orientation vers une structure de soins »*. Outre les consultations d'usage, les experts de la MILT avaient sollicité sur la question l'avis du Comité national consultatif d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, et joint à leur demande un projet de « charte » élaborée par les laboratoires Syva-bio-Mérieux pour garantir le *« bon usage »* d'un test de leur fabrication. Le 16 octobre 1989, les membres du Comité d'éthique formulaient une première conclusion prémonitoire : *« Un enjeu commercial de grande envergure paraît être à l'origine de l'initiative sur laquelle la MILT souhaite être éclairée. »*

En 1989, en effet, le marché du dépistage urinaire de la toxicomanie aux Etats-Unis, pratiqué par 60 % à 70 % des entreprises, était évalué à 100 millions de dollars (environ 600 millions de francs), dont 60 millions raflés par les laboratoires Syva-bio-Mérieux. L'estimation du marché potentiel français s'élevait à 500 000 dollars (3 millions de francs).

Le Comité d'éthique pointait ensuite les défauts du système. *« La toxicomanie est le résultat de l'usage d'un nombre important de substances dépassant largement celles qui peuvent être décelées par les examens envisagés »*, estimait-il. En ce qui concerne les dérivés morphiniques par exemple, les examens de dépistage ne permettent pas d'identifier clairement les substances dérivées des stupéfiants de celles dérivées de la codéine, utilisées dans les sirops ou les médicaments contre le rhume...

La responsabilité, l'indépendance et la déontologie de la médecine du travail étaient également affirmées. Selon M. Claude Saint-Upéry, qui était secrétaire général du Syndicat national professionnel des médecins du travail (SNPMT) en 1989, le rôle du médecin du travail, face à un résultat positif des tests de dépistage d'un candidat à l'embauche, consiste à *« adapter le poste de travail à l'état de santé du patient »* ou à *« adapter son état de santé à son poste de travail »*. Mais la crise économique n'arrange rien. *« Le médecin du travail qui trouve qu'un candidat n'est pas apte à exercer l'emploi pour lequel il postule devrait l'orienter, lui dire de repasser dans deux mois, ou rechercher des arrangements*, assure de son côté M. Sansoy.

Or actuellement, pour un poste de travail, il y a en moyenne cinq cents demandes. Dans ce contexte, tout motif d'exclusion est recevable. » La « tutelle » parfois exercée par les chefs d'entreprise sur le médecin du travail est un motif supplémentaire d'inquiétude. *« Au niveau des petites entreprises*, constate M. Saint-Upéry, *on peut subir quelques pressions de l'employeur, mais il est beaucoup plus facile d'y résister que dans les grosses sociétés, où le médecin du travail est considéré comme un salarié. »*

Une liste des emplois à risques

En l'absence de cadre légal approprié, le Comité d'éthique avait également dévolu au Conseil supérieur de prévention des risques professionnels le rôle de fixer des *« directives générales »*. Reconnaissant l'existence d'activités *« pour lesquelles l'usage de drogue peut créer des risques »*, les sages estimaient que, dans ces cas seulement, le recours systématique aux tests de détection pouvait être justifié. Ils recommandaient à ce sujet qu'une liste des emplois *« à risques »* soit *« établie pour chaque entreprise par une autorité publique après avis de l'employeur, des représentants du personnel, du médecin du travail et, le cas échéant, d'un comité d'éthique »*. Air France, la SNCF ou la régie Renault n'avaient pas attendu l'avis des experts pour développer la pratique, commandée par des raisons évidentes de sécurité.

C'était en 1989. Depuis, rien, ou presque : une « note » de la direction des relations du travail en date du 5 juillet 1990 détaillant noir sur blanc les précautions à prendre avec ce type de dépistage et rappelant que, hors *« cas particuliers »*, *« rien ne justifie »* son caractère systématique. Au ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, un conseiller technique de l'inspection médicale du travail relève *« la difficulté de déterminer les postes à risques »* et explique qu'un tel *« listing des travaux et des postes aurait pu se révéler catastrophique, le dépistage devenant obligatoire dans les emplois cités »*. M. Sansoy parle, quant à lui, d'*« un vide juridique dans le code de santé publique »*. *« La loi du 31 décembre 1970 stipule que de tels examens ne peuvent être réalisés que par un médecin ou un biologiste*, dit-il. *Or à l'époque, les tests rapides n'existaient pas ! »*

Il n'est pas seul à s'émouvoir. Des médecins du travail et des toxicologues du Nord-Pas-de-Calais et de la Somme projettent de réaliser dans leur région une étude de prévalence qui permettrait d'évaluer les pratiques et la nature de la demande. *« Les employeurs ont-ils vraiment besoin de pratiquer ce type d'analyses ? »*, s'interroge M. Marc Deveaux, pharmacien (Institut de médecine légale, laboratoire de toxicologie, Lille). *« Avant de se lancer dans de lourds investissements financiers, il nous paraît nécessaire de mener l'enquête sur un échantillon représentatif des professionnels concernés »*, précise-t-il. Le prix de revient d'une batterie de tests de détection de six produits toxiques est en effet évalué à 1 000 francs environ, sans compter les 1 000 francs supplémentaires du contrôle de confirmation en laboratoire, le tout à la charge de l'employeur.

La société civile prend encore une fois les devants. En l'absence de procédure officielle d'homologation des tests, la Société française de toxicologie analytique a lancé, au début du mois de janvier, un contrôle de qualité payant (10 000 francs pour quatre contrôles par an). Certaines entreprises disposent, pour effectuer ces analyses de confirmation, de leurs propres laboratoires. Or *« l'employeur ne peut être juge et partie »*, souligne M. Deveaux.

Le besoin d'encadrer ces pratiques se fait pressant, d'autant que la référence au grand cousin américain est sur toutes les lèvres. Les entreprises d'outre-Atlantique installées en France sont notamment dans le collimateur de l'inspection du travail. *« Certaines sociétés se croient de plus en plus dans leur bon droit »*, admet-on au ministère. Comme dit le professeur Paul Lafargue, patron de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie (IRCG) à Rosny-sous-Bois et président de la Société française de toxicologie analytique : *« On va finir par s'intéresser vraiment aux conduites toxicophiles. Et le marché va devenir juteux ! »*

LAURENCE FOLLÉA

CORRESPONDANCE

La mort subite du nourrisson

Nous avons reçu de MM. Alexandre Minkowski, professeur émérite à l'université René-Descartes, et Jean-Pierre Relier, professeur à l'université René-Descartes, chef du service de réanimation néonatale de la maternité Port-Royal à Paris, la lettre suivante :

Les paroles et les décisions réglementaires du docteur Bernard Kouchner concernant la prévention de la mort subite du nourrisson par la remise, entre autres, à toute femme ayant accouché, d'un carnet de mesures à prendre nous paraissent totalement inadaptées à la situation (*le Monde* daté 7-8 février).

1) A l'heure actuelle, après vingt ans de recherches, on ignore tout ou presque des causes de la MSN.

2) Toutes les précautions recommandées dans la pratique ne reposent sur *rien d'établi*.

3) Bien plus, elles ont contribué à semer la panique chez les futures mères, et à plonger dans le désespoir celles qui, ayant perdu leur enfant dans les mêmes circonstances, se sont totalement culpabilisées pour n'avoir pas observé ces prétendues « mesures de prévention ».

4) Le conseiller médical de cette entreprise – on pourrait même dire de cette manœuvre – poursuit avec vindicte et hargne, depuis des années, sa pseudo-prévention sans aucune preuve.

5) Dans notre unité INSERM n° 29, Mme Nicole Monod a travaillé quinze ans sur la détection des causes des MSN sans rien trouver de précis. Depuis dix ans les choses en sont au même point.

6) Les autopsies recommandées par le ministre comme une grande première ont été prescrites voilà quinze ans par le professeur Gilly de Lyon.

7) Pour conclure, cette entreprise du ministère de la santé, qui a dû subir des influences funestes dans un domaine qui ne lui est pas familier, est détestable, condamnable, inacceptable pour le monde scientifique que nous croyons représenter. Si ces décisions devaient entrer dans les faits, nous envisagerions de porter plainte devant l'organisme approprié.

L'approximation clinique n'est pas notre fait. Claude Bernard nous a appris qu'en science il fallait apporter la preuve de ce que l'on dit. Or la science médicale est aujourd'hui une discipline beaucoup trop sérieuse pour être utilisée à des fins plus que contestables.

POINT DE VUE

Bonjour les dégâts, monsieur le ministre !

par le professeur Jean-François Lacronique

LE délégué général du Comité français d'éducation pour la santé est un fonctionnaire : il est astreint à un devoir de réserve s'il s'agit de commenter les décisions de son gouvernement. Mais comment peut-il accepter, sans rien dire, que les outrances verbales de l'un des ministres du gouvernement ruinent les efforts des trois cents personnes qui travaillent depuis des années dans son propre réseau d'éducateurs de la santé, pour tenter de réduire les ravages de l'alcoolisme dans un pays qui reste, et de très loin, celui qui paie le plus lourd tribut à ses excès?

Comment peut-on impunément laisser un ministre du gouvernement abuser à ce point ceux qu'il prétend flatter – les viticulteurs – en leur laissant croire, d'une part, que les personnes qui rédigent les décrets sont des irresponsables économiques, et, d'autre part, qu'il est lui, lucide en s'opposant courageusement à ces pisse-froid liberticides?

Les représentants des professions de la viticulture, qui me connaissent un peu pour avoir travaillé avec eux à un «code de déontologie» de l'annonce publicitaire, savent bien que les déclarations de M. Soisson ne sont que rodomontades, puisque le décret portant sur les «zones de production» n'a jamais été soumis à sa signature, pour la bonne raison qu'il n'est pas prêt, et ne le sera évidemment pas avant le changement de gouvernement. Ainsi, M. Soisson peut-il jouer les Chantecler à bon marché. Mais combien le savent? Combien seront-ils abusés et surtout, combien auront-ils compris que le dénigrement de la cause de la santé publique, par un ministre français de l'agriculture, ancien ministre de la jeunesse, aura des effets bien plus graves, aussi bien sur la santé que sur l'économie du pays, que les restrictions au demeurant mineures que ce décret devait prévoir? Il s'agissait, d'après la loi Evin, la loi la plus courageuse que l'on ait connue depuis Mendès France, de limiter la publicité pour les alcools dans leur seule zone de production, afin justement de ne pas léser les producteurs français.

Pour des raisons de concurrence européenne – qui ne peuvent en effet pas protéger la seule production viticole, comme c'était l'intention du texte, – toute la France est donc une zone de production de boissons alcoolisées, et les restrictions à la publicité n'y sont pas actuellement possibles. Elles sont pourtant absolument nécessaires dans un dispositif de santé publique, car l'image que l'on donne par la publicité d'un produit va directement conditionner sa consommation.

Valoriser l'alcool, notamment les apéritifs ou la bière, qui sont les initiateurs de l'alcoolisme, conduit à en banaliser les excès. Ces derniers, faut-il le rappeler encore, sont responsables de la moitié des accidents de la circulation, des accidents domestiques et du tiers des accidents du travail, soit de quinze mille morts par an au moins, dont la plupart ne sont d'ailleurs que les victimes, et non les auteurs.

Dois-je accepter, au nom du devoir de réserve, qu'on laisse un ministre *irresponsable sans contradicteur?* Les propos du ministre de l'agriculture me semblent être passablement plus graves, par leurs conséquences, que les faiblesses reprochées au ministre des affaires sociales, et à celui de la santé, dans l'affaire du sang contaminé en 1985. M. Soisson a-t-il pensé qu'un ministre n'est plus désormais à l'abri de l'impunité traditionnelle des hommes politiques? Et *surtout, a-t-il seulement imaginé* que les viticulteurs qui l'écoutent ne sont sûrement pas des imbéciles primaires, et qu'ils savent mieux que personne que l'image du vin français n'est pas aidée par la publicité pour le rhum importé des Etats-Unis ou par celle de la bière?

▶ Le professeur Lacronique est délégué général du Comité français d'éducation pour la santé (CFES) et membre du Haut Comité de la santé publique.

La sexualité empoisonnée

Transmettre le virus du sida par une relation sexuelle est-ce un geste criminel ?

IL y a quelques jours, M. Philippe Mollard, juge d'instruction à Metz, inculpait d'empoisonnement une jeune femme qui, se sachant séropositive, a eu des relations sexuelles durant plusieurs années sans informer son compagnon de son état. Le couple est aujourd'hui séparé et l'homme séropositif (*le Monde* du 19 février). Au même moment, ou presque, à Kalamazoo (Michigan), un juge fédéral décidait de rejeter – partiellement – la demande d'une jeune femme séropositive qui accusait le célèbre basketteur « Magic » Johnson de l'avoir infectée par le virus du sida, lors d'un rapport sexuel en juin 1990. Elle réclamait une indemnité de 2 millions de dollars à l'ancienne vedette des Los Angeles Lakers, lui reprochant son silence sur sa séropositivité ou sur le fait qu'il pouvait être un partenaire à risque. Dans sa décision de rejet, le juge américain a notamment fait valoir qu'une personne *«ayant eu des rapports sexuels sans protection avec beaucoup de partenaires»* n'était pas légalement tenue de signaler ce fait avant d'avoir des relations intimes avec une personne donnée (1).

Ces deux affaires viennent rappeler à quel point l'épidémie de sida, de par son mode de transmission sexuelle, soulève de délicates questions de droit. A quel point aussi elle peut jouer un puissant rôle de révélateur social, imposant notamment de situer avec précision les bornes du secret médical, d'analyser les rapports entre code pénal et santé publique, et de fixer les limites de l'intervention de l'administration dans le champ de la sexualité.

Des personnes «conscientes et averties»

Les problèmes que pose l'infection par le virus du sida doivent être situés dans le cadre de l'évolution de la législation française sur les maladies sexuellement transmissibles (2). Dans ce domaine, l'élaboration n'a été que progressive à partir de la première guerre mondiale, avant de prendre la forme d'une législation d'ensemble en 1942. La législation sanitaire sur les maladies sexuellement transmissibles figure dans le livre 3 du code de la santé consacré aux fléaux sociaux avec la tuberculose, les maladies mentales, l'alcoolisme, la toxicomanie et le cancer. Toutes les pathologies classées parmi les fléaux sociaux font l'objet d'une législation contraignante pour les malades et les médecins. Mais *«le catalogue de ces contraintes n'est nulle part aussi développé que pour les maladies sexuellement transmissibles*, explique le docteur Jean-Baptiste Brunet, directeur du centre collaborateur européen de l'OMS sur le sida. *Quarante-deux articles les regroupent. Il n'en existe que trente-sept pour les maladies mentales, vingt-huit pour la tuberculose, quatorze pour le cancer, douze pour l'alcoolisme et sept pour la toxicomanie»*.

Telles qu'elles sont définies par les textes, les contraintes portent avant tout sur l'obligation de traitement : *«Toute personne atteinte d'accident vénérien contagieux est tenue de se faire examiner et traiter par un médecin jusqu'à la disparition de la contagiosité.»* Or, estime le docteur Brunet, *«il n'existe pas d'autre exemple en dehors de la toxicomanie où l'existence de la maladie suffise, à elle seule, à définir une contrainte s'appliquant à tous les malades»*. Les corollaires à cette obligation de traitement sont nombreux : déclaration obligatoire, anonyme ou nominale (si le malade refuse le traitement), hospitalisation d'urgence si l'autorité sanitaire le juge nécessaire, interdiction d'exercer sa profession s'il existe un risque de transmission, dispositions pénales visant les «agents contaminateurs».

«La lecture du code de la santé provoque rarement une telle impression de décalage entre la réalité d'un problème de santé publique et les mesures prévues pour y faire face», résume le docteur Brunet, qui précise que la définition adoptée des MST dans le code de la santé fait que les mesures ne s'appliquent qu'à la syphilis et à la blennorragie, ainsi qu'à deux autres infections rarissimes en France : la chancrelle et la maladie de Nicolas Favre.

Où en est-on aujourd'hui? *«Pourquoi l'idée de la mauvaise volonté potentielle à l'égard du traitement,– du patient atteint de MST – qui fonde l'obligation de traitement,* – demande encore le docteur Brunet, *ne s'applique-t-elle pas à d'autres maladies transmissibles, qu'il s'agisse des méningites ou de l'hépatite virale de type B? Où faire passer, à notre époque, à propos des relations sexuelles consentantes, la barre qui sépare le couple et la victime? Pourquoi faire porter la responsabilité de la transmission sur l'un seulement de ce que l'on appelle des partenaires?»*

En fait, les textes de la loi de 1942 ne sont plus appliqués. Et, faute d'une thérapeutique efficace, on ne peut aujourd'hui avec le sida imaginer d'en revenir aux soins imposés *sous la contrainte, pour le* bénéfice du malade et de la société. Pourtant, parallèlement au courant qui, grâce à la thérapeutique antibiotique, a, de fait, sinon dans la loi, conduit à remettre les «maladies honteuses» dans le droit commun, on assiste aujourd'hui à la tentation de faire de la personne se sachant séropositive un agent contaminateur qui doit être puni, dès lors qu'il aura contaminé. Ainsi, lors du débat sur la réforme du code pénal, les sénateurs avaient-ils souhaité introduire une incrimination visant la *«dissémination d'une maladie transmissible et épidémique»* par des personnes *«conscientes et averties»*. Cet amendement avait été supprimé par les députés, et les sénateurs ne l'avaient pas rétabli en seconde lecture (*le Monde* du 9 juillet 1992).

Le code pénal est-il dans ce domaine explicite? Plusieurs qualifications ont déjà été évoquées à propos de la transmission sexuelle (mais aussi sanguine) du virus du sida, sans pour autant que l'on perçoive une jurisprudence sur ce point. On peut ainsi discuter de la qualification d'empoisonnement, de celle d'homicide involontaire ou encore de celle de coups et blessures volontaires. L'empoisonnement (*«Tout attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées et quelles qu'en aient été les suites»*, article 301 du code pénal) imposerait, à l'évidence, que l'on distingue ici les moyens violents de contamination par voie sexuelle (le viol) des relations sexuelles d'une personne infectée qui, *«par négligence, imprudence ou légèreté»*, aurait contaminé son, sa ou ses partenaires. Pour certains juristes, cette dernière situation ne peut correspondre aux qualifications d'homicide involontaire ou de *coups et blessures volontaires*, dès lors que le statut sérologique est ignoré du «contaminateur», mais que doit-il en être dès lors que la séropositivité est dûment établie et connue (3)?

Définition et limites du secret médical

L'autre question soulevée est celle du secret médical, de sa définition précise et de ses limites. L'émergence et la diffusion de l'épidémie de sida imposent-t-elles de bouleverser des règles jusqu'à présent perçues comme intangibles (4)? Il est acquis aujourd'hui que le médecin est tenu d'informer son patient des résultats des tests sérologiques le concernant. Cette *information doit-elle s'étendre à* l'entourage du patient? En principe, le code pénal interdit au médecin toute révélation aux tiers, le conjoint et la famille étant bien perçus comme des tiers. La «sauvegarde» du partenaire d'une personne séropositive ou celle d'un enfant à venir ouvriraient-elles l'extension de la notion du secret? Pourrait-on, dans une telle situation, en venir à retenir contre tel ou tel praticien la charge de non-assistance à personne en danger?

Avant l'affaire de Metz, on aurait pu penser que l'on s'en tiendrait au *terrain de l'éthique et de la déontologie* médicales. Premier détenteur de l'information sur la séropositivité des patients, le praticien serait seul juge quant à la nécessité de communiquer ou non l'information aux proches (partenaires sexuels, membres de la famille, etc.) de la personne contaminée. La publicité faite à l'inculpation pour empoisonnement de la jeune femme séropositive *tenue pour être à l'origine* de la contamination de son compagnon n'a pas manqué de susciter diverses réactions médicales. M. Bernard Kouchner, médecin et ministre de la santé et de l'action humanitaire, a aussitôt réagi, déclarant, dans un entretien au *Parisien* qu'une telle inculpation ouvrait *«une brèche vers la délation et la discrimination»*.

«Par peur d'être trahi»

Pour beaucoup de responsables médicaux, il est clair qu'il faut, coûte que coûte et quel que soit le degré d'extension de l'épidémie, s'en tenir à l'actuelle conception du secret médical. *«Il serait proprement ahurissant que l'on en vienne à faire porter au médecin et à lui seul la responsabilité de ce qui est de l'ordre de la relation intime du couple*, estime le docteur Brunet. *Il serait tout aussi grave d'en arriver à des situations où, invoquant l'intérêt de la santé publique, on aboutirait à une forme de délation médicale. De nombreux exemples historiques démontrent l'inefficacité de telles politiques.»*

Il faut en outre rappeler que le secret médical apporte la garantie, pour reprendre l'expression du professeur Raymond Villey, ancien président du conseil national de l'ordre des médecins, que *«nul n'hésite à recevoir les soins qui lui sont nécessaires par peur d'être trahi»*. En d'autres termes, violer le secret médical, tout comme poursuivre par voie de justice celui que l'on soupçonne d'être à l'origine d'une contamination sexuelle, serait hautement préjudiciable en termes de santé publique, conduisant à la dissimulation de la possible contamination et s'opposant à la prise en charge médicale de celui qui est le malade avant d'être un possible agent contaminateur.

Dès lors, que choisir? Entre un «tout-hygiéniste» et une banalisation à outrance, une doctrine médicale doit rapidement se constituer. Elle devra se fonder sur l'absolue nécessité de tout mettre en œuvre pour faciliter le passage de l'information vers celui qui découvre sa séropositivité et, en accord avec lui, pour l'aider à une véritable prise en charge thérapeutique de la nouvelle situation ainsi créée. A cet égard, on ne peut que souhaiter une profonde amélioration des conditions dans lesquelles sont annoncés, par les établissements de transfusion sanguine en particulier, les résultats de la sérologie HIV. Au-delà de la prise en charge médicale et compte tenu des incertitudes dans les interprétations que les juges pourront faire du code pénal, il faut aujourd'hui tirer les leçons des multiples campagnes d'information déjà menées sur cette maladie et les moyens de la prévenir. Les «victimes» des contaminations sexuelles ne devraient pas pouvoir invoquer l'idée d'une dissimulation coupable de la part du partenaire tenu pour être l'agent contaminateur, l'incertitude en ce domaine imposant soit de se protéger, soit de prendre conscience que l'on s'expose au risque de contracter l'infection.

JEAN-YVES NAU

(1) « Magic » Johnson avait rendu publique sa séropositivité en novembre 1991. Au terme de la décision de justice rendue à Kalamazoo, il appartient dorénavant à la plaignante de démontrer que la star du basket-ball américain se savait séropositif en juin 1990 ou encore qu'il avait eu des relations sexuelles avec une personne porteuse du virus. Le procès est prévu en mars *1994*.

(2) Sur ce thème, on se reportera à l'article très documenté du docteur Jean-Baptiste Brunet : « Evolution de la législation française sur les MST », publié dans *Santé publique et maladies à transmission sexuelle* (John Libbey éditeur, Paris, 1990).

(3) Lire sur ce sujet le texte de M. Eric Heilmann, chargé de recherche à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg, publié dans *Sida : l'enjeu du droit* (Ecole nationale de la magistrature, Agence française de lutte contre le sida).

(4) M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, vient de confier au docteur Louis René, ancien président du conseil national de l'ordre des médecins, une mission de «réflexion générale» sur le thème du secret médical.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
301 MON 01 PP.Paris RP
Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ____ Prénom : ____
Adresse : ____
____ Code postal : ____
Localité : ____ Pays : ____
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

CULTURE

ARTS

Du Roi-Soleil à l'ordinateur

La danse expose ses « partitions », mémoires des chorégraphies du présent ou du passé

DANSES TRACÉES
à la Bibliothèque de l'Opéra Garnier

L'exposition « Danses tracées » – dessins et notations des chorégraphes – a vu le jour, en avril 1991, au Musée de la Vieille-Charité, à Marseille. Elle fut ensuite accueillie au Palais des beaux-arts, à Charleroi, puis à l'Usine, à Dijon. Aujourd'hui, elle est reprise, toujours en collaboration avec les musées de Marseille, à la Bibliothèque-Musée de l'Opéra Garnier, dans une forme et une présentation très différentes de la version originale.

« Danses tracées », en arrivant dans les ors du palais Garnier, s'est tout à coup dévoyée. A l'Opéra, elle est entrée en collision avec l'Histoire », écrit d'une plume réjouie Martine Kahane, conservatrice de la Bibliothèque-Musée, dans l'introduction du petit livre, fort réussi, intitulé *l'Ecriture de la danse*, édité en guise de catalogue. Laurence Louppe est le brillant et érudit commissaire de l'exposition, dans sa version originale et dans sa version remaniée; elle a joué le jeu de cette cohabitation.

A sa création, à Marseille, le parcours était davantage tourné vers le contemporain. Il s'apparentait à une méditation graphique et cabalistique à l'usage des *happy few*. Monde somptueux du signe, de la forme, du dessin, richesse inventive de l'esprit humain quand il cherche les moyens d'exprimer son espace intérieur. *« Chaque notation reflète le caractère artistique du chorégraphe, jusque dans sa manière de s'approprier l'espace de la feuille de papier. Chaque document parle aussi de l'époque qui l'a vu naître. Le travail de tous ces gens exprime un grand calme, et aussi une liberté totale »*, confirme Martine Kahane.

Chorégraphie ou l'art d'écrire promptement la danse, de Raoul-Auger Feuillet (1700) est l'ouvrage qui, par la force de son abstraction, de son esprit de système éclairé, fait origine. Cette méthode, fondée sur les déplacements de poids du corps, fut traduite simultanément dans tous les pays d'Europe. Elle édicte la danse française en souveraine. Et allait imposer la langue française comme langue internationale du ballet : plié, battu, etc. L'époque est à l'échange. On édite, à Leipzig, un traité de danse en italien, à l'usage de quelques duchesses anglaises qui, au fin fond de leurs manoirs trop grands, veulent connaître la dernière danse à la mode pour briller au bal masqué. C'est Louis XIV qui, par arrêté, avait ordonné qu'on trouvât une écriture à la danse. Il fut magistralement obéi. L'Opéra Garnier, héritière de l'Académie royale de musique et de danse, expose des trésors. Telle la notation manuscrite des *Iffes dancès par le Roy au Mariage de Mrle Dauphin.* Tels les carnets de musique et de chorégraphie – des danses anglaises – écrits à la main pour le comte de Milly (1797), réfugié à Stuttgart, parfaitement intacts dans leur étui précieux. On s'aperçoit alors que, contre toutes les idées reçues, les maîtres de ballet ont toujours cherché à conserver les chorégraphies.

Cette exposition bat en brèche la certitude que le mouvement du corps ne peut se codifier.

La disparition de la notation, en France, est due, en partie, à la décadence du ballet au dix-neuvième siècle, les étoiles exigeant d'inventer elles-mêmes leurs déplacements, fussent-ils misérables. Les maîtres de ballet, mis au rancart, n'allaient pas prendre la peine de noter des inepties. Une autre hypothèse est avancée et concernerait le changement du registre d'inspiration. Dix-septième et dix-huitième siècles trouvent les arguments dans la mythologie gréco-romaine, le dix-neuvième s'empare de l'imaginaire nord-européen, dédié aux elfes, aux sylphides, au spiritisme à la Swedenborg. Tout cet univers échappe à la mémoire collective de la France, du sud de l'Europe. On écrit avec difficulté ce que l'on comprend mal. Autres sensibilités, autres logiques, autres grammaires.

Un merveilleux alphabet

« Danses tracées » est un merveilleux alphabet pour les sémiologues. On comprend pourquoi Francine Lancelot, qui a défriché les partitions de danses baroques pour les reconstituer au sein de sa compagnie Ris et danceries, a fait sa thèse sous la direction du linguiste et grammairien Algirdas Julien Greimas, le seul à comprendre, il y a trente ans, sa démarche de chercheuse chorégraphique.

La danse contemporaine, expression projetée d'un état intérieur, d'une pulsion, a également inventé ses codes. Autant pour retenir la mémoire que pour inventer. Signe abstrait, le trait d'un seul jet de Trisha Brown est à l'image de la fluidité de sa chorégraphie, d'un mouvement jamais interrompu, passant du corps d'un danseur à un autre. Notation animalière, symbolique, de Simone Forti. Devant les dessins cubistes de Nijinski, véritables géométries spatiales, Laurence Louppe nous apprend qu'il fut l'élève le plus assidu des cours de notation, à l'école Marienski, tout comme Massine le sera plus tard; la méthode du Soviétique Vladimir Stepanov y était enseignée. Les grands inventeurs d'écriture chorégraphique du vingtième siècle se nomment Rudolf von Laban avec *Schriftanz* (1928, Allemagne), Pierre Conté avec *Traité d'écriture de la danse* (1931, France), Rudolf Benesh avec *An Introduction to Benesh Dance Notation* (1956, Grande-Bretagne).

Déjà au XVIIe siècle les maîtres de ballet se souciaient de noter leur travail

A l'inverse de ce qui s'était passé à la Vieille-Charité de Marseille, la place de l'écriture par ordinateur n'a pu être esquissée. L'énorme machine à composer, « Life Forms », de Merce Cunningham n'a pu être acheminée. Jean-Marc Matos, chorégraphe français et spécialiste du travail sur systèmeinformatique, explique : *« On va trouver une langue capable de noter tous les styles, y compris ceux, pulsionnels et théâtraux, de la danse actuelle. IBM/Allemagne s'intéresse à cette recherche qui met côte à côte les laboratoires de neurobiologie, les sciences cognitives, les images de simulation et les chorégraphes. La porte s'ouvre tout doucement sur une notation qui engloberait le temps, l'espace, mais aussi l'impulsion, l'interprétation, le décor, les accessoires, l'environnement complet. »*

Faut-il rappeler que les premiers notateurs, s'ils ont toujours été des musiciens confirmés, avaient également la bosse des mathématiques? Jean-Marc Matos est chorégraphe et ingénieur.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ **« Danses tracées », jusqu'au 23 juin, Bibliothèque-Musée de l'Opéra Garnier, tous les jours de 10 heures à 17 heures. Entrée : 28F. Le 24 février, à 18 h 30, conférence-démonstration chorégraphique de Francine Lancelot, avec sa compagnie, au studio de l'Opéra-Bastille. Entrée libre. Un colloque. « De l'acte au symbole et du symbole à l'acte », est organisé le 20 mars par l'IPMC, à la Maison des arts de Créteil, de 9 h 30 à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Tél. : 42-41-24-54.**

▶ **A l'occasion de « Danses tracées », à Marseille, les éditions Dis voir ont publié un ouvrage homonyme, 156 pages, 240 F.**

Les sons et l'espace

Un livre sans système, qui mêle avec liberté de brefs exposés théoriques, des questions aux artistes. Un livre où se rencontrent musiciens, peintres et graphistes. *Le Sonore et le Visuel* explore une zone mal connue de l'art moderne, à l'intersection de la musique et des arts plastiques : les partitions de lumières et de sons des *Polytopes* de Iannis Xenakis prennent, sur le papier, des allures de compositions futuristes ; les notations colorées, librement déployées sur la feuille de papier, de Francis Miroglio, de Tom Philips semblent perdre toute fonctionnalité, et ne s'adresser qu'à la seule satisfaction de l'œil ; les eaux-fortes de John Cage, les partitions conceptuelles de Max Nauhaus... Amoureux de la peinture moderne, compositeur et quelque peu post-dadaïste lui-même, Jean-Yves Bosseur a dirigé cette fort belle édition, en collaboration avec Daniel Charles et Alexandre Broniarski. Il s'est situé *« au-delà des catégories artistiques »*, à son habitude.

A. R.

▶ *Le Sonore et le Visuel*, **Edition Dis Voir, 158 p., 175 F.**

Les Chinois aux pieds du « Penseur »

Curiosité pour Rodin à Pékin même si la Chine officielle boude l'exposition

PEKIN
de notre correspondant

Aux pieds du *Penseur*, une trentaine d'étudiants d'une vingtaine d'années sont contraints par leur professeur à se mettre en rangs par deux avant de regagner leur autocar. Non loin, cinq « policiers du peuple » veillent. Deux d'entre eux sont équipés de courts bâtons à décharge électrique, instrument français conçu pour diriger le bétail dans les élevages, mais qui sert, en Chine, à calmer le citoyen jugé trop excité... Pas besoin de s'attarder pour amasser les images qui rendent pour le moins incongrue l'exposition Rodin dans le cadre étriqué où reste parqué l'art ici, surtout quand il s'agit d'une manifestation aussi prestigieuse. Elle est organisée, il est vrai, par un pays avec lequel Pékin est en froid.

L'inauguration officielle a été pour le régime l'occasion de faire preuve de la muflerie calculée dont il peut être capable : pas un seul membre de haut rang du gouvernement, minimum d'égards diplomatiques et, surtout, publicité restreinte à sa plus simple expression dans la presse officielle. Les pressions faites sur les journaux pour ne consacrer qu'un espace réduit à ce qui est, malgré tout, l'un des plus spectaculaires événements culturels jamais organisés par un pays étranger en Chine populaire, n'ont cependant pas été aussi efficaces que l'espérait le gouvernement. Nombre de publications mineures ont évoqué la rétrospective en ignorant les injonctions gouvernementales. La presse nationale a donc été contrainte de suivre le mouvement. Quitte à s'arranger, parfois, pour faire côtoyer un article consacré à l'exposition et un commentaire désobligeant pour le gouvernement français.

A Shanghai fin mars

Des milliers de visiteurs ont pu examiner malgré tout, et souvent même toucher – la main hésitante tout d'abord, puis s'enhardissant au contact du bronze – les sculptures de Rodin. Dans le contexte chinois, elles explosent comme une fabuleuse glorification du corps humain sur un mode naguère inimaginable.

« Rodin, ce n'est pas pour les Chinois, ça ne peut pas avoir de succès. C'est trop différent », déclare, catégorique et pathétique à la fois, un vieil intellectuel. Et pourtant. L'atmosphère, dans les salles austères du Palais des beaux-arts, rappelle les précédentes expositions qui y ont fait date : l'une sur l'avant-garde chinoise; l'autre sur le thème du nu. Le contenu en était négligeable, mais il y avait, dans la foule des visiteurs, la même sensible excitation pour la chose autrefois interdite.

De jeunes artistes chevelus croquent les sculptures sur leur carnet à dessin. De jeunes femmes un peu effarouchées tournent autour du *Baiser* avec un évident émoi. Des étudiants aux Beaux-Arts échangent quelques phrases à mi-voix : *« Là le plus important c'est le bras »*. Et, devant *la Centauresse* : *« C'est quoi, la femme-cheval? »*. *La Défense* ou *l'Appel aux armes* (très exactement traduit, en chinois : *« l'Appel au peuple à se soulever armé »*) ne peuvent cacher leur intonation patriotique, mais le patriotisme n'est-il pas, aussi, la notion fourre-tout qui a servi de prétexte à tant et tant de rébellions en Chine, y compris la dernière, en 1989?

Cette dimension sulfureuse ne distrait pas la jeune Chine de son souci de faire de l'argent. De nombreux photographes ont, dans les premiers jours, mitraillé l'exposition, même si cette pratique est en principe interdite. Certains recycleront leur moisson dans la fabrication de sous-produits douteux, du T-shirt à l'imitation pure et simple. Une « mode Rodin » va-t-elle prendre racine en Chine pour le plus grand bénéfice des petits malins?

Ce début d'engouement est révélateur : un fossé s'est creusé entre deux générations. Celle qui tient les rênes du pouvoir selon des méthodes bi-millénaires, et celle des entrepreneurs privés qui donnent lieu aux couvertures euphoriques des magazines américains sur le *« boom chinois »*. Mais l'affairisme à prétexte culturel n'est pas le seul fait des gagne-petit du capitalisme *« aux couleurs chinoises »*. A Pékin, les organisateurs gouvernementaux ont presque réussi à faire passer l'idée que la Chine contribuait pour un tiers au budget de l'exposition – affirmation due à une très substantielle surévaluation de la quote-part chinoise, qui concerne principalement la location de trois salles du Palais des beaux-arts et un travail d'accompagnement, l'essentiel de l'argent étant fourni par la Fondation ELF. A Shanghai, où se rendra l'exposition fin mars, les autorités culturelles ont également tenté de persuader les firmes françaises établies dans la métropole orientale d'apporter leur contribution financière à l'important événement culturel. Objectif : récupérer un peu d'argent, évidemment...

Ces pratiques n'ont plus rien de surprenant dans la Chine du capitalisme rouge. Elles auraient dû inviter les autorités françaises à moins de timidité face à Pékin. Vouloir faire oublier, comme l'a fait Paris, que le voyage de Rodin en Chine inclut non seulement le continent mais aussi Hongkong et Taïwan équivaut dans le contexte actuel des relations franco-chinoises à tendre les verges pour être battu. Aussi bien certains responsables pékinois n'ont-ils pas hésité à formuler le souhait que le gouvernement français ne s'associe pas à l'exposition à Taïwan, sous prétexte que cela constituerait un coup de couteau de plus dans le contrat diplomatique entre Pékin et Paris. La politique n'est jamais loin, en Chine...

FRANCIS DERON

Le rire à l'affiche

Cappiello fut un bon affichiste et un caricaturiste meilleur encore

CAPPIELLO
à la Fondation Mona-Bismarck

L'histoire tient du prodige. En 1898, Leonetto Cappiello, jeune Livournais de vingt-trois ans, rend visite à son frère, employé à la Bourse. Il rencontre Puccini, qui est à Paris pour les représentations de *la Bohème*, dessine son portrait-charge et le propose à Arsène Alexandre, directeur du journal *le Rire*. Alexandre le publie à la « une ». L'année suivante, *la Revue blanche* des frères Natanson édite le premier album de Cappiello, *Nos actrices*. La célébrité du caricaturiste est aussitôt assurée, et il devient de bon ton de se prêter à la dérision du prodige.

Il maltraite Yvette Guilbert, Réjane, Gyp, Marguerite Moreno, Sarah Bernhardt, Le Bargy et Mounet-Sully. Quand il est las des comédiennes et des comédiens, il s'en prend aux écrivains et aux journalistes, de Jules Claretie à Robert de Montesquiou, François Coppée et Jean Richepin, superbe avec sa barbiche en croc et sa tignasse. De l'un à l'autre modèle, de l'une à l'autre victime, le style ne varie guère, dessin sinueux qui résume les silhouettes et les vêtements en quelques surfaces et les profils en un simple trait expressif. Les lignes serpentines enferment la couleur, plate et aigre comme il convient alors. En 1898, Cappiello fait triompher dans la presse illustrée les principes de la synthèse de la forme et du ton que Gauguin suggérait à ses disciples dix ans auparavant.

C'est ce qui retient d'admirer Cappiello sans réserve : il adapte à la caricature, puis à l'affiche, des procédés empruntés aux peintres, les agrandit et les multiplie par la lithographie. Avec adresse, avec un sens très sûr du spectacle, il les systématise et les exaspère, un peu à la manière d'Iribe. La mise en page des affiches, les contrastes chromatiques intenses, le goût du burlesque viennent évidemment de Toulouse-Lautrec et de Bonnard, dont Cappiello, quel que soit son talent, a été l'imitateur attentif, sinon appliqué.

PHILIPPE DAGEN

▶ **Fondation Mona-Bismarck, 34, avenue de New-York, 75016 Paris ; tél. : 47-45-75-04. Jusqu'au 27 février.**

THÉATRE

La maison du « français sans frontières »

Tous les francophones du monde font du théâtre à La Villette

LES FILLES DU 5/10/15 CENTS
au pavillon du Charolais

La belle aventure de Gabriel Garran, le Théâtre international de langue française, trouve enfin une maison et du matériel pour vivre sa vie. C'est dans ce parc de La Villette où se font tant de choses neuves. Il faut longer la Grande Halle, et c'est une demeure blanche et rouge, un peu comme les gares de campagne, autrefois, mais plus grande. Dedans, c'est un peu le calme et la poésie des isbas, parce que Garran a recouvert les parois de très beaux bois blonds.

C'est ici l'œcuménisme, si l'on peut dire : filles et garçons venus d'un peu partout, tout un monde. C'est la rencontre du « Théâtre international », que Gabriel Garran a créé en 1985, mais qui restait jusqu'à ce jour « sans domicile fixe ». L'idée de Garran, que Jack Lang approuva, était de réunir, de confronter, les « natifs » de Montréal, d'Oran, de la Louisiane, de Dakar et d'autres terres qui s'expriment par un même langage : le « français sans frontières ». Le langage des jours et des nuits, ce n'est pas une grammaire et un vocabulaire. C'est toute une vision, toute une écoute, toute une imagination, toute une manière d'être aussi. Et il est passionnant de voir les libertés, les inventions, les voix singulières de ce même langage de naissance, selon qu'il accompagne la vie à Saint-Pierre de la Martinique ou dans les montagnes Rocheuses.

La maison toute neuve de ce Théâtre International de langue française, qui depuis sept ans courait la campagne, ce pavillon de Charolais, est situé tout à côté d'une périphérie de Paris peuplée de familles « ultramarines » qui ont le français pour mode d'expression, pour mode de vivre. Gabriel Garran a mis en œuvre plusieurs moyens d'animer, par l'art du théâtre, ces « francophones de proximité ». Et bien sûr le Pavillon du Charolais présentera des pièces. La première, jouée à présent, a été écrite par Abla Farhoud, qui est née dans un village du Liban Sud, et qui vit aujourd'hui au Québec. Sa pièce, au titre un peu compliqué, *les Filles du 5/10/15 cents* (c'est le nom d'un magasin d'objets bon marché à Montréal), met en jeu deux jeunes filles libanaises qui ont émigré au Québec, et qui souffrent du dépaysement comme de leurs conditions de travail.

C'est joué par deux actrices remarquables, Tania da Costa, une Brésilienne de vingt-cinq ans, et Anne von Linstow, plus jeune d'une année, née à Munich. Garran a mis en scène ces deux artistes « migratoires », la soirée est un peu tragique, mais vive, forte, ensoleillée par les accents et les dons des comédiennes. Comment ne pas souhaiter des nuées de visiteurs (comblés) à cette attachante maison des Francophones du théâtre?

MICHEL COURNOT

▶ **Parc de la Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, métro Porte-de-Pantin. Du mardi au samedi à 21 heures. Dimanche à 17 heures. Jusqu'au 7 mars. Tél. : 40-03-93-95.**

CULTURE

CINÉMA

L'Allemagne au bord de son passé

Au Festival de Berlin, certains films ont tenté de dire la réunification et l'effondrement du communisme

BERLIN

de notre correspondant

L'effondrement du communisme en Europe de l'Est et la réunification allemande ont été cette année encore un des thèmes importants du Festival de Berlin, notamment dans la rétrospective du nouveau cinéma allemand. C'est pourtant à deux films étrangers, *Gorilla Bathes at Noon*, du Yougoslave Dusan Makavejev, qui vit à Paris, et *l'Ami étranger*, du metteur en scène genevois Philippe Macasdar, que l'on doit d'avoir le mieux réussi à capter quelques-uns des thèmes forts de cette époque de bouleversements.

Est-ce pour avoir connu à Belgrade l'occupation allemande, puis le titisme, avant d'émigrer et d'assister aujourd'hui à l'éclatement de son propre pays, que Makavejev sait si bien doser l'ironie et le tragique pour exprimer cette sorte de « moment zéro » dans lequel se trouve plongé le continent européen après la chute du grand empire de l'Est ? Primé par la critique internationale, *Gorilla Bathes at Noon* raconte les déambulations d'un jeune commandant de l'ancienne armée rouge « oublié » dans le Berlin fraîchement réunifié. Il y a cinquante ans, le père du soldat Victor Borisovich plantait le drapeau rouge sur le toit fumant du Reichstag. Fils de héros, Victor n'est pas un déserteur. *« Je suis le soldat que l'armée a déserté »*, confie-t-il devant une bouteille de vodka à l'Allemand Siegfried. Devenu zonard en uniforme dans le no man's land laissé par le mur, *« un homme sans passé, sans avenir »*, il ouvre grands les yeux sur une vie qui semble avoir perdu tout sens, sinon celui de survivre, de procréer. Symbole d'une armée sans contrôle, prête à toutes les aventures, et aussi les pires, Victor est interprété par un acteur serbe, Svetozar Cvetkovic, venu à Berlin en droite ligne de Belgrade où il se trouve confronté lui-même à son impuissance devant une guerre qu'il juge absurde.

Le film a été tourné pendant les combats de Vukovar. Mais le déclic en a été le démantèlement de l'immense stèle de Lénine qui trônait à Berlin-Est. Makavejev attendait son heure pour tourner à Berlin depuis qu'Erich Honecker, l'ancien chef d'Etat est-allemand, avait affirmé que le mur durerait cent ans. C'était en 1988. Il a été doublé par l'Histoire et... Wim Wenders. *Gorilla Bathes at Noon* renvoit étrangement aux *Ailes du désir*. On flotte dans un Berlin cassé, où la disparition du mur laisse comme *« un grand trou, fruit du hasard, de la punition de l'Histoire »*. *« Un symbole incroyable »*, souligne le metteur en scène, dans une Europe où tout peut arriver, où l'empire soviétique a reculé de 2 000 km mais en éclatant en des dizaines de pouvoirs incontrôlés.

La plus à l'est des villes de l'Ouest

Reviendront, reviendront pas ? Berlin hésite entre l'attirance et la répulsion. Russophone, vivant entre New-York et Berlin, Viola Stephan réalise un beau documentaire sur les Russes de Berlin, leurs cimetières, leurs popes et leurs banquets nostalgiques. Pour Viola Stephan, Berlin n'échappera pas à son sort, d'être *« la plus à l'est des villes de l'Ouest »*. *« C'est la vie à l'Est, la mentalité de l'Est, avec l'argent de l'Ouest*, affirme-t-elle. *Ce n'est pas une ville élégante, mais ce n'est pas non plus, comme d'autres métropoles, une société fermée. »* Sentimentalisme ? La comédie de Detlev Buck, *Tous les moyens sont bons*, seul film allemand cité au palmarès, semble plutôt inciter à la prudence. Son héros, le soldat Viktor – encore lui – est cette fois déserteur pour de vrai. Mais il a le mal du pays, et c'est lui, avec l'aide de sa kalachnikov, qui ramène les Allemands en Russie, en l'occurrence deux Laurel et Hardy frustrés d'héritage dans l'ex-Allemagne de l'Est, et une belle barmaid en quête de bonnes fortunes.

Ils sont peu cependant à oser s'aventurer dans ces grands espaces périlleux. La production allemande reste essentiellement marquée comme les années précédentes par la tentative de digérer la réunification. A l'image de *Samelsurium*, du réalisateur est-allemand Volker Koepp, les documentaires restent souvent d'un nombrilisme difficile à digérer.

Les fictions sont rarement plus réussies. Réalisatrice de documentaires très appréciés à la fin de la RDA, Elke Misselwitz passe à côté de son sujet dans une tentative d'expliquer le racisme ordinaire d'un village de l'Est. Les réalisateurs de l'Ouest ne font guère mieux. *« On a besoin de recul, tout s'est passé trop vite. Il faut encore attendre deux ou trois ans avant de commencer à voir des choses sortir »*, se défend le producteur berlinois Joachim von Vietinghoff.

La tentative de Thomas Mitscherlich, pourtant d'actualité, de mettre en scène l'histoire de *la Dénonciatrice*, présentée en concours officiel, se révèle elle-aussi fort peu convaincante. L'actrice Katharina Thalbach n'a pu, malgré ses talents, sauver un scénario qui, sous prétexte de montrer la banalité de la dénonciation à la fin du III[e] Reich, tombe dans un mélo sordide. Thalbach est la fille du metteur en scène de théâtre suisse Benno Besson, qui a travaillé de 1949 (avec Bertolt Brecht) jusqu'en 1978 dans l'ancienne Allemagne de l'Est.

Le documentaire qui lui est consacré par Philippe Macasdar est le seul film à traiter avec un peu de hauteur de l'un des sujets les plus débattus de l'histoire de l'ex-RDA. A travers la carrière de Besson, qui a signé en 1992 sa première mise en scène à Berlin depuis 1978, Macasdar évoque la responsabilité des intellectuels critiques sous le régime communiste. On y voit notamment s'exprimer longuement Heiner Müller, le grand metteur en scène allemand du moment, attaqué aujourd'hui, en même temps que l'écrivain Christa Wolf, sur la manière dont ces intellectuels de renom s'arrangeaient avec les autorités et la Stasi.

HENRI DE BRESSON

Le palmarès

Ours d'or ex aequo : *les Femmes du lac des Ames parfumées* du Chinois Xie Fei ; *la Noce*, du Taïwanais Ang Lee.

Ours d'argent, Prix spécial du jury : *Arizona Dream*, film français d'Emir Kusturica.

Ours d'argent d'interprétation : Denzel Washington pour *Malcolm X*, de Spike Lee ; Michèle Pfeiffer pour *Love Field*, de Jonathan Kaplan.

Autres Ours d'argent : *le Soleil des vigilants*, film géorgien de Temur Babluani ; *Samba Traore*, d'Idrissa Ouedraogo (Burkina-Faso).

Ours d'argent de la mise en scène : Andrew Birkin pour *le Jardin de ciment*, film anglais avec Charlotte Gainsbourg.

L'Ange bleu, un prix créé en hommage à Marlene Dietrich pour promouvoir le cinéma européen, a été attribué pour la première fois. Il revient au film de Jacques Doillon, *le Jeune Werther*.

EN BREF

□ **Montpellier reporte l'opéra de René Koering.** – La création mondiale de *Marie de Montpellier*, le nouvel opéra de René Koering, n'aura pas lieu le 20 avril prochain comme prévu, dans le chef-lieu de l'Hérault, mais le 25 janvier 1994. Les musiciens ont préféré obtenir un nouveau délai pour régler la synchronisation des instrumentaux et des sons de synthèse. Katia Ricciarelli, qui devait chanter le double rôle de la diva et de Marie de Montpellier, a souhaité retravailler sa partition. Deux défections sont enfin à noter dans la distribution de *Lohengrin*, de Wagner, dont l'Opéra présente une nouvelle production les 24, 26 et 28 février. Le rôle titre sera chanté par le ténor suédois Thomas Sunnegardh, et celui du roi Henri par la basse américaine John Macurdy, toujours sous la direction de Friedemann Layer et dans une mise en scène de Tobias Richter.

□ **James Bowman chante pour la recherche sur le sida.** – Le haute-contre anglais James Bowman donnera un récital avec orchestre le 3 mars, à Paris, au profit des recherches sur le sida du laboratoire du professeur Jean-Claude Chermann à Marseille-Luminy. Ce concert avec l'Orchestre philharmonique de Radio-France, placé sous la direction de Richard Hickox, proposera des extraits d'opéras de Mozart, de Haendel, de Hasse, de Traetta. Opéra Garnier, 19 h 30. Places : de 120 à 1 500 F.

□ **Académie française : élection au fauteuil de Jean Hamburger.** – L'Académie française procédera, le jeudi 25 février, à l'élection au fauteuil du professeur Jean Hamburger, décédé le 1[er] février 1992. Quatre candidatures ont été enregistrées : celles de MM. Charles Dédéyan, Marc Fumaroli, Florian Godin et René Rémond.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5983

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								■	
II							■		
III			■						
IV					■				
V				■		■		■	
VI									
VII		■				■			
VIII					■				
IX									■
X		■			■				
XI	■				■				

HORIZONTALEMENT

I. Comme Roland, après avoir été amoureux. – II. Voie d'évacuation. Un animal très mou. – III. Symbole. Partie d'un duché. – IV. Qui ne doit pas être acquitté. Il est coureur mais ne vole pas. – V. Pour la troisième personne. – VI. Peut être assimilé au capital. – VII. Il faut généralement lui faire faire un tour avant de rentrer. Victoria, au départ. – VIII. Cri pour un dieu. Cesse de résister. – IX. Peut nous valoir les faveurs du patron. – X. De la terre sur une nappe. Objet de dilemme. – XI. Susceptible de choquer. Jeté par celui qui veut composer.

VERTICALEMENT

1. En ne pensant qu'à la bagatelle. – 2. A cinq satellites. Permet de contrôler une pièce cylindrique. – 3. Dans une série de sept. Est formé de plusieurs parties. – 4. Aussi familier. Comme la lépiote, au marché. – 5. Peut servir de fourrage. Comme la République. – 6. Coule en Afrique. Parfois ouvert pour une carrière. – 7. Qu'on n'attendra pas longtemps. – 8. Preneur de son. Donnent leur duvet. – 9. Son trou peut être un passage pour le chameau. Conjonction.

Solution du problème n° 5982

Horizontalement

I. Fourreau. – II. Urbain. Na. – III. Rai. Saï. – IV. Enquêteur. – V. On. – VI. Epineuses. – VII. Ustensile. – VIII. Sœur. – IX. EO. Fouine. – X. Sua. Ulve. – XI. Entamées.

Verticalement

1. Fureteuses. – 2. Oran. Psoque. – 3. Ubiquité. An. – 4. RA. Neuf. – 5. Ride. Enroua. – 6. En. Tous. Ulm. – 7. Sensitive. – 8. Unau. El. Née. – 9. Air. Sève.

GUY BROUTY

AGENDA

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Histoire permanente du cinéma : Portrait de Jennie (1947, v.o.), de William Dieterle, 19 h ; *Jenny femme marquée*, v.f.), de Douglas Sirk, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

MERCREDI

Autour de Glauber Rocha et du cinéma novo : *les Dieux et les Morts* (1970, v.o. s.t.f.), de Ruy Guerra, 19 h ; Antonio das Mortes (1969, v.o. s.t.f.), de Glauber Rocha, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Les Cinémas du Canada : la Famille dingue (1988, v.o. s.t.f.), de Les Drew, The Top of his Head (1987, v.o. s.t.f.), de Peter Mettler, 14 h 30 ; Animando (1987, v.o. s.t.f.), de Marcos Magalhaes, Cold Comfort (1989, v.o. s.t.f.), de Vic Sarin, 17 h 30 ; A to Z (1955, v.o. s.t.f.), de Michael Snow, A Dangerous Age (1957, v.o. s.t.f.), de Sidney J. Furie, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

MERCREDI

Avec vue sur la Scène : le théâtre à l'écran : la Lumière au théâtre : Jours et nuits du théâtre (1991) de François Porcile, 18 h 30 ; Carte blanche à l'Académie des théâtres : Antonin Artaud homme-théâtre (1972) de Pierre Philippe, Elvire Jouver 40 (1987) de Benoît Jacquot, 18 h 30 ; Entrée des artistes (1938) de Marc Allégret, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ABOUT LOVE, TOKYO (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ABRACADABRA (Fr.-Bel.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
L'ABSENCE (Fr.-All.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).
ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LES AVENTURES DE ZAK ET CRYSTA DANS LA FORÊT TROPICALE DE FERNE GULLY (A., v.f.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).
BEAU FIXE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BHUMIKA (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
BRAINDEAD (Néo-zélandais, v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
CHAPLIN (A.-Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
CHÉRIE, J'AI AGRANDI LE BÉBÉ (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
CŒUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LES CONTES SAUVAGES (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
COUPABLE D'INNOCENCE (Fr.-Pol., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LA CRISE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).
LA DEUDA INTERNA (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
DRACULA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex-Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES EXPERTS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
FINZAN (malien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
FREUD QUITTE LA MAISON (Su., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
HÉROS MALGRÉ LUI (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Espace Saint-Michel), 5e (44-07-20-49) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
HORS SAISON (Suis.-Fr.-All.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
HYÈNES (sénégalais-Suis.-Fr., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
INDOCHINE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
INNOCENT BLOOD (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
L'INSTINCT DE L'ANGE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08).
JEUX D'ADULTES (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).
JUSTE AVANT L'ORAGE (Fr.-Suis.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
L 627 (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LIOUBOV (russe, v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
LUNES DE FIEL (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MANGANINNIE (Austr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).
MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MENSONGE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; *Bretagne*, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
LES MILLE ET UNE FARCES DE PIF ET HERCULE (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).
L'ILE QUI MENT (Fr.-Por.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LES PARADIS PERDUS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47).
LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA PETITE APOCALYPSE (Fr.-It.-Pol.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
PIÈGE EN HAUTE MER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
LES PILLEURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).
RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
RIENS DU TOUT (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LE SILENCE DES AGNEAUX (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SIMÉON (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
SIMPLE MEN (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
SISTER ACT (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
LE SOUPER (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61).
STALINGRAD (All., v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
TA DONA (Fr.-malien, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TANGO (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
TERMINATOR 2 (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; v.f. : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78).
THE CRYING GAME (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TOM ET JERRY, LE FILM (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
UN CŒUR EN HIVER (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
UN JOUR DANS LA MORT DE SARAJEVO (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
UNE ÉTRANGÈRE PARMI NOUS (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES FILMS NOUVEAUX

À FLEUR DE MER. Film portugais de *Joao Cesar Monteiro*, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86).

MALCOLM X. Film américain de Spike Lee, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

PRAGUE. Film anglo-français de Ian Sellar, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67).

SIMETIERRE 2. Film américain de Mary Lambert, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS. Film anglo-américain d'Errol Morris, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h.
ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.
LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 16 h 30, sam., dim. 15 h.
BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., dim. 16 h, jeu., ven., sam. 14 h, lun. 20 h, mar. 18 h 10.
CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., dim. 16 h 45.
CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., ven., sam., lun. 13 h 30.
LES DIABLES (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 21 h 45, sam. 15 h 30, lun. 17 h 40.
DIÈN BIÊN PHU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 14 h.
DOUZE MOIS (Sov., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., jeu. 13 h 45.
L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. 12 h.
FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., jeu., ven., sam., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, 18 F pour les - de 14 ans.
FLESH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 50.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., ven., dim. 12 h 15.
J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h.
LOUISE L'INSOUMISE (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., jeu., ven., sam., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, 18 F pour les – de 14 ans).
LA MAIN SUR LE BERCEAU (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h 10.
ORPHÉE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) jeu. 12 h T.U. : mer., lun.
PICKPOCKET (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h.
POISON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 45.
QUERELLE (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.
LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., mar. 18 h 45.
ROCK-O-RICO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 13 h 30.
ROGOPAG (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 14 h 50.
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 13 h 50, 17 h 20, jeu., ven. 15 h 30, sam., dim., mar. 13 h 50.
ROLLING STONES (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) ven., sam., dim. à 21 h Pl. : 100 F, T.R. : 75 F. Les mar., mer., jeu., forfait séances de 20 h et 21 h : T.U. : 54 F (les deux films).
LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 19 h.
LE SECRET DE MOBY DICK (danois, v.f.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., ven. 14 h, 15 h 15 T.U. : 29 F.
STORMBOY (Austr., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., ven. 15 h.
LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 18 h 45.
THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 05.
TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h 30, sam. 13 h 30.
TINTIN ET LES ORANGES BLEUES (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 16 h 45.
TOUBAB BI (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 18 h, ven. 14 h 10.
LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 13 h 30.
ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 16 h 45.
LE ZÈBRE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h, lun. 18 h 45.

LES GRANDES REPRISES

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).
CHANT D'AMOUR (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
LA DAME DU VENDREDI (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30, 36-65-70-62).
LES DIABOLIQUES (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
JOHNNY GUITAR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30, 36-65-70-62).
LE JOURNAL D'UNE FEMME DE CHAMBRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
LES MILLE ET UNE NUITS (It.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
NOW VOYAGER (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).
OPÉRATION JUPONS (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
ORANGE MÉCANIQUE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (1984, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
PLAY TIME (Fr.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).
REBECCA (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
THE PLAYER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
UNE VIE DIFFICILE (It., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
WOMEN IN LOVE (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 24 FÉVRIER

« La mairie du quatorzième arrondissement, du Second Empire à l'art déco », 14 h 30, sortie du métro Mouton-Duvernet, par l'escalator (Monuments historiques).

« De la rue des Rosiers au quartier juif », 14 h 30, métro Saint-Paul (Paris pittoresque et insolite).

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'île Saint-Louis pas à pas », 14 h 30, sortie métro Pont-Marie (D. Fleuriot).

« Versailles : le couvent de la reine Marie Lezinska, actuel lycée Hoche », 14 h 30, 73, avenue de Saint-Cloud (Office de tourisme de Versailles).

« Cours et ruelles méconnues du vieux Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Mme Cazes).

« Petits appartements meublés du Louvre et leurs boiseries », 14 h 30, métro Palais-Royal, terre-plein central (I. Hauller).

« L'hôtel de l'ambassadeur Mercy d'Argenteau », 15 heures, 16, boulevard Montmartre (Monuments historiques).

« Hôtels et curiosités du Marais, l'étrange dédale du village Saint-Paul, les vestiges du mur de Philippe-Auguste, les synagogues, la place des Vosges et l'évolution du quartier », 15 h 30, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Expressionnisme allemand, 1905-1914 », 18 heures, Musée d'art moderne de la ville de Paris, entrée de l'exposition (Artange).

CONFÉRENCES

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 15 heures : « Le parc de La Villette, ou la genèse d'un parc urbain, 1974-1982 », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

Grand amphithéâtre de la Sorbonne, 47, rue des Ecoles, 17 h 30 : « Histoire de l'univers : le monde des étoiles ». Réservation conseillée au 45-89-81-44 (Association française d'astronomie).

ÉCONOMIE

BILLET

Un taux de chômage en révision

En soi, l'exercice n'a d'autre justification que technique. Pour tenir compte des résultats du *recensement de 1990*, l'INSEE vient de procéder à la révision des taux de chômage par rapport à la population active selon *les critères du BIT (Bureau international du travail)* et, par suite, livre une série statistique qui s'étend de 1975 à 1992. Il *est ainsi* confirmé que, fin décembre 1992, la France comprenait 10,5 % de chômeurs.

Indirectement, l'opération permet toutefois un double constat, bienvenu dans une période où, fièvre électorale *aidant, les chiffres risquent à* tout moment d'être malmenés. D'abord, aussi scientifiquement établies qu'elles soient, les *données peuvent comporter des* erreurs, parfois importantes, dues à la méthode même, entre deux recensements. Ce qui *devrait amener les utilisateurs à* plus d'humilité. Ensuite, et cette fois observées dans le temps, les faibles variations d'amplitude *obligent à relativiser* les jugements abrupts. Avec le recul, des certitudes s'effondrent.

Par exemple, le taux de chômage au 31 décembre 1989 a été revu à la baisse de 0,2 point – une pichenette. Mais, note l'INSEE, *cela* est dû à un mouvement d'emploi qui n'avait pas été correctement apprécié, 345 000 personnes de plus se trouvant au travail. A l'inverse, des changements d'attitude, pour des catégories particulières de la population, ne sont pas toujours correctement perçus. Il a fallu corriger à la baisse le taux de chômage des jeunes jusqu'en novembre 1991, puis à la hausse à partir de décembre 1991. Les difficultés de placement à la sortie du système scolaire en sont la cause. De même, et pour les femmes âgées de 25 à 49 ans, les statisticiens ont été conduits à *une forte révision à la baisse* sur toute la période.

L'augmentation du travail à temps partiel pourrait être à *l'origine de cette modification*.

Quant aux évolutions sur la durée, elles sont moins importantes que ce que la mémoire en retenait. Le premier franchissement du seuil des 10 % intervient à la mi-1984 avec le début des restructurations, et le chômage se maintient à ces niveaux élevés jusqu'en août 1988, malgré la reprise des créations d'emploi, un an plus tôt. Puisque le deuxième passage de la barre des 10 % se produit en février 1991, il n'y aurait eu qu'une parenthèse de dix-huit mois, vite refermée, alors que, pendant trois ans, avec une croissance retrouvée, 800 000 emplois avaient été créés.

Autrement dit, la France est installée durablement dans un chômage très élevé que les mouvements d'emploi ne réduisent pas. Et il faudra attendre la mise au point de la nouvelle enquête trimestrielle de l'INSEE, actuellement en cours, pour mesurer les brusques déplacements internes qui modifient le marché du travail.

ALAIN LEBAUBE

□ **Le Danemark assouplit le crédit.** – *Quelques semaines après* la grave crise spéculative contre la couronne danoise, les autorités monétaires de Copenhague ont annoncé, lundi 22 février, un important assouplissement du crédit. Le taux d'escompte est ramené de 11,5 % à 10,5 %. Il avait été relevé de deux points le 3 février, au moment où la *Banque centrale tentait de* décourager la spéculation contre la couronne. Depuis, la spéculation s'est calmée, notamment grâce à la diminution des taux d'intérêt allemands du 4 février, et les capitaux commencent à rentrer au Danemark, ont fait savoir les autorités monétaires.

Le contentieux commercial américano-européen

La France menace d'opposer son veto au projet d'accord CEE-Etats-Unis sur les oléagineux

M. Pierre Bérégovoy vient d'écrire à M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, pour lui demander que soit retiré de l'ordre du jour de la réunion des ministres des *affaires étrangères des Douze* du 8 mars le projet d'accord conclu avec les Etats-Unis en *novembre* et portant sur la *limitation de la production de* graines oléagineuses dans la CEE. M. Bérégovoy a indiqué qu'en cas de vote la France *opposerait son veto, conformément* à ce que prévoit le compromis de Luxembourg de 1966.

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Aux termes de l'arrangement, la Communauté s'engageait à limiter à 5,128 millions d'hectares les surfaces plantées en graines oléagineuses. *Compte tenu des rendements* actuels, un tel seuil autoriserait une production de l'ordre de 11 millions de tonnes, soit *grosso modo* le niveau atteint en 1992. En outre, l'engagement étant formulé en surface cultivée, rien n'interdirait, si le marché le rendait opportun, d'accroître la production en poussant les rendements. L'accord permettrait aux agriculteurs de la CEE de produire des graines oléagineuses destinées à un usage industriel sur la partie de leur exploitation (au moins 10 %, aux termes de l'arrangement) qu'ils devraient maintenir en jachère; par exemple du colza pour le transformer en biocarburant (diester).

Mais cette faculté serait limitée à la production de 1 million de tonnes d'« équivalent tourteau de soja » (sur l'ensemble des terres mises en jachère dans la CEE), afin d'éviter que les sous-produits de ce colza à usage industriel ne concurrencent trop les produits de substitution des céréales (PSC), en particulier le *corn gluten feed* – lui-même sous-produit du maïs – que les Américains exportent massivement vers la CEE.

Ce raidissement de M. Bérégovoy suscite la consternation à Bruxelles, y compris dans les rangs français. En effet, l'arrangement entre la Commission et les Etats-Unis sur les oléagineux avait été salué, de façon quasi unanime, comme tout à fait raisonnable, voire presque inespéré. Les milieux communautaires redoutent que les Américains ne prennent prétexte de l'obstruction française pour remettre en cause un compromis *que leurs producteurs de soja*, à l'origine du litige, ont toujours dénoncé comme insuffisant. Ils pourraient être tentés de brandir à nouveau leurs menaces d'appliquer des mesures de rétorsion commerciales sur les importations de produits agroalimentaires en provenance de la CEE. Celles-ci, qui portaient sur un volume de commerce de 1 milliard de dollars (5,6 milliards de francs) et, dans la mouture envisagée en 1992, frappaient notamment les ventes de vins blancs français, avaient été levées après que l'arrangement eut été conclu.

On est convaincu à Bruxelles *qu'aucun partenaire de la France* ne la suivra dans cette querelle et qu'elle se retrouvera donc isolée, avec les inconvénients politiques évidents d'une telle situation, alors que le traité de Maastricht n'est pas ratifié par tous les Etats membres; alors aussi que la multiplication *des conflits* avec Washington rendrait nécessaire un front uni des Douze.

Le « préaccord agricole » conclu par la *Commission* avec les *Américains* en novembre, en même temps que l'arrangement sur les oléagineux, afin de débloquer les négociations de l'Uruguay Round, est contesté par d'autres pays membres que la France (sans qu'ils en tirent pour autant la conclusion qu'il faille le rejeter!), mais il n'en *n'est pas de même du compromis* sur les oléagineux. Celui-ci permettrait de sortir d'un conflit qui oppose la CEE aux Américains depuis plusieurs années et à propos duquel elle a été condamnée à deux reprises par des instances d'arbitrage du GATT (l'organisation qui réglemente le commerce international). Par ailleurs, les experts considèrent que les contraintes qu'il imposerait, s'il était avalisé par les Douze, n'excéderaient pas celles résultant de la réforme de la *politique* agricole commune (PAC).

La Commission, ainsi que la présidence danoise, vont essayer de gagner du temps : le dossier ne serait pas retiré de l'ordre du jour de la réunion du 8 mars mais il y aurait débat sans vote..., celui-ci étant reporté à une session ultérieure. Mais l'intransigeance actuelle de M. Bérégovoy ne facilitera pas la tâche du prochain gouvernement, dans l'hypothèse, il est vraie très incertaine, où celui-ci souhaiterait se montrer plus ouvert. Tel est le jeu politicien.

PHILIPPE LEMAITRE.

En baisse de 22,2 % par rapport à 1992

Les prêts bonifiés pour l'agriculture sont fixés à 10,5 milliards de francs en 1993

Les prêts bonifiés à destination des agriculteurs atteindront 10,5 milliards de francs en 1993, a annoncé, lundi 22 février, le ministère de l'agriculture. Une baisse de 22,2 % par rapport à l'enveloppe globale de 13,5 milliards de francs de 1992.

Selon le ministère, la somme proposée en 1993 reste pourtant supérieure au total des prêts sollicités en 1992, qui avait atteint 10,2 milliards de francs. Les taux des crédits, dont 80 % sont disponibles immédiatement, demeurent identiques à ceux de 1992 dans une fourchette de 3,1 % à 9,15 %.

A ces 10,5 milliards de francs pourront s'ajouter des prêts de consolidation, *« mis en place en faveur des exploitants les plus directement concernés par la réforme de la politique agricole commune »*, ajoute le ministère.

Les principaux syndicats agricoles et le Crédit agricole, qui a distribué l'an dernier 95 % des crédits bonifiés, ont réclamé la création de prêts destinés à aménager les dettes des exploitants ayant récemment investi et se retrouvant particulièrement pénalisés par la réforme de la PAC.

La journée d'action de la Coordination rurale

La SNCF porte plainte après les manifestations paysannes

Après les nombreuses perturbations entraînées, lundi 22 février, dans le trafic ferroviaire par des manifestations paysannes (*le Monde* du 23 février), la SNCF a décidé de porter plainte contre les auteurs d'actes de malveillance commis en plusieurs points de son réseau. Selon elle, *« des obstacles divers ont été délibérément placés sur les voies, au risque d'attenter à la sécurité des trains et des passagers »* dans les régions de Bordeaux, Toulouse et Tours, ainsi que dans les vallées du Rhône, l'Eure-et-Loir et le Loiret.

De son côté, la Fédération nationale des associations d'usagers des transports demande au ministre de l'intérieur de *« mettre tout en œuvre pour faire respecter les droits des usagers du service public »*. Dans un communiqué, la Coordination rurale – à l'origine de ces actions – indiquait que *« cette journée a été organisée à titre de première sommation »*. Réagissant à la plainte de la SNCF, elle assure que *« le gouvernement est seul responsable de ce type d'action auquel il nous contraint par son refus obstiné de nous écouter »*.

Commentant par ailleurs l'annonce par le premier ministre de l'utilisation par la France de son droit de veto *(voir ci-contre l'article de Philippe Lemaître)*, elle estime que cette mesure est *« un premier pas dans la bonne direction. Mais les soins d'urgence ne dispensent pas d'un traitement de fond »*. La Coordination rurale assure donc qu'elle reste très *« vigilante et mobilisée »*.

Protestant contre les importations à bas prix

Plusieurs centaines de pêcheurs détruisent du poisson et des coquillages à Rungis

La colère des marins-pêcheurs a franchi un nouveau degré dans la nuit du lundi 22 au mardi 23 février : plusieurs centaines d'entre eux ont investi le marché d'intérêt national de Rungis (Val-de-Marne), détruisant plusieurs centaines de kilos de poisson et des coquillages. Ils protestent notamment contre des importations à bas *prix qui provoquent un effondrement* des cours.

Les manifestants – six cents selon la police – étaient arrivés par cars de Vendée, des Côtes-d'Armor, du Morbihan, de la Manche et du Finistère. Délogés en douceur du pavillon de la marée, où ils ont détruit des caisses isothermes renfermant poissons et coquillages, ils s'en sont pris aux produits de la mer à l'extérieur du pavillon, se heurtant aux forces de l'ordre. Celles-ci ont dénombré plusieurs blessés dans leurs rangs, notamment un gendarme mobile brûlé par un fumigène et un autre avec un poignet cassé. Cinq manifestants ont été interpellés. Par ailleurs, le secrétaire d'Etat britannique chargé de la pêche, M. David Curry, a qualifié d'*« inacceptable »* l'action menée la veille contre un ferry contraint de se dérouter vers Cherbourg (Manche) (*le Monde* du 23 février).

La compagnie Brittany Ferries a annoncé qu'elle suspendait pendant quarante-huit heures ses liaisons cargo transmanche. Dans la nuit de dimanche à lundi, également, des marins-pêcheurs ont enduit de gazole 21 tonnes de lieu noir d'un camion danois dans le Finistère, Mardi matin, les marins-pêcheurs étaient à Nanterre devant le Comité central des pêches maritimes. A Douarnenez (Finistère), une journée *ville morte* était organisée, à l'appel du comité de survie des pêcheurs.

A Bruxelles, la Commission européenne a annoncé lundi qu'elle allait *lancer un avertissement à la Norvège*, à l'Islande, à la Pologne et à la Russie pour que ces pays réduisent leurs exportations à bas prix vers la Communauté européenne. Elle a indiqué dans un communiqué vouloir les sensibiliser aux *« détournements de trafic de poisson et aux problèmes causés sur le marché européen »*. Elle entend également *« s'adresser d'une manière urgente aux Etats membres pour leur rappeler leurs obligations en matière de contrôle, notamment en ce qui concerne le respect des règles sanitaires et des règles d'origine »*.

L'ancien ministre de la mer, M. Louis Le Pensec, a affirmé lundi à Concarneau lors d'une journée « ville morte » qu'il fallait que *« l'Europe soit moins peureuse face aux pays tiers et qu'elle soit moins poreuse face à la déferlante d'importations anarchiques qui sapent les bases de la filière pêche »*. De son côté, M. Yvon Bourges, président du conseil régional de Bretagne, a annoncé l'attribution d'une aide exceptionnelle de 10 millions de francs sous forme de prise en charge partielle des cotisations.

Au congrès de la FDSEA du Gers

La polémique s'envenime entre des exploitants agricoles et le président du tribunal d'Auch

AUCH

de notre correspondant

La *polémique entre* la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) du Gers et M. Jean-Pierre Belmas, *président du tribunal de grande* instance d'Auch, s'est à nouveau envenimée lors du dernier week-end, à l'occasion du congrès *départemental du principal syndicat* agricole.

M. Rémi Fourcade, secrétaire général de la FDSEA, a notamment qualifié M. Belmas de *« magistrat partisan, qui s'est discrédité à un point tel que la sérénité de la justice pourrait en souffrir »*. Il s'agissait d'une allusion directe au discours tenu par M. Belmas le 7 janvier dernier. Profitant de la tribune offerte par l'audience solennelle de rentrée du tribunal d'Auch, il avait stigmatisé *« les actions violentes perpétrées par le monde agricole contre les hommes et les institutions durant l'année 1992 »*. Le magistrat s'était bien gardé de citer la FDSEA, dans la mesure où nombre d'opérations nocturnes de commando et différents actes de vandalisme n'ont pas été clairement revendiqués dans un département qui, rappelons-le, a vu naître la Coordination rurale.

« Ligne jaune » syndicale

Mais il semble que certains militants se soient malgré tout sentis plus visés que d'autres au sein de la FDSEA, traduisant peut-être des divergences de vue au sein de ce syndicat. Alors même que M. Belmas avait été invité au congrès départemental par M. Henri-Bernard Cartier, président de la FDSEA, on a pu entendre son vice-président, M. Bernard Herman, également président de la section porcine départementale, franchir ce qu'il est convenu d'appeler la « ligne jaune » syndicale : *« Personne ne sera assez puissant pour museler nos actions légitimes*, a lancé M. Herman, *et nous demanderons au garde des sceaux la mutation du président du tribunal d'Auch. »*

Un dérapage, au regard des usages démocratiques, que M. Philippe Martin, *préfet du Gers* – en qui la FDSEA reconnaît un homme de dialogue, – n'a cependant pas voulu laisser passer, qualifiant la menace de *« propos de Robespierre de pacotille »*.

Pour sa part, le président Belmas a souligné que la justice *« restera indépendante »* pour traiter les problèmes judiciaires liés à la crise agricole, jugeant les propos tenus sur son éventuelle mutation demandée au garde des sceaux, *« inadmissibles dans une société démocratique »*; il a aussi rappelé aux orateurs que la nomination du président du tribunal de grande instance est une prérogative qui appartient au président de la République.

DANIEL HOURQUEBIE

SÉCURITÉ SOCIALE

Un « petit trou » de 12,5 milliards de francs en 1992

M. Bérégovoy minimise le déficit

Selon M. Pierre Bérégovoy, le déficit de 12,5 milliards de francs enregistré en 1992 par la Sécurité sociale (*le Monde* daté du 23 février) ne doit pas être *« exagéré »*. Le premier ministre, qui visitait, lundi 22 février, plusieurs établissements sociaux du département de la Vienne, a estimé que *« ce nouveau petit trou »* représente *« deux jours de prestations »*. *« Il s'agit de l'épaisseur du trait »*, a-t-il affirmé, *soulignant* que l'ensemble des dépenses de sécurité sociale représentent quelque 1 400 milliards de francs.

Il reste que ce déficit, en s'ajoutant à ceux des années antérieures, porte à 40 milliards de francs le besoin de financement cumulé de la « Sécu », soit l'équivalent de ce que *représenterait un prélèvement de 1 % sur l'ensemble des revenus*... Par ailleurs, M. Bérégovoy a indiqué qu'une communication sera présentée au conseil des ministres du mercredi 24 février, avant l'examen par le gouvernement d'un projet de loi créant une caisse de garantie des retraites alimentée par des actifs d'entreprises publiques.

AUTOMOBILE

Malgré le retrait de DAF

Renault devrait continuer de développer les camionnettes Excel

Partenaire de DAF pour le développement d'une *ligne* de camionnettes, Renault négocie actuellement la reprise en solo du projet. En octobre 1989, lorsque Renault signait avec DAF une lettre d'intention pour le développement conjoint d'une ligne de petits véhicules utilitaires, le constructeur automobile français était loin de *penser que son partenaire néerlandais* serait en cessation de paiements avant la fin du projet. Baptisé Excel, le projet concernait la mise au point de camionnettes devant remplacer les actuels Trafic et Master.

L'étroitesse du marché des petits véhicules utilitaires (1,4 million d'unités environ en 1992) justifiait ce partenariat, bien que Renault soit le numéro un en Europe sur ce segment avec une part de marché de 17,6 %.

En mai 1990, un contrat était signé entre les deux entreprises. Leyland DAF devait développer la base roulante et la cabine, Renault le moteur et la boîte de vitesses. Les deux constructeurs étaient copropriétaires des droits industriels. *La production devait démarrer vers 1995 sur deux sites : dans* l'usine Leyland DAF de Birmingham pour le marché britannique (et les pays qui nécessitent un poste de conduite à droite), et dans l'usine Renault de Batilly pour le reste.

Confronté à la défaillance de son partenaire, Renault souhaite reprendre la totalité des droits industriels du projet. Si les négociations en cours avec DAF aboutissent, Renault devrait continuer seul (ou avec un autre partenaire) les développements du véhicule. Il signerait un contrat de sous-traitance avec la cellule d'études *dédiée* à ce projet. Constituée de 250 personnes (dont 50 détachées de chez Renault), elle est basée à Birmingham.

INDICATEURS

FRANCE

• **Comptes extérieurs : premier excédent en 1992 des transactions courantes depuis 1986.** – La balance des transactions courantes de la France a enregistré en 1992 un excédent de 15,7 milliards de francs, après un déficit de 33,4 milliards en 1991, a fait savoir le ministère de l'économie et des finances lundi 22 février. Il s'agit du premier *excédent des* transactions courantes (échanges de marchandises et de services, transferts unilatéraux) depuis 1986, et du plus élevé depuis 1978.

Ce bon résultat, encore provisoire, s'explique principalement par la nette amélioration du solde commercial : après un déficit de 29,5 milliards de francs en 1991, un excédent de 30,5 milliards a été dégagé *en 1992*. En 1992, *la* balance touristique a atteint un excédent record. En revanche, la rémunération des titres français acquis par des investisseurs étrangers continue à peser sur le poste des revenus du capital.

ÉCONOMIE

Continuant à critiquer l'Airbus européen

M. Clinton annonce ses priorités dans les industries de pointe

Poursuivant son périple destiné à « vendre » le contenu de son programme économique, M. Bill Clinton a fait une halte, lundi 22 février, dans les usines Boeing d'Everett, près de Seattle (Etat de Washington). Le président américain a repris ses critiques contre l'Airbus en estimant qu'une grande partie des 28 000 emplois dont Boeing a récemment annoncé la suppression auraient pu être préservés si les constructeurs européens n'avaient pas bénéficié de 26 milliards de dollars de subventions pour construire l'Airbus. Il a ajouté que son ministre du commerce extérieur, M. Mickey Kantor, *« allait surveiller scrupuleusement l'accord conclu il y a un an et visant à limiter ces subventions »*. A Mountain-View (Californie), M. Clinton avait confirmé le lancement de *« la super-autoroute de l'information »* et d'autres projets pour promouvoir les industries de pointe. Un effort chiffré, par une de ses porte-parole, à 17 milliards de dollars (93,5 milliards de francs) sur quatre ans.

NEW-YORK

de notre correspondant

Flanqué de son vice-président, M. Al Gore, qui se veut le héraut de l'environnement et des sciences du futur, M. Bill Clinton avait choisi le siège de la firme californienne Silicon Graphics Inc., spécialisée dans les systèmes visuels sur ordinateur, pour expliquer, lundi 22 février, ses priorités en matière d'innovation et de hautes technologies.

Prenant en exemple la réussite de cette société de Mountain-View, une des plus performantes parmi les 500 premières entreprises américaines recensées par le magazine *Fortune*, le président américain a indiqué que l'action de son administration viserait à accélérer l'investissement privé dans les industries de pointe pour permettre aux Etats-Unis de consolider leur compétitivité face aux concurrents étrangers. Cet effort sera notamment sensible dans l'automobile, qui doit retrouver son leadership technologique, a indiqué M. Clinton.

Pour parvenir à cet objectif, la Maison Blanche a décidé de rendre permanent le système du crédit d'impôt lié aux investissements en recherche et développement dont la création remonte à l'administration Reagan. Supprimé par la suite, puis rétabli, mais à titre provisoire, sous le mandat de M. George Bush, sa reconduction (prévue pour 1993) était liée chaque année au bon vouloir du Congrès. Dorénavant, les entreprises pourront compter sur la pérennité de cet avantage fiscal, a fait valoir le président.

Parallèlement, M. Clinton a annoncé la création, en liaison avec le secteur privé, d'un groupe de travail chargé d'élaborer une véritable politique nationale en matière de systèmes de communication interactifs et de prévoir la technologie qui ira de pair avec ces nouveaux procédés.

La « super-autoroute de l'information »

La pièce maîtresse du projet présidentiel dans le domaine des sciences du futur, inspiré par M. Gore et conforté par de nombreux industriels qui ont soutenu la candidature de M. Clinton, tel le président de la firme informatique Apple, M. John Sculley, reste le *Information Highway*, ce vaste projet de *« super-d'autoroute de l'information »* qui devrait coûter, à terme (en 2015), entre 100 et 200 milliards de dollars et dont le président a confirmé le lancement à l'occasion de sa visite en Californie.

Conçu à l'image du réseau autoroutier classique que les Etats-Unis ont commencé à bâtir au début des années 50 en pariant sur l'automobile au détriment du rail, ce super-réseau du vingt et unième siècle véhiculera de façon indifférenciée l'image, la voix et les données informatiques entre de multiples intervenants installés dans les administrations et les organismes publics, les écoles et les universités, les hôpitaux, les bibliothèques et les laboratoires.

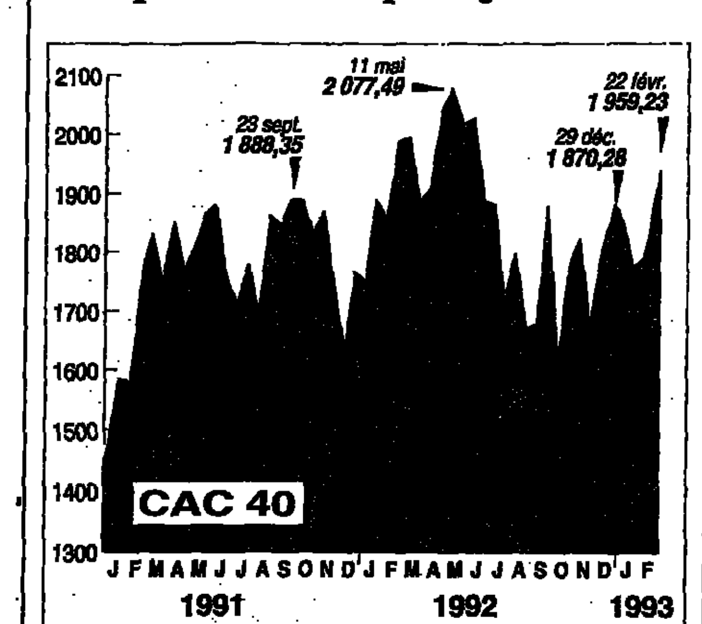
Ce système à très haut débit d'informations et à très grande vitesse est considéré comme l'amorce d'une véritable révolution dans les modes de communication. D'autres pays, notamment le Japon, travaillent sur des projets comparables, également à l'horizon 2015. Aux Etats-Unis, il s'agira de relier entre eux des millions d'opérateurs *via* un réseau national de fibres optiques – à construire – beaucoup plus performant que l'actuel système digital Internet, jugé trop lent mais qui met déjà en contact, par voie téléphonique, environ dix millions d'intervenants accessibles dans 102 pays.

S'il se veut le propagateur de cette nouvelle foi informatique faisant communier l'information, la télécommunication et la télévision, M. Clinton n'en est pas l'inventeur. L'idée a mûri pendant plusieurs années – notamment au sein d'une commission du Congrès à laquelle participait M. Gore, alors sénateur du Tennessee – avant que M. Bush lui donne corps par le High Performance Computering Act du 9 décembre 1991. Une dotation minimale avait été inscrite au budget 1994 par l'administration républicaine, que M. Clinton a portée à 54 millions de dollars en rattachant au département du commerce ce projet qui dépendait jusque-là de la National Telecommunication and Information Administration.

L'enveloppe s'alourdira très vite. D'ores et déjà, 150 millions de dollars par an sont prévus pour les années 1995 à 1998, pour la seule étape d'expérimentation du projet. Le passage à la phase industrielle, impliquant des sommes cent fois supérieures et faisant appel aux grands noms de la haute technologie américaine, interviendra ensuite. Pour M. Clinton, cet ambitieux programme devrait constituer le premier exemple du partenariat qu'il entend établir dans d'autres domaines entre le secteur privé et l'Etat. Au nom d'une politique industrielle qui continuerait à taire son nom.

SERGE MARTI

La Bourse de Paris au plus haut depuis juin 1992



Poursuivant sur sa lancée de la précédente semaine, la Bourse de Paris a de nouveau progressé lundi 22 février. En s'adjugeant 1,14 % au terme des transactions pour finir à 1 959,23 points, l'indice des quarante principales valeurs a retrouvé un niveau délaissé depuis le 9 juin 1992 au moment où les Danois se prononçaient contre le traité de Maastricht.

Certes, la première séance du terme boursier est toujours favorable aux prises de positions, les investisseurs bénéficiant d'un mois pour les dénouer, mais il y a un autre facteur positif : les anticipations de baisse des taux outre-Rhin se font de plus en plus présentes en raison de l'annonce surprise de la baisse de la masse monétaire allemande pour le mois de janvier.

Un entretien avec le secrétaire général de l'OCDE

M. Jean-Claude Paye s'inquiète du risque d'une montée du protectionnisme

Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis 1984, M. Jean-Claude Paye s'inquiète, dans l'entretien qu'il nous a accordé, du risque de voir, avec la montée du chômage, les pays industrialisés se protéger de la concurrence des pays en développement par des mesures protectionnistes. Il se prononce aussi pour une flexibilité accrue des salaires.

« L'année 1993 ne risque-t-elle pas d'être pour l'Europe plus mauvaise que 1991 et 1992, en termes d'emploi notamment, et cela même si la reprise américaine se confirme ?

– La reprise aux Etats-Unis va se poursuivre, mais ne sera pas très vigoureuse, de l'ordre de 3 %. Elle ne sera pas suffisante pour compenser le ralentissement de l'économie japonaise et la quasi-stagnation de l'économie allemande. Même si nous ne croyons pas à une récession outre-Rhin, la situation de l'emploi en Europe sera probablement plus mauvaise en 1993 qu'en 1992, car l'emploi est plus affecté par le ralentissement économique actuel que lors des phases basses des cycles précédents. Cela explique que les opinions publiques et les gouvernements donnent la priorité à l'emploi.

– Pourquoi l'emploi est-il aujourd'hui plus affecté ?

– La crise de l'emploi revêt des caractéristiques différentes des crises précédentes. Elle frappe plus que de coutume cadres, employés, cols blancs. Dans quelle mesure cela est-il dû à une destruction plus rapide d'emplois ou à l'insuffisance de créations d'emplois, en raison par exemple, des rigidités du marché du travail ? La destruction d'emplois est-elle plus rapide que par le passé parce que la concurrence internationale est plus féroce ? Nous tentons à l'OCDE, dans une étude approfondie sur les causes du chômage et les remèdes possibles, de déterminer le poids respectif de ces différents facteurs.

– Les suppressions d'emplois dans les pays industrialisés ne vont-elles pas provoquer des réactions protectionnistes à l'encontre des pays en développement ?

– Le risque existe. Quelqu'un me disait récemment que Thomson Consumer Electronics ne fabriquait plus rien en France mais était, dans sa branche, le principal industriel de Thaïlande. La baisse constante des coûts de transport, la libre et instantanée circulation des capitaux et de l'information, la diffusion immédiate de la technologie permettent à des pays à bas salaires de mettre en œuvre les technologies de fabrication les plus modernes et de concurrencer efficacement les productions des pays industrialisés. L'un des objets de l'étude entreprise par l'OCDE est d'examiner s'il y a « pompage » d'emplois – notamment d'emplois peu qualifiés – au profit des pays en développement.

– Et si c'était le cas ?

– Si c'était le cas, deux façons de réagir sont concevables. L'une consiste, pour les pays industrialisés, à s'adapter, investir, se moderniser. A priori, cette réaction est celle qui maximise le bénéfice pour tous, car elle accélère le progrès général. Et il vaut mieux, pour les pays industrialisés, avoir des partenaires riches et prospères que pauvres et misérables. Mais si le « pompage » est ressenti comme trop rapide, c'est-à-dire si les destructions d'emplois qu'il entraîne ne sont pas suffisamment compensées, en nombre et en qualité, par des créations d'emplois, la tentation est grande de ralentir le processus et donc de protéger les pays développés.

» Avant de songer à s'orienter dans cette voie, il faut y regarder à deux fois, car le protectionnisme est extraordinairement difficile à gérer. On pense d'abord avoir de bonnes raisons de se protéger, puis, de fil en aiguille, on se coupe du reste du monde et l'on prend un retard difficile ensuite à rattraper. Regardez l'Allemagne de l'Est, longtemps considérée comme la partie la plus performante du bloc communiste. Du jour où on l'a mise en contact avec le reste du monde, elle s'est effondrée.

– Les risques ne sont tout de même pas aussi graves pour les pays développés...

– Bien sûr, ce qui est arrivé aux pays de l'Est ne s'explique pas uniquement par le fait qu'ils s'étaient coupés du reste du monde. Mais le danger aujourd'hui pour les pays développés est que la montée du chômage, avec les troubles qui l'accompagnent – exclusion, pauvreté, drogue..., – n'exerce une pression croissante sur les gouvernements pour qu'ils recourent à de vieilles solutions dont on oublie les méfaits telles que les déficits budgétaires à tout-va ou le protectionnisme. Je crains qu'après une période où on a eu trop tendance à dire que le marché pourvoirait à tout, l'on ait un retour du balancier au-delà du raisonnable sur le thème : on ne peut décidément pas faire confiance au marché.

– En dehors des problèmes posés par le creusement des déficits, est-ce une bonne démarche que de recourir à des incitations fiscales ?

– Il ne faut pas créer des entreprises artificiellement. Des avantages fiscaux peuvent conduire à des créations d'entreprises qui battront de l'aile et disparaîtront dès que l'incitation fiscale prendra fin. Il faut donc être prudent. Il faut aussi éviter une gabegie fiscale qui réduirait la crédibilité des politiques menées. Dès qu'un gouvernement s'éloigne d'une gestion sensée de son budget, sa crédibilité en souffre, sa monnaie perd de son attrait et les taux d'intérêt montent...

– Y a-t-il d'autres freins aux créations d'emplois ?

– Oui. Par exemple, les rigidités salariales. Pour un entrepreneur, être obligé de payer au SMIC quelqu'un dont la productivité ne correspond pas au salaire versé dissuade de le recruter. Les rigidités salariales poussent les entreprises à préférer la rationalisation sous forme d'investissement en capital, au maintien et à l'extension de l'emploi. Une flexibilité conjoncturelle des salaires est peut-être nécessaire, comme au Japon. Au titre de la solidarité au sein de l'entreprise, on pourrait imaginer, en cas de difficulté conjoncturelle, une baisse temporaire des salaires pour éviter que l'entreprise ne licencie. Il faudrait, bien sûr, que les salariés puissent en retour bénéficier des périodes prospères. Il faudrait aussi que cette flexibilité accrue des salaires ne devienne pas un frein à la modernisation de l'entreprise.

– A quelles autres rigidités pensez-vous ?

– En France et dans beaucoup de pays, l'indemnisation du chômage et le reclassement des chômeurs ne sont pas assez incitatifs à la reprise du travail. Autre rigidité : l'inadaptation des systèmes d'enseignement et de formation aux besoins rapidement changeants de l'économie et de la société.

– On dit que les patrons licencient trop, mais n'y a-t-il pas en France coexistence de secteurs où la main-d'œuvre est abondante, comme les banques et les assurances, avec d'autres secteurs dans lesquels on est allé trop loin dans la recherche de productivité ?

– On peut toujours progresser dans la rationalisation et utiliser moins de main-d'œuvre pour un travail donné. Mais cette rationalisation, si elle conduit à des licenciments massifs, est-elle socialement supportable ? Si on s'achemine en France, comme le disent les Cassandre, vers six millions de chômeurs, comment les indemnisera-t-on ? Concilier concurrence internationale – source de progrès pour la planète prise dans son ensemble – avec travail pour tous ceux qui le souhaitent, amélioration du niveau de vie et renforcement de la cohésion sociale, tel est pour nos pays un problème essentiel en cette fin de siècle.

» On va peut-être vers un type de société dans lequel un nombre plus restreint d'emplois à productivité très élevée coexisteront avec un nombre croissant d'emplois de services, d'artisanat, d'utilité sociale, à productivité relativement basse. Il faudra alors, si l'on veut éviter des écarts de rémunération insupportable entre les deux groupes, que l'on ait davantage de solidarité. Heureusement, les hiérarchies de besoins, d'ambitions et de valeurs évolueront certainement pour aider cet ajustement.

– Quand pensez-vous que la reprise se produira dans le monde et en particulier en Europe ?

– Je dirais fin 1993 - début 1994.



Le probable ralentissement des pressions inflationnistes en Allemagne va permettre une décrue des taux d'intérêt. La poursuite de la croissance aux Etats-Unis et la confirmation des frémissements en Grande-Bretagne peuvent changer le climat. Une nouvelle vague d'optimisme peut très bien naître.

– Pensez-vous que l'Allemagne ait encore des raisons valables de maintenir une politique monétaire dure ?

– La *Bundesbank* a bien fait de mener une politique évitant au mark de déraper. Dans la perspective d'une unification monétaire de l'Europe, tout le monde a intérêt à ce qu'une et même plusieurs monnaies inspirent confiance. Les Allemands n'auraient sans doute pas eu à relever autant leur taux d'intérêt si leur déficit budgétaire avait été mieux contenu et si, par exemple, l'Europe avait pris une part plus grande du fardeau allemand. L'entrée de l'Allemagne de l'Est dans la CEE était l'intérêt collectif de l'Europe. Si le choc de la réunification avait été mieux réparti, les taux d'intérêt en Allemagne auraient été moins élevés. »

Propos recueillis par
MICHEL NOBLECOURT
et ALAIN VERNHOLES

VIE DES ENTREPRISES

L'appel d'offres étant clos

Les candidats à la reprise de Hafnia commencent à se dévoiler

En cessation de paiement depuis le 19 août 1992, la deuxième compagnie d'assurances danoise, Hafnia, a clos, vendredi 19 février, son appel d'offres pour une éventuelle reprise. *Le directeur de* Hafnia, M. Olav Grue, s'est refusé à révéler le nombre des candidats et leur nationalité. Mais un certain nombre d'entre eux commencent à se dévoiler.

Ainsi la compagnie d'assurances danoise Codan, filiale à 65 % du groupe britannique Sun Alliance, a annoncé, lundi 22 février, avoir transmis une offre partielle de reprise à la banque Morgan Stanley, le conseil de Hafnia. Codan serait intéressée par les activités d'assurances mais pas par les participations de Hafnia dans Baltica (33,5 %), le numéro un de l'assurance danoise, et Skandia (15,1 %), la compagnie suédoise. Des participations dont la valeur ont fortement chuté et qui sont pour beaucoup dans les 6 milliards de couronnes de dettes (5,2 milliards de francs) de Hafnia.

Si Codan est la première à *affirmer publiquement son* intérêt, la compagnie est loin d'être la seule sur les rangs. Un autre groupe d'assurances danois, Am Brand, a annoncé avoir fait une proposition. Selon plusieurs sources concordantes, le Crédit lyonnais, *via* sa filiale Altus Finances, et le géant allemand Allianz seraient également candidats à une reprise, mais cette fois de l'ensemble du groupe Hafnia, les compagnies d'assurance-vie et d'assurance-dommage, Hafnia Bank et les participations. Le nom du repreneur de Hafnia ne sera sans doute pas connu avant le 27 mai, date de l'assemblée générale de Hafnia Holding. Entre-temps, Hafnia devrait survivre avec l'aide des banques et la vente pour près de 900 millions de francs de filiales bancaires et d'assurances, notamment en Angleterre, en Suisse et dans le Sud-Est *asiatique*.

E. L.

Pour alléger son endettement

Le groupe Pinault cède Discol à Promodès

Conformément à ce qu'il a annoncé, le groupe Pinault a procédé à un nouveau désinvestissement afin d'alléger ses 19 milliards de francs d'endettement : lundi 22 février a été annoncée la cession à Promodès de Discol.

Discol, spécialisée dans la restauration hors foyer, réalise un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de francs, si l'on tient compte de ses associés et de 1,393 milliard si on les exclut. La société rejoint la Prodirest, filiale de Promodès, plus petite qu'elle avec ses 882 millions de francs de chiffre d'affaires (1,5 milliard avec ses affiliés). Le prix de la transaction n'a pas été révélé mais un chiffre compris entre 150 et 200 millions de francs est évoqué.

La cession de Discol fait suite à une série de désinvestissements et en précédera vraisemblablement plusieurs autres, si M. François Pinault veut arriver à réduire de 5 milliards de francs son endettement. Le 29 janvier, il signait ainsi la vente à Bidermann de la chaîne de magasins pour hommes Armand Thiéry pour un montant proche de 300 millions de francs. Au début du même mois, c'était la cession à Guy Elmalek (Le Vieux Chêne et La Maison de la literie) de Mobis, filiale de Conforama spécialisée dans les meubles et l'électroménager, qui était scellée.

En octobre 1992, le groupe se défaisait de Tubesca, premier fabricant d'échelles, et de ses filiales Cognet et Escanor. Quelques mois plus tôt, en août, il vendait, à l'allemand Gunz, Isoroy, qui appartenait également à «l'ancien» groupe Pinault (antérieur au rachat du Printemps). Cette opération suivait de peu la cession à un suédois de Stamp, filiale de Pinault Emballage spécialisée dans la transformation de matières plastiques. A la fin du mois de mai 1992, c'était la cession de ses meubles de cuisine (Lafa, Sofiseb et Société des cuisines *Pinault*). *Si l'industriel breton* a lui-même pris la peine d'aller rassurer les salariés de La Redoute sur ses intentions, les rumeurs continuent d'aller bon train sur l'avenir de Prisunic. Evidemment, chacun pense à Monoprix comme acheteur «naturel». Reste à savoir si son propriétaire – les Galeries *Lafayette* – en a les moyens, lui qui a racheté il y a quelques mois Les Nouvelles Galeries.

F. V.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

STRATÉGIE

□ **Mercedes fabriquera des automobiles au Mexique.** – M. Edzard Reuter, président du directoire du groupe Daimler-Benz, qui vient de fêter ses soixante-cinq ans, entend poursuivre son mandat jusqu'à la fin 1995. M. Reuter veut mener à bien l'internationalisation accélérée de l'entreprise, construisant des usines hors d'Allemagne, où les coûts salariaux sont devenus très forts. Ainsi au Mexique où il vient d'être décidé de monter des bus (300 cette année et 3 000 par an ensuite) et des voitures (berline 400 E et série S) au rythme de 1 000 par an. La stratégie est de progresser «pas par pas», selon M. Reuter, afin de tester dans un premier temps les réactions des clients américains aux Mercedes *«made in Mexico»*. Le groupe a conclu, d'autre part, un accord avec le coréen Sanyong, pour le montage de berlines puis la construction en Corée d'une voiture de chassis Mercedes. Le groupe espère, enfin, s'implanter en Chine pour y monter des camions et des autobus. – *(Corresp.)*

BOURSE

□ **L'action Rhône-Poulenc entre dans le CAC 40.** – Un mois après sa privatisation partielle, le groupe Rhône-Poulenc a fait, lundi 22 février, son entrée dans le CAC *40 qui regroupe les 40 valeurs* représentatives de l'économie française. Le volume des transactions sur l'action Rhône-Poulenc s'est élevé à 180 000. Le titre a clôturé à 564 francs, en légère baisse par rapport au cours de vendredi soir (566 francs). L'Etat a vendu, fin janvier, 6 millions d'actions Rhône-Poulenc et lancé une offre publique d'échange afin que les certificats d'investissement (CIP) en circulation, qui sont dénués de droits de vote, puissent être échangés contre des actions ordinaires. Cette offre est ouverte jusqu'au 2 mars.

CONTRAT

□ **France Telecom, Bull, et Cap Sesa rafraîchissent le «11».** – France Telecom a signé, avec la société de services informatiques Cap Sesa, *filiale de Cap Gemini* Sogeti, et le fabricant d'ordinateurs Bull, un contrat d'environ 35 millions de francs pour refaire une partie du service d'annuaire électronique sur Minitel. Le nouveau système, qui sera installé progressivement jusqu'en 1995, doit permettre d'améliorer le temps de réponse du «11», et pourra prendre en compte *1 000* appels simultanés, contre 300 aujourd'hui. Le contrat représente environ 15 millions de francs pour Bull, et 20 millions pour Cap Sesa qui est chargé de la partie logiciels et maîtrise d'œuvre. Le service d'annuaire électronique, mis au point il y a dix ans par Cap Sesa, est le plus consulté des services sur Minitel, avec un peu *plus du cinquième* du trafic télématique.

RÉSULTAT

□ **Air Canada a perdu 454 millions de dollars en 1992.** – Sous la pression de la récession mondiale et de la compétion internationale, la compagnie Air Canada a réalisé en *1992 une perte de 454 millions de* dollars canadiens (2 milliards de francs) au lieu de 218 millions (940 millions de francs) en 1991. Air Canada, qui plaide pour un rapprochement avec son concurrent Canadian Airlines dans lequel American Airlines vient de prendre une participation, a supprimé 2 200 emplois au cours de l'année *écoulée. M. Hollis Harris, son pré*sident, a demandé, lundi 22 février, à ses 19 000 employés d'accepter une réduction de leurs salaires de 5 %, afin d'économiser 91 millions de dollars (400 millions de francs) en deux ans. Il a aussi souhaité pouvoir différer le remboursement à l'Etat fédéral d'une dette de 40 millions de dollars (177 millions de francs).

RACHAT

□ **La CEE donne son feu vert à la prise de contrôle de SGS Thomson par CEA-Industrie, France Telecom, Finmecanica.** – La Commission européenne a autorisé, lundi 22 février, la prise de contrôle conjointe de la société française SGS Thomson, spécialisée dans les semi-conducteurs, par CEA-Industrie, France Telecom et la société italienne Finmecanica. La Commission a estimé que ce rachat conjoint ne créera pas ou ne renforcera pas une position dominante sur le marché des semi-conducteurs dans la Communauté européenne. Elle a noté que SGS Thomson sera confrontée à des concurrents puissants, tant au niveau mondial qu'européen. SGS Thomson, auparavant contrôlée par Thomson CSF et Finmecanica, se situe au treizième rang mondial dans le secteur des semi-conducteurs. Au niveau européen, ses principaux concurrents sont Philips et Siemens.

COOPÉRATION

□ **GEC Alsthom et AEG créent une société commune.** – *GEC Als*thom et le groupe allemand AEG (électrotechnique) ont signé un protocole d'accord pour une société commune, détenue à respectivement 60 % et 40 % par les deux parties, a annoncé GEC-Alsthom, lundi 22 février, dans un communiqué. Cette société commune s'appelle LKR Kanis-Service GmbH, et sera *chargée de la gestion des acti*vités de réparation et de maintenance de machines électriques d'AEG-Kanis. Pour GEC-Alsthom, cet accord est une nouvelle étape de la coopération entre les deux groupes, déjà marquée en 1990 par le transfert des activités turbines à gaz d'AEG à une autre filiale commune, EGT GmbH, contrôlée à *hauteur de 55 % par GEC-Als*thom.

DÉPART

□ **M. Alain Gomez quitte le conseil d'administration de SmithKline Beecham.** – *Le PDG* de Thomson, M. Alain Gomez, a démissionné du conseil d'administration de SmithKline Beecham en raison du temps qu'il doit consacrer à ses autres activités, a annoncé, lundi 22 février, le groupe pharmaceutique anglo-américain. M. Gomez, cinquante-quatre ans, était administrateur à titre indépendant de SB depuis janvier 1991. Il a été remplacé par Sir Christopher Hogg, cinquante-six ans, président du groupe chimique *britannique Courtaulds et* président du groupe d'informations financières Reuters Holdings.

INVESTISSEMENT

□ **VF International (habillement) produira des «jeans» en Pologne.** – La filiale européenne du groupe américain de confection VF International va investir 5 millions de *dollars (27,5 millions de francs)* dans la production de «jeans», chemises et sweat-shirts Wrangler à Lodz en Pologne. VF International produira ces vêtements, destinés au marché intérieur et à celui de l'Europe de l'Est, à partir des tissus fabriqués par une société polono-italienne Legler-Polonia, qui lui louera également une halle de production de 11 000 m², au titre d'un contrat de cinq ans. En janvier 1992, Levi Strauss and Co. avait ouvert une usine à Plock, produisant actuellement 20 types de «jeans» différents, à raison de 20 000 à 24 000 pièces par semaine.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 22 février ↑ Optimisme

Quatrième séance consécutive de hausse à la Bourse de Paris, qui, lundi 22 février, premier jour du mois boursier de mars, continuait à parier résolument sur une prochaine et nouvelle baisse des taux d'intérêt allemands. En hausse de 0,62 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 accroissait rapidement son avance pour afficher une progression de 1,14 % à 1 959,23 points en fin de séance. Le CAC 40 se retrouve ainsi à son plus haut niveau depuis le 5 juin 1992.

Cette hausse s'est manifestée dans un marché assez actif, le volume des échanges atteignant 2,67 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel. Il ne faut pas négliger l'aspect technique de cette progression, les investisseurs ayant tendance traditionnellement à acheter au début d'un nouveau mois boursier. Les valeurs françaises ont également bénéficié d'un regain d'optimisme sur une prochaine baisse des taux d'intérêt. Un optimisme alimenté par l'annonce, contre toute attente, d'une baisse de la masse monétaire allemande en janvier. M. Otmar Issing, membre du directoire de la Bundesbank, a néanmoins cherché à tempérer les espoirs en soulignant que la politique de l'institut d'émission ne se basera pas sur ces chiffres exceptionnels, qui risquent encore de l'être, selon lui, en février et en mars. Les milieux financiers se reprennent également à espérer une amélioration de la conjoncture économique vers la fin de l'année. Ce qui incite les analystes à recommander à nouveau plusieurs titres à l'achat.

Parmi les actions en hausse sensible on relevait plus particulièrement Labinal + 8,1 %, Roussel-Uclaf + 7,5 % et DMC + 6,9 %.

NEW-YORK, 22 février ↑ Progression

Wall Street a progressé lundi 22 février grâce à une chasse aux bonnes affaires concentrée sur les valeurs vedettes, au détriment des titres secondaires. L'indice Dow Jones de ces valeurs vedettes a clôturé à 3 342,99 points, en hausse de 20,81 points soit une avance de 0,63 %. L'activité a été soutenue avec quelque 312 millions d'actions échangées. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse dans un rapport de dix contre neuf : 1 047 contre 942 ; 476 titres ont été inchangés.

Wall Street avait perdu 70 points la semaine dernière en raison des craintes que le plan économique proposé par le président Bill Clinton ne ralentisse la croissance, vu les hausses d'impôts prévues. Cette semaine, *«les gens recherchent des titres plus sûrs»*, achetant des valeurs vedettes et se débarrassant des autres, a souligné Hugh Johnson, responsable chez First Albany Corp. Les valeurs secondaires avaient nettement progressé au cours des derniers mois grâce aux spéculations selon lesquelles les petites entreprises bénéficieraient le plus du plan de relance de M. Clinton.

VALEURS	Cours du 19 fév.	Cours du 22 fév.
Alcoa	71 1/8	71
ATT	53 7/8	54 3/8
Boeing	33 5/8	34 1/2
Chase Manhattan Bank	30 3/4	31 1/4
Du Pont de Nemours	47 3/4	47 5/8
Eastman Kodak	50 1/4	51 1/2
Exxon	64 1/4	64 3/8
Ford	46 1/2	46 3/4
General Electric	82 1/4	83 1/8
General Motors	38 3/4	38 5/8
Goodyear	65 1/2	67 1/4
IBM	50 1/2	51 1/4
ITT	74 3/4	74 3/8
Mobil Oil	66	65 7/8
Pfizer	54 1/2	54
Schlumberger	58 5/8	60 3/8
Texaco	62 1/4	63 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	113 3/8	114
Union Carbide	16 5/8	16 3/4
United Tech.	44 3/4	44 7/8
Westinghouse	13 1/8	13 1/2
Xerox Corp.	83	82 1/4

LONDRES, 22 février ↓ Léger recul

Les valeurs ont clôturé en léger recul lundi 22 février au Stock Exchange, à l'issue d'une séance dominée par les craintes d'une importante augmentation de capital de la part du groupe chimique Imperial Chemical Industries (ICI). L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse symbolique de 1,7 point, soit 0,06 %, à 2 838,3 points. Le volume des échanges s'est élevé à 551,8 millions de titres contre 532,2 millions la veille.

L'annonce d'une progression de 0,2 % du produit intérieur brut (PIB) au quatrième trimestre de 1992 par rapport au troisième n'a pas eu d'effet sur la tendance. Par rapport au dernier trimestre de 1991, le PIB a reculé de 0,1 %.

ICI, qui doit publier ses résultats annuels jeudi et annoncer sa décision sur son projet de scission, a perdu 42 pence à 1 076. Selon des informations de la presse dominicale, il pourrait financer cette scission par une augmentation de capital d'un milliard de livres.

TOKYO, 23 février ↑ Petite avance

La Bourse de Tokyo a terminé en légère hausse mardi 23 février à l'issue d'une séance calme au cours de laquelle l'indice Nikkei a étroitement fluctué. Au terme des échanges, le principal indicateur de la place a gagné 42,54 points, soit 0,25 %, à 16 863,15 points, dans un volume inchangé d'environ 200 millions de titres.

Les investisseurs restent prudents devant la flambée du yen et à l'approche de la réunion du G7 samedi 27 février. Les fonds publics ont soutenu le marché, ont déclaré les boursiers.

VALEURS	Cours du 22 fév.	Cours du 23 fév.
Ajinomoto	1 210	1 200
Bridgestone	1 180	1 150
Canon	1 320	1 310
Fuji Bank	1 750	1 700
Honda Motors	1 270	1 270
Matsushita Electric	1 080	1 080
Mitsubishi Heavy	507	505
Sony Corp.	3 900	3 910
Toyota Motors	1 340	1 330

CHANGES

Dollar : 5,5090 F ↓

Le dollar se raffermit face au yen mardi matin 23 février sur le marché des changes européen, mais il reste très inégal vis-à-vis des autres devises en raison de la grande fermeté du deutschemark. A Paris, la monnaie américaine cotait 5,5090 francs contre 5,5180 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	22 fév.	23 fév.
Dollar (en DM)	1,6325	1,6240
TOKYO	**22 fév.**	**23 fév.**
Dollar (en yens)	116,85	116,78

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (23 fév.)	11 3/16-11 5/16 %
New-York (22 fév.)	2 15/16 %

BOURSES

	19 fév.	22 fév.
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	509,60	517,18
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 937,17	1 959,23

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	19 fév.	22 fév.
Industrielles	3 322,18	3 342,99

LONDRES *(Indice «Financial Times»)*

	19 fév.	22 fév.
100 valeurs	2 840	2 838,30
30 valeurs	2 200,80	2 198
Mines d'or	93,50	93,30
Fonds d'Etat	96,32	96,57

FRANCFORT

	19 fév.	22 fév.
Dax	1 677,39	1 680,74

TOKYO

	22 fév.	23 fév.
Nikkei *Dow Jones*	16 820,61	16 863,15
Indice général	1 283,91	1 281,31

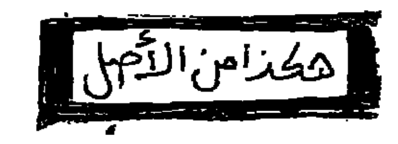
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,4970	5,4990	5,6135	5,6195
Yen (100)	4,7083	4,7121	4,8069	4,8147
Ecu	6,5550	6,5630	6,5900	6,6040
Deutschemark	3,3925	3,3930	3,4207	3,4240
Franc suisse	3,6957	3,6983	3,7522	3,7583
Lire italienne (1000)	3,4750	3,4850	3,4765	3,4900
Livre sterling	8,0050	8,0100	8,1158	8,1279
Peseta (100)	4,6486	4,6543	4,5914	4,6116

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	2 15/16	3 1/16	3 1/16	3 3/16	3 1/8	3 1/4
Yen (100)	3 1/16	3 3/16	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4
Ecu	9 3/8	9 5/8	9 3/8	9 1/2	9	9 1/8
Deutschemark	8 1/2	8 5/8	8 1/4	8 3/8	7 3/4	7 7/8
Franc suisse	5 3/8	5 1/2	5 5/16	5 7/16	5 1/16	5 3/16
Lire italienne (1000)	11 3/8	11 5/8	11 3/8	11 5/8	11 1/8	11 3/8
Livre sterling	6 3/16	6 5/16	6 1/16	6 3/16	5 3/4	5 7/8
Peseta (100)	17	20	15 1/2	17 1/2	13 3/4	15 3/4
Franc français	11 5/8	11 15/16	11 5/8	12	10 1/2	11

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 23 FÉVRIER

Cours relevés à 11 h 15

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cie Industrielle	3747	....
Cpt Lyon Alemand	315	315
Concorde	800	815
Conso Mlt.Prov	18 10	....
Crédit Gén.Ind.	30 50	....
Cr Universel (Cie)	301	....
Derblay	561	....
Didot Bottin	580	....
Eaux Bassin Vichy	3010	....
Ecia	308	307 90
Ent.Mag Paris	3830	....
Erdania-Béghin Cl	475	475
Fidei	379	378 90
Sofinam (ex Sanara)	63	....
Sofragi	2340	....
Soudure Autogène	695	705
Sovabail	272	....
Stemi	770	....
Taittinger	2080	2080
Testut-Aequitas	100	....
Tour Eiffel	230	....
Ufiner	1120	....
Vicat	385	....
Viniprix	1500	....
Virax	102	....
Maroc Sté Brasserie	201	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.N.I.M.	1190	1180
Codetour	283	....
Creeks	115	....
Dauphin	235	....
Devanlay	1110	1120
Dollfus	130	....
Editions Belfond	180	....
Europ. Propulsion	215	211
Finacor	144 50	....
G.F.F. (group.fon.f.)	49	....
G.I.M.	405	....
M.S.C. Schlumberger	740	747
Publ.Filipacchi	720	735
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	....
Select Invest (Ly)	98	....
Sanbo	157 90	....
Sopra	340	....
TF1	468	463
Thermador H. (Ly)	320	....
Unilog	205	....
Viel et Cie	139 10	....
Y. St-Laurent Groupe	770	776

SICAV (sélection) 22/2

VALEURS	Émission Frais inc.	Rachat net
Eparcourt-Sicav	4619 16	4607 64
Epargne Associations	27110 23	26801 55
Epargne Capital	11738 08	11619 88
Epargne Croissance	1772 82	1725 18
Epargne Obligat.	213 73	208 01
Epargne-Unie	1361 47	1328 26
Epargne Valeur	461 53	449 18
Ecil Cash capi.	8411 77	8411 77•
Eclinvest capi.	621 76	603 65•
Euro Solidarité	1114 28	1103 28
Eurocic Leaders	1049 07	1018 51
Eurodyn	1187 04	1167 84
Euro Gan	6332 90	6089 33
Nord Sud Dévelop.	1711 73	1708 31
Obli-Associations	167 33	165 67
Oblicic-Mondial	2802 95	2761 53
Oblicic-Régions	1098 08	1079 88
Oblifutur	3109 47	3033 63
Oblig. tres caté.	190 61	187 79
Obilion	1523 20	1508 12
Oblisécurité Sicav	13887 60	13887 60
Oraction	1125 12	1087 68
Paribas Capitalisation	1652 23	1627 81
Paribas Opportunités	127 93	122 71
Paribas Patrimoine	597 79	573 42
Patrimoine Retraite	238 73	234 05
Trésoric	139903 62	139903 62
Trilion	5309 34	5241 20
Uni-Associations	120 59	120 59•
Uni-Foncier	1266 56	1235 77
Unifrance	608 37	593 53
Uni Régions	1222 46	1192 84
Univar	251 14	251 14•
Univers Actions	1312 17	1280 17
Univers Obligations	1912 28	1866 84
Valorg	2194 78	2192 59
Valreal	57247 29	57218 68
Winterthur St-Honoré	228 79	218 51

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 22/2	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 550	5 518	5 3	5 8
Ecu	6 599	6 575	....	....
Allemagne (100 dm)	338 520	339 090	328	348
Belgique (100 F)	16 434	16 454	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	300 690	301 220	290	310
Italie (1000 lires)	3 539	3 518	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	88 290	88 380	83	91
Irlande (1 iep)	8 257	8 264	7 8	8 5
Gde-Bretagne (1 L)	8 011	8 032	7 8	8 4
Grèce (100 drachmes)	2 518	2 521	2 1	2 8
Suisse (100 f)	368 280	370 140	357	377
Suède (100 krs)	73 040	72 770	69	78
Norvège (100 k)	79 610	79 550	75	84
Autriche (100 sch)	48 102	48 184	46 6	49 6
Espagne (100 pes)	4 718	4 675	4 4	5
Portugal (100 esc)	3 700	3 690	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 418	4 372	4 1	4 5
Japon (100 yens)	4 661	4 727	4 6	4 8

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/2
Or fin (kilo en barre)	59100	58300
Or fin (en lingot)	59150	58900
Napoléon (20f)	344	332
Pièce Fr (10 f)	419	.....
Pièce Suisse (20 f)	340	332
Pièce Latine (20 f)	339	332
Souverain	431	431
Pièce 20 dollars	2105	2105
Pièce 10 dollars	1110	1110
Pièce 5 dollars	700	.....
Pièce 50 pesos	2195	2165
Pièce 10 florins	351	346

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 22 février 1993

NOTIONNEL 10 %. Nombre de contrats estimés : 160 106

COURS	Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	113,84	116,14	116,38
Précédent	113,80	115,80	115,54

CAC 40 A TERME Volume : 23 101

COURS	Février 93	Mars 93	Avril 93
Dernier	1 961	1 984	2 001
Précédent	1 965	1 988	1 990

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

COMMUNICATION

La douzième édition d'Imagina

Le développement des images de synthèse met l'artifice au service de la vie

La douzième édition d'Imagina, qui a eu lieu du 17 au 19 février à Monte-Carlo, a confirmé que, de plus en plus, le développement des images de synthèse donne lieu à des applications multiples en mettant l'artifice au service de la vie scientifique, industrielle, artistique et quotidienne.

MONTE-CARLO

de notre envoyé spécial

Cette voiture, gros œuf rouge *au capot vitré futuriste, n'existe* pas, ou pas encore. Et pourtant la voici, héroïne d'un film, en train de traverser un village de Provence puis un ruisseau, creusant un sillage où se reflètent les nuages. Racoon – c'est son nom de code – *est une voiture de synthèse,* fruit des ordinateurs du département design de Renault. Le village et le ruisseau, eux, sont bien réels, filmés par des caméras. Ce mélange parfait du décor et de la voiture dans une image composite *animée est un des premiers résultats* concrets du projet européen Synthetic TV, auquel participe l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

Présenté hors compétition lors de la *douzième édition d'Imagina,* le rassemblement annuel de l'image de synthèse (*le Monde* du 18 février), ce film épouse quelques tendances actuelles du secteur : le métissage des images (chimique avec le film, électronique *en vidéo ou calculée par ordinateur*) est mis au service d'un «rendu» réaliste et d'applications concrètes dans des domaines toujours plus variés. Car Racoon et ses acolytes n'ont pas que des visées esthétiques. Ils évitent de multiplier les maquettes à grande échelle, raccourcissent donc les temps de sortie de nouveaux *modèles,* dans une industrie automobile où la rapidité d'adaptation est une question de survie.

La même préoccupation se retrouve dans l'industrie du rêve, le cinéma ou la télévision. Pour accélérer la production de dessins animés, on fait appel à des... acteurs, dont les mouvements sont analysés, et reproduits sous les traits d'un personnage dessiné. Les capacités de calcul sont désormais telles que le visage d'un «vacteur», ou acteur virtuel, comme les nomme Steve Glenn, de la société Simgraphics, peut être animé en temps réel. Il devient donc possible de dialoguer, face à un téléviseur, avec n'importe quel héros dessiné. Le principe n'est pas éloigné des figurants costumés qui amusent les enfants pendant le carnaval. Mais l'effet surprend, notamment parce que, détachés des lois *physiques* dans leur territoire visuel, ces «vacteurs» de synthèse peuvent *subir toutes les déformations possibles.* D'ailleurs, les médecins de Loma Linda, aux Etats-Unis, les ont enrôlés au service de leurs jeunes patients cancéreux, comme médiateurs d'un nouveau genre.

Pour les chercheurs, il est déjà loin le temps où le dialogue entre la machine – notamment l'écran d'un ordinateur – et l'homme passait par le truchement rigide et complexe d'un clavier, restreint à des chiffres et des lettres. Ou *même d'une «souris», limitée aux* deux dimensions d'un plan. Quant aux dispositifs de captation du mouvement humain tels que gants de données ou autre, ils représentent une contrainte matérielle et nécessitent un apprentissage. Les nouvelles interfaces entre réel et virtuel se veulent toujours plus «intuitives».

C'est pourquoi les laboratoires japonais de NTT (Nippon Telegraph and Telephone) travaillent sur la reconnaissance des gestes naturels. Dans une pièce équipée de caméras, il suffit de montrer de l'index un morceau de l'écran géant situé à quelques mètres, puis de lever le pouce, pour déclencher une action (comme la commande d'un magnétoscope, etc.). Le même index peut «dessiner dans l'espace» des traits qui s'inscriront à l'écran. D'autres systèmes analysent le regard face à l'écran ; avec la commande vocale déjà bien connue, on peut dire que l'image commence à obéir à la voix, au doigt et à l'œil... En retour, l'image permet de commander aux objets. Dans les laboratoires d'Hitachi, des techniques superposant images vidéo et schémas de synthèse d'une même machine permettent de surveiller et de commander des processus industriels.

En quête du vivant

«Au lieu d'amener les gens dans l'ordinateur et dans son monde, amenons l'ordinateur dans le monde des gens», dit Pierre Wellner, chercheur de Rank Xerox en Grande-Bretagne. Dans le «bureau numérique» auquel il travaille, une caméra et un projecteur permettent de saisir ou de visualiser, *côte à côte sur une table,* des documents en papier et d'autres électroniques ; d'en mélanger à volonté les éléments, en les désignant avec ses doigts ; et de les partager avec un autre bureau à distance.

Car l'image calculée ne se contente pas d'être malléable. Elle voyage facilement, une faculté qu'exploite la télévirtualité (*le Monde* du 18 février). Et elle invite également à d'autres voyages, scientifiques ou artistiques. Au célèbre Media Lab du MIT américain, Patti Maes élève de drôles d'«insectes» virtuels. Ils ont faim, *soif, sont* plus ou *moins agressifs,* capables de chercher de la nourriture, d'éviter ou de pourchasser leurs congénères. Ces créatures ne «vivent» articiellement que sur un écran, où on observe leur comportement. Mais la même équipe a *construit un petit robot* autonome à six pattes, capable d'éviter les gros obstacles, de grimper sur les petits... et de réapprendre à marcher avec cinq pattes en cas d'accident.

En bâtissant des *créatures* de plus en plus autonomes, en raffinant leurs capacités d'adaptation à l'environnement et d'apprentissage par l'expérience, *«la vie articielle cherche à comprendre le vivant»,* explique Paul Bourgine, directeur du laboratoire de vie artificielle du CEMAGREF (Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts). Et elle balise en même temps les nouveaux territoires d'une image autonome.

D'autres démiurges, les artistes, sont lancés dans la conquête parallèle de ces territoires. Dans un dispositif de Catherine Ikam, un «masque» vénitien projeté réagit aux mouvements de son observateur, dans une pièce noire. Mais ce masque n'est pas *mécanique,* il a ses propres caractéristiques, et le «dialogue» visuel est donc sans cesse renouvelé. Sa créatrice l'a baptisé l'Autre.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Les batailles de la «pub»

Suite de la première page

D'autre part, la perspective de l'entrée en vigueur, le 1er avril, de la loi Sapin, promulguée le 30 janvier, qui bouscule les habitudes parfois opaques de ce secteur d'activité en proscrivant dorénavant les pratiques de facturation et de rémunération occultes, impose la transparence aux publicitaires et aux supports médiatiques de la publicité, contraints d'afficher leurs prix, donc de prendre le risque de se retrouver confrontés aux lois du marché et de la concurrence. L'enjeu est vital, en particulier, pour l'avenir des journaux, menacés de voir se tarir davantage leurs ressources publicitaires si la pénurie profite surtout aux sociétés de télévision.

Il y a ceux qui n'hésitent pas à adopter une analyse totalement à contre-courant des modes, comme le président de l'unité de recherche média de la centrale d'achat TMP (The Media Partnership), M. Jean-Louis Laborie, qui vient d'affirmer, au vu des enquêtes du Centre d'étude des supports de publicité (CESP), *«la fin de l'hégémonie télévisuelle»* en soulignant que *«des trois médias (radio, télévision, presse), la presse est celui qui offre le temps publicitaire individuel efficace le plus important»* (*le Monde* du 26 janvier).

Cette vision iconoclaste ne pouvait pas laisser sans réaction ceux des publicitaires qui vivent surtout de la télévision et qui canalisent l'essentiel de la manne répandue par les annonceurs. Certes, en 1992, en France, les investissements publicitaires cumulés de la télévision, de la radio et de la presse ont connu une légère progression par rapport à l'année précédente (+ 5,7 % en francs constants) mais les investissements publicitaires en radio (+ 9,50 %) et en télévision (+ 9,2 %) ont été nettement supérieurs à ceux affectés à la presse écrite (+ 4 %) (1). La télévision concentre ainsi, aujourd'hui, plus de 25 % des investissements publicitaires. En volume de pagination publicitaire la presse écrite enregistre en un an une baisse de 3,6 % alors que la radio et la télévision progressent respectivement de 4,9 % et 4,3 %.

En dépit de la réputation de sérieux dont jouit M. Laborie, les régies publicitaires des cinq chaînes de télévision françaises – TF 1 Publicité, Canal Plus Régie, *M 6 Publicité* et France Espace, la régie des deux chaînes du secteur public – ont aussitôt contesté que la presse écrite puisse faire jeu égal, en audience, avec le petit écran en accusant M. Laborie de fonder ses conclusions sur *«une succession d'amalgames et d'interprétations extrêmement hasardeuse».*

Il y a ceux, plus nombreux, qui préfèrent miser sur les effets d'annonce en affichant la couleur le plus tôt possible pour attirer les investisseurs, devenus circonspects ou attentistes depuis qu'ils ont appris que certaines centrales d'achat négociaient auparavant avec les supports, dans un contexte de récession, des rabais (*«dégressifs»,* selon le terme utilisé par les professionnels) pouvant atteindre 37 % dans la presse écrite et 70 % en radio sans que les annonceurs bénéficient toujours de ces remises. En application de la loi Sapin, les médias revoient donc à la baisse leurs tarifs publicitaires mais leurs choix et les modalités d'application de ces diminutions de prix diffèrent suivant les titres.

Les réductions de tarifs annoncées

Chez les quotidiens, *le Parisien* annonce une baisse de tarif de 25 %. *Le Monde,* quant à lui, présentera ses nouveaux tarifs la semaine prochaine. Chez les hebdomadaires, *le Point* et *Télérama* annoncent une baisse de 30 % alors que *l'Evénement du Jeudi* réduira ses tarifs de 25 %, Général Médias, régie d'*Actuel,* de *VSD* et du *Nouvel Observateur* de 20 à 25 % et *l'Express* de 20 %.

Y verra-t-on plus clair? On peut l'espérer puisque chaque média devra désormais afficher *ses* barèmes. Les réductions seront directement octroyées en cas d'offres de publicité groupées ou en cas d'engagements pris antérieurement avec les annonceurs. *Le Point* pratiquera ainsi des rabais allant jusqu'à 15 %, *l'Express* jusqu'à 20 %, et *l'Evénement du Jeudi* de 5 à 15 %. Interdeco, qui gère la publicité de plus de vingt-cinq titres, a situé sa baisse de tarifs dans une fourchette de 10 à 20 % mais consentira *«des dégressifs plus importants que* Télérama, y dit-on, *afin de retrouver, en gros, le montant des «négos» consenties auparavant».*

Il risque d'en résulter beaucoup de turbulences, d'une intensité différente suivant les secteurs, surtout si le proche avenir confirme la prédiction pessimiste du président-fondateur de Publicis, Marcel Bleustein-Blanchet, qui chiffrait *«au bas mot entre 20 et 40 %»* la chute prévisible des revenus des agences de publicité et annonçait, en octobre 1992, *«la ruine de la publicité française et sa défaite en rase campagne devant des concurrents étrangers qui, eux, continueront de pratiquer sans état d'âme, la rémunération par commission».* D'autant que la concurrence des chaînes de télévision entre elles, et avec les autres médias, s'annonce plus féroce que jamais autour de la manne publicitaire. Selon l'Observatoire du marché publicitaire, créé le 18 février par l'institut IPSOS, la croissance des *investissements publicitaires* serait, globalement, en France, en 1993, de l'ordre de 0,4 % mais les chaînes de télévision augmenteraient leur part en attirant à elles 40,9 % du volume des investissements, contre 39,4 % pour la presse (2). Le petit écran pourrait même voir sa part du gâteau augmenter encore, si la publicité sur la distribution – qui lui est actuellement interdite – lui était accordée. M. Michel-Edouard Leclerc (Centres Leclerc) va en effet porter incessamment ce dossier devant les instances européennes, après l'échec des procédures en France.

M. René Saal, directeur de Carat TV, filiale de la principale centrale d'achat, affirme, justement, que c'est TF 1 qui va mettre le feu aux poudres en augmentant *«de façon importante mais progressive»* ses tarifs dès avril. La régie de TF 1 ne confirme ni n'infirme. Première consommatrice de «pub» dans le paysage audiovisuel (55 % des investissements à la télévision en 1992), TF 1 a réussi, l'an dernier, à accroître de 2 % le nombre de ses écrans publicitaires alors que le nombre total d'écrans achetés sur l'ensemble des chaînes de télévision baissait de 5 %. Mais la chaîne de M. Francis Bouygues arrive à saturation en matière de spots. Si elle en faisait plus elle pourrait lasser ses téléspectateurs. Parallèlement à l'augmentation de ses tarifs elle n'est pas étrangère à la campagne menée auprès des dirigeants de l'opposition pour qu'ils limitent les ressources publicitaires des chaînes audiovisuelles du service public, s'ils remportent les élections législatives. Or si TF 1 augmente ses tarifs, les principaux investisseurs réduiront fatalement les budgets de publicité destinés aux autres supports.

Pourtant, ultime paradoxe, la limitation du nombre des écrans de «pub» à la télévision apportera peut-être une bouffée d'oxygène à la presse écrite, et surtout aux magazines, qui pourraient bien prendre le relais auprès des annonceurs. La mort de La Cinq a entraîné la fermeture de près de quatre cents écrans, et la demande des annonceurs reste largement supérieure à l'offre des télévisions. Les magazines le savent, qui affûtent déjà de nouveaux outils (études d'audience, sondages, etc.) afin de lutter à armes égales avec le petit écran.

En revanche, la concentration des budgets publicitaires sur les titres jugés prioritaires par les professionnels risque d'accélérer les mouvements de concentration. Général Médias pronostique *«deux années difficiles, où la publicité, en se concentrant sur certains titres, risque de hâter les rachats de journaux, moins bien lotis, par les grands groupes de presse».* Principales victimes de la loi Sapin, les centrales d'achat y trouvent un argument pour souligner que l'ancien système avait au moins favorisé la création de nouveaux médias. Voilà pourquoi elles anticipent, elles aussi, sur le résultat du scrutin de mars en réclamant déjà au futur gouvernement la révision de ce texte.

ARIANE CHEMIN et YVES-MARIE LABÉ

(1) Ces chiffres ne prennent pas en compte les petites annonces de la presse, qui ont enregistré un recul de 30 % par an depuis 1990.

(2) Créé par IPSOS-Médias en collaboration avec la société d'études Espaces TV Communication cet observatoire publiera chaque trimestre un baromètre d'analyse économique du marché publicitaire établi sur la base d'un sondage réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 250 annonceurs (45, rue de Paradis, 75010 Paris, tél. : 48-24-28-28).

□ **M. Alain Juppé apporte son soutien à ARTE.** – M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a déclaré lundi 22 février au micro de Radiocom, sur France-Inter, qu'il fallait laisser à ARTE, la chaîne culturelle franco-allemande, *«la chance de poursuivre sa vie».* M. Juppé a reconnu qu'il avait eu tout d'abord un *«préjugé défavorable»,* mais qu'après l'avoir regardée il avait le sentiment qu'elle *«était en train de réussir».* D'autre part, la société Médiamétrie a fait savoir, le 16 février, qu'une *«erreur»* l'avait amenée à sous-estimer les parts d'audience obtenues par Arte chez les téléspectateurs qui sont en mesure de la recevoir. Rectification faite, la part d'audience d'ARTE auprès de ses téléspectateurs «initialisés» se situe à 2 % en janvier et non à 1,1 % comme indiqué précédemment. Sa part d'audience nationale, par rapport aux autres chaînes, demeure toutefois, précise Médiamétrie, inchangée (0,9 %).

CARNET DU Monde

Décès

Agustin ALBERRO ARAMBURU,
dit Christian Guerche
pour ses amis du PSU,

nous a soudainement quittés dans la nuit du 20 au 21 février 1993.

Sa famille,
Et ses amis,
l'accompagneront dans la plus stricte intimité au crématorium de Valenton (Val-de-Marne), le lundi 1er mars, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

– Micheline Charpentier,
Catherine Charpentier,
Hélène Charpentier,
Julia Lévi et *Mathilde Peythieu,*
Frédéric et Marina Schramm,
son épouse, ses enfants, petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

André CHARPENTIER,
ancien élève de l'ENS,
professeur agrégé,
traducteur,

survenu le 21 février 1993.

Les obsèques auront lieu le vendredi 26 février, au cimetière de Briarres-sur-Essonne (Loiret), à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Paul Dardaud,
Jacques et Brigitte Dardaud,
Yves et Christiane Dardaud,
Claire, Virginie et Luc,
ont la douleur de faire part du décès de

Paul DARDAUD,

survenu à Suresnes, le 17 février 1993, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 20 février, avec la communauté du village de Coublanc (Haute-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

15, avenue Jean-Jaurès,
92150 Suresnes.
4, rue Edmond-Valentin,
75007 Paris.
2, rue du Pressoir,
78430 Louveciennes.

– *Les membres de l'association culinaire* Les Amis d'André Guillot
ont la tristesse d'annoncer le décès de celui qu'ils considéraient comme leur maître,

M. André GUILLOT,
ancien propriétaire
de l'Auberge du Vieux-Marly,
auteur d'ouvrages de cuisine,
inspirateur de nombreux chefs français et étrangers.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Victor de Marly-le-Roi (Yvelines), le jeudi 25 février 1993, à 15 h 45.

– Margency (Val-d'Oise).

M. Nathan Khaiat,
son époux,
Boris et Jérôme,
ses enfants,
Les familles Khaiat, Gauthier,
Parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Martine KHAIAT,

survenu le 22 février 1993.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Nous apprenons avec regret le décès du

commissaire général de brigade (CR)
Gilbert MONDIN,
diplômé de l'Ecole du Louvre,

survenu aux Mureaux (Yvelines), le 14 février 1993.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité dans le caveau de famille à Toulouse (Haute-Garonne).

Mort d'Harvey Kurtzman fondateur de «Mad»

L'auteur de bandes dessinées Harvey Kurtzman, un des fondateurs du magazine *Mad,* est mort des suites d'un cancer, dimanche 21 février, à l'âge de soixante-huit ans. Spécialisé dans le dessin satirique et la bande dessinée, Harvey Kurtzman avait vendu son premier dessin à l'âge de quatorze ans. Il avait collaboré à des revues comme *Hey look* ou *Timely Comics* avant de lancer, en 1952, la revue satirique *Mad.* Les clichés, les jeux de mots et les caricatures de *Mad* inspireront de nombreux auteurs européens de BD et les journaux *Hara-Kiri* et *Charlie Hebdo.* Harvey Kurtzman, qui enseignait le dessin humoristique et la bande dessinée à New-York, est aussi l'auteur de la série *Little Annie Fanny,* publiée par *Playboy,* et d'ouvrages, dont *Ma vie de dessinateur de BD* et *De Aargh ! jusqu'à Zap, l'histoire visuelle de la bande dessinée d'Harvey Kurtzman.* Il avait été l'un des invités d'honneur du premier Salon de la bande dessinée d'Angoulême, en 1974.

– Mme Brejon de Lavergnée,
née Monique Perquis,
son épouse,
M. et Mme Benoît Brejon de Lavergnée,
M. et Mme Alain Leclair,
M. et Mme Nicolas Brejon de Lavergnée,
M. et Mme Arnauld Brejon de Lavergnée,
Le comte et la comtesse Philippe du Plessis d'Argentré,
M. Laurent Brejon de Lavergnée,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses frères et sœurs,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Ainsi que toute la famille,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Jacques
BREJON de LAVERGNÉE,
professeur honoraire
à la faculté de droit de Rennes,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

pieusement décédé à Paris, le 19 février 1993, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 25 février, à 11 heures, en l'église du Minihic-sur-Rance (Ille-et-Vilaine), sa paroisse.

Une messe sera dite à son intention, ainsi qu'à celle de sa fille

Marie,

le jeudi 4 mars, à 19 heures, en l'église Saint-Séverin, Paris-5e.

2, rue des Poitevins,
75006 Paris.
Les Auffenais,
35870 Le Minihic-sur-Rance.

– Pierre Méhaignerie,
président du CDS,
Dominique Baudis,
président exécutif du CDS,
Bernard Bosson,
secrétaire général du CDS,
Jacques Barrot,
président de l'UDC,
François Bayrou,
secrétaire général de l'UDF,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Jean LECANUET,
ancien président du MRP,
président fondateur du CDS,
ancien ministre d'Etat,
sénateur de Seine-Maritime,
maire de Rouen,

le 22 février 1993.

(*Le Monde* du 23 février et lire page 9.)

– Le docteur Jean Salomon,
son époux,
Barbara et *Eva Salomon,*
ses filles,
Amparo Mallent,
veuve José Maria Rius,
sa mère,
German et Elvira Martinez
Elvira, German, Elena et son époux Guillermo, et Victoria,
José et Maria-Teresa Bas,
José-Ignacio, Diego et Teresa,
Edmond et Simone Légoutière,
Sophie et sa fille Laure-Elise, Pierre-Antoine et son épouse Marie-Cécile,
Claude et Françoise Ducassé
et Emmanuel,
Pierre-Yves Salomon et Michèle Gourio,
Pierre-Adrien et Elsa,
ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Toute sa famille
Et ses amis,
ont la *douleur de faire part de la mort* de

Julia SALOMON,

pieusement décédée le 18 février 1993, à l'âge de quarante-huit ans.

Elle reposera auprès des siens au cimetière de Paterna (Valencia), Espagne.

14, rue Déodat-de-Séverac,
75017 Paris.

– Saint-Etienne.

M. et Mme Georges Masse
et leurs enfants,
Les familles Maisonny, Gential, Dumas, Chambron,
Parents, alliés,
Et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme *Pierre* VIALLAT,
née Lydie Chambron,

survenu le 21 février 1993, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Ses funérailles auront lieu le mardi 23 février, à 14 h 15, au temple, rue Elisée-Reclus, suivies de l'inhumation au Mazet-Saint-Voy, vers 16 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

«Tout ce qui se produit sur la terre arrive en son temps.»
Ecclésiaste III, verset 1.

Cet avis tient lieu de faire-part.

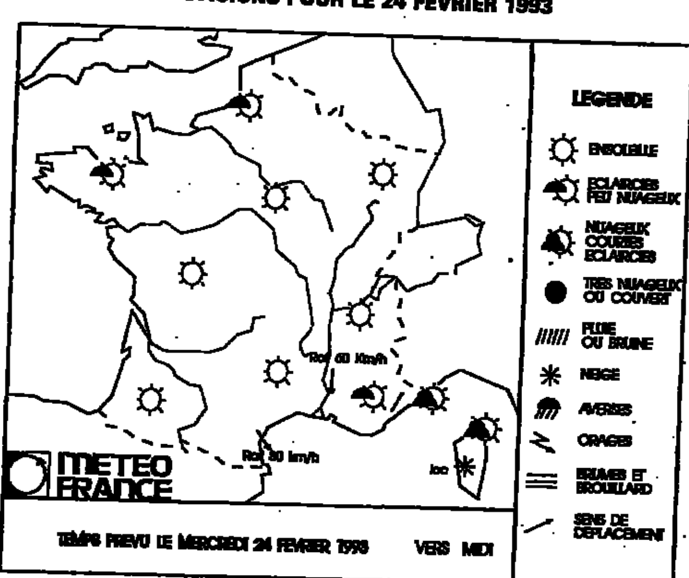
Soutenances de thèses

– M. Jocelyn de Noblet, thèse de doctorat : «Les langages de la culture matérielle (évolution comparée de la forme des objets produits industriellement)», sous la direction de M. Edmond Couchot, le mardi 2 mars 1993, à 14 h 30, université Paris-VIII, bâtiment J, salle 1, 2, rue de la Liberté, Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23 FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 24 FÉVRIER 1993



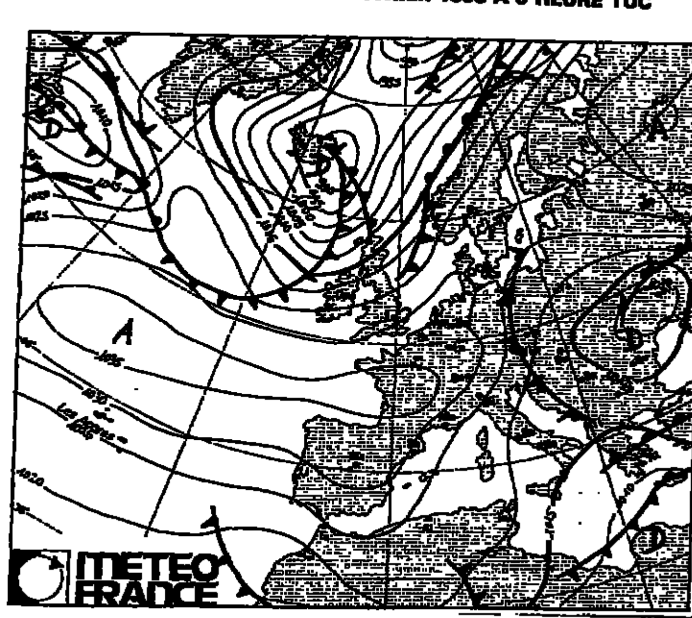
Mercredi : journée ensoleillée sous un froid vif. – Sur la Corse et des côtes varoises à la Côte d'Azur, des passages nuageux, parfois abondants le matin, donneront encore quelques averses de neige jusqu'en mi-journée. L'après-midi sera plus ensoleillée.

Sur tout le reste du territoire, la journée sera largement ensoleillée, mais le froid sera vif, surtout dans l'Est sur les surfaces enneigées et en montagne.

Les températures minimales seront généralement comprises entre –4 et –8 degrés, localement –10 dans le Massif Central, les Alpes du Sud et dans l'Est, jusqu'à –15/–20 en montagne dans le Jura et les Alpes du Nord. Il fera un peu plus doux sur la Bretagne et près de la Méditerranée.

Les températures maximales seront négatives dans l'Est, entre –1 et –3 degrés. Ailleurs, elles seront généralement comprises entre 1 et 5 degrés, jusqu'à 6 ou 7 en Bretagne et près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 25 FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 22-2-1993 à 18 heures TUC et le 23-2-1993 à 6 heures TUC — le 23-2-93

FRANCE			
AJACCIO	13	–3	D
BIARRITZ	8	0	D
BORDEAUX	7	–3	D
BOURGES	5	–2	D
BREST	9	6	C
CAEN	6	4	C
CHERBOURG	7	4	N
CLERMONT-FER.	3	–1	C
DIJON	4	–1	*
GRENOBLE	4	–2	D
LILLE	5	–1	D
LIMOGES	3	–1	C
LYON	4	–1	N
MARSEILLE	7	2	D
NANCY	3	–4	C
NANTES	8	0	C
NICE	13	1	D
PARIS-MONTS.	5	1	C
PAU	6	–2	D
PERPIGNAN	7	3	D
POINTE-A-PITRE	30	19	N
RENNES	7	1	N
ST-ETIENNE	2	–2	N
STRASBOURG	3	–4	D
TOULOUSE	6	–2	D
TOURS	6	–2	C
ÉTRANGER			
ALGER	12	6	C
AMSTERDAM	5	–5	D
ATHÈNES	12	7	N
BANGKOK	36	23	N
BARCELONE	12	2	N
BELGRADE	2	–6	C
BERLIN	–2	–6	D
BRUXELLES	6	3	D
COPENHAGUE	–1	–4	D
DAKAR	22	16	D
GENÈVE	3	–7	D
ISTANBUL	12	7	C
JÉRUSALEM	13	1	D
LE CAIRE	21	12	D
LISBONNE	18	8	D
LONDRES	7	2	D
LOS ANGELES	14	9	C
LUXEMBOURG	2	–5	N
MADRID	13	0	D
MARRAKECH	21	10	N
MEXICO	22	12	D
MILAN	10	–4	D
MONTRÉAL	–11	–13	*
MOSCOU	2	–4	C
NAIROBI	22	12	N
NEW-DELHI	22	8	D
NEW-YORK	2	0	D
PALMA	11	4	C
PÉKIN	1	–4	D
RIO-DE-JANEIRO	28	22	C
ROME	10	–2	D
HONGKONG	25	14	C
SÉVILLE	20	5	D
SINGAPOUR	32	23	N
STOCKHOLM	–4	–7	N
SYDNEY	25	13	D
TOKYO	15	6	N
TUNIS	13	3	P
VARSOVIE	–3	–11	N
VENISE	9	–3	D
VIENNE	0	–8	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Ségolène et les garçons

SÉGOLÈNE, cette fois, était venue sans son chien (le chien Tom qu'elle faisait gambader samedi soir sur France 2, *cf. nos éditions d'hier*), mais avec sa bande. Elle n'avait apporté ni mojettes, ni enfants, ni chabichou, elle ne présenta pas davantage de plan pour l'insonorisation des cantines ou contre les campings sauvages. Une fois n'est pas coutume, elle se contenta de faire une tache bleue au milieu d'une bande de garçons honnêtement bûcheurs, que les journaux télévisés présentèrent comme «les quadras du PS».

Reconnaissons-le : sans Ségolène, rien n'eût distingué ces «quadras» de vulgaires «rénovateurs», de «transcourants» de peu d'attrait, ou pis, de candidats en campagne, socialistes qui plus est. Entre les pirateries ferroviaires de la coordination agricole et l'opération Concarneau ville morte, ils n'auraient même pas eu droit à ces cinq secondes d'attention qui sont aujourd'hui l'unité de mesure du débat politique. Peut-être même n'auraient-ils pas eu droit au journal télévisé du tout. Mais Ségolène était là, la mise en scène était soignée – ils s'adressaient au pays d'un débit de boissons de la rive gauche – et le nom faisait image. (Même s'ils auraient pu trouver mieux : on s'étonne que personne n'ait songé aux «big bang boys»). Restait à délivrer leur message. On en saisit deux éléments : les «quadras» étaient pour le «big bang», et contre les vieux. «Quadras» bien élevés, ils ne l'exprimèrent pas ainsi : il fut question «d'hommes nouveaux capables d'incarner», etc. Mais on avait compris le sens. L'initiative ouvrait d'ailleurs des perspectives. Dans le futur «mouvement» issu du «big bang», ne pourrait-on avantageusement remplacer les «courants» désormais ringards par des groupes d'âge, comme dans les colonies de vacances?

Ce ne serait pas plus idiot qu'autre chose. Heureuse coïncidence, quelques heures plus tard, François de Closets consacrait précisément son émission «Savoir plus», sur France 2, aux affres de l'adolescence. Il y fut question des premiers émois, des premiers troubles, de la difficile relation avec les parents. On y pouffa, on y bégaya, tandis qu'affleuraient sous les gloussements les angoisses fondatrices de l'existence. Il y fut utilement précisé que l'adolescence n'était pas une maladie, et que cet état regrettable finissait en général par se terminer. On espérait, malgré l'heure tardive et la proximité des examens, que Ségolène et les garçons étaient encore à l'écoute.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 23 février

TF 1

20.45 Cinéma : Hold-up. ■
Film français d'Alexandre Arcady (1984).

22.45 Magazine : Durand la nuit.
La vulgarité est-elle à la mode?

0.45 Magazine : Le Club de l'enjeu.
Invités : Didier Pineau-Valencienne, président du groupe Schneider; Olivier Robert, directeur général d'Otis; Bertrand Thomas, directeur du Musée Grévin; Michel-Edouard Leclerc, Nino Cerruti, René Tendron, Chantal Cumunel, directrice de l'APEC.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Police Academy 6. □

Film américain de Peter Bonerz (1989).

22.20 Magazine : Bas les masques.
Présenté par Mireille Dumas. Ma vie d'enfant.

23.25 Journal des courses, Journal et Météo.

23.45 Magazine : Le Cercle de minuit.

FRANCE 3

20.45 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie.
De Jean Beaudin.

21.35 Documentaire : Planète chaude.
Palestine, histoire d'une terre, de Simone Bitton (2e partie).

22.35 Journal et Météo.

23.00 Téléfilm : Joanna et les clones.
De Philip Saville (2e partie).

0.15 Continentales.
L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Predator 2. □
Film américain de Stephen Hopkins (1990).

22.15 Flash d'informations.

22.25 Cinéma : Mon père, ce héros. ■■
Film français de Gérard Lauzier (1991).

0.05 Cinéma : L'Enquête de l'inspecteur Morgan. ■■
Film britannique de Joseph Losey (1959).

ARTE

20.40 Soirée thématique : Berlinale 93. ▶
43e Festival international du cinéma de Berlin.

21.00 Cinéma des pays de l'Est.
La Pierre, d'Alexander Sokourov; La Ruelle des juifs, d'Herz Frank; Mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade, de Juraj Jakoubisko; Les Enfants perdus de Roumanie, de Lucian Pintilié.

22.10 Documentaire : 1951-Berlin-1993.
De Michael Strauven.

22.50 Débat : Au Café Einstein.

23.25 Cinéma : Alphaville. ■■
Film franco-italien de Jean-Luc Godard (1965).

M 6

20.45 Téléfilm : Sur la piste des voleurs de chiens.
De Greg Beeman.

22.25 Série : Amicalement vôtre.

23.25 Série : Soko, brigade des stups.

0.15 Informations : Six minutes première heure.

0.25 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science.
L'écologie des peuplements. Avec Robert Barbault.

21.30 Débat. Retrouver l'Europe : rencontre philosophique à Leipzig, ex-RDA. Avec Alain Badiou, Karl-Heinz Barck, Petra Kaysa, Jean-Luc Nancy, Mikhail Ryklin, Ulrich Schneider.

22.40 Les Nuits magnétiques.

0.05 Du jour au lendemain.
Avec Antoine Compagnon (Chat en poche – Montaigne et l'allégorie).

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 21 octobre 1992 à l'Opéra-Bastille) : Trois poèmes de Lucile de Chateaubriand op. 10, D'un cahier du Journal d'Eugénie de Guérin op. 27, Deux poèmes de Coventry Patmore op. 30, Alissa op. 9, de Milhaud, par Florence Datz, mezzo-soprano, Sege Cyferstein, piano.

22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Œuvres de Lalo, Gounod, Saint-Saëns, Massé.

23.09 Feuilleton : Maldoror.

23.19 Ainsi la nuit. Fantaisie pour violon et piano en ut majeur D 934, de Schubert; Lieder, de Brahms; Sonate pour piano nº 14 en la mineur D 784, de Schubert.

0.33 L'Heure bleue.

Mercredi 24 février

TF 1

14.35 Club Dorothée.

17.25 Série : Premiers baisers.

17.50 Côté enfants (et à 22.45).

17.55 Série : Hélène et les garçons.

18.25 Jeu : Une famille en or.

18.55 Magazine : Coucou, c'est nous !
Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Syvie Joly.

19.45 Divertissement : Le Bébête Show (et à 23.45).

19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).

20.00 Journal et Météo.

20.50 Variétés : Sacrée soirée.
Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Spécial bonne humeur.

22.50 Magazine : Grands reportages.
Katie et Eilish, les petites siamoises de Dublin, de Mark Galloyaw.

23.50 Journal et Météo.

23.55 Série : Intrigues.

FRANCE 2

15.15 Variétés : La Chance aux chansons.

16.10 Jeu : Des chiffres et des lettres.

16.40 Feuilleton : Beaumanoir.

17.05 Magazine : Giga.

18.50 Jeu : Score à battre.

19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.

20.00 Journal, Journal des courses et Météo.

20.50 Téléfilm : Des voix dans le jardin.
De Pierre Boutron, d'après le roman de Dirk Bogarde, avec Anouk Aimée, Joss Ackland.

22.25 Première ligne. ▶
Justice en France : des hommes en prison, documentaire de Philippe Boucher, Daniel Karlin et Tony Lainé.

0.00 Journal et Météo.

0.20 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field. Spécial Peter Gabriel.

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.

16.25 Big Bang.

17.25 Magazine : Fractales.

17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.
Invités : Robert Charlebois, Carole Laure.

18.25 Jeu : Questions pour un champion.

18.50 Un livre, un jour.

19.00 Le 19-20 de l'information.

20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).

20.15 Divertissement : La Classe.

20.45 Magazine : La Marche du siècle.
Présenté par Jean-Marie Cavada. Législatives 1993 : les écologistes au pouvoir?

22.25 Journal et Météo.

22.55 Sport : Voile
Tour du monde en 80 jours : Défi Charal.

23.05 Mercredi chez vous.
Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

15.35 Téléfilm : Meurtre en noir et blanc.
De Robert Iscove, avec Richard Crenna, Cliff Gorman.

17.10 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux (rediff.).

18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.

18.50 Le Top.

19.15 Magazine : BVP, Baffie vérifie la pub.

19.20 Flash d'informations.

19.30 Magazine : Nulle part ailleurs.

20.30 Le Journal du cinéma.

21.00 Cinéma : Class Action. □
Film américain de Michael Apted (1990). Avec Gene Hackman, Mary Elizabeth Mastrantonio, Colin Friels.

22.45 Flash d'informations.

22.50 Cinéma : Extremities. ■
Film américain de Robert M. Young (1986).

0.15 Cinéma : Que la fête commence ! ■■■
Film français de Bertrand Tavernier (1974). Avec Philippe Noiret, Jean Rochefort, Jean-Pierre Marielle.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Mégamix (rediff.).

17.55 Chronique : Le Dessous des cartes.
De Jean-Christophe Victor (rediff.).

18.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).

19.00 Magazine : Rencontre.
Spike Lee/Blaise N'Djehoya.

19.30 Documentaire : Terra X, les îles du Dragonnier.
De Friedrich Mayrhofer et Harald Braem.

20.15 Cinéma d'animation : Le Grand Tyll.
De Rein Raamat.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Musica : Musicarchives.
Alexis Weissenberg interprète *Petrouchka*, de Stravinsky. Réalisation d'Ake Falck.

21.10 Documentaire : The Yellow Shark.
Frank Zappa.

22.40 Documentaire : Jours invisibles ou la Légende des crocodiles blancs.
D'Eva Hiller.

23.55 Magazine : Mégamix
(55 min, rediff.).

M 6

15.25 Série : L'Exilé.

16.30 Magazine : Nouba.

17.00 Variétés : Multitop.

17.30 Série : L'Etalon noir.

18.00 Série : Booker.

19.00 Série : Les Rues de San-Francisco.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Cosby Show.

20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.40).

20.45 Magazine : Etat de choc.
La Cavale infernale, de Bruno Le Jean; Cas de conscience, de Jim Henshaw; Pris au piège, de Michel Huisman; Transport à hauts risques, de Steve Smith; Dimanche rouge, de Philippe Abecassis.

22.30 Téléfilm : Sale Affaire.
D'Alfred Zacharias, avec Aldo Ray, Richard Yniguez.

0.00 Magazine : Vénus.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Raconter le football : le langage du commentaire sportif.

21.28 Poésie sur parole.

21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.

22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Champ libre. 1. L'anthropozoologie.

22.40 Les Nuits magnétiques.

0.05 Du jour au lendemain.

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 27 juillet 1992 lors du Festival de Béziers) : Los Villancicos, de Soler, par les Petits Chanteurs de la Escolania de l'abbaye de Santa-Cruz, le Chœur Padre Laurentino Saenz de Buruaga, Pierre Catala, ténor, Luis Alverez, baryton.

21.45 Concert (donné le 6 février, salle Olivier-Messiaen) : Strati pour piano, d'Agobet; Fractions du silence, livre 2, pour quintette; Upon Re La Mi pour quintette, de Narboni; Lumières du lointain pour quatuor de trombones, de Bortoli; Marge IV pour piano seul, de Durieux, par le Quintette Hélios, le Quatuor de trombones Courtois, Eric Devoust, piano.

23.09 Feuilleton : Maldoror.

23.19 Ainsi la nuit. Quintette pour piano et cordes en ré bémol majeur op. 41, de Pierné; Quatuor inachevé, de Lekeu.

0.33 L'Heure bleue.

Le Monde

L'enquête « Mains propres »

Deux importants dirigeants de Fiat ont été arrêtés en Italie

Ce que le gouvernement avait réussi à éviter, en procédant à un remaniement hâtif durant le week-end avant l'ouverture des marchés boursiers, les juges milanais, sans le vouloir, l'ont réussi : en faisant arrêter, lundi matin 22 février, deux des plus hauts dirigeants de la Fiat, ils ont contribué à faire replonger la lire, qui s'était pourtant redressée le matin même.

ROME

de notre correspondante

Le coup est de taille. Francesco Paolo Mattioli, un ancien d'Alitalia et d'Italstat, n'est autre que le directeur financier de Fiat, chargé également des activités de diversification et considéré comme le numéro trois du groupe et son «cerveau» financier. Son nom figure même dans l'« ours» du quotidien *La Stampa*, propriété de la Fiat. Quant à Antonio Mosconi, il occupe les fonctions d'administrateur délégué de la Toro-Assicurazioni, une des plus importantes sociétés du groupe Agnelli.

Les deux dirigeants sont accusés de violation de la loi sur le financement des partis et de corruption. Selon les magistrats milanais de l'opération «Mains propres», ce sont eux qui auraient décidé il y a trois ans, lorsqu'ils étaient encore respectivement président et vice-président de la Cogefar-Impresit, de payer 1,8 milliard de lires de pots-de-vin pour obtenir les travaux du métro de Milan.

L'accusation portée contre eux repose sur les révélations faites au juge, la semaine passée, par l'ancien grand collecteur des pots-de-vin locaux de la Démocratie chrétienne, Maurizio Prada. Celui qui se serait chargé concrètement de verser la somme aurait été l'ancien administrateur délégué de la Cogefar, Enzo Papi, qui, ces derniers mois, a déjà effectué un séjour de cinquante jours en prison.

Pour l'instant, la Fiat s'est bornée à produire dans la journée un simple communiqué de soutien, dans lequel on peut lire : *«La Fiat a appris avec une vive stupeur l'arrestation du Dr Francesco Paolo Mattioli et du Dr Antonio Mosconi; elle exprime sa pleine solidarité et l'absolue conviction que les deux dirigeants, qui ont toujours assumé leurs fonctions avec le maximum d'efficacité et de correction, feront la preuve au plus vite qu'ils sont étrangers aux accusations portées contre eux.»*

Le choc, en revanche, pour les Italiens habitués à considérer la forteresse Fiat comme inexpugnable et partie prenante des traditions les plus solides du pays, a été très grand. Symboliquement surtout. Car voir des carabiniers effectuer une perquisition dans le «sanctuaire» du Corso Marconi à Turin et emmener de chez lui, menottes aux mains, un des plus proches collaborateurs de patrons mythiques comme Gianni Agnelli et Cesare Romiti, a donné l'impression que plus personne n'était intouchable en Italie, et, comme le disait un commentateur, que *«la révolution des juges»* n'aurait plus de freins. Impression plus que confirmée, déjà, vendredi dernier, par l'arrestation d'Enzo Carra, un des personnages les plus influents de la Démocratie chrétienne de ces dernières années.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

La tournée du secrétaire d'État américain, M. Christopher

Le Liban donne son accord de principe pour la reprise des négociations de paix

BEYROUTH

de notre correspondant

Après avoir laissé planer le doute quant à un éventuel crochet par le Liban, le secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher, a fini par y effectuer une visite de quelques heures, lundi 22 février, avant de se rendre en Israël. Arrivé par hélicoptère, en provenance de Larnaca, au ministère de la défense à Yarzé, dans la banlieue est de Beyrouth, M. Christopher s'y est entretenu avec le président Elias Hraoui, le premier ministre, M. Rafic Hariri, et le ministre des affaires étrangères, M. Farès Boueiz.

Il a obtenu leur accord de principe pour la reprise des négociations bilatérales arabo-israéliennes, Beyrouth réservant sa réponse définitive jusqu'après la réunion inter-arabe qui devrait avoir lieu à Damas, dès que Washington aura lancé une invitation pour une nouvelle session. Beyrouth demande *«l'application intégrale de la résolution 799»* qui exige le retour des Palestiniens expulsés par l'Etat juif, et de la résolution 425 qui prévoit l'évacuation par Israël du Liban sud.

Mais les dirigeants libanais ont également demandé à leur hôte la réouverture du consulat américain de Beyrouth, la reprise des vols de la compagnie d'aviation libanaise MEA vers New-York, la levée de l'interdiction faite aux ressortissants américains de se rendre au Liban; enfin, une participation active des Etats-Unis à la reconstruction du Liban. M. Christopher n'a pas pris d'engagements précis, mais il a affirmé que *«les Etats-Unis ont toujours eu un lien privilégié avec le Liban»*.

Aussitôt après la visite de M. Christopher, M. Hariri s'est rendu à Damas, peu après un entretien téléphonique du président Hraoui et du chef de l'Etat syrien. Au cours de la visite de M. Christopher, des échanges de bombardements entre la milice auxiliaire d'Israël au Liban sud et le Hezbollah ont fait deux morts : un soldat népalais de l'ONU et un civil.

LUCIEN GEORGE

Un nouveau ministre de la défense en Azerbaïdjan

Le général Dadach Rzaev, un «professionnel» qui a combattu en Afghanistan, a été nommé, dimanche 21 février, ministre de la défense de l'Azerbaïdjan, en remplacement de Raguim Gaziev, un civil contraint à la démission après de nouveaux reculs azerbaïdjanais dans le Haut-Karabakh. Mme Leila Younoussova (chef du service de presse du ministère de la défense et un des fondateurs du Front populaire désormais au pouvoir), a annoncé le même jour sa démission en dénonçant les *«intrigues politiques»* qui *«ruinent le moral des appelés»* et en présentant un film où des soldats sur le front se plaignent d'une absence totale de munitions, de ravitaillement et de relève. Sa diffusion à la télévision avait été empêchée par les hommes du ministre de l'intérieur, M. Iskender Gamidov, chef local du mouvement nationaliste des Loups gris turcs. – *(AFP.)*

Ancien chef des services de renseignement et de contre-espionnage britanniques

Sir Dick White est mort

L'ancien chef des services de renseignement et de contre-espionnage britanniques, Sir Dick Goldsmith White, est mort, dimanche 21 février, à Burpham (comté de West-Sussex), à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Successivement directeur général du MI 5 (le contre-espionnage), de 1953 à 1956, puis du MI 6 (renseignement), de 1956 à 1972, il servit durant le scandale des agents doubles britanniques, qui travaillèrent pour le KGB soviétique pendant la «guerre froide», et il inspira Ian Fleming, l'auteur de la série des « James Bond 007 ».

Né le 20 décembre 1906, Dick White fut recruté en 1935, en Australie, par les services britanniques qui remarquèrent son aisance à parler l'allemand, le français et l'italien. Avec la bénédiction du MI 5 et du Secret Intelligence Service (SIS), il travailla en Allemagne durant le IIIe Reich, nouant des relations avec des hommes d'affaires, des diplomates, des ecclésiastiques et des militaires proches des dirigeants nazis. Il prit une part active au recueil du renseignement qui allait permettre le débarquement allié en Normandie, puis il participa, aux côtés d'agents soviétiques, à l'enquête sur les derniers jours de Hitler dans son bunker de Berlin en 1945.

Deux ans après la fuite, en mai 1951, de deux diplomates britanniques, Guy Burgess et Donald Mac Lean, en URSS au profit de qui ils espionnaient, Sir Dick White, nommé directeur général du MI 5, tente de réorganiser le contre-espionnage britannique où opéraient, pour le compte du KGB, deux autres diplomates, George Blake et Kim Philby, au sein du même réseau.

Après la découverte, à Portsmouth, du corps d'un nageur de combat britannique qui avait espionné, en avril 1956, le croiseur soviétique à bord duquel avaient embarqué des dirigeants du Kremlin en visite en Grande-Bretagne, Sir Dick White est appelé à la tête du MI 6 pour réformer le service de renseignement britannique. Après sa retraite, en 1972, il aida l'historien Andrew Boyle à identifier un cinquième agent double britannique, relevant du même réseau, en la personne de l'historien d'art proche de la reine, Anthony Blunt.

Considéré comme un grand professionnel des services secrets, y compris par les experts américains avec certains desquels il entretenait pourtant des rapports difficiles, Sir Dick White a, dit-on, servi de modèle à Ian Fleming, l'auteur des « James Bond », qui en fit le contrôleur du célèbre espion.

Selon un audit remis aux élus municipaux

Des anomalies sont décelées dans les comptes de l'Olympique de Marseille

Un audit sur les comptes de l'Olympique de Marseille a été remis, lundi 22 février, aux élus municipaux par Me Xavier de Roux et Me Michel Guénaire, avocats à la cour de Paris, mandatés par la Ville le 14 décembre. Les deux experts dénoncent la *«confusion»* dans la gestion du club.

Ils soulignent la complexité de la structure juridique de l'OM : une société anonyme gère les activités du club professionnel et une association loi 1901 prend en charge les autres activités du club. Les avocats expliquent que *«la Ville a versé, en 1991, à l'association une subvention de 8 millions de francs et qu'une grande partie a été reversée par l'association à la société anonyme»*. Ils font aussi observer que la situation de M. Bernard Tapie, président du conseil d'administration de la société anonyme de l'OM, est incompatible avec l'exercice de ses fonctions ministérielles. M. Jean-Louis Levreau, vice-président de l'Olympique de Marseille, a dénoncé le *«caractère électoraliste»* de cet audit.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Initiatives» folioté de 25 à 36

Le numéro du « Monde » daté 23 février 1993 a été tiré à 492 543 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Arts-Spectacles » :

Matisse au Centre Georges-Pompidou

Ouverture au Centre Georges-Pompidou d'une grande exposition Matisse. Cent trente toiles réunies, couvrant les années de 1904 à 1917. Les plus fortes, les plus belles années de Matisse. Six peintres contemporains témoignent de l'influence du maître sur leur propre travail. Egalement dans le supplément «Arts-Spectacles», à l'occasion de la sortie en France de *Malcom X*, le nouveau film de Spike Lee, un dossier sur les biographies au cinéma.

EN BREF

□ **ALLEMAGNE : six ans de prison pour un skinhead meurtrier d'un clochard.** – Un tribunal de Berlin a condamné, lundi 22 février, à six ans de prison ferme un skinhead de vingt-deux ans qui avait tué l'an dernier à coups de batte de base-ball un clochard dans un parc de la ville, a-t-on appris de source judiciaire. – *(AFP.)*

□ **CAMBODGE : nouveaux combats dans le centre du pays.** – L'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) a fait état, dimanche 21 février, de *«réels combats»* entre forces de Phnom-Penh et Khmers rouges dans la province centrale de Kompong-Thom. D'autre part, le général australien Sanderson, commandant des forces de l'APRONUC, avait déclaré vendredi que *«des forces autres* (que les Khmers rouges) *s'ingèrent dans le processus politique et nous préoccupent encore plus (...) Nous ne sommes pas certains de qui elles sont, mais nous prenons des mesures pour les contrôler»*. – *(UPI.)*

□ **CORÉE DU SUD : Un opposant condamné à la prison à perpétuité.** – Le dissident Kim Nak-choong, ancien dirigeant du Parti populaire, âgé de soixante-deux ans, a été condamné à la réclusion à perpétuité pour intelligence avec la Corée du Nord, ont déclaré mardi des responsables judiciaires . Il avait été arrêté en septembre dernier au cours de la plus importante rafle jamais effectuée par les autorités depuis 1953 dans les rangs des agents pro-communistes présumés. Il a été reconnu coupable d'avoir reçu plus de 2 millions de dollars et d'avoir transmis des secrets d'Etat à des agents du Nord. L'accusation avait réclamé la peine de mort contre lui. – *(Reuter.)*

□ **ÉTATS-UNIS : nomination d'un nouveau coordinateur de l'aide à la CEI.** – L'ambassadeur des Etats-Unis en Pologne, M. Thomas W. Simons, a été nommé, lundi 22 février, au poste de coordinateur de l'assistance américaine à l'ancienne URSS. Il remplacera M. Richard Armitage (nommé par le président Bush), qui avait mis l'administration Clinton dans l'embarras en estimant, à la fin de la semaine dernière, que les jours du président Boris Eltsine au pouvoir étaient comptés. M. Eltsine manque de *«vision»* et de capacité à coopérer avec le Parlement russe, avait en outre estimé M. Armitage. Ces propos ne reflètent pas la politique de l'administration Clinton, a précisé le département d'Etat. – *(AFP.)*

□ **GRANDE-BRETAGNE : M. Major est prêt à recevoir Salman Rushdie.** – *«Le premier ministre serait heureux de voir M. Rushdie»*, a déclaré, lundi 22 février à Londres, un porte-parole de M. John Major. L'auteur des *Versets sataniques*, condamné à mort par l'imam Khomeiny, qui avait demandé dimanche à être reçu par M. Major *(le Monde* du 23 février), remporte ainsi une victoire diplomatique qu'il recherchait depuis quatre ans. – *(AFP.)*

□ **IRAK : Le commerce des produits «de luxe» sera sévèrement sanctionné.** – L'Irak a décidé d'infliger des sanctions allant de quinze ans de prison à la peine capitale à toute personne se livrant au commerce des produits dits «de luxe» et interdits, a rapporté, dimanche 21 février, le journal *as-Saoura*, organe du parti Baas au pouvoir. Le Conseil de commandement de la révolution, la plus haute instance politique, a décidé d'*«assimiler la circulation des produits interdits à du sabotage économique en temps de guerre»*. – *(AFP.)*

□ **IRAN : la Chine construira deux centrales nucléaires.** – La Chine a accepté de construire deux centrales nucléaires de 300 mégawatts en Iran, destinées à un usage *«pacifique et seulement pacifique»*, a rapporté lundi 22 février l'agence Chine nouvelle, précisant qu'un accord à ce sujet avait été signé la veille à Téhéran. Les deux centrales seront construites dans la province du Khouzestan, non loin de la frontière irakienne. – *(Reuter.)*

□ **RUSSIE : mise en garde aux officiers «dissidents».** – A la veille de la traditionnelle «Journée des forces armées», mardi 23 février, qui devait être marquée, cette année, par une manifestation des opposants «patriotes», le président Boris Eltsine et le ministre de la défense Pavel Gratchev ont lancé des mises en garde contre toute utilisation des forces armées à des fins politiques. Le ministre a notamment stigmatisé la réunion, durant le week-end, de quelque 350 officiers qui ont réclamé sa démission. Il a qualifié ces crypto-communistes et nationalistes de *«dissidents»* qui ne *«jouissent d'aucun soutien dans l'armée»*. – *(AFP, Reuter.)*

□ **RUSSIE : démission du chef de la télévision d'Ostankino.** – M. Igor Malachenko, qui dirigeait la télévision d'Ostankino (prévue pour l'ensemble de la CEI mais financée et contrôlée par la Russie), a démissionné, lundi 22 février, de son poste, en dénoncant *«la main mise des démocrates»* sur la station. Ancien proche de M. Gorbatchev, il a accusé Viatcheslav Braguine, nommé le mois dernier à la tête des services de radio et de télévision par M. Boris Eltsine, de favoriser une *«propagande massive»* en vue du réferendum envisagé pour avril. – *(AFP.)*

□ **TAÏWAN : le Parlement approuve la nomination de M. Lien Chan comme premier ministre.** – Le gouverneur provincial de Taïwan, M. Lien Chan, est devenu, mardi 23 février, le premier chef de gouvernement du régime nationaliste à être né dans l'île. Le Parlement a approuvé sa nomination par 109 voix contre 33. M. Lien, qui est âgé de cinquante-six ans, doit annoncer la liste de son cabinet lors d'une réunion du comité exécutif du Parti nationaliste au pouvoir (Kuomintang) vendredi. – *(Reuter.)*

□ **En mémoire de l'Holocauste, Israël et la Pologne diffuseront un timbre commun.** – Le service philatélique national d'Israël a annoncé, dimanche 21 février, que l'Etat juif et la Pologne avaient décidé de diffuser un timbre commun en mémoire de l'Holocauste et de l'insurrection du ghetto de Varsovie. Le timbre représentera un partisan, avec, en arrière-plan, les ruines du ghetto. La version israélienne de ce timbre aura une valeur de 1,20 shekel (environ 2,50 francs). Le timbre polonais vaudra 4 000 zlotys (envion 1,50 franc). – *(AP.)*

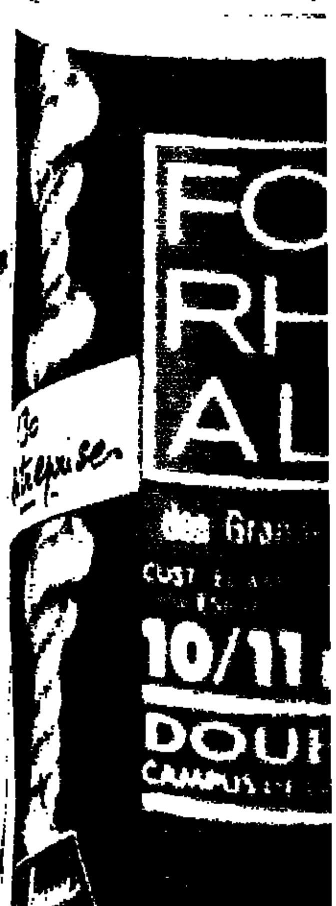
□ **M. Nixon reçu par M. Mitterrand.** – M. François Mitterrand a reçu à l'Elysée, lundi 22 février, M. Richard Nixon. L'ancien président des Etats-Unis a notamment entretenu le chef de l'Etat, indique-t-on au service de presse de la présidence de la République, des visites qu'il vient de faire à Moscou, Varsovie, Prague et dans les pays baltes.

Société des lecteurs du *Monde*

La prochaine assemblée générale de la Société des lecteurs du *Monde*, qui se tiendra en juin prochain, aura à élire deux administrateurs. Tout actionnaire a le droit de présenter sa candidature.

Le conseil d'administration souhaiterait, pour sa part, afin de diversifier sa composition, présenter à l'assemblée, comme l'an dernier, une personne exerçant ou ayant exercé des responsabilités dans le monde associatif ou dans les milieux de l'éducation populaire.

Les actionnaires intéressés doivent présenter leur candidature en adressant une lettre motivée, ainsi qu'un *curriculum vitae*, avant le 5 mars 1993, à la Société des lecteurs, 15, rue Falguière, 75015 Paris.



son accord de principe
s négociations de paix

Le Monde

INITIATIVES

L'arrivée du télétravail

L'utopie des années 70 est devenue réalité. Mais les raisons économiques l'ont emporté, et font peser certaines menaces

AU début du mois de février, le conseil général du Lot-et-Garonne, présidé par Jean-François Poncet, et les chambres consulaires du département, inauguraient un centre de télégestion d'entreprises. Dans quelques jours, le 4 mars, le CATRAL (Comité pour l'aménagement des temps de travail et de loisirs), émanation du conseil régional d'Ile-de-France, organise un colloque sur le travail à distance, dont le développement est annoncé comme *« un atout »* pour la région. A l'affût des méthodes les plus modernes, le cabinet Bernard Julhiet s'évertue de son côté à faire savoir qu'il pratique la « téléformation » pour le compte de grands groupes, par le truchement du téléphone en particulier.

On pourrait multiplier les exemples. Depuis un an ou deux, grâce aux nouvelles technologies, le télétravail s'impose comme une réalité, tangible quoique encore embryonnaire. En tout cas, le voilà promis aux mêmes espérances que *« l'informatique dans les années 70 »*, ainsi que le souligne d'un air gourmand Nils Kuhn de Chizelle, chef de marché télétravail à France Télécom. Coup sur coup, l'IDATE (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe), qui s'est symboliquement implanté en Languedoc-Roussillon, ne vient-il pas de tenir deux rassemblements sur le sujet, à Montpellier puis à Sophia-Antipolis ?



Mais quel changement par rapport à la fin de la décennie précédente ! Les utopies foisonnaient alors, qui faisaient la part belle au travail à domicile. Selon le mythe du retour au pays, entre chèvres et Larzac, les futurologues imaginaient que l'informatique réconcilierait l'individu avec son environnement et le libérerait des contraintes géographiques. Sauf pour des cas exceptionnels, cela ne s'est jamais réalisé.

Cette fois, c'est différent, puisque « l'entrée » se fait plus pragmatique et que le besoin s'appuie sur des raisonnements économiques. Signe des temps, les commerciaux ont été les premiers touchés, qui peuvent ainsi expédier leurs commandes, connaître l'état des stocks en temps réel, et gérer à distance leurs fichiers de clients.

Deux axes apparaissent, dont les seuls freins sont culturels, psychologiques, ou mettent en évidence des modes de fonctionnement vieillots. C'est, d'abord, l'optimisation de la gestion et de l'organisation quand les entreprises constatent que la concentration leur coûte cher, que la réduction des frais généraux passe par l'abandon de mètres carrés, et que la délocalisation peut être une solution. La DATAR, qui accompagne le mouvement avec France Télécom, et veut y voir un moyen de rééquilibrer l'aménagement du territoire, ne manque pas de faire observer qu'un emploi déplacé dans une ville moyenne fait économiser 48 000 francs, et jusqu'à 110 000 francs par an, entre le coût social, l'absentéisme, les charges et les transports.

LA deuxième incitation naît du mouvement en faveur de la flexibilité, elle-même amplifiée par la tendance à l'externalisation. Certaines prestations ou fonctions peuvent être détachées de l'entreprise qui fera appel à des sociétés de téléservices, de secrétariat, de traduction, et qui, à terme, acceptera de travailler en réseau. Déjà 2 000 sont apparues sur tout le territoire, et jusque dans les lieux les plus inattendus, comme la Meuse, la distance n'étant plus un obstacle. Avec la DATAR et France Télécom, qui viennent de renouveler pour une seconde période de trois ans leur *« appel à projets »* qu'ils soutiendront à 50 % du coût, le rêve est en train de devenir réalité. Grâce à une offre technique, dont on sait maintenant qu'elle est sans limite, il est possible d'imaginer des solutions qui revitaliseraient la périphérie des grandes villes, ainsi que les zones les plus reculées. Mais tout cela comporte des revers, qui peuvent aussi se transformer en autant de cauchemars. La législation du travail ne s'est pas encore approprié cette évolution et bien des abus peuvent être commis au nom de la technologie. Entre la vie professionnelle et la vie privée, la frontière s'estompe et, à domicile, l'intrusion du fax, du téléphone ou de l'ordinateur risque parfois de tourner à l'agression insupportable. Certains cadres en savent quelque chose.

Il y a toutefois plus inquiétant. Rien ne s'oppose à ce que la délocalisation aille jusqu'aux Caraïbes, aux Philippines, en Inde ou au Vietnam où un personnel qualifié mais peu payé peut effectuer des travaux que l'on croyait réservés aux plus performants des Occidentaux, la saisie des données aussi bien que la mise au point des logiciels. La compagnie Swissair a implanté sa comptabilité et une partie de son service réservation à Bombay. Indosuez fait appel à des sous-traitants indiens depuis dix ans et le premier groupe du pays, Tata, qui est aussi devenu une SSII (société de services et d'ingénierie informatiques) très agressive, dispose d'un bureau de représentation à la Défense. En théorie, et peut-être déjà en pratique, par le jeu des sous-traitances en chaîne et des marchés confiés au moins disant, il serait vraisemblable que les annuaires téléphoniques soient saisis par quelque 4 000 Philippins.

L'emploi, bien sûr, s'en trouverait menacé. Raison de plus pour accélérer le processus en France, dit-on à France Télécom, où l'on veut croire que *« le premier pays qui se sera mué en réseau sera aussi le premier à bénéficier de l'effet-retour »*. Après tout, de Paris, on peut surveiller une station d'assainissement à Bogota. Et puis, grâce au Minitel, une certaine culture du téléservice existe, que les autres pays n'ont pas toujours. Tandis que Numeris peut être installé partout dans l'Hexagone, et permet donc n'importe quelle implantation, il n'en va pas de même aux Etats-Unis, par exemple, où le réseau s'arrête à la sortie des grandes villes. Mais le libre accès français aux télécoms sera-t-il suffisant pour maîtriser et endiguer la révolution qui se prépare ?

Alain Lebaube

Des emplois au village

Le secrétariat à la campagne de plus en plus sollicité

GRANDPRÉ : un village au creux de l'Argonne ardennaise, un pays de forêts et de rivières. Naguère, il y avait encore quelques usines dans les environs – métallurgie, tôlerie-chaudronnerie, – mais la plus résistante vient de fermer ses portes tandis que tombaient les dernières feuilles et les premières neiges. Une petite pousse d'espérance s'est pourtant mise à germer ici voilà quelques saisons. A contre-courant de tout, une vraie surprise : *« Pensez ! Une entreprise qui amène à la campagne du travail pris en région parisienne, s'enchante Bernard Courtois, le maire. Il faut voir TRG : c'est très moderne ! »*

Dans un pré bordé de grands arbres, une société parisienne spécialisée dans le secrétariat à distance, PBS, a installé un « technosite » pourvu d'équipements si perfectionnés qu'il y réalise et y transmet – avec un maximum de rapidité – le courrier et les documents demandés par de grandes sociétés et des organismes divers.

Une rentabilité assurée

TRG, qui date de 1990, est la troisième née d'une famille de petites entreprises (quarante salariés au plus, une vingtaine en général) issues de PBS et installées dans des villages ou de petites villes de la région – Demanges-aux-Eaux, Triaucourt, Attigny, bientôt Bar-le-Duc et Lunéville, – toutes centrées sur le télésecrétariat et fonctionnant sur les mêmes bases techniques. Celles-ci ont été conçues et réalisées avec l'aide de CITCOM, une société du groupe France Télécom qui travaille à rendre possible le transfert d'activités en milieu rural dans une optique d'aménagement du territoire, en imaginant des systèmes qui combinent toutes les ressources de l'informatique et des télécommunications.

Choisi voilà déjà plusieurs années comme partenaire par CITCOM pour le sérieux de son travail, Pierre Bertaud, le patron de PBS, a de nombreux projets : il voudrait réaliser l'équivalent de ce qu'il a créé dans l'Est en Ille-et-Vilaine. Et, comme il est sollicité par les élus locaux pour aller s'installer dans bien d'autres endroits encore, il prépare à leur intention une « licence PBS ».

D'autres partenaires de CITCOM, tels LOGOMOTIV pour la traduction, AATENA pour le secrétariat comptable et de gestion, des PME, AGL pour l'archivage, élaborent actuellement, avec la filiale de France Télécom, une nouvelle forme de télétravail. Grâce au système Numeris aujourd'hui généralisé, qui transmet voix, textes, images, données, dix fois plus vite pour un prix à peu près inchangé et permet un travail de grande qualité, le moindre village peut espérer en bénéficier. *« Mais,* constatent Pierre Morlière et Eric Garnier, deux des principaux responsables de CITCOM, *nous sommes victimes de notre succès. On nous sollicite de toutes parts ! »* Et l'on finit par imaginer le télétravail comme un immense réservoir d'emplois. La réalité est bien plus modeste : *« Alors que mon métier, le secrétariat, emploie quelque deux cent cinquante mille personnes en France, je m'estimerai heureux,* s'exclame Pierre Bertaud, *si d'ici cinq ans j'atteins mille à deux mille personnes, y compris avec la licence ».* – *« Il est utopique,* renchérit Eric Garnier, *de penser que le télétravail pourrait créer des dizaines de milliers d'emplois dans les quelques années qui viennent. »*

Le zéro défaut s'impose

Ce dernier ne peut survivre et se développer que s'il garantit l'excellence de ses prestations : comme la distance ne compte plus, le choix du client se porte sur le meilleur, fût-il le plus éloigné. D'autre part, s'il y a lieu à corrections, le processus s'alourdit brusquement et le client risque de se décourager. Il faut donc disposer de très bons professionnels, ce qui est difficile à la campagne : à Grandpré, Eliane Béchard, responsable du recrutement, a eu du mal à trouver des femmes ayant non seulement une bonne orthographe, mais une connaissance assez subtile du français pour savoir polir, affiner ou rectifier les imperfections inévitables du courrier dicté sur magnétophone. Bref, *« croire qu'on peut se lancer avec un téléphone, un télécopieur, un ordinateur et deux ou trois bonnes volontés, c'est aller à coup sûr à l'échec » !* Pis : c'est risquer de déconsidérer ce type de travail en transformant l'engouement en scepticisme.

Marie-Claude Betbeder

France Télécom à domicile

Une expérience qui apporte une meilleure qualité de vie, mais qui ne doit pas s'éterniser

AU premier étage, une chambre et, juste à côté, l'espace de télétravail de Marie-Thérèse, où deux Minitel et un téléphone trônent sur la table. C'est là qu'une semaine sur deux, de 15 heures à 20 heures, elle pioche dans sa boîte aux lettres électronique branchée sur le centre télégraphique les télégrammes qu'elle lira ensuite par téléphone aux destinataires. La semaine suivante, elle rejoint, de 9 heures à 16 heures, son site d'appartenance, le Centre de télécommunications de l'écrit de Lyon (CETELY). Marie-Thérèse – trente ans, mariée, un enfant en bas âge – figure parmi les huit agents du centre qui télétravaillent une semaine sur deux, sur un effectif de soixante-dix salariés. Au démarrage, en 1987, le responsable d'alors visait un double objectif : d'une part, trouver des agents disponibles au moment des pointes d'activité, qui ont lieu de 18 heures à 20 heures, et, d'autre part, faciliter la vie des salariés qui habitent loin de Lyon et attendent une mutation.

L'opération a débuté par la délocalisation, dans un centre de Saint-Etienne, des postes de travail de quatre salariés qui résidaient dans cette ville et souhaitaient être mutés. Ce qui eut lieu. Ensuite est venue l'idée du télétravail à domicile, dont la mise en place a été entourée de précautions : volontariat, alternance entre le domicile et le site, suivi psychologique, respect de la convivialité des messages, heures d'information syndicale par téléphone, retour possible au centre, etc. Onze agents parmi les cent dix salariés d'alors se sont portés volontaires, comme Daniel, rejoint plus tard par son épouse. Quand l'un télétravaillait, l'autre s'occupait de leurs deux enfants. Pour Marielle, trente-huit ans, qui a télétravaillé pendant cinq ans, un jour le matin, le lendemain le soir, pendant que sa mère gardait cinq enfants, cette formule était *« idéale pour faire face à une situation donnée ».* Idéale, mais aux yeux de leurs collègues ces pionniers passaient pour des *« privilégiés »,* témoigne Michèle Michel, secrétaire de la CGT.

Les syndicats réservés

Cette culpabilisation les conduisait à accroître leur productivité de 30 %, selon le CETELY. Autre avantage, pour l'entreprise : *« Quand un télétravailleur est malade, il travaille quand même chez lui, alors que, sur le site, il aurait pris un congé maladie »,* confie Georges Plasse, adjoint au chef d'établissement. Un argument douteux aux yeux des syndicats. Leur prétendu privilège était aussi d'ordre technique. *« Nous travaillons sur écran, alors qu'au CETELY c'était sur papier »,* se souvient Danièle. *« Le télétravail a permis l'avance technologique du centre entier »,* affirme Michèle Michel.

L'attitude des syndicats était réservée, la CGT – majoritaire – redoutant la dispersion des salariés et *« la généralisation de l'ancien travail à domicile ».* Mais en même temps le syndicat comprenait le désir des gens de faire des économies en temps de transport, en fatigue, en argent aussi, puisqu'il n'y a pas d'indemnités de transport à Lyon. En revanche, les frais d'électricité induits sont à la charge du salarié. *« Nous ne nous sommes pas impliqués dans le télétravail, nous l'avons surveillé de très près »,* insiste Michèle Michel. Mais aujourd'hui l'atmosphère a changé. L'opération ne sera pas « développée » au cours des prochains mois, précise la charte d'établissement de 1993. Ni au cours des prochaines années d'ailleurs, car l'activité du télégramme est en déclin, concurrencée par le téléphone et la télécopie, qui, toutefois n'ont aucune valeur juridique.

Les salariés, pour leur part, observent que les rythmes des mutations ralentit, notamment en raison des suppressions d'emplois et du regroupement de centres télégraphiques. Ainsi, Marie-Thérèse, qui réside à 100 kilomètres de Lyon, télétravaille-t-elle depuis 1988, en attendant sa mutation demandée en 1984... Une autre, qui habite à 250 km, s'impatiente aussi. Car le télétravail à domicile devient *« épouvantable »* quand il s'éternise, estime Marielle, à cause du *« sentiment d'isolement ».* Daniel, lui, ressent de plus en plus mal la nécessité de *« parquer les enfants dans une autre pièce »* quand il travaille chez lui. Tous remettent aussi en cause la monotonie des tâches – lire une centaine de messages par jour – alors que, sur le site, les travaux sont diversifiés.

Malgré une liste d'attente de candidats, le nombre de télétravailleurs ne cesse de décroître depuis 1990. Et le CETELY fait ses comptes. Coût pour l'entreprise : 3 000 francs par télétravailleur, qui, lui, économise 5 000 francs par an. *« Un budget équilibré »,* admet toutefois Alain Panaye, chef d'établissement, avant d'ajouter que le télétravail continuera *« sans doute encore deux ou trois ans. Cela dépendra de la demande de nos clients ».* Mais il reconnaît bien que cette formule apporte *« une meilleure qualité de vie »* aux agents et sans doute une plus grande motivation quand ils reviennent sur le site. Les salariés, eux, redoutent que seul l'objectif économique emporte les décisions futures.

Francine Aizicovici

Un droit nouveau

LA législation est floue, pour ne pas dire inexistante, pour ce qui concerne la pratique, somme toute encore très marginale, du télétravail, dont on sait que les nouvelles techniques d'information et de communication (NTIC) permettent aujourd'hui le développement.

Il est le plus souvent proposé sur la base du volontariat, aucune convention collective ne prenant en compte sa pratique, notamment dans les télé-centres et, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de travail à domicile.

Les organisations syndicales reconnaissent l'intérêt qu'elles auraient à se pencher sur le dossier, à l'heure où le contexte social d'aujourd'hui est marqué dans la plupart des branches par la recherche de la flexibilité et l'« externalisation » – et donc la sous-traitance – des activités.

Pour l'heure, seule l'Union confédérale des ingénieurs et cadres CFDT (UCC) a amorcé une *« première réflexion »* afin d'examiner les différentes formes de télétravail qui permettent de *« joindre un individu en tout lieu et à toute heure ».* Soulignant que les nouvelles technologies *« permettent de concevoir des postes de travail à 100 % en dehors des locaux d'entreprise et de la communauté de travail »,* l'UCC en considère les avantages et les inconvénients.

Avantages : diminution de la durée de déplacement domicile-travail. Horaires plus souples. Ambiance de travail plus sympathique dans un petit groupe. Moins de contraintes hiérarchiques apparentes.

Inconvénients : travail parcellisé. Aucune vue d'ensemble sur le marché de l'entreprise. Contrôle invisible mais omniprésent par l'ordinateur central. Peu de contacts avec les collègues et avec le reste de la hiérarchie. Isolement et manque d'ouverture sur l'extérieur entraînant la destruction de la communauté de travail. Peu de contacts avec les syndicats et les représentants du personnel.

Conclusion (provisoire) de l'UCC : un droit du travail nouveau doit être défini pour ces travailleurs. Les modalités du télétravail doivent être négociées de manière urgente.

J. M.

Halte au harcèlement faxuel

Des progrès techniques suppriment la frontière entre le bureau et la chambre

L'ÉTÉ dernier, Gilles a acheté une voiture d'un modèle plus spacieux pour partir en vacances. Le poisson rouge, les planches à voile, la télévision, le chien, les enfants et sa femme prenaient pourtant toujours place. Mais cette fois-ci, il y eut deux invités supplémentaires, plutôt encombrants, faisant l'objet de soins méticuleux : un fax et un micro-ordinateur portable qui exigent d'être à l'aise et bien calés à l'arrière. Accueillis avec des cris de joie, *« quand il pleuvra, les enfants pourront se servir du micro »,* les deux nouveaux venus furent très vite victimes d'un rejet total. *« Papa joue plus avec eux qu'avec nous »,* fut le sentiment général.

De tout temps, il y eut chevauchement entre la vie de travail et la vie personnelle pour un certain nombre de métiers : les agriculteurs, les artisans, les professions libérales. La confusion était due, entre autres, au mélange du domicile avec le lieu de travail : fermes, cabinets ou boutiques.

Une confusion due également à l'absence de coupure dans les horaires. Du coup, la famille tout entière participait : les enfants se formaient autrefois sur le tas en voyant papa traire les vaches ou bien ferrer le cheval. Et être femme de pédiatre était encore, dans les années 70, un métier qui vous bloquait pratiquement 24 heures sur 24.

Séparer vie privée et vie professionnelle

C'est l'industrialisation, au dix-neuvième siècle, avec la généralisation du salariat et l'introduction de la notion de temps de travail, qui a amené une rupture totale entre la vie privée et la vie professionnelle. Seuls quelques professionnels exerçant des métiers d'astreinte ont conservé l'obligation d'être disponible à tout moment : agents EDF, services de sécurité, agents de maintenance, employés dans les entreprises à feu continu, sans parler des services de santé. Or, justement, les médecins – personnes touchées au premier chef par l'invasion de la sphère privée par la sphère professionnelle – ont tout fait depuis vingt ans pour limiter cette invasion et même pour la supprimer. Ils ont généralement séparé leur domicile de leur cabinet et ils ont instauré les services d'urgence, SAMU et SOS Médecins, pour être délivrés des réveils la nuit et des appels le soir ou en week-end.

N'importe où et n'importe quand

L'absence de frontière entre maison et bureau a toujours caractérisé certaines professions. Journalistes, universitaires, professeurs, écrivains ont rarement une notion sacro-sainte du repos dominical et ne posent pas souvent le stylo à 18 h 30. Le fait d'être hors de toute hiérarchie, d'effectuer un travail de dossiers et de réflexion, a supprimé l'idée même d'un lieu de travail. On peut écrire ou réfléchir sur un banc public, dans un café, à la plage ou à la montagne.

Mais, la nouveauté, avec l'arrivée des téléphones mobiles des Alphapage, des télécopieurs fait qu'un nombre croissant de salariés, autrefois à l'abri, sont sollicités n'importe où et n'importe quand.

Pour Yves Lasfargue, directeur du centre de recherche de l'Institut français de gestion, ces moyens sont d'autant plus dangereux qu'au départ ils sont séduisants et valorisants. *« Le président de la République, les ministres, les PDG ne sont jamais complètement coupés de leurs occupations. Ils doivent être joignables à tout moment. Etre comme eux, c'est un peu emprunter leur importance, être aussi irremplaçable. »*

Les cadres supérieurs habitués à la mondialisation des échanges savent depuis longtemps que, pour joindre un client japonais ou américain, il faut téléphoner à 3 heures du matin, décalage horaire oblige. Mais même des cadres plus modestes, qui n'en demandaient pas tant, sont à présent touchés par le harcèlement faxuel. Sachant qu'il existe en France 450 000 téléphones mobiles et que 1 % de la population en est équipé, Yves Lasfargue évalue à 30 % les salariés poursuivis dans leur intimité par les moyens modernes de communication. Responsables : la hiérarchie et les organisations à flux tendu, où il faut des réponses immédiates.

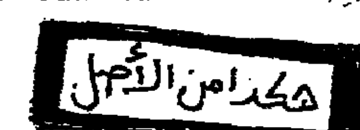
Les foyers de célibataires ou de personnes seules ressentent cette intrusion de leur entreprise dans leur vie privée très différemment d'un père ou d'une mère de famille chargée d'enfants. Ceux qui travaillent à domicile savent bien les trésors d'ingéniosité qu'il leur faut déployer pour faire respecter par leur entourage une zone de tranquillité pour l'exercice de leur profession. Lorsque les progrès techniques (ou les contraintes) ne tracent plus de frontière entre le bureau et la chambre, un ras-le-bol risque de s'installer. En vacances, un coup de fil ça va, tous les jours, bonjour les dégâts.

L'ambiguïté de ce « progrès » se voit par le mode d'utilisation détourné et inattendu du répondeur téléphonique. Créé pour prendre les messages pendant l'absence du destinataire afin que ce dernier ne soit jamais déconnecté, il joue à présent le rôle de filtre pour ceux qui, restant chez eux à proximité de l'appareil, ne veulent pas être dérangés.

Astuce pour aller vite et gagner du temps, c'est devenu une astuce pour ne pas être joint. Troublante technologie qui règle un problème que la technologie a posé. Il est temps, grand temps d'inventer un nouveau code, une nouvelle déontologie, qui ne fasse pas de ces appareils des tyrans. Faute de quoi, de bons serviteurs ils deviendraient de mauvais maîtres.

Liliane Delwasse





DOSSIER • L'arrivée du télétravail

La fuite du travail à l'étranger

Les activités offshore réduisent les coûts, mais augmentent le chômage

« CE qui est arrivé avec le textile – la délocalisation à l'étranger et notamment dans le Sud-Est asiatique – est en train de se produire sous nos yeux. A la différence que ce ne sont plus seulement des T-shirts, qui partent hors des frontières mais des travaux à haute valeur ajoutée. Les télécommunications mariées à l'informatique permettent en effet aujourd'hui de se jouer de l'espace et du temps. »

Anita Rosenolk Bensaïd est chargée de mission à la délégation à l'aménagement du territoire (DATAR). A ce titre, elle a été conduite à envisager le télétravail dans un contexte de marché international.



Une récente mission conduite aux Philippines en compagnie de cinq experts a confirmé une évolution que les pouvoirs publics paraissent taire afin de ne pas ajouter à l'inquiétude des Français : en tirant parti des faisceaux horaires et des différentiels de coûts d'une région, voire d'un continent à l'autre, en utilisant les compétences là où elles se trouvent, certains acteurs économiques créent du chômage. Selon un rapport établi par la DATAR et non rendu public, ce sont les services qui sont le plus touchés. Un phénomène qui a débuté il y a cinq à six ans. Il est d'autant plus insidieux que ses activités offshore, hors des frontières, invisibles et volatiles, échappent par définition à tout contrôle douanier. Il est de surcroît difficilement quantifiable parce que les acteurs, du moins en France, ne jouent pas la carte de la transparence. Et que ces fuites de travaux n'apparaissent pas puisque masquées par des sociétés écrans. Des travaux sous-traités qui, comme l'écrit Jean-Pierre Duport, délégué à la DATAR *« sont de qualité comparable aux normes européennes mais d'un coût très nettement inférieur »*.

Le rôle des satellites

De fait, l'inventaire des domaines d'activité susceptibles de délocalisation potentielle aux Philippines, en Inde, dans les Caraïbes, l'océan Indien (île Maurice), est vertigineux. La plus connue de ces activités est la cession de données – le marché mondial est évalué à 50 milliards de dollars en l'an 2000, – la demande en matière de numérisation allant croissant. *« Les activités de traitement de dossiers, qui constituent l'activité essentielle des administrations publiques et privées pourraient être en partie sous-traitées. Ce serait le cas pour le secteur des banques, des assurances, des compagnies aériennes telles que Swissair aujourd'hui* (voir ci-contre l'article de Catherine Leroy), *des éditeurs et pourquoi pas, un jour, des administrations publiques »*, note Anita Rosenolk Bensaïd.

C'est ainsi que la mission d'étude de la DATAR a pu observer, en se rendant aux Philippines, que des annuaires, fichiers d'adresses, banques de données juridiques, médicales, administratives, traitement de texte pour des maisons d'édition, saisie ou ressaisie de catalogues de grandes bibliothèques européennes, américaines, australiennes, gestion de cartes de crédit, informatisation de dossiers hospitaliers, données démographiques et cartographiques, questionnaires... sont traités par des sociétés de services informatiques philippines jouant de la couverture quasi mondiale des satellites de communication. Les techniciens philippins, faisant du décalage horaire avec l'Europe un avantage, accèdent aux ordinateurs européens lorsque leurs utilisateurs ne travaillent pas. Ces sociétés, par l'intermédiaire de filiales, se sont implantées en Europe, notamment à Amsterdam et Madrid (société Equidata). Des sociétés jamaïcaines ont pignon sur rue à Londres. Elles sont à la recherche de volumes de travaux « réguliers et considérables ».

Prestataires de services informatiques tels que SGV (2 200 salariés, troisième société de services des Philippines après Citibank et IBM), ces sociétés ne travaillent pas encore en direct. Elles recherchent et approchent des agents, partenaires locaux, gros clients, grands cabinets internationaux tels que Arthur Andersen afin qu'ils servent d'interface et privilégient les pays où l'anglais est bien maîtrisé. Ce qui explique, selon la DATAR, que la France est encore protégée de la pénétration de services tertiaires étrangers. En revanche, l'Agence pour le développement économique de la Jamaïque (JAMPRO) est présente à Londres et à Bruxelles.

Le nombre de sociétés travaillant pour la France semble, pour l'heure, encore limité. Mais, ajoute la délégation dans son rapport, *« cette situation risque de se transformer avec l'évolution rapide de la demande »*. Ce qui génère cette inquiétude : *« L'emploi n'est pas le seul facteur concerné par la fuite des travaux. C'est également le savoir-faire qui est en jeu. »* En effet, après la numérisation, c'est la perte de la filière qui risque d'être prise en charge ailleurs. Et notamment le développement logiciel et les banques de données, ces *« nerfs vitaux des systèmes d'information des entreprises »*.

Car, contrairement à une idée répandue dans l'opinion, une main-d'œuvre hautement qualifiée existe dans le Sud-Est asiatique, en Inde et dans les Caraïbes : *« Ce sont des bac + 2 qui effectuent des opérations de saisie simple ou double à raison de 10 000 caractères par heure sur la base de 7 dollars l'ensemble »*, confirme Anita Rosenolk Bensaïd. Des travaux que les techniciens de base européens, soit dit au passage, rechignent à effectuer au-delà de quelques années d'expérience professionnelle.

Un marché international de la matière grise

Il ne faut pas oublier non plus que les Philippines forment 700 000 diplômés de l'enseignement supérieur par an. Enfin, on sait que des pays comme l'Inde ne se limitent déjà plus aux travaux subalternes de codage et englobent des tâches de conception informatique qui trouvent preneur tant il est vrai que les coûts européens sont devenus trop élevés et qu'il y a pénurie de chefs de projets. Ce qui fait dire à Jean-Pierre Duport : *« Il y a bien un marché international de la matière grise. »*

Quelle parade – à l'heure de l'affaire Hoover – face à une délocalisation invisible sur laquelle les syndicats français ne se sont pas encore penchés, qui alerta un temps le gouvernement d'Edith Cresson, qui, à ce titre, chargea d'une mission Michel Albert, président des AGF,– et qui met en jeu d'énormes investissements? *« Il vaut mieux maîtriser que subir »*, estime la DATAR, qui, avec l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe, IDATE (1), est précurseur d'une vision prospective sur le télétravail. Et de préconiser – outre la réalisation en France de projets de télétravail pour lesquels un appel à projet a été lancé – que l'Hexagone devienne à son tour « l'off-shore des autres ».

Jean Menanteau

(1) Voir l'article de François-Henri de Virieu, président de l'IDATE (*le Monde* du 4 décembre 1992).

Swissair délocalise sa comptabilité

Les données sont entrées en Inde et contrôlées en Suisse

L'ANNONCE, à l'époque, fit grand bruit dans un pays habituellement tranquille. Un jour de juillet 1991, la très sérieuse Swissair fit part de sa décision de transférer progressivement la comptabilité de ses services aériens à Bombay, en Inde.

Une mesure qui entrait dans le cadre général du programme d'augmentation des performances baptisé « Move », dont l'objectif affiché était d'améliorer les résultats de la compagnie de quelque 300 millions de francs suisses par an (1FS = 4FF). L'opération de délocalisation, qui devait permettre à elle seule d'économiser environ 8 millions de francs suisses par an, allait également se traduire par la suppression de 150 postes en Suisse entre l'automne 1992 et l'automne 1994.

Au fil du temps, les plans sociaux qui se sont succédé (400 suppressions de postes annoncées en juillet 1992 puis 1 000 de plus en octobre 1992) ont un peu banalisé les choses. Il est vrai aussi que, jusqu'à présent, le transfert de la comptabilité (passagers et fret), entamé à l'automne 1992, *« ne s'est traduit que par le départ d'une seule personne de Swissair. Les autres ont pu être mutées dans d'autres services »*, affirme Gérard Ruth, porte-parole de la compagnie à Paris.

Il reconnaît cependant qu'*« à l'avenir, avec le plan de rigueur, il sera vraisemblablement plus difficile d'opérer des reclassements internes »* pour les personnes touchées par les suppressions de postes. Tandis que des emplois sont progressivement supprimés en Suisse, d'autres sont créés à Bombay. D'une quarantaine, ils devraient passer à 170 d'ici fin 1994. Une société mixte, Airlines Financial Support Services, contrôlée à 75 % par Swissair, a été créée pour mener à bien cette vaste entreprise.

Un bilan très positif

En quoi consiste ces opérations de comptabilité? Lorsque vous faites un voyage en avion, on vous donne un billet à plusieurs volets. Dans le cadre de votre périple, vous pouvez être amené à emprunter plusieurs avions, parfois de compagnies différentes. Chaque fois que vous embarquez dans un avion, vous remettez un volet au personnel.

Une fois le billet entièrement utilisé ou remboursé, il faut établir une comptabilité afin de reventiler les « crédits » et les « débits » entre les différentes compagnies concernées.

Il en va à peu près de même pour le fret. C'est ce travail que Swissair a décidé de délocaliser. Les souches sont envoyées par containers en Inde. Les données sont entrées sur ordinateur. Les résultats sont renvoyés par système informatique en Suisse, où ils sont contrôlés par une équipe en place.

Après quelques mois de fonctionnement, le bilan des opérations se révèle entièrement positif. Aucun problème technique n'a été signalé dans le système de transmission de données. Le personnel indien, bien formé et anglophone de surcroît, donne entière satisfaction. *« Nous avons déjà eu l'occasion de travailler avec eux et de constater leur efficacité puisqu'une partie des réservations était déjà traitée à Bombay »*, commente Gérard Ruth. Chez Swissair, on n'hésite pas à dire que les Indiens travaillent une heure de moins que leurs collègues suisses pour un rendement supérieur.

A cela s'ajoutent, bien sûr, les économies sur les salaires : même s'ils sont plus élevés que les salaires locaux, il n'en sont pas moins bien inférieurs à ceux pratiqués en Suisse. Et pour couronner le tout, les coûts d'introduction du système global à Bombay (locaux, formation...) se sont révélés plus bas que prévu.

Bref, une opération réussie et qui ne laisse guère place aux états d'âme. Cette mesure, comme d'autres d'ailleurs, n'a-t-elle pas pour objectif de permettre la survie de l'entreprise?

Catherine Leroy

Les VRP se sédentarisent

L'informatique, une aide précieuse pour les commerciaux itinérants

ILS sont pour ainsi dire la cible privilégiée du télétravail : les commerciaux itinérants. Historiquement, leur rencontre était écrite. La diminution du nombre des acheteurs dans les entreprises, l'augmentation régulière du prix de l'essence depuis 1973, leur travail répétitif et systématique devaient attirer les forces de vente vers un outil qui nécessite une faible formation initiale et dont le coût, finalement, reste modéré, tout au moins aujourd'hui. Objectif : voir en un minimum de temps un maximum de clients, en réussissant à minimiser les frais et à optimiser les contacts.

Le mouvement touche aussi bien les indépendants que les commerciaux rattachés à une seule entreprise. Le degré de sophistication est évidemment différent selon les moyens mis en œuvre. IBM France présente l'un des dossiers les plus avancés. Le groupe dispose d'une radio-messagerie qui permet d'envoyer par Alphapage toutes les informations nécessaires à ses équipes de maintenance qui sont en déplacement, ce qui évite toute distorsion des communications. Progrès des progrès, depuis décembre dernier, cette radio-messagerie a été connectée à la messagerie électronique interne, qui, en principe, permet de faire communiquer entre eux les 300 000 salariés d'IBM dans le monde.

Plus fréquemment, les entreprises équipent leurs vendeurs d'un portable et d'un modem qui leur permettent dès la fin d'une tournée de transmettre des éléments chiffrés au siège. Cet équipement jugé de base aujourd'hui n'est pas encore à la portée de tous les indépendants. Ces derniers, cependant, en ont parfaitement compris l'enjeu. Gérard Ulmo a, comme il dit, ses *« trente ans de route derrière lui »*. Représentant industriel spécialisé dans les produits métallurgiques, il n'a aucune difficulté à se souvenir des méthodes à l'ancienne : *« J'avais beaucoup de choses en tête. Je dévorais les annuaires industriels des quarante-cinq départements où je tournais et relevais les adresses sur des cahiers. Je devais avoir au moins 1 000 à 1 200 fiches établies. »*

Un logiciel particulier

Gérard Ulmo est devenu aujourd'hui l'un des « MM. informatique » de la profession. Fin 1990, avec l'aide d'une société éditrice de logiciels, il élabore Commerciel, spécialement conçu pour les représentants itinérants et qui fonctionne sur PC compatibles et portables. *« Je l'utilise quotidiennement. Si je suis par exemple en déplacement sur une région, Commerciel sort la liste de mes clients, gère mon agenda en y intégrant un historique : dates de rendez-vous, de relance... Il me permet aussi de faire mon rapport de visite et de le rappeler à l'écran si besoin est. »* Commerciel a été homologué par la chambre syndicale de la profession, également séduite par son prix (2 500 francs). Tout aussi ancien dans le métier, Jean Krivine, lui, *« n'utilise pas d'ordinateur du tout »*. Son rythme de travail a pourtant été largement modifié puisqu'il indique *« passer aujourd'hui 90 % de son temps à son bureau »*, alors qu'auparavant il avalait les kilomètres. Les contraintes de la profession l'ont aussi conduit à optimiser son temps grâce à un outil dont il n'arriverait plus à se passer aujourd'hui : le téléphone. *« Aller à un rendez-vous*, explique-t-il, *se déplacer, se garer, voler quelques minutes du temps précieux d'un acheteur qui désormais remplit également d'autres fonctions dans l'entreprise... Une fois que vous avez déjà pris un contact visuel avec le client – ce qui fait partie là des rencontres irréductibles, – il convient de l'entretenir. S'il y a des difficultés, souvent techniques d'ailleurs, il suffit de les résoudre par fax. »*

De temps en temps, il arrive à Jean Krivine d'avoir, comme il dit, *« des scrupules »*. Ceux d'avoir oublié l'essence même du métier : la rencontre avec le client. *« Certains m'en font parfois le reproche »*, ajoute-t-il. La majorité semble pourtant s'en accommoder, comme en témoigne la stabilité des résultats de son activité.

Marie-Béatrice Baudet



FORMATION

Promotion sur la formule 1

Adapter une carrière sur piste au vu de la situation économique

ALAIN PROST, Didier Pironi, Patrick Tambay, Eric Bernard, Paul Belmondo, Erik Comas et Olivier Grouillard ont un point commun : ils ont tous bénéficié de la filière Elf pour accéder à la formule 1 automobile. Depuis l'ouverture en 1971, sur le circuit Paul Ricard au Castellet (Var), de la première école de pilotage Renault-Elf-Winfield, des milliers de jeunes stagiaires (1) ont rêvé comme eux de devenir chaque année le « pilote Elf » qui bénéficiera d'un budget pour disputer la saison suivante le championnat de formule Renault puis, si les résultats sont concluants, les championnats de formule 3 et de formule 3 000, qui préparent à la formule 1.

Pour la majorité des stagiaires, le rêve s'est estompé à la sortie de l'école de pilotage. Le professionnalisme des constructeurs et des préparateurs des formules de promotion entraîne chaque année une forte inflation des budgets. Ainsi, une saison en formule Renault coûte désormais quelque 800 000 francs à un jeune pilote. La conjoncture économique et, plus récemment, la loi Evin de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, peu propices au démarchage des budgets publicitaires, ont contraint nombre d'espoirs à renoncer à une carrière sur piste.

Elargir le panel de recrutement

Dans ce contexte, le lancement d'une nouvelle formule de promotion, la Coupe de France Renault-Elf-Campus, plus abordable grâce à un protocole signé avec le ministère de l'éducation nationale, est la bienvenue pour les émules d'Alain Prost, le parrain de cette initiative. Cette nouvelle compétition s'adresse à des jeunes de seize à dix-neuf ans titulaires d'une licence de conducteur C ou juniors désireux d'effectuer une première saison de compétition en monoplace.

Dix volants sont réservés aux finalistes et demi-finalistes des écoles de pilotage du Castellet, de Magny-Cours, du Mans et de Nogaro ; dix places à des candidats issus du championnat de France de karting ; deux places à des pilotes féminins et deux places à des candidats sans expérience du karting ou de la monoplace (2). Le vainqueur de cette Coupe de France deviendra « pilote Elf » et disposera d'un budget pour disputer le championnat de formule Renault la saison suivante.

L'originalité de la nouvelle formule a consisté à créer une structure permettant aux jeunes pilotes de louer leur voiture pour la saison (150 000 francs, avec la possibilité d'utiliser des espaces publicitaires sur la coque pour des sponsors personnels). Conçues par Renault Design industriel et Fior Concept, les monoplaces seront préparées par les élèves du lycée professionnel du Mans-Sud se destinant aux métiers du sport automobile.

Dès 1994, Elf espère étendre cette formule de partenariat avec l'éducation nationale, le ministère de la jeunesse et des sports et la Fédération française du sport automobile à tous les jeunes pilotes que le pétrolier encadre.

Un nouveau protocole devrait permettre à une quinzaine de jeunes des formules Campus, Renault ou 3, regroupés probablement à Paris, de bénéficier d'horaires aménagés dans des sections sport-études. « *Toutes ces initiatives*, explique Daniel Trema, chef du service compétition chez Elf, *ont pour objet d'élargir le panel de recrutement des nouveaux pilotes en limitant les critères économiques, d'en faire des compétiteurs et des hommes de communication, mais aussi de leur donner une chance de reclassement en cas d'échec.* »

Gérard Albouy

(1) En 1992, les écoles de pilotage ont reçu 400 stagiaires au Castellet, 322 au Mans et 250 à Magny-Cours.

(2) Les candidatures sont à adresser, avant le 15 mars, à La Filière, tour Elf, bureau 22 G 12, 2, place de la Coupole, Cedex 45-92-078 Paris, la Défense. Tél. : 47-44-53-74.

ALLIANCE

Le club des cédants et repreneurs d'affaires

Une agence matrimoniale pour les petites entreprises sans héritier. Les présentations sont faites en respectant la plus totale discrétion

« C'ÉTAIT *en 1985*, se souvient Hervé de Chalvron. *Je venais juste de prendre ma préretraite de directeur général adjoint de la société d'emballage plastique que j'avais dirigée durant vingt-six ans. Un ami me téléphone et m'annonce son intention de fermer son entreprise de salaisons. Il avait soixante-cinq ans, pas d'enfant à qui transmettre la société et bien envie de se reposer. Je lui ai dit : « Vends-la au moins, ça évitera au personnel d'être licencié. » Savez-vous ce qu'il me répond ? « La vendre, c'est trop compliqué. Je n'y arriverai pas. »* Hervé de Chalvron s'est juré, lui, de réussir. Pari tenu : deux mois plus tard, l'affaire était conclue. C'est ainsi que ce dynamique ancien de l'ESSEC a commencé sa deuxième carrière : marieur.

Quelques chiffres expliquent sa vocation. Faute d'héritier, dix mille PME ferment chaque année, supprimant ainsi cinquante mille emplois. La passion de Hervé de Chalvron, c'est la sauvegarde des petites entreprises. Il a proposé à l'association des anciens élèves de l'ESSEC de créer une structure où ceux qui souhaitent vendre leur entreprise et ceux qui cherchent à en reprendre une pourraient se rencontrer ; une agence matrimoniale, en quelque sorte. L'association lui donna sa bénédiction. Mais le succès fit exploser la petite antenne d'amateurs, preuve s'il en fallait que le besoin était bien analysé. Dès 1986, le CRA (Club des cédants et repreneurs d'affaires), voit officiellement le jour. Association régie par la loi de 1901, animée à présent par trente-six bénévoles, tous retraités, tous anciens dirigeants d'entreprise, le CRA dispose d'un budget de fonctionnement modeste de 1 800 000 francs, provenant exclusivement des cotisations des membres. Il couvre à lui tout seul 11 % du marché national de la reprise d'entreprises hors voie successorale.

Chaque année, plus de « mariages » réussis

« *Six PME sur dix ont été créées avant 1955*, explique encore Hervé de Chalvron. *Leurs dirigeants ont entre soixante et soixante-dix ans. Deux fois sur trois, leurs enfants ne montrent guère d'intérêt pour l'entreprise familiale, ont une autre profession ou bien sont tout simplement incapables de la gérer. Vendre pose un problème psychologique énorme. C'est vécu comme un abandon. Par contre, si la transmission ne se fait pas ou si elle se fait mal, c'est la fermeture de la société, avec son cortège de drames sociaux.* »

Le CRA a un fichier de quatre cent cinquante affaires à reprendre et en reçoit quarante à soixante nouvelles chaque mois. Il a quatre mille adhérents depuis sa création, dont mille six cents actifs.

35 % des affaires proposées lui parviennent directement ; le reste lui est proposé par les grands cabinets et les institutions, chambres de commerce et d'industrie, banques, experts-comptables, etc., parce qu'il a reçu l'adhésion de nombreux autres clubs de repreneurs liés à toutes les associations d'anciens élèves de grandes écoles : Sup de Co, X entrepreneurs, Sciences-Po, l'INSEAD, l'ENA, l'Agro, l'EDHEC de Lille, Centrale. De grands groupes industriels et financiers sont partenaires. Les mariages réussis augmentent chaque année : il y en a eu 85 en 1990, 95 en 1991, plus de 100 en 1992. D'où vient ce foudroyant succès ?

Tout d'abord, de la gratuité totale de la prestation offerte. Le club bénévole ne touche pas de commission et ne facture rien, ni au vendeur ni à l'acheteur. Un plus appréciable pour les deux parties. Il se contente de faire les présentations. Tout en proposant les services d'un certain nombre d'experts qui évaluent l'entreprise, font un audit, donnent des conseils juridiques et fiscaux, bref, suivent le dossier de A à Z.

Autre garantie d'importance : la confidentialité la plus totale. « *Des repreneurs, il y en a à la pelle. Ce qui est plus délicat, ce sont les cédants.* » En effet, outre les réticences psychologiques que ceux-ci montrent souvent et les volte-face de dernière minute, les cédants se présentent masqués. « *Il ne faut jamais dire qu'on cherche à vendre son affaire*, affirme l'un d'eux. *Clients et fournisseurs considèrent encore qu'une société qui se vend est forcément à deux doigts de la faillite.* » Les banques ferment alors leurs crédits, le personnel se déstabilise, ne croyant plus à la pérennité de son emploi, et les concurrents en profitent pour s'abattre tels des vautours sur leur proie.

Dernier secret de la réussite : la convivialité. Une réunion mensuelle des adhérents se déroule avec des experts qui font un exposé sur un sujet précis, tels les montages financiers ou bien la fiscalité des entreprises. Des cédants viennent ensuite présenter leur affaire à l'assistance et tentent de trouver un acheteur. D'autres racontent leur expérience de la reprise. Le tout est suivi d'un pot amical où les contacts sont pris immédiatement. « *Une de ces réunions s'est déroulée un jour de grève générale. Nous pensions qu'il n'y aurait personne. Nous étions trois cent vingt ! Personne n'en revenait.* » L'information s'effectue, aussi, par un bulletin mensuel et par le Minitel. Quatorze délégations régionales se sont ouvertes avec le même succès.

Si le club est spécialisé dans les PME-PMI, il lui arrive désormais de travailler avec des grands groupes. Reste de diversification sans doute, ceux-ci sont souvent propriétaires de petites sociétés à l'activité marginale par rapport à leurs grandes lignes dont ils cherchent à se défaire discrètement. Le CRA s'enorgueillit d'avoir récemment vendu une filiale de BSN spécialisée dans la pâte feuilletée. Il y eut cinq candidats à la reprise. L'un d'eux fut choisi. Les conditions faites aux particuliers par les grands groupes sont souvent exceptionnellement favorables.

Hervé de Chalvron est heureux. Il affirme travailler deux fois plus depuis qu'il est retraité que lorsqu'il était salarié. Une préoccupation cependant, seul nuage dans le ciel bleu : l'ouverture à l'Europe qu'il souhaite de tous ses vœux n'est pas faite.

De grosses difficultés apparaissent. Le frein majeur vient des entrepreneurs eux-mêmes. Le club a pourtant des antennes en Allemagne, en Belgique, en Espagne. « *Sortir les Français de l'Hexagone n'est pas aisé, c'est toute une culture qui doit évoluer.* »

L. D.

CHÔMAGE

Se vendre soi-même

Toutes les ficelles du marketing personnel pour sortir du tunnel

IL y a quelques semaines, les anciens de l'Ecole supérieure de commerce de Rouen organisaient une soirée-débat autour d'un thème malheureusement trop conforme à l'air du temps : « Accident de carrière, comment rebondir ? » « Accident de carrière » n'est en fait qu'une appellation élégante et pudique pour désigner le chômage, dont l'évocation crue a quelque chose d'un peu humiliant.

Devant une assemblée particulièrement dense de cadres de 40-45 ans, dont un nombre sont au chômage ou en passe de l'être, deux anciens, Hervé Desprez, directeur général de Bernard Krief Consulting Group, et Jacques Landreau, PDG de Sefop, chasseurs de têtes, ont fait la brillante démonstration que la seule manière de retrouver du travail aujourd'hui est de ne pas hésiter à se vendre comme un produit en tirant toutes les ficelles du marketing stratégique. Pas de recette-miracle, mais quelques conseils issus de leur pratique quotidienne.

Premier postulat exposé par Jacques Landreau : tel un guerrier partant au combat, se blinder psychologiquement et s'armer de courage pour survivre à une épreuve éprouvante nerveusement. Evidemment, plus facile à dire qu'à faire. Reste que se laisser aspirer dans une spirale autodestructrice amoindrit sensiblement les chances de redémarrer rapidement.

De même qu'une entreprise ne se hasarde pas à lancer un produit dans la nature sans une étude de marché préalable, le candidat à l'embauche a tout intérêt à faire le bilan de ses compétences avec l'aide de spécialistes – Association pour l'emploi des cadres (APEC), cabinets d'outplacement, etc. Objectif : mettre à plat ses motivations, ses traits de personnalité, ses aptitudes et évaluer son expérience passée, en somme diagnostiquer ses forces et ses faiblesses pour ne pas partir à l'aveuglette à la recherche de l'eldorado.

Ne pas perdre de temps

Grâce à ce bilan, le demandeur d'emploi, qui prend confiance en lui, affûte une stratégie produits originale (qu'est-ce que j'ai à proposer ? Qu'est-ce que j'ai à dire ? ...), ce qui est indispensable en période de crise pour se distinguer du flot des concurrents. Seule contrainte pour différents professionnels : compte tenu du fait que les recruteurs jouent généralement la sécurité et valorisent l'expérience acquise, un cadre changera difficilement d'orientation, même si le bilan de compétences décèle des potentialités cachées.

Ensuite, grâce aux différents contacts pris auprès d'organismes spécialisés, à la lecture des journaux, aux relations avec les associations d'anciens, etc., le candidat se livre à une étude de marché approfondie des entreprises-cibles potentielles. Il peut alors choisir les cobayes et définir les canaux de distribution pour son message (petites annonces, candidature spontanée, etc.).

Ratisser trop large ou répondre à toutes les annonces est une perte de temps inutile. Avez-vous déjà vu un produit qui convienne à tout le monde ? « *Une recherche trop large sans bilan de compétence préalable est souvent vouée à l'échec*, estime t-on à l'APEC. *Ainsi, certains cadres envoient plusieurs centaines de lettres mal ciblées et sont surpris de ne recevoir pratiquement aucune convocation. Cette déperdition d'énergie terrible fait perdre courage.* »

Après la réflexion, voici venu le temps de l'action. Le candidat construit son argumentaire de vente, c'est-à-dire son CV, un produit relativement standardisé qui doit aller à l'essentiel. « *Lire et étudier un CV sérieusement prend vingt minutes, avec la recrudescence des candidatures, personne aujourd'hui ne s'y hasarde*, souligne Hervé Desprez. *Il est donc inutile de faire un document de cinq pages, l'essentiel est que l'original puisse être tout de suite perçu.* » Quant à la lettre d'accompagnement, c'est une véritable déclaration d'amour à l'employeur, expliquant sans tricher ses motivations et ses atouts, disent ces experts.

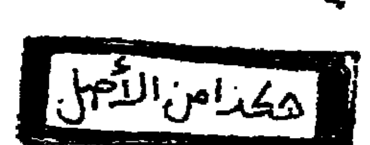
Une aide à la vente

Ni prétentieuse ni administrative, celle-ci doit être véridique et vendeuse comme une pub. Puis, si la démarche débouche sur un entretien d'embauche, le candidat, qui aurait tout intérêt à avoir suivi des cours de communication, doit marteler contre vents et marées son message. Tout comme le fait à la télé un homme politique qui n'a que quelques minutes pour convaincre. Enfin, dernière leçon : être prêt à accepter une diminution de salaire, à l'instar des Américains, avec la perspective de pouvoir « se refaire » à moyen terme. Evidemment, certains estiment l'amputation trop douloureuse...

Chercher du travail sur de telles bases est un art difficile qui exige de se prendre en charge complètement et de surmonter ses résistances psychologiques. « *Le lyrisme de certains cadres pour vendre un produit ou une idée disparaît complètement lorsqu'il s'agit de se promouvoir soi-même* », reconnaît Jacques Landreau.

Compte tenu de l'étroitesse du marché et des pratiques peu fair-play de certains recruteurs, faire du marketing sur soi-même est davantage une « aide à la vente » qu'un sésame infaillible. Cadre commercial au chômage depuis juin 1992, Marc Soufflet n'a pas encore vu le bout du tunnel malgré une démarche rigoureuse et sophistiquée. Depuis septembre, il a tout de même décroché une dizaine de rendez-vous par mois et espère maintenant conclure rapidement. « *Envisager la recherche d'emploi comme un travail à temps plein aide à garder sa motivation et son courage* », dit-il. Ne pas perdre pied, le plus important est sûrement là.

Catherine Lévi



TRIBUNE

Exclusion, insertion et rôle de l'Etat

par Simon Wuhl

MALGRÉ les difficultés actuelles de l'économie, les pouvoirs publics maintiennent à juste titre l'ambition d'une intégration dans l'emploi non seulement des chômeurs de courte durée mais également, à plus ou moins long terme, des chômeurs en voie d'exclusion (chômeurs de longue durée, chômeurs récurrents, chômeurs découragés, etc.). Pour ces derniers, les mesures dites « d'insertion » – stages de formation, contrats emploi-solidarité, contrats d'insertion du RMI – représentent un progrès certain dans la rupture avec le cercle infernal de l'exclusion. Toutefois, les avancées enregistrées lors de l'entrée en insertion risquent de fondre avec le temps si elles se révèlent incapables de répondre aux aspirations des chômeurs à s'intégrer « normalement » ; c'est-à-dire, lorsqu'ils sont valides, dans un emploi ordinaire.

Les politiques engagées sont-elles à même de répondre à cet objectif d'intégration dans l'emploi des chômeurs de longue durée ?

A l'observation, les conceptions de l'insertion pratiquées s'avèrent peu appropriées à l'intégration des chômeurs dans le monde économique. Orientée vers l'adaptation des personnes aux structures socio-économique l'insertion se réduit le plus souvent à l'un de ses volets : celui de la mise en conformité des aptitudes professionnelles et comportementales des chômeurs en difficulté avec des normes supposées connues pour l'accès au marché du travail. L'autre volet reste le grand absent dans la majorité des actions : celui de l'intervention sur les structures économiques, sur le fonctionnement du marché de l'emploi ou sur l'organisation productive en entreprise. Pourtant, cette logique de l'insertion, qui se focalise sur l'« aide à la personne » hors du contexte de la production, est plutôt conforme au modèle économique de la période des « trente glorieuses ». En effet, lorsque les qualifications requises sont précisées, les conditions d'insertion dans une équipe de travail relativement stabilisées, les déficits cognitifs ou d'ordre comportemental sont repérables. On mesure plus facilement la nature de l'écart à combler et la mise au point de méthodes (de resocialisation, de requalification) de préparation à l'emploi en est facilitée.

Rien de tel dans la période actuelle marquée par l'incertitude : indétermination sur la nature des qualifications à pourvoir, surtout pour les bas niveaux ; dérégulation accentuée du marché de l'emploi, laissant coexister besoin de main-d'œuvre et poches de chômage ; avec pour conséquence, on le sait, une accentuation des pratiques de surqualification à l'embauche, sur des postes de simple exécution. Dès lors, on ne peut se contenter de la seule logique adaptative de l'insertion, les critères de conformité au modèle socio-économique n'étant eux-mêmes pas vraiment établis.

Quels sont alors les principes d'une autre conception de l'insertion, centrée sur l'intégration dans l'emploi des chômeurs en voie d'exclusion ? Nombre d'expériences, d'analyses, de rapports sur cette question aboutissent à la même conclusion : l'emploi pour ces derniers devient accessible lorsque la phase d'insertion se déroule, le plus tôt possible, en milieu de travail ordinaire. En effet, au-delà des bienfaits sur le plan pédagogique, l'immersion en entreprise ouvre des perspectives pour des actions d'ordre structurel, complémentaires de celles centrées sur l'aide à la personne. Par exemple : conseil aux petites entreprises pour la réorganisation du travail ; aide au partage, au réaménagement, à la diminution du temps de travail, etc. Pour quitter le champ trop exclusif du social, l'insertion doit s'efforcer de concilier l'intérêt des employeurs (souplesse d'utilisation des équipements), celui des salariés en place (augmentation du temps libre) et celui des chômeurs.

Malgré la détérioration de la situation de l'emploi, 25 % des entreprises industrielles déclaraient éprouver des difficultés de recrutement au premier semestre 1992. Les mouvements d'embauche demeurent, aussi, importants : en 1990, le volume global de recrutement a concerné quelque 4 millions de salariés pour les seules entreprises de plus de dix employés ; dont 1,6 million environ sur des emplois de simple exécution, pourvus par des agents trop formés et peu motivés pour assurer ces tâches. Toutefois, les réponses sur les perspectives de retour à l'emploi des chômeurs en voie d'exclusion ne relèvent pas du seul système économique. Elles appellent au contraire une intervention politique ce qui organiserait les modalités d'articulation entre la sphère de l'insertion et les milieux de l'entreprise.

A cet égard, le rôle de l'Etat est essentiel, au niveau local et au niveau national.

Au niveau local, l'impulsion de l'Etat est nécessaire pour promouvoir et garantir surtout le fonctionnement permanent d'un partenariat à vocation économique, susceptible de rétablir le lien entre insertion et entreprise : en mobilisant dans cette optique des opérateurs à vocation plus économiques (représentants d'entreprises et de milieux économiques, syndicats ouvriers, consultants d'entreprises, organismes de mutualisation des fonds de la formation professionnelle) aux côtés de ceux du social et du service public de l'emploi, notamment de l'ANPE ; en aidant aussi au développement de toutes les opportunités d'intégration économique – à l'initiative des collectivités locales – qui émergent sur les sites, en faveur des chômeurs en difficulté.

Parmi ces opportunités, le domaine des services (services d'utilité sociale, services liés aux entreprises et à la clientèle) offre une perspective réelle de création d'emplois. A condition toutefois de ne pas lui faire jouer un rôle de « réserve » unique pour l'intégration des exclus : on ne peut demander aux chômeurs en difficulté de développer les compétences d'ordre relationnel nécessaires à l'exercice de nombre d'emplois de service aux usagers (aide aux personnes âgées ou dépendantes, garde d'enfants, animation urbaine et loisirs, etc.).

SUR chaque bassin d'emploi, les actions pourraient s'inscrire dans le cadre de conventions entre l'État (et autres acteurs publics) et des entreprises d'accueil des chômeurs en insertion. Le contenu des accords n'étant pas limité au strict domaine de l'insertion, il pourrait concerner par exemple :

– *A minima*, les conditions de l'insertion professionnelle : la collectivité publique garantissant des modalités d'abaissement du coût du travail, de suivi social et de formation d'accompagnement ; les engagements de l'employeur concernant les formes d'accueil (tutorat), les objectifs de qualification, les perspectives éventuelles de recrutement.

– Au-delà, les conventions devraient porter à la fois sur l'insertion et l'organisation du travail : l'offre de service de la collectivité publique s'élargissant à l'aide au diagnostic, au conseil en organisation du travail, à la requalification du personnel. En contrepartie d'engagements des entreprises portant sur la formation et la promotion du personnel, la gestion prévisionnelle de l'emploi, le refus de toute procédure de licenciement pendant une période donnée...

– Enfin, un troisième domaine de négociation, en liaison avec les deux précédents, pourrait concerner l'aménagement et la diminution du temps de travail. Le partage du travail offre une perspective de solidarité active entre salariés en emploi intéressés à l'augmentation du temps libre et chômeurs de longue durée aspirant à l'intégration dans l'emploi. Il répond aux intérêts de nombre d'entreprises, pour peu qu'il soit associé à une augmentation dans la souplesse d'utilisation des équipements. Mais, dans ce domaine, si des accords-cadres sont nécessaires, sur le plan des secteurs professionnels nationaux, pour impulser des avances décisives, c'est au niveau local que les modalités concrètes du partage du travail peuvent déboucher sur une intégration réelle des exclus dans l'emploi.

Mais le « tout local » ne saurait suffire. Le choix d'une priorité en faveur des chômeurs en difficulté implique que ceux-ci puissent bénéficier sur l'ensemble du territoire d'une politique d'intégration qui incombe à l'Etat. Et ce, avec l'instauration sur tous les bassins d'emploi de relations contractuelles entre acteurs publics et privés.

Il convient également d'associer les partenaires sociaux à la lutte contre l'exclusion en favorisant par exemple la signature d'accords au niveau des branches professionnelles sur les objectifs ainsi définis. L'Etat est le seul garant à long terme d'une gageure qui pourrait bien représenter un volet de ce fameux « grand dessein » que l'on cherche tant pour la France : une performance économique nationale intimement liée à un impératif de cohésion sociale. Comment assurer une telle cohésion dans un contexte où règne l'inégalité de traitement au sein de la population active ? Où une fraction de travailleurs valides se voit privée de façon quasi irrémédiable du droit de participer à la production de la richesse nationale ?

▶ **Simon Wuhl est socio-économiste, auteur de *Exclus face à l'emploi*, Syros, octobre 1992.**

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement : 3615 LEMONDE.

Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20.

STAG'ETUD 12, av. Raspail, 94257 Gentilly Cedex, tél. : 49-08-99-99.

COMPTABILITÉ

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : 5 000 F. Profil : bac + 3/5, ESG, maîtrise comptabilité, gestion, comptabilité, bilan prévisionnel, convention de stage. Mission : établissement de budgets, bilan prévisionnel, après les études de motivation. 04076.

PERSONNEL

□ Lieu : Cachan. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 30 % du SMIC. Profil : bac + 2/3, connaissances en micro-informatique et gestion des ressources humaines, convention de stage. Mission : participer à l'élaboration du bilan social et à la mise en place d'un module de gestion de la formation sur le logiciel Héra. 04095.

□ Lieu : Paris. Date : juin. Durée : 3 mois. Ind. : 1 726 F. Profil : bac + 5, gestion des ressources humaines, convention de stage. Mission : étude sur la gestion des commerciaux. 03881.

□ Lieu : Boulogne-Billancourt. Date : immédiat. Durée : 4/5 mois (3 jours par semaine). Ind. : SMIC horaire. Profil : Bac + 4, ressources humaines, communication, convention de stage. Mission : organisation de salons et forums du recrutement et participation, entretenir les relations avec les écoles, prendre part à l'activité du service recrutement, missions ponctuelles en relation avec le recrutement. 04048.

□ Lieu : La Défense. Date : mars. Durée : 5 mois. Ind. : 5 000 F/mois. Profil : bac + 4, gestion des ressources humaines, convention de stage. Mission : participation à la mise en place d'un logiciel ressources humaines, et à l'activité du service formation (plan de formation). 03943.

MARKETING

□ Lieu : Nanterre. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 4 600 F net. Profil : bac + 1, convention de stage. Mission : télémarketing, saisie de rendez-vous pour les commerciaux. 04032.

□ Lieu : La Défense. Date : mars. Durée : 6 mois. Ind. : 6 000 F. Profil : bac + 4/5, école de commerce, DESS communication, anglais indispensable, traitement de texte, convention de stage. Mission : marketing direct et documentation : mailing, documentations, séminaires internes/externes, statistiques, aide à la préparation et suivi des expositions. 03973.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 à 6 mois. Ind. : 2 000 F. Profil : bac + 4, aisance relationnelle, convention de stage. Mission : prospection, relance de mailing, recherche de documentation d'information en direct par téléphone. 04049.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1/2 mois (horaires souples). Ind. : 4 000 F/mois. Profil : bac + 1/4, ESC, ESSEC, EAP, BTS commerce international ou force de vente, connaissances marketing, vente, audiovisuel souhaité, convention de stage. Mission : étude de motivations dans les ambassades et auprès des écoles de commerce de France, suivi et développement de la clientèle. 04077.

□ Lieu : Saint-Denis. Date : mars. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BTS action commerciale, connaissances PC, DBase III. Mission : collecte et traitement des informations concernant clients et prospects : création d'un nouveau fichier, conception et mise en forme des actions de mailing. 04055.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, utilisation de la micro-informatique, convention de stage. Mission : études de marché, test et recherche documentaire. 04078.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2/3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac, familiarisé avec domaine de la mode et connaissance des marques, convention de stage. Mission : documentation et recherche sur les industries textiles et arts de la table pour une enquête. 04093.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2/3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac, anglais et allemand courants, convention de stage. Mission : travailler sur la création et l'implantation d'une lettre professionnelle en anglais sur le parrainage d'entreprises. 04094.

VENTE

□ Lieu : Gentilly. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 500 F fixe + commissions + prime de 1 500 F si objectifs réalisés. Profil : bac + 1, attirance pour contacts téléphoniques, convention de stage. Mission : prospection commerciale auprès d'un fichier déjà existant, remise à jour et développement du portefeuille clientèle. 03559.

□ Lieu : Ivry-sur-Seine. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 1 430 F/mois net + TR + c.o. Profil : bac + 1/2, BTS action commerciale, convention de stage. Mission : étude de marché, définition d'une stratégie commerciale, prise de rendez-vous. 03744.

INFORMATIQUE

□ Lieu : Lisses. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 2 minimum, programmation SGBD, connaissance langage SQL, convention de stage. Mission : programmer une gestion des stocks (matières premières/formule). 03933.

COMMUNICATION

□ Lieu : Ivry-sur-Seine. Date : mars. Durée : 2 mois. Ind. : 1 430 F/mois net + C.O. + TR. Profil : bac + 1/2, BTS communication/action publicitaire, convention de stage. Mission : lancement d'un journal d'entreprise, étude de satisfaction auprès de collaborateurs afin de déterminer leurs souhaits et attentes en matière de communication interne. 03745.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : 2 000 F. Profil : bac + 2/4, ESC, communication, convention de stage. Mission : organiser et développer un centre de documentation de la société, suivi des dossiers dans le domaine de la régie publicitaire. 03959.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, communication, ressources humaines, connaissances Macintosh, sensibilisation à l'économie sociale serait un plus, convention de stage. Mission : animation d'un réseau (+ 700 adhérents), préparation et suivi de colloques et de journées d'études, relations avec les adhérents, rédaction de comptes rendus. 04047.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 500 F/mois. Profil : bac + 4, communication, business, économie, connaissance des médias, bon niveau anglais, convention de stage. Mission : assistant(e) consultant, revue de presse, fichiers, recherches documentaires, contact presse. 04054.

ÉLECTRONIQUE

□ Lieu : Argenteuil. Date : mars. Durée : 4 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4/5, électronique analogique, convention de stage. Mission : participation étude et réalisation du prototype d'une alimentation à découpage pour lampe à décharge de 575 watts (mission convenant à élève ingénieur 3e année), projet fin d'étude. 04043.

ÉCONOMIE

□ Lieu : Paris. Date : mars. Durée : 3/6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, économie de l'entreprise, convention de stage. Mission : réalisation d'un atlas économique de 200 pages impliquant envoi de mailings, consultation des banques de données, téléphoner pour recueillir informations puis mise en forme et analyse. 04060.

SECRÉTARIAT

□ Lieu : Paris. Date : mars. Durée : 6 mois minimum. Ind. : 1 700 F/mois. Profil : bac, pas de formation particulière, motivation et sérieux, convention de stage. Mission : accueil et test de candidats, facturation, relations téléphoniques clients, relance. 04091.

□ Lieu : Arnas (69). Date : mars. Durée : 2/3 mois. Ind. : 2 000 F (fixe) + commissions. Profil : bac + 2/3, secrétariat commercial, convention de stage. Mission : organisation commerciale d'une société de télécommunication. 03944.

□ Lieu : Boulogne. Date : mars. Durée : 2/3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BTS secrétariat, TTX, anglais, convention de stage. Mission : travaux de secrétariat, relance téléphonique, réorganisation de dossiers. 04061.

AUTRE

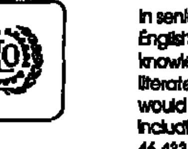
□ Lieu : Paris. Date : août. Durée : 2 mois (selon possibilités du stagiaire). Ind. : transport. Profil : bac + 1/3, anglais, frappe, convention de stage. Mission : travaux administratifs (classement, frappe, répondre au courrier, téléphone, affranchissement courrier), suivi de dossiers jeunes filles au pair et séjours linguistiques. 04092.

PUBLICITÉ

□ Lieu : Suresnes. Date : immédiat. Durée : 2/3 mois. Ind. : 1 800 F/mois + intéressement. Profil : bac + 2/4, communication, promotion des ventes (GMS), convention de stage. Mission : participer au développement de l'agence : prospection (phoning) et de développement des opérations hors médias. 04102.

CARRIÈRES INTERNATIONALES





Chief of Finance Services

The International Training Centre of the International Labour Organization (a United Nations specialised Agency) has a vacancy in TURIN (ITALY) for a senior management position with full responsibility for all financial, accounting and budget management functions.

Applications are invited from chartered accountants or certified public accountants with wide experience in senior financial management, good command of English, including drafting ability. Good working knowledge of French and Italian desirable. P.C. literate. Experience within the United Nations system would be an advantage. Free of tax emoluments, including cost of living allowances, ranging from US $ 46,433 (single) to 61,453 (with dependants) per annum. Contributory pensions and health scheme.

Please send detailed CV no later than 15 March 1993 quoting ref. 8/1992 to : PERSONNEL OFFICE, INTERNATIONAL TRAINING CENTRE OF THE I.L.O. 125 Corso Unita d'Italia - 10127 TORINO (ITALY) Fax : (39 11) 66 38 842 - Tél. (39 11) 69 361.

Applicants will be contacted only if their candidature is under serious consideration.

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES



Notre groupe : 2 000 personnes - 1,7 MF de CA - 14 usines en Europe - Une position de leader sur son marché. Notre métier : équipementier automobile dans les domaines de l'habillage intérieur (tableaux de bord, panneaux de portes...) et extérieur (rétroviseurs...) - Un savoir-faire reconnu dans les technologies plastiques. Un engagement profond dans la qualité totale. Notre objectif : toujours anticiper pour mieux satisfaire nos partenaires et clients.

INGÉNIEUR RESPONSABLE ENVIRONNEMENT RECYCLAGE

H/F — **28 ans +** — **Basé à Lille**

Passionné par les domaines liés à l'environnement, vous possédez par votre formation (chimie, plasturgie...) une expérience concrète dans le traitement industriel de matières plastiques où vous avez mené une mission de recherche sur le recyclage dans un cadre industriel ou administratif. Votre mission sera de mettre en place un pôle d'expertise en la matière.

Vous proposerez la stratégie du groupe. Il vous faudra l'animer, la développer et la communiquer tant en interne que vis-à-vis de l'extérieur (fournisseurs, clients, associations, administrations...).

Véritable patron de votre activité, vous êtes bien sûr une force de proposition dans la recherche de solutions "propres" pour toute la chaine produit-process.

Voilà un challenge passionnant pour qui est convaincu que demain se construit aujourd'hui !

Pratique de l'anglais nécessaire. Déplacements à l'étranger (Europe). Poste évolutif pour candidat de valeur.

Par ailleurs, dans le cadre de notre expansion en Europe, nous recherchons des

INGÉNIEURS INTERNATIONAUX

Débutants / 1ère expérience / H/F

Pour renforcer nos équipes B.E., méthodes, achats techniques... Ces postes sont dans un premier temps basés sur le site de Lille, siège européen du groupe. Ils permettront, à terme, de réelles évolutions dans le groupe.

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, sous la réf.61.7264/LM.

Mercuri Urval

coordonnateur des activités scientifiques

H/F

L'EUROPE
LES HOMMES ET L'ESPACE

L'AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE (ESA) RECHERCHE UN COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES POUR L'OBSERVATOIRE DU SOLEIL ET DE L'HÉLIOSPHÈRE (SOHO).

Le candidat retenu :

– apportera son concours à la coordination opérationnelle des instruments de Soho qui seront exploités par les équipes des chercheurs principaux au Centre de Commande des Expériences SOHO (EOF), installé au Goddard Space Flight Center à Greenbelt (Maryland, USA) ;

– assurera une planification complète et permanente des activités scientifiques à l'EOF.

Avant le lancement de la mission, il sera affecté à l'ESTEC (Noordwijk-Pays-Bas) où il préparera les moyens nécessaires à l'exploitation coordonnée des instruments scientifiques de SOHO et participera à l'intégration du matériel et du logiciel d'exploitation scientifique.

Il lui sera demandé de consacrer une partie de son temps à la recherche, de préférence dans des domaines en rapport avec les objectifs scientifiques de SOHO.

Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat ou d'un grade universitaire en astronomie ou en physique et avoir l'expérience de la physique du Soleil de la planification de missions scientifiques, de la conduite d'instruments d'observation et/ou de l'analyse de données sur le soleil.

Une bonne connaissance de l'anglais ou du français exigée. Du fait des relations avec la NASA, la connaissance pratique de l'anglais est particulièrement recommandée.

Les conditions d'emploi sont celles des organisations internationales et comprennent indemnité d'expatriation, prestations familiales, régimes de sécurité sociale et de pension. Les frais d'installation seront remboursés.

Prière d'envoyer un curriculum vitae détaillé en anglais ou en français au Chef du Personnel de l'ESTEC, Keplerlaan 1, 2201 AZ Noordwijk ZH (Pays-Bas) en mentionnant la réf. ESA-VN-ESTEC-92-069. Pour tous renseignements, appeler le 19-31-1719-83308.

AGENCEMAILLE



La Division pharmaceutique de CIBA-GEIGY SA cherche un/une

Traducteur/trice médical/e

pour son Département information Médicale et Pharmaceutique situé dans la banlieue de Bâle. Vous devrez vous intégrer dans une équipe internationale de linguistes, travaillant pour les activités de marketing de la Division, et chargée à ce titre de la publication de littérature médicale, scientifique et promotionnelle ainsi que de l'information du corps médical dans le monde entier. Vous devez avoir une maîtrise parfaite du français et posséder une connaissance approfondie de l'allemand et de l'anglais. Une certaine expérience dans la traduction de littérature scientifique et médicale serait bienvenue.

Les candidatures seront accompagnées de tous documents utiles et adressées sous réf. « 10607 » à Mr St-Jagg CIBA-GEIGY SA, Service du Personnel, case postale, CH 4002 Bâle.



EXECUTIVE DIRECTOR

The International Helsinki Federation for Human Rights (IHF) is a non-governmental organization that seeks to promote compliance with the human rights provisions of the Helsinki Final Act by the 52 participating states. It is a federation of 23 national Helsinki committees organized in Europe, both East and West, the United States and Canada.

The Executive Director of the IHF heads a small headquarters in Vienna and is expected to work with the elected executive to provide political leadership to the organization overall. While respecting that the IHF is a loose federation of national committees, the Executive Director will be responsible for developing a coordinated program of activities, a common policy, and a cohesive identity for the organization at the international level.

Amongst other qualities, the successful candidate will be fluent in English (the working language of the organization), will have strong managerial and organizational skills and have knowledge of human rights questions and/or experience of non-profit associations.

More details about the post, and application forms, are available upon request from the IHF secretariat, which will treat all inquiries with utmost confidence.

The Search Committee, c/o IHF, Rummelhardtgasse 2/18, 1090 Vienna, Austria.

Closing date for applications : April 8, 1993.

Interviews scheduled for May.

Salary : approx. $ 45,000 to $ 55,000. Discussions are underway about a possible relocation package for any successful candidate required to relocate to Vienna.



Le FIDA

Fonds international du développement agricole (Nations Unies) (Rome, Italie)

recherche

un ADMINISTRATEUR DE PERSONNEL P4

Dans le cadre des directives du Directeur de la Division du personnel, l'intéressé:

assurera:

- le recrutement, l'accueil et l'orientation/formation, la gestion des dossiers et les formalités de fin de service de tous les agents de la catégorie "services généraux" et du personnel de conférence;
- la présélection de toutes les offres de services reçues par le FIDA et la conduite des activités connexes;
- le traitement des dossiers de consultants.

- Guidera les directeurs et chefs de service dans la détermination des besoins en personnel, la définition de descriptifs de postes et la recommandation de grades appropriés.
- Donnera aux agents de la catégorie "services généraux" des renseignements et conseils en matière de déroulement de carrière et toutes indications nécessaires sur leurs droits, notamment en matière d'allocations, indemnités et autres prestations.
- Interprétera les accords intervenus entre institutions des Nations Unies et associations professionnelles d'interprètes et de traducteurs.
- Elaborera des propositions concrètes touchant les aspects des politiques du personnel du FIDA relatifs aux relations entre l'administration et le personnel, au développement des personnels, à la formation, etc.

QUALIFICATIONS: Diplôme universitaire ou équivalent, de préférence en matière de relations administration-personnel ou d'administration publique ou commerciale. Sept à dix ans d'expérience d'administration du personnel dans une organisation internationale, de préférence au sein du système des Nations Unies. Aptitude à rédiger correctement. Une maîtrise complète de l'anglais est essentielle, de même qu'une bonne connaissance du français; une connaissance d'autres langues, en particulier de l'italien, est souhaitable.

FOURCHETTE DE TRAITEMENTS: 39 368 à 55 221 dollars E.-U., plus indemnité de poste de 13 070 à 18 333 dollars E.-U. par an.

DUREE DE L'ENGAGEMENT: deux ans.

DATE D'ENTREE EN FONCTION: dès que possible.

Priere d'envoyer deux exemplaires d'un résumé détaillé en anglais à:

Division du Personnel - FIDA
Via del Serafico 107, 00142 Rome (Italie) - Télécopie No: (6) 5043463

Date limite de présentation des candidatures: 31 mars 1993

Il ne sera accusé réception qu'aux personnes dont la candidature aura été retenue en présélection.

LES CANDIDATURES FEMININES SONT PARTICULIEREMENT BIENVENUES

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

La rigueur d'un expert
L'expérience d'un négociateur international

JURISTE DE VALEUR

Une entreprise industrielle de dimension internationale (CA 10 milliards) faisant partie d'un des premiers groupes mondiaux dans son domaine étoffe sa Direction juridique et recherche un Juriste d'Affaires.

Ses missions : En liaison étroite avec les Directions opérationnelles en France et à l'étranger :

- Il sera responsable de la préparation des accords industriels et commerciaux et il participera à leur négociation et leur suivi.
- Il préparera et il suivra les opérations d'achats, d'apports et de cessions concernant la société et ses filiales
- Il assurera le suivi juridique et contractuel des filiales étrangères

Son profil :

- Il aura une formation DEA ou DESS (de préférence en droit international des affaires) et une parfaite maîtrise de l'anglais.
- Il disposera d'une expérience de 8 à 10 ans minimum acquise au sein d'une entreprise industrielle (un début de carrière en cabinet peut être un atout) et devra pouvoir assurer avec autonomie la totalité des affaires dont il aura la charge.
- En relation avec les Directions opérationnelles, il basera l'efficacité de son rôle autant sur l'expertise juridique que sur la volonté de proposer et de mettre en oeuvre des solutions pertinentes.

Poste basé en proche banlieue Ouest Paris.

Ecrire sous réf. 8A 2510 3M
Discrétion absolue

etap

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

CADRE SENIOR

Excellent niveau et fort potentiel

Une entreprise française de grande envergure, leader européen, CA 40 milliards, agissant dans le domaine des hautes technologies, recherche un cadre de valeur pour l'intégrer à son équipe **"Ingénierie financière"**.

Il collaborera :

- à l'étude, au montage et au suivi des financements associés aux grands programmes de la société
- à des missions d'évaluation et de montages financiers liés à des projets d'acquisition, fusion ...
- à des études de gestion financière liées à l'analyse et au contrôle des flux de capitaux
- à des actions de communication financière

La réussite dans ce poste implique :

- une formation supérieure : HEC, ESSEC, ESCP, SCIENCES PO...
- 5 à 7 ans d'expérience professionnelle impliquant idéalement une première étape de deux à trois ans dans un grand cabinet d'audit et une deuxième étape, soit au sein d'une Direction Financière d'une grande entreprise, soit au sein d'une banque d'affaires
- des qualités marquées d'esprit d'équipe, d'imagination et de rigueur, des capacités de contact avec des interlocuteurs de niveau élevé, un potentiel lui permettant d'évoluer et d'assurer à terme la responsabilité de l'animation d'une équipe
- maîtrise de l'anglais indispensable, connaissance complémentaire de l'allemand souhaitée

Poste à PARIS

Ecrire sous réf. 8 A 2507 3 M
Discrétion absolue

etap

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

LES DIRIGEANTS

Direction Générale
Direction Générale Adjointe - Secrétariat Général

DIRIGEZ NOTRE FILIALE INGENIERIE ENSEMBLIER — 450 KF +

- *Au sein d'un groupe français intervenant dans la tuyauterie chaudronnerie, notre filiale ingénierie ensemblier opère en France et à l'étranger dans le pétrole, la chimie, l'agro-alimentaire etc.*
Nos bons résultats 92, nos commandes 93 nous permettent de préparer l'avenir avec sérénité.
- *Ingénieur d'une quarantaine d'années, votre expérience en ingénierie est indéniable et vous souhaitez élargir votre champ d'action. OF COURSE YOU ARE REALLY ABLE TO WORK IN ENGLISH.*

Contactez notre chasseur de têtes Pierre BUCCAI qui vous assure de la plus grande confidentialité :
CONCORDANCES -129 rue Servient - 69003 LYON.
Tél. 78 63 65 60 - Fax 78 63 65 59

CONCORDANCES
Les missions de confiance

Etablissement Bancaire à très forte implantation régionale, membre d'un groupe national de tout premier plan recherche son

Fiscaliste Ingénierie Financière et Patrimoniale

Province

Au sein d'une équipe spécialisée en gestion patrimoniale et rattaché au Directeur de celle-ci, vous assurerez des fonctions de conseil à destination d'une clientèle de particuliers haut de gamme et de chefs d'entreprises dans leurs opérations de transmission et de haut de bilan.

En contact direct avec les conseillers patrimoniaux de la banque ou leurs clients, vous avez une expertise certaine dans les domaines de la fiscalité suivants : épargne, produits financiers, opérations de financements à long terme, transmission, fusions-acquisitions et immobilier.

Agé de 30 ans environ, titulaire d'un diplôme de 3ème cycle (ENI, DESS,...) vous justifiez impérativement d'une expérience de 3/5 ans de fiscaliste généraliste au sein d'un cabinet, d'une banque ou de l'administration fiscale.

Votre sens des contacts et votre esprit d'équipe vous permettront de réussir au sein de cet établissement de grande notoriété.

Contactez **Dominique Montabrie**, au 45.53.26.26 ou adressez CV + photo + N° de téléphone + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal 30 bis rue Spontini, 75116 PARIS**, sous référence DM8630MO.

MP
Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

CENTRE D'INFORMATION JURIDIQUE INTERNATIONALE « DROIT ET MÉDIAS »

recherche

SON DIRECTEUR

- *Doté d'un solide sens commercial et d'une expérience dans ce domaine, il devra parfaitement maîtriser l'anglais et aura reçu une formation supérieure (IEP – grande école de commerce – formation juridique).*
- *Son rôle consistera à diriger un centre international innovant de service documentaire traitant des droits étrangers et du droit européen; il lui appartiendra de préciser et mettre en œuvre une stratégie commerciale, de dynamiser son équipe sur des objectifs de performance (une expérience de gestion d'équipe est demandée).*
- *Les perspectives d'évolution de carrière dépendront des aptitudes démontrées et du développement des activités du centre qu'il aura pu susciter.*

Dossier de candidature (lettre, CV, prétentions) à adresser à :

CENTRE D'INFORMATION JURIDIQUE INTERNATIONALE « DROIT ET MÉDIAS »
Aire de formation du Futuroscope, 86130 Jaunay-Clan

Cabinet Conseil en Management, Stratégie et Ressources Humaines, souhaite compléter son équipe de consultants.

VOUS ETES

Consultant Senior

travaillant en équipe ou free-lance.

Vous disposez d'un courant d'affaires et de relations personnelles vous permettant d'être rapidement autonome sur les plans commercial et production.

NOUS VOUS PROPOSONS :

- **d'INTEGRER** une équipe pluridisciplinaire, agissant exclusivement auprès de Directions Générales
- **de PARTICIPER** au développement de nos activités, en conjuguant notre expérience et votre valeur ajoutée personnelle
- **de PARTAGER** une ambition commune de réussite économique et humaine, qui se concrétisera par l'accession progressive au statut d'associé.

AXIAL CONSULTING GROUP

Merci d'adresser votre CV ainsi que votre lettre de motivation sous référence CS à l'adresse suivante : CNIT - BP 326 - 92053 PARIS LA DEFENSE.

ISM SA

Important Groupe de sociétés spécialiste de l'immobilier d'entreprise (patrimoine de 35 milliards de francs)

recherche :

JURISTE FISCALISTE

Spécialiste de l'immobilier et du crédit, le collaborateur recherché assurera une double mission :

Opérationnelle : il animera l'équipe chargée de la réalisation des opérations engagées,

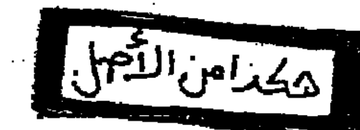
Fonctionnelle : il assistera les différents départements de la Direction Investissement-Engagements dans : • la conception des montages juridiques et fiscaux des opérations immobilières ou de crédits, • l'élaboration des contrats et protocoles divers.

Ce poste sera confié à un candidat de formation juridique supérieure, de 40 ans au moins, disposant d'une expérience significative acquise de préférence au sein de la Direction Juridique d'une Banque ou d'une importante Société de promotion immobilière.

Pour réussir dans cette fonction le candidat devra allier rigueur et imagination et faire preuve de qualité de contact. Ce poste peut déboucher sur la création d'une Direction Juridique.

Merci d'adresser lettre manuscrite + C.V. et prétentions sous la référence 8 304 JF à : ISM SA, Nicole ROBIN, Grand-Écran, 30 Place d'Italie, 75628 PARIS Cedex 13.

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



LE MONDE DES CADRES

CHOISIR LE LEADER MONDIAL DU DIAGNOSTIC EN COAGULATION

Choisir DIAGNOSTICA STAGO, c'est *participer à l'expansion* constante du leader mondial du diagnostic en coagulation : 50% du CA exporté dans plus de 100 pays

Responsable Contrôle Qualité - hf

Pharmacien ou de formation équivalente, vous avez une expérience d'au moins 5 ans du contrôle de qualité dans l'industrie biologique, pharmaceutique ou agro-alimentaire, dont 3 à un poste de responsable.

Rattaché au Responsable du Service Qualité, vous définirez l'organisation et superviserez l'activité du laboratoire de contrôle (12 techniciens et 1 cadre) dans un environnement ISO 9001. Bien entendu, vous parlez couramment l'anglais.

Pour ce poste basé en proche banlieue Nord-Ouest (RER C) merci d'adresser lettre de motivation, CV, photo et prétentions sous réf. BC/01/CQ à DIAGNOSTICA STAGO - DRH BP 226 - 92602 Asnières cedex.

DIAGNOSTICA STAGO

Publipanel

Consultant senior

rejoignez une équipe et exprimez votre professionnalisme

Vos années d'expérience dans le conseil en recrutement vous ont permis d'acquérir la confiance d'une clientèle fidèle que nous vous proposons de conforter et développer en offrant les moyens et la signature d'un grand groupe de conseil.

Diplômé de l'enseignement supérieur, âgé d'un minimum de 35 ans, vous justifiez d'une expérience de consultant en Cabinet d'au moins 5 ans.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature à Christine Alibert en expliquant vos motivations, mais surtout **les véritables raisons qui justifieront notre rencontre.** Réf. M/50

8, avenue Delcassé - 75008 PARIS.





RECRUTEMENT

CURRICULUM

ORGANISME DE PROMOTION INDUSTRIELLE

CADRE ADMINISTRATIF H/F

Vous aurez pour mission de seconder le Responsable du Service Gestion Administrative et Financière de Programmes Publics d'aide aux PMI. Vous aurez de nombreux contacts avec les Pouvoirs Publics et avec les Entreprises, ce qui implique un excellent contact humain, des qualités relationnelles et l'habitude de travailler en équipe.

De formation supérieure option gestion, vous disposez d'une expérience acquise, si possible, au contact des PMI.

Méthodique et rigoureux, vous avez le goût des chiffres, une grande curiosité intellectuelle, de solides qualités d'analyse et de synthèse qui permettront une gestion efficace des programmes.

- Poste à pourvoir très rapidement.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf.313 à C.K 7, rue Robert Le Coin - 75016 Paris.



Chantal Kenvyn

Clair de Lune

François Cornevin
vous remercie de noter ses nouvelles coordonnées

108, rue Saint Honoré 75001 Paris
Téléphone : (1) 40 26 43 17
Fax : (1) 40 26 06 76



FRANCOIS CORNEVIN
RECHERCHE ET EVALUATION
DE CADRES ET DIRIGEANTS

SOURCES

Le monde bouge ...CDPA aussi!
Nouvelle adresse en Ile-de-France :

CDPA Ressources Humaines
38, rue de Villiers 92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél. : 47.59.30.05

DIJON PARIS **CDPA** LYON BESANÇON

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

ADVANCED COMPUTER RESEARCH INSTITUTE

Développer et vendre un Superordinateur Européen, c'est le défi que relève aujourd'hui notre équipe multinationale (130 personnes).

Adjoint au Chef Comptable
Bilingue anglais - Lyon

Rattaché au chef des Services Comptables du Groupe et assisté de deux collaborateurs, vous assumez l'ensemble des missions comptables liées à nos deux établissements français.

A ce titre vous prenez en charge : la comptabilité fournisseurs, le suivi de trésorerie, les arrêtés mensuels, la préparation du bilan, la cohérence avec la comptabilité analytique, et les déclarations fiscales courantes.

A 30/35 ans, de formation supérieure (Bac+5, DESCF ou équivalent) vous possédez une expérience de 5 ans minimum en cabinet et/ou dans une structure internationale. La pratique de l'informatique de gestion sur PC et gros systèmes est indispensable.

Si vous souhaitez intégrer une entreprise jeune et évolutive, merci d'adresser votre candidature à Catherine Lardon :
ADVANCED COMPUTER RESEARCH INSTITUTE,
1 bd Vivier Merle, 69443 Lyon cedex 3, s/réf. 93-02/312.

Notre Grand Projet : un Superordinateur Européen

O&C CONTESSE

LE MONDE DES COMMERCIAUX

Société de négoce international dans le domaine des biens d'équipement et de la haute-technologie souhaite renforcer ses équipes commerciales et intègre de jeunes

Chargés de mission

pour assister les responsables géographiques.

Diplômé d'une école de gestion et/ou d'une école d'ingénieur, vous maîtrisez parfaitement l'anglais et possédez une première expérience du commerce international.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature, sous référence 4550, à :



16, avenue Hoche - 75008 PARIS

Organisation et Publicité

SPC SOFTWARE PUBLISHING CORPORATION

Leader mondial sur le marché des applications Windows (Harvard Graphics et Superbase), recherche dans le cadre de son développement en Europe du Sud son :

BUSINESS DEVELOPMENT MANAGER

Rattaché au Distribution Sales Manager, vous assurez le développement du réseau de distribution en **ESPAGNE** et **ITALIE**.

En étroite collaboration avec les grossistes et les revendeurs spécialisés dans l'informatique, vous êtes responsable de :

- ▲ la gestion du réseau de distribution.
- ▲ la mise en place des politiques commerciales et marketing.
- ▲ la réalisation des objectifs commerciaux.

De formation supérieure, vous justifiez d'une expérience commerciale réussie de 3 ans minimum dans le secteur de l'informatique. La gestion des réseaux de distribution et des partenaires commerciaux vous est familière. La connaissance de l'Anglais et de l'Italien est indispensable et celle de l'Espagnol est vivement souhaitée.

Envoyer votre Curriculum Vitae en Anglais à notre Conseil :



PROSPECT EUROPE,
Les Vaisseaux de Sophia, Bât. B, Carrefour des Brucs, Sophia Antipolis, 06410 BIOT.
Tél : 93.00.42.10 Fax : 93.65.38.09.

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF



L'institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération

Les candidats aux concours pour l'accès au grade de CR2 doivent être âgés de 33 ans au plus au 31 décembre 1993.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du bureau des concours de l'ORSTOM : 213, rue Lafayette, 75010 Paris. Tél. : 48 03 77 83

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la même adresse.

Date de clôture des inscriptions :

15 mars 1993

le cachet de la poste faisant foi (jusqu'à 17 heures pour dépôt des dossiers au bureau des concours).

Tout dossier incomplet sera rejeté.

recrute par voie de concours (H/F) pour ses programmes scientifiques en France et à l'étranger (toutes régions)

5 CHARGES DE RECHERCHE de 1ère classe (CR1)

17 CHARGES DE RECHERCHE de 2ème classe (CR2)

Les postes sont à pourvoir dans les domaines scientifiques suivants :

- **GÉOLOGIE, GÉOPHYSIQUE** (un CR2)
- **HYDROLOGIE, PÉDOLOGIE** (un CR1, trois CR2)
- **HYDROBIOLOGIE, OCÉANOGRAPHIE** (deux CR1, deux CR2)
- **SCIENCES DU MONDE VÉGÉTAL** (quatre CR2)
- **SCIENCES BIOLOGIQUES ET BIOCHIMIQUES APPLIQUÉES À L'HOMME** (trois CR2)
- **SCIENCES SOCIALES** (deux CR1, quatre CR2)

Pour être admis à concourir, les candidats doivent être titulaires de l'un des titres suivants :

Pour les concours de chargés de recherche de 1re classe :
«Nouvelle Thèse» ou Doctorat d'Etat / Doctorat de 3ème cycle, Diplôme de docteur ingénieur ou DERBH et réunir 4 années d'exercice des métiers de la recherche / Titre universitaire étranger ou travaux scientifiques équivalents.
Pour les concours de chargés de recherche de 2e classe :
«Nouvelle Thèse» ou Doctorat d'Etat / Doctorat de 3ème cycle / Diplôme de docteur ingénieur / DERBH / DERSO / Titre universitaire étranger ou travaux universitaires équivalents.

safari



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHARENTE

LE CONSEIL GENERAL

RECRUTE UN SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA CULTURE ET DES SPORTS
(Direction de l'Innonvation et des Finances)

Le Conseil Général a décidé de regrouper dans une sous-direction l'ensemble de ses moyens humains dans les domaines de la culture et du sport pour renforcer la dynamique et la cohésion de ses interventions.

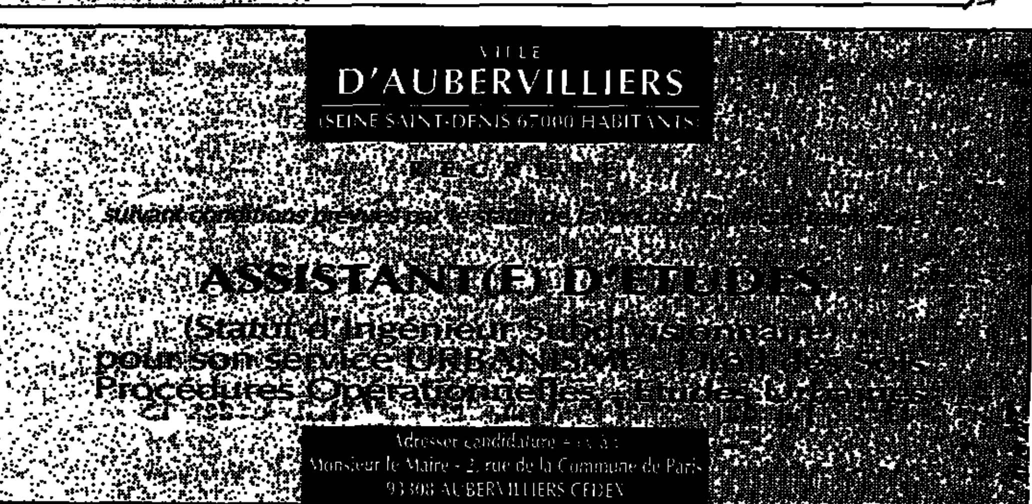
PROFIL DU CANDIDAT

- Un intétêt réel pour les activités culturelles
- Une grande disponibilité,
- Capacité à mobiliser une équipe autour des projets culturels du Département (lecture, musique, danse, théâtre, patrimoine, soutien aux équipements et organismes culturels et sportifs),
- Une forte motivation pour développer le partenariat avec tous les acteurs départementaux.

STATUT

Cadre A expérimenté. Niveau minimum : Bac + 3.
Encadrement de plusieurs services et coordination des partenaires.

Les candidatures devront parvenir à
M. le Président du Conseil général
31, boulevard Emile-Roux, BP 1404 - 16017 ANGOULEME Cedex
AVANT LE 15 MARS 1993



Le ministère du Travail,
de l'Emploi, et de la
Formation professionnelle
recrute
pour sa direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques

UN CHARGÉ D'ÉTUDES SUR LA NÉGOCIATION SALARIALE

Missions : suivi de la négociation salariale de branche; réalisation d'études sur les sytèmes de fixation des salaires dans la CEE; conception, animation et suivi de recherches sur les mécanismes de négociation des salaires.

Profil : Economiste ou sociologue capable de travailler dans un cadre pluridisciplinaire. Une expérience d'analyse comparative internationale serait appréciée. Connaissance de l'anglais et si possible de l'allemand. Esprit de synthèse et facilité de rédaction.

Recrutement : poste à pourvoir immédiatement, statut de contractuel ou détachement.

Candidature : lettre manuscrite + CV à l'adresse suivante :
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.
SES, à l'attention de T. Coutrot, pièce 3210 B.
1, place Fontenoy 757350 Paris 07 SP

ASSOCIATION HUMANITAIRE
recrute des

RESPONSABLES DE PROGRAMME

Vous avez :
- une formation supérieure (bac + 4)
- des qualités de gestionnaire
- le sens des relations humaines
- une expérience de l'expatriation.

Vous êtes :
- capable d'autonomie et de dynamisme
- bilingue anglais (l'espagnol est un plus).

Nous vous confierons, dans un PVD, un programme intégré de développement dont la finalité est la scolarisation et l'éducation.

Envoyez CV, lettre manuscrite et prétentions sous réf. RP à :

EUROPACT
44, rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES



CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE

Une Collectivité Dynamique - (952.962 hab.) - Un Pôle Universitaire
Des Industries d'Avenir - A Proximité de la Mer et de la Montagne - [illegible]

Conseiller en G[illegible]

A 30/45 ans, titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 4 ou 5 (Economie, Finances, Mathématiques, Gestion, Comptabilité Publique et Privé, DECS...), vous prendrez en charge la conception d'un système d'information et de contrôle synthétique à l'usage des responsables du Conseil Général, rendant compte de l'action menée par les Services en regard des politiques engagées par celui-ci :
- élaboration de tableaux de bord pertinents et conformes à l'activité de chaque service, mise en oeuvre d'un système de comptabilité analytique,
- développement d'une méthodologie et création d'outils de contrôle adaptés aux différents organismes financés ou soutenus par le Conseil Général,
- élaboration d'un système d'évaluation des politiques publiques.

Portant sur l'ensemble [illegible] de la Collectivité Départementale, s'a[illegible] spécifique et la synergie de cha[illegible] nécessite rigueur, pragmatisme, pé[illegible] la communication. Une expérience sim[illegible] ou collectivité est très vivement sou[illegible]

Poste basé [illegible]

Merci d'a[illegible] candidature (lettre [illegible] photo) avant le [illegible]
Conseil G[illegible] Haute-Garonne, [illegible]
Place S[illegible] 090 TOULOU[illegible]

safari

NORMANDIE

DIRECTEUR DE CABINET

Avec 8000 habitants et près de 1000 ha, notre ville est un pôle de croissance de l'agglomération caennaise.
Par sa situation stratégique et son environnement :
- campus universitaire, espace théâtral..., elle vit une véritable explosion industrielle et commerciale.

"Bras droit" du Maire, vous serez son relais opérationnel et vous mettrez en oeuvre d'importants dossiers. Dans le cadre de projets de grande ampleur, vous accorderez compétence et créativité, dynamisme et ténacité.

Nous vous proposons de valoriser dans un contexte passionnant votre diplôme, Droit, Sciences Po., Sciences Eco., et éventuellement votre première expérience.

Merci de nous présenter votre projet de carrière sous la référence JM/8020-01.
JMLP CONSULTANTS Sa
Actis Technopole
12, rue du Colonel Rémy
14000 CAEN - Tél. 31.43.67.67.

JMLP

Le Département de l'Ariège recherche

un Directeur du Comité Départemental du Tourisme

Missions

Garant de la démarche qualité, il sera chargé avec l'appui d'une équipe comprenant des responsables de production, promotion, communication, centre de ressources et une centrale de réservations :
- Supervision de la production et de la promotion touristique;
- Coordination des acteurs départemantaux du tourisme et relations publiques;
- Gestion de la structure et du projet de développement du Comité.

Profil de poste

35 ans minimum. Formation supérieure (bac + 4). Expérience prouvée du management, marketing, ingénierie de projet.
Des compétences touristiques seraient appréciées.

Conditions de recrutement

Les candidatures manuscrites accompagnées d'un CV détaillé et d'une photo devront être adressées à

Monsieur Augustin BONREPAUX
Président du Comité Départemental du Tourisme
Hôtel du département – BP 143
09004 FOIX CEDEX – Tél. : 61-02-09-11



ARGENTEUIL
MAIRIE

Pôle de développement du Nord-Ouest de l'Ile de France

ARGENTEUIL (95)

Un Projet de Ville (Economique, Social, Urbain)
De fortes potentialités (Aménagement, Urbanisme)

Crée le poste de

[illegible]

Réf 1785 M

Sous la direction du Secrétaire Général Adjoint chargé du département de la Solidarité et du Développement Social, vous impulserez la politique municipale de la Santé et de la Prévention.

A partir de l'analyse des besoins de la population vous coordonnerez l'ensemble des actions de ce secteur en développant le partenariat avec les structures publiques et privées.

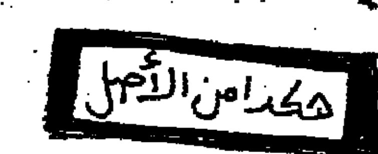
Vous vous appuierez en priorité sur les conclusions de l'audit récemment effectué pour réaliser la mutation des centres municipaux de santé tant sur le plan économique que stratégique.

De formation supérieure, vous possédez impérativement une solide expérience de management et la gestion dans le secteur de la santé.

Force de proposition, votre ouverture d'esprit et votre sens du concret vous permettront de réussir dans ce poste et d'atteindre les objectifs en matière de santé de notre cité.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, cv, photo) à notre conseil LIGHT - Ph. PREVOST [illegible] rue J. Braconnier [illegible] MEUDON-LA-FORET Cedex.

LIGHT



هكذا من الأصل

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute Technologie

PORTEZ L'INFORMATIQUE AU CŒUR DU TOURISME FRANÇAIS

CETA, Consortium d'Etudes Touristiques et Automobiles, est un GIE créé en 1991 par la Fédération Internationale de l'Automobile, le Groupe GMF et IBM France. Il a mis en place le programme ULYSSE, système informatisé de collecte et de diffusion d'informations touristiques en réponse aux demandes des touristes français et étrangers sur la destination France. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre du projet IMPACT de la Commission des Communautés Européennes, est disponible au travers du serveur **3615 MAGELLAN.** De plus nous concevons, éditons et commercialisons des logiciels à l'usage des professionnels du tourisme: comités régionaux et départementaux du tourisme, agents de voyage, centrales de réservation et réseaux d'automobiles clubs. Nous recherchons un

DIRECTEUR TECHNIQUE

MISSION: Diriger et coordonner nos opérations informatiques; suivre les développements applicatifs confiés à des sociétés de service; organiser les consultations et rédiger les cahiers des charges; évaluer les offres et les négocier; superviser les équipes d'exploitation; évaluer les besoins dans le cadre d'un plan informatique; coopérer avec les services commerciaux.

PROFIL: Diplômé(e) de l'Enseignement Supérieur Long - Bac + 4 minimum - **Grandes Ecoles d'Ingénieurs, DESS, Maîtrise d'Informatique...;** justifier d'une expérience significative d'au moins 5 ans (réseaux, développement de logiciels, SGBD, télématique) chez une SSII, un constructeur ou un utilisateur. La connaissance de l'environnement IBM et du monde UNIX est impérative; anglais souhaité. Le poste est basé à LEVALLOIS-PERRET (92); pour y réussir il faut savoir animer une équipe, être rigoureux et méthodique, communiquer, écouter et convaincre.

C E T A



Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV détaillé et photo), sous référence CDTI à: CONSENSUS 7, rue Sainte Anastase, 75003 PARIS qui transmettra. Discrétion assurée.

CONSENSUS

LA POSTE

DIRECTION DU COURRIER

Recrute

INGÉNIEUR DE PRODUCTION

FONCTIONS

La Direction du Courrier recherche pour son activité finale de distribution un INGÉNIEUR DE PRODUCTION. Vous serez chargé de définir l'ingénierie globale et la logistique propre à cette activité. Dans un contexte de croissance des flux à traiter, vous aurez à définir avec le concours de nos services techniques:
- les méthodes organisationnelles,
- les choix d'équipement,
- les méthodes de gestion de flux.

QUALIFICATION

Ingénieur diplômé Ecole centrale, Arts et Métiers, INSA ou équivalent disposant d'une première expérience (3 ans minimum) acquise dans le domaine du transport, de la logistique et/ou de la distribution.

Autonomie dans la conduite des projets, sens aigu du contact et des relations humaines sont des qualités indispensables pour réussir dans ce poste.

La rémunération sera de l'ordre de 250 KF, selon le profil du candidat.

Le poste est situé à BOULOGNE.

Envoyer lettre manuscrite, CV, photo, sous réf.: 8628

LE MONDE PUBLICITÉ

15/17, rue du colonel-P.-Avia, 75902 PARIS Cedex 15

Filiale allemande d'une société américaine (San-Diego) recrute un

INGÉNIEUR DE RECHERCHE INDUSTRIELLE

pour participer au développement de la première plate-forme de MagnétoEncéphalo-Graphie en France.

Poste à pourvoir à Rennes. Déplacement Europe-USA.

Profil :
- 28-35 ans. Expérience industrielle.
- Compétence traitement du signal et image médicale.
- Bonne connaissance neurophysiologie cérébrale.
- Anglais courant.

Envoyez CV et lettre de motivation en anglais ou français à :

Biomagnetic Technologies GmbH
Grüner Weg 83
D-5100 AACHEN
ALLEMAGNE

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT ÉCLAIRAGISME

Nous sommes N°1 européen des appareils d'éclairage avec un CA en France de 800 MF.

Nous recherchons le responsable de notre Département Eclairagisme situé en région parisienne.

Nous vous confierons l'animation d'une équipe de 15 personnes qui réalisent pour notre réseau commercial des projets concrets d'éclairage extérieur, intérieur ou fluorescent (routes, installations sportives, locaux industriels et commerciaux, pistes d'aéroports...).

Représentant de notre entreprise dans les manifestations professionnelles, vous assurerez également la responsabilité de la formation technique de nos équipes commerciales.

Ingénieur éclairagiste (ou équivalent), vous justifiez, à 35 ans environ, d'une expérience réussie de 5 ans minimum acquise dans ce domaine.

Vous savez allier aisance relationnelle et rigueur et souhaitez vous investir dans une mission d'envergure.

De solides connaissances en micro-informatique et la maîtrise de l'anglais constitueront un atout.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo + prétentions) sous réf. 131, à **COMMUNIQUÉ** - 50/54, rue de Silly 92513 Boulogne Billancourt cedex.

THORN Europhane

CHEF DU SERVICE MILIEUX RÉCEPTEURS

Elf Aquitaine Production, Société spécialisée dans le domaine de l'exploration et de la production d'hydrocarbures, recherche son Chef de Service MILIEUX RECEPTEURS.

Basé dans le sud-ouest et placé sous l'autorité du Chef de Département Environnement, il anime un service de 7 personnes dont les domaines d'interventions couvrent l'assistance technique (analyse des eaux, réhabilitation de sites, études d'impact) et la recherche (réhabilitation de sites en particulier). A ce titre, il procède à des études et réalise des missions pour le compte des filiales d'Exploration-Production et représente le Groupe dans les instances professionnelles nationales et internationales.

Ce poste s'adresse à un Ingénieur (chimiste, biochimiste ou sciences de la terre) justifiant de connaissances en environnement et de compétences techniques larges couvrant l'analytique, la chimie, la biologie et la micro-biologie. Il doit, en outre, avoir une expérience de la fonction Laboratoire (5 à 10 ans) et de l'animation d'équipes. Il maîtrise parfaitement l'anglais et accepte le principe de la mobilité France et Etranger.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV + photo et prétentions), sous référence 9364A, à notre Conseil **SWITCH** - 40, rue Amelot - 75011 PARIS, qui vous garantit la confidentialité ■



LA PASSION A TOUJOURS RAISON

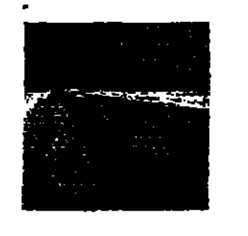
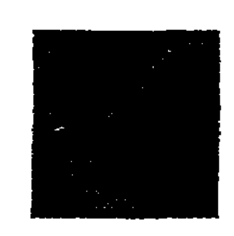
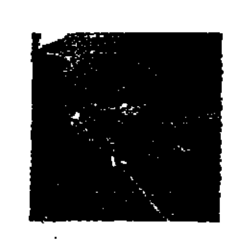
Pour passer vos annonces :

46-62-73-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74

SECTEURS DE POINTE

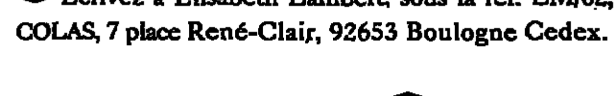
Jeunes ingénieurs


N°1 mondial de toutes les façons

On pourrait encore longtemps vous montrer de belles routes, nous préférons vous dire que la route est internationale, recherche et développement, sécurité et environnement... Elle commence par des professionnels, sûrs de leur maîtrise technique, conscients de leurs forces, de l'utilité de leur métier : là où le monde bouge, la route avance, elle irrigue l'économie et accompagne son évolution. Mais avant tout la route vous concerne : intégrer nos équipes, c'est devenir responsable à part entière de chaque chantier, sur les plans technique, financier et humain. Votre sens des contacts, de la négociation, vos idées, feront de vous le véritable garant de l'image COLAS auprès de nos clients. En nous rejoignant, vous serez de toute façon n° 1 mondial et c'est la meilleure façon d'avancer dans la vie.

Ecrivez à Elisabeth Lambert, sous la réf. LM/02, COLAS, 7 place René-Clair, 92653 Boulogne Cedex.





N° 1 mondial de la route, 23 000 collaborateurs, 12,4 milliards de francs de CA dont 40 % à l'export, 35 000 chantiers par an.

MEDIA-SYSTEM



Directeur

du centre régional d'informatique hospitalière

Le Centre Hospitalier Universitaire d'AMIENS • plus de 100 établissements clients dont 40% hors Picardie. • 70 collaborateurs recherche le

Vos objectifs sont notamment

- repositionner les activités de prestation de service au plus près des attentes des différents segments de clientèle
- améliorer le rapport qualité/coût des prestations
- structurer et développer l'activité de conseil informatique
- mettre en place une fonction commerciale
- mettre en place une gestion prévisionnelle du personnel du Centre
- préparer la création éventuelle d'une structure autonome d'informatique hospitalière.

Vous êtes un professionnel de l'informatique avec

- une expérience significative du management
- les qualités de synthèse et de communication nécessaires aux contacts de haut niveau
- une très bonne ouverture technique.

Niveau de rémunération : 400 - 450 KF

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à notre conseil Gérard ROLLOY - 19, place Foch - 78510 Triel-sur-Seine qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

Publipanel



INGENIEUR CHIMISTE

Recherche et développement

Les Laboratoires UPJOHN, filiale française d'un des principaux groupes pharmaceutiques américains reconnu pour la qualité de ses produits, poursuivent leur expansion. Nous recherchons pour nos usines du VAL DE REUIL (27) - 1ère unité chimique et 2ème unité pharmaceutique du groupe en Europe, 200 personnes, 100 Km Ouest de Paris, un

Sous l'autorité du Responsable de l'usine chimique et en liaison avec nos centres de Recherche (Etats-Unis, Angleterre, Japon), vous aurez pour mission :
- *La fabrication de nos nouvelles molécules depuis le laboratoire jusqu'à l'atelier pilote.*
- *La mise au point des procédés ou technologies nouvelles de fabrication.*
- *La rédaction des procédures opératoires liées à ces fabrications.*
- *L'optimisation technique des moyens de production.*

Diplômé d'une Grande Ecole de chimie + thèse (spécialité chimie organique fine), vous possédez une première expérience confirmée en recherche et développement.
Votre goût de l'innovation et du travail en équipe vous mène à rechercher un poste réellement évolutif.
Enfin, vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Merci d'adresser votre lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. IC/M à Elisabeth LEYMARIE Responsable du Personnel Laboratoires UPJOHN - BP 606 27106 Val de Reuil Cedex.



VOCATION MEDIA

Autant travailler chez le numéro 1 mondial...

Leader mondial des radiocommunications, MOTOROLA commercialise les systèmes les plus performants du marché. Pour accompagner son développement, MOTOROLA recherche :

- **CHEF DE MARCHÉ** Radiocommunications
- **CHEF DE PRODUIT MARKETING** Radiotéléphone cellulaire

Diplômé d'une Ecole d'Ingénieurs ou de Commerce, vous êtes un professionnel du marketing et vous justifiez d'une expérience des réseaux de distribution. Une expérience complémentaire des réseaux de la Grande Distribution serait un plus. Si vous disposez en outre de connaissances du milieu de la radio ou de la high tech et que vous maîtrisez l'anglais, vous possédez tous les atouts pour réussir au sein de notre société américaine.

Votre mission : collecter les informations sur le marché et ses besoins, élaborer la segmentation du marché en intégrant la profitabilité. Rattaché au responsable Marketing, vous serez un support indispensable à la force de vente et vous participerez à l'élaboration et à la diffusion de la stratégie de l'entreprise en matière de distribution.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (réf. MKG) à MOTOROLA S.A Direction du Personnel – 1, rue Jacques Rueff - 92182 ANTONY Cedex.



SAGERI

filiale du Groupe GRAS-SAVOYE bénéficie d'une forte notoriété et est reconnue pour la qualité de ses prestations de conseil en Risk Management. Dans le cadre du développement de son activité

"Evaluation des risques de pollutions ou d'atteintes à l'environnement"

elle recherche :

INGENIEUR GRANDE ECOLE

(Mines de préférence, Centrale, Ponts, etc...) SPECIALISTE ICPE

A 27-35 ans, vous justifiez d'une expérience réussie de 3 ans minimum dans le domaine de la pollution, des déchets et des atteintes à l'environnement en milieu industriel. Vous possédez une bonne connaissance de la législation nationale et européenne relative à ces domaines.

Dans le cadre de votre mission d'Ingénieur Conseil, vous serez intégré à l'équipe chargée de l'audit et de l'analyse des risques environnement. Vous participerez également au développement d'un produit RC Pollution.
Vous êtes bilingue ou trilingue.

Ce poste basé en région parisienne, nécessitera de votre part une bonne mobilité géographique.

Adressez votre dossier de candidature détaillé (CV, photo, prétentions) sous réf. AA JCL à SAGERI - Direction des Ressources Humaines 2, rue Ancelle 92202 NEUILLY S/ SEINE.
Discrétion assurée.



Ingénieurs d'affaires

TRANSPAC, Opérateur de Réseaux et de Systèmes de Communication, leader mondial dans son domaine, recherche pour sa Direction Commerciale, à Issy-les-Moulineaux, des Ingénieurs d'Affaires pour développer le Chiffre d'Affaires des services ATLAS 400 sur un secteur d'activité.

Votre rôle : • être responsable de l'analyse sectorielle et de la prospection des comptes • déterminer la stratégie et le montage des offres aux prospects • assurer la négociation jusqu'à la signature du contrat • coordonner le suivi des solutions proposées.

De formation Grandes Ecoles d'Ingénieurs ou de Commerce, vous avez une expérience de 3 ans minimum dans une fonction similaire.

Une connaissance de l'environnement Réseaux, Messagerie X400 et/ou EDI est fortement souhaitée.

Adressez CV, photo et prétentions s/réf. DC/OL29 à TRANSPAC - DPRH - Tour Maine Montparnasse, 33 av. du Maine 75755 PARIS Cedex 15.

France Telecom Transpac



50 MF - 75 personnes

leader des relayages et automatismes des réseaux électriques, société du Groupe SOULE - 490 MF, 500 pers., recherche pour accompagner sa forte croissance

Ingénieur d'Etudes et de Développement

(réf. ATRB01)

Au sein d'une petite équipe (8 pers.) et reportant directement au responsable des études, vous participez et conduisez le développement de produits électroniques à faible consommation intégrant des microprocesseurs et des logiciels de traitement du signal en langages évolués (assembleur, C, ...). Votre formation technique supérieure (Ingénieur, Maîtrise, ...), associée à une expérience de 2 à 3 ans en études de produits électroniques/électrotechniques et de développement en programmation structurée, ainsi que votre connaissance de la langue anglaise (l'allemand serait un plus) sont des atouts qui vous permettront de réussir dans la mission qui vous sera confiée.
Ce poste est basé à CHARTRES.

Responsable Méthodes

(réf. ATRB02)

Au sein de la Production, vous animez une équipe de 2 personnes. En liaison étroite avec les Etudes, vous participez à l'industrialisation des produits développés par la Société. Votre mission englobe l'étude des postes, l'établissement des gammes, l'élaboration des méthodes générales de fabrication. Reportant directement au Responsable de la Production, vous participez également à la politique de sous-traitance et vous organisez les flux en conséquence. Ingénieur de formation (A&M, INSA, SUDRIA, UTC, ...), vous avez acquis une expérience de 3 ans environ dans les méthodes de production de séries de quelques milliers de pièces et possédez une forte personnalité, conditions indispensables pour mener à bien la mission qui vous est confiée. La connaissance de l'anglais est un plus.
Ce poste est basé à BOULOGNE BILLANCOURT.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, photo, CV) sous réf. choisie à IKB - 189 rue St Jacques - 75005 PARIS ou par fax au 44.41.70.41.

ORC CONTESSE

GRAS SAVOYE,

l'un des tout premiers courtiers d'assurances de dimension internationale (1100 personnes, 20 bureaux régionaux) recherche pour son Département

RISQUES INDUSTRIELS

INGENIEUR GRANDE ECOLE

Cette mission d'Ingénieur Conseil en Risk Management vous amènera à prendre en charge la gestion de comptes industriels et la prospection clientèle de GRAS SAVOYE et de sa filiale SAGERI.

A 28-32 ans, vous êtes un spécialiste des **Risques Hautement Protégés (H.P.R)** et pouvez mettre en avant une expérience industrielle réussie de 2 ans minimum.

Bilingue ou trilingue, doté d'un bon sens relationnel, vous êtes disponible géographiquement et vous faites preuve d'un réel intérêt pour le conseil en matière de sécurité et sûreté industrielle.

Poste basé région parisienne.

Adressez votre dossier de candidature détaillé s.réf AA JCL à



GRAS SAVOYE - Direction des Ressources Humaines 2, rue Ancelle 92202 NEUILLY S/SEINE.
Discrétion assurée.

